

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2023 - n°34

Publication parue le
16 juin 2023



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 13 juin 2023

SOMMAIRE

A1 ACTES PRIS EN MATIERE DE CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 6° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	5
A2 ACCEPTATION DES INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	14
A3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICES 2021 ET 2022	20
A4 ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	23
A5 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - COMPTE-RENDU FAIT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	25
A6 DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	28
A7 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX REALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2021	32
A8 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2022	38
A9 EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2022	58
A10 RENOUVELLEMENT DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS DE CONSEILLERS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES" SOUS FORME DE CONTRAT DE PROJET	62
A11 PRESENTATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2022	65
A12 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ADOPTE PAR DELIBERATION A2 DU 20 JUILLET 2021	83
A13 VOTE ET AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LE SYSTEME D'INFORMATION BATIMENTAIRE - DEVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS"	117
A14 CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES	122
A15 POLITIQUE DEPARTEMENTALE DEFINISSANT DE NOUVEAUX AXES D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MENEES PAR TROIS STRUCTURES DEPARTEMENTALES DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL VAROIS : ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES AU BEAUSSET, ECOFERME DEPARTEMENTALE DE LA BARRE A TOULON, MAISON DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DU PLAN A LA GARDE ET AU PRADET	127
A16 POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE SPORTS DE PLEINE NATURE - ORIENTATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LA PERIODE 2023-2028	130
A17 MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE AUX COLLECTIVITES - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION-TYPE	133
A18 POLITIQUE HABITAT - MODIFICATION DES CRITERES D'AIDE EN FAVEUR DES BAILLEURS SOCIAUX	147
A19 VALORISATION DE LA ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - VOTE DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023 A 2026	150
A20 ENGAGEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES DU VAR	154

A21	POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT DU VAR - CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT "LES CHEMINS DES PAYSAGES"	157
A22	REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DEDIEE A LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX PAR LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE DECOUVERTE THEMATIQUES ET REVISION DE SES ECHEANCIERS DE PAIEMENT	160
A23	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - REVISION DES ECHEANCIERS ET CLOTURE - EXERCICE 2023	164
A24	COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2022	170
A25	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022	172
A26	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR	392
A27	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	396
A28	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION	400
A29	CONSTATATION DE LA PLUS-VALUE 2022 AU BUDGET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE EN APPLICATION DE L'INSTRUCTION M22	404
A30	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	407
A31	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023	410
A32	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	413
A33	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR	415
A34	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	417
A35	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION	419
A36	CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR MENER A BIEN DES PROJETS DEPARTEMENTAUX	421

SST/DGIF/
YJ

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A1

OBJET : ACTES PRIS EN MATIERE DE CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 6° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental du Var est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3211-2 6°,

Vu les délibérations du Conseil départemental n° A4 du 1er juillet 2021, modifiée par la délibération A7 du 14 décembre 2021 et A4 du 26 octobre 2022 complétée par la délibération A7 du 7 février 2023, portant délégation de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, notamment pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier et budgétaire de la collectivité,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission patrimoine immobilier départemental du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de l'information des actes passés en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, pour lesquels le Président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, de décider de la conclusion et de la révision, tels que détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166160-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Département du Var locataire ou occupant de locaux									
N° Contrat	Date de signature	N° Bien	OBJET	Adresse du bien	Superficie bâti en m ²	Prise d'effet du contrat	Durée du contrat	Montant annuel du loyer ou de la redevance	Nom du propriétaire ou bailleur
2022-732	17/05/2022	007L07	Avenant N°1 à la convention N°2019-918 en date du 11 décembre 2019 de mise à disposition d'un terrain communal afin d'aménager un collège provisoire	Quartier Ratton,83630 AUPS	Terrain nu de 12362 m ²	17/05/2022	7 mois et 14 jours	Gratuit	Commune d'AUPS
2022-867	29/05/2022	067L02	Convention d'occupation d'un local communal pour des permanences sociales	Maison Arnaud Beltrame Rue Alban Simon, 83 590 GONFARON	56 m ²	13/06/2022	14 mois et 17 jours	Gratuit	Commune de Gonfaron
2022-761	13/06/2022	151L01	Convention de mise à disposition de locaux pour les permanences sociales du Département	place de l'église 83170 VINS SUR CARAMY	60 m ²	16/06/2022	1 an	Gratuit	Commune de Vins Sur Caramy
2022-871	24/06/2022	073L13	Avenant n°1 à la convention N°CO2019-871 portant mise à disposition d'un terrain à titre gracieux pour les besoins des services sociaux du Département du Var	Route de Toulon. Quartier Précoumin, 83 340 LE LUC	Terrain nu de 2570 m ²	25/06/2022	3 ans	Gratuit	Centre Hospitalier Intercommunal Brignoles Le Luc
2022-1013	12/07/2022	075L02	Convention de mise à disposition onereuse d'un terrain communal et de son bati pour l'installation d'une structure provisoire destiné à accueillir des services départementaux	La plaine de Vérán - 83340 LES MAYONS	Terrain nu de 8995 m ² supportant un bâti de 95 m ²	01/07/2022	36 mois	18 000,00€	Commune des Mayons
2022-1373	16/09/2022	061L06	Convention de mise à disposition de locaux pour les consultations PMI du Département	460, avenue du XVème Corps 83600 FREJUS	25 m ²	01/09/2022	1 an	Gratuit	Commune de Fréjus
2022-1494	26/09/2022	126L11	Convention de mise à disposition du domaine public d'un bureau de consultation PMI à l'hôpital Georges Sand	Hopital Georges SAND, 421 avenue Jules Renard-83500 la Seyne sur Mer	16,21 m ²	26/09/2022	1 an	Gratuit	Centre Hospitalier Intercommunal Toulon la Seyne (CHITS)
2022-1501	05/10/2022	004L07	Convention d'occupation précaire pour les permanences sociales départementales	20 rue République, 83 460 Les Arcs	20 m ²	05/10/2022	1 an	Gratuit	Commune des Arcs
2022-1864	24/11/2022	023L12	Convention de mise à disposition des locaux de la salle des fêtes de la Maison des Service Publics pour les besoins des services sociaux départementaux	9 rue de l'Hopital	20 m ²	24/11/2022	1 an	Gratuit	Commune de Brignoles

2022-1856	25/11/2022	090L07	Avenant N°2 de à la convention N° CO 2020-337 de mise à disposition gratuite de locaux pour les consultations de la Protection Maternelle Infantile	19 Av Anatole France 83191 OLLIOULES	25 m ²	01/09/2022	1 an	Gratuit	Commune d'OLLIOULES
2022-1910	09/12/2022	023L13	Convention de mise à disposition multisites salle des fêtes et le jardin de la Maison des Services Publics	9 rue de l'Hôpital, 83170 BRIGNOLES	200 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L14	Convention de mise à disposition multisites salle polyvalente au complexe sportif Jean Jacques Marcel	8, place Gross Gerau, 83170 BRIGNOLES	700 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L15	Convention de mise à disposition multisites salle Gavoty	4, rue Entraigues, 83170 BRIGNOLES	250 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1910	09/12/2022	023L16	Convention de mise à disposition multisites Hall des expositions	Cours de la liberté, 83170 BRIGNOLES	780 m ²	01/12/2022	13 mois	Gratuit	Commune de Brignoles
2022-1919	06/12/2022	112L02	Convention de mise à disposition gratuite de locaux au sein du CCAS au profit des permanences PMI du Département	5 avenue Aristide Briand, 83270 ST CYR SUR MER	25,56 m ²	01/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de St Cyr
2022-1953	20/12/2022	130L05	Convention d'occupation de locaux au sein du CIAS de la Vallée du Gapeau pour les permanences de proximité de la Maison des Aidants de la direction de l'autonomie	1193 avenue des Sénéés, 83210 SOLL ES PONT	22 m ²	20/12/2022	1 an	Gratuit	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Vallée du Gapeau de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
2022-1956	02/01/2023	144L04	Avenant 4 au bail du 31//2000- Lettre avenant en rapport avec le décret tertiaire	Parc tertiaire Valgora, bât A 83160 La Valette du Var	1341m ²	02/01/2023	9 ans	sans objet	SCPI NOTAPIERRE
2023-32	06/01/2023	123L03	Contrats onéreux de Stationnements à Sanary au profit des travailleurs sociaux du Département	Parcs de stationnement Esplanade et Leclerc- Picotière 83110 Sanary- sur-mer	Néant	01/11/2022	1 an	3 388,00 €	Commune de Sanary
2023-5	23/01/2023	007L07	Avenant 2 à la convention n°2019-918 portant mise à disposition d'un terrain à titre gracieux afin d'aménager un collège provisoire le temps des travaux	Quartier RATTON à AUPS 83630	parcelles cadastrées : Section F n°119 et n°295 superficie : 12362 m ²	21/11/2022	7 mois	Gratuit	Commune d'AUPS

2023-6	09/01/2023	112L02	Avenant 1 à la convention N° CO 2003-1433 du 13 novembre 2003 portant mise à disposition gratuite de locaux au sein du CCas de St Cyr au profit des travailleurs sociaux du Département	avenue Aristide Briand 83270 St Cyr sur mer	31,80 m ²	09/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de St Cyr
2023-4	16/01/2023	127L02	Convention portant mise à disposition gratuite de locaux à la médiathèque de Signes	rue Frederic Mistral 83870 SIGNES	13,5 m ²	16/01/2023	1 an	Gratuit	Commune de Signes
2023-245	16/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Centre culturel 83700 SAINT-RAPHAEL	281m ²	08/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint-Raphaël
2023-246	16/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Centre culturel 83700 SAINT-RAPHAEL	281m ²	11/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint-Raphaël
2023-414	27/02/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Salle Communale Maison du Peuple 83640 SAINT ZACHARIE	271 M ²	27/02/2023	1 jour	Gratuit	Commune de Saint Zacharie
2023-415	03/03/2023	Néant	Convention Conférence Historique dans la semaine départementale de l'Histoire et de l'Archéologie	Salle Jean Moulin / Musée de la Fleur	178 m ² / 230 m ²	03/03/2023	1 jour	Gratuit	Commune d'Ollioules
2023-254	28/03/2023	Néant	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux au sein du Palais des congrés Neptune de Toulon	Place de Besagne, 83000 TOULON	798 m ²	04/04/2023	1 jour	6 636,00 €	Société Publique Locale Toulon Métropole Evènements et Congrès

Département du Var propriétaire ou bailleur de locaux									
N° Contrat	Date de signature	N° Bien	OBJET	Adresse du bien	Superficie bâti en m ²	Prise d'effet du contrat	Durée du contrat	Montant annuel du loyer ou de la redevance	Nom du bénéficiaire
2022-302	16/03/2022	099P02	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_renouvellement de bail_caserne de gendarmerie de Puget-Sur-Argens	Quartier "La Coste"- route RN7 83480 PUGET-SUR- ARGENS	1238 m ²	01/03/2022	9 ans	133 098 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-356	16/03/2022	112P01	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_renouvellement de bail_caserne de gendarmerie de Saint-Cyr-Sur-Mer	ZAC de la Benière- Lieu-dit "Les Pradeaux" 83270 SAINT-CYR- SUR MER	919 m ²	01/04/2022	9 ans	150 180 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-540	29/04/2022	050P21	Bail d'immeuble au profit de l'Etat- Avenant n°2-Révision de loyer- Caserne de gendarmerie de Draguignan	183 avenue Alphonse Daudet 83 300 DRAGUIGNAN	6 801 m ²	01/04/2022	36 mois	475 500 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-541	29/04/2022	121P02	Bail d'immeuble au profit de l'Etat- Renouvellement-Caserne de gendarmerie de Salernes	Lieu-dit "La Manserve" RDn°560 83 690 SALERNES	672 m ²	01/04/2022	108 mois	43 400 €	Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Var
2022-911	22/06/2022	050P40	Avenant n°1 de la convention n°2021-869 portant sur la mise à disposition des locaux le temps de la réhabilitation de l'îlot de l'horloge	94 rue Juiverie 83300 DRAGUIGNAN	335 m ²	17/06/2022	18 mois	Gratuit	Commune de Draguignan
2022-937	29/06/2022	137P67	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Maurice Genevoix de Toulon	698 Rue Sainte Claire Deville 83000 TOULON	90 m ²	16/07/2022	1 an	8 268 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-174	08/07/2022	137P49	Convention portant mise à disposition à titre onéreux d'une propriété départementale dénommée "La Colline de Sainte Musse - Résidence EHPAD Le COSOR"	1360 Vieux Chemin de Sainte Musse à Toulon et LA GARDE	4243,10 m ²	14/06/2022	9 ans 6 mois 19 jours	262 004,80 €	Association d'Entraide Médico-Sociale (AEMS)

2022-956	11/07/2022	062P01	Convention de mise à disposition à titre onéreux de la Maison départementale de la nature du Plan	Chemin de la Bouilla, 83 130 LA GARDE	377 m²	14/07/2022	1 soirée	447€	Commune de LA GARDE
2022-1029	13/07/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresec de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	21 m²	16/07/2022	1 an	3 240 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1028	13/07/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresec de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	105 m²	16/07/2022	1 an	7 380 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1052	19/07/2022	137P26	Bail du Tribunal Administratif de Toulon	5 rue Racine, 83000 TOULON	1632,62 m²	01/01/2022	9 ans	88 700 €	Conseil d'Etat - Tribunal administratif de Toulon
2022-1108	29/07/2022	062D03	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Jacques Yves Cousteau de La Garde	310 Avenue Jules Ferry 83130 LA GARDE	86 m²	16/07/2022	1 an	8 400 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1147	01/08/2022	062P01	Convention de mise à disposition à titre onéreux d'un espace pour le stationnement d'un véhicule électrique à l'ENS DU PLAN	Maison YUPPA Lieu dit Le Plan - Les Castelles 83130 La Garde	/	01/08/2022	1 an	100,00€	Société Bois et Jardin
2022-1010	06/10/2022	055L04	Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau au profit de l'association ISATIS	4, place de la République 83440 FAYENCE	8 m²	06/10/2022	1 an	Gratuit	Association ISATIS
2022-1109	29/07/2022	062D03	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Jacques Yves Cousteau de La Garde	310 Avenue Jules Ferry 83130 LA GARDE	86 m²	16/07/2022	1 an	8 400 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1245	14/09/2022	009P02	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux sur l'ancienne gendarmerie de Bandol, pour y établir un centre d'hébergement temporaire de personnes déplacées en provenance d'Ukraine	122 rue René Cassin, 83 150 BANDOL	711,68 m²	01/10/2022	6 mois	Gratuit	Association La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var

2022-1377	23/09/2022	137D19	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Peiresc de Toulon	31 Boulevard de Strasbourg 83000 TOULON	21 m ²	23/09/2022	10 mois	2 700 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1427	26/09/2022	144P05	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Alphonse Daudet de La Valette du Var	71 Impasse Gabriel Amoretti 83160 LA VALETTE DU VAR	120 m ²	16/07/2022	1 an	Gratuit	██████████
2022-1606	24/11/2022	123P06	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège La Guicharde de Sanary sur Mer	82 Chemin des Mas de l'Huide 83110 SANARY	91 m ²	16/07/2022	1 an	5 083, 92 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1922	15/12/2022	49P09	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège La Ferrage de Cuers	197 Avenue Jean Moulin 83390 CUERS	105 m ²	01/09/2022	11 mois	5 610 € Recettes perçues par Collège	██████████
2022-1937	19/12/2022	073D07	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction situé au collège Pierre de Coubertin du Luc en Provence	Avenue Pierre de Coubertin 83340 LE LUC	95 m ²	05/12/2022	8 mois	Gratuit	██████████
2023-43	27/01/2023	104P01	Avenant n°1 au bail d'immeuble en date du 1er décembre 2019 Révision de loyer_Caserne de gendarmerie de Rians	10 chemin Saint Marc 83560 RIANS	730 m ²	01/12/2022	9 ans	45 147,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-45	27/01/2023	073P05	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_Caserne de gendarmerie du Luc-En-Provence	9039 RN97 LD Les Retraches 83 340 LE LUC EN PROVENCE	1401 m ²	01/08/2022	9 ans	112 433,00€	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-94	27/01/2023	049P03	Bail d'immeuble au profit de l'Etat_Caserne de gendarmerie du Cuers	37 boulevard Gambetta 83390 CUERS	598 m ²	01/10/2022	9 ans	33 729,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var
2023-44	27/01/2023	004P03	Avenant n°2 au bail d'immeuble en date du 7 novembre 2016 Révision de loyer_Caserne de gendarmerie des Arc-Sur-Argens	Quartier Bourgogne- route nationale 555 83460 LES ARCS SUR ARGENS	1154 m ²	15/09/2022	9 ans	97 100,00 €	Colonel Commandant groupement de gendarmeries du Var

2023-130	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	293,43 m ²	01/01/2023	3 ans	9 824,15 €	Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques (FMES)
2023-131	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	4885,91 m ²	01/01/2023	3 ans	116 892,00 €	Association YNCRA MEDITERRANEE
2023-132	10/02/2023	137P31	Convention de mise à disposition à titre onéreux de locaux départementaux sis Maison du Numérique et de l'Innovation	Place Georges Pompidou, 83000 TOULON	1652,10 m ²	01/01/2023	3 ans	67 422,36 €	Association Toulon Var Technologie (TVT)
2023-434	27/03/2023	009P002	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux sur l'ancienne gendarmerie de Bandol, pour y établir un centre d'hébergement temporaire de personnes déplacées en provenance d'Ukraine	122 rue René Cassin, 83 150 BANDOL	711,68 m ²	01/04/2023	3 mois	Gratuit	Association La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var
2023-213	30/03/2023	Néant	Convention Journées Européennes des Métiers d'Arts Abbaye de la Celle	Abbaye de la Celle 83170 La Celle	331 m ²	31/03/2023	3 jours	Gratuit	Communauté d'Agglomération Provence Verte

MPA/DAJ/
CL

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A2

OBJET : ACCEPTATION DES INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.3211-2,

Vu le code des assurances,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 1^{er} juillet 2021 et la délibération n°A4 du 26 octobre 2022 donnant délégations de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, notamment pour accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance quel qu'en soit le montant et quelles que soient la nature et l'origine du sinistre valant pour la période de janvier à décembre 2022,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- des décisions d'acceptation des indemnités de sinistre prises par le Président du Conseil départemental pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée et telles que présentées en annexe pour un montant de 269 118,93 € TTC réparti comme suit :

- contrat assurance dommage aux biens : 237 018,20 € TTC correspondant à 41 indemnités,
- contrat d'assurance dommages-ouvrages : 28 964,84 € TTC correspondant à 3 indemnités.
- contrat d'assurance flotte véhicule : 3 135,89 € TTC correspondant à 2 indemnités,

Les recettes correspondantes ont été inscrites au budget départemental chapitre 75, fonction 01, article 75888, chapitre 75, fonction 221, article 75888 et chapitre 75, fonction 80, article 75888.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166072-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

DÉCISIONS D'ACCEPTATIONS DES INDEMNITES DE SINISTRES						
INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES						
POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022						
Date de sinistre	Nature de contrat	Biens départementaux	Objet	Date décision	Indemnité	
20/10/2021	Assurance dommages aux biens	RD 74 à Ste Maxime	Choc de véhicule identifié	17/01/22	887,57	
03/07/2018	Assurance dommages aux biens	Piste cyclable à Toulon	Choc de véhicule identifié	07/02/22	456,00	
02/01/2022	Assurance dommages aux biens	Collège de la Peyroua le Muy	Choc de véhicule identifié	25/03/22	1 224,37	
21/09/2020	Assurance dommages aux biens	Locaux des forestiers à Pignans	Infiltration	25/03/22	1 000,00	
13/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD19 à Fayence	Choc de véhicule identifié	25/04/22	1 335,38	
16/05/2022	Assurance dommages aux biens	RD 26 à Ollioules	Choc de véhicule identifié	06/05/22	3 264,00	
28/12/2021	Assurance dommages aux biens	RD 37 à Montauroux	Choc de véhicule identifié	11/05/22	1 611,60	
11/05/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Wallon à la Seyne sur Mer	Vol et vandalisme	11/05/22	4 777,00	
10/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD 98 à la Crau	Choc de véhicule identifié	17/05/22	635,82	
23/03/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Bertly Albrecht à Ste Maxime	Vandalisme	21/06/22	384,00	
24/04/2022	Assurance dommages aux biens	RD 8 à Roquebrune/Argens	Choc de véhicule identifié	27/06/22	4 812,05	
02/05/2022	Assurance dommages aux biens	RD 563 à Fayence	Choc de véhicule identifié	01/07/22	7 344,48	
03/06/2018	Assurance dommages aux biens	Bâtiment Fond Clovisse	Choc de véhicule identifié	05/07/22	1 071,60	
10/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD 97 à Cuers	Choc de véhicule identifié	11/07/22	1 220,33	
28/12/2021	Assurance dommages aux biens	RD 14 à Pierrefeu	Choc de véhicule identifié	11/07/22	114,64	
29/07/2022	Assurance dommages aux biens	Collège des Eucalyptus à Ollioules	Choc de véhicule identifié	22/07/22	2 081,70	

annexe à la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2023

24/09/2020	Assurance dommages aux biens	RD 226 au Castellet	Choc de véhicule identifié	16/08/22	1 823,81
06/03/2022	Assurance dommages aux biens	RD 29 à la Garde	Choc de véhicule identifié	16/08/22	3 581,75
16/08/2022	Assurance dommages aux biens	RDN 7 à Brignoles	Choc de véhicule identifié	12/09/22	2 454,00
15/06/2022	Assurance dommages aux biens	PCL 559 au Lavandou	Choc de véhicule identifié	13/09/22	2 053,74
28/04/2022	Assurance dommages aux biens	RD 197 à Hyères	Choc de véhicule identifié	14/09/22	694,26
13/11/2020	Assurance dommages aux biens	RD 12 à Hyères	Choc de véhicule identifié	23/09/22	21,84
27/09/2022	Assurance dommages aux biens	RD 25 au Muy	Choc de véhicule identifié	07/10/22	4 125,15
29/06/2020	Assurance dommages aux biens	RD 14 à Collobrières	Choc de véhicule identifié	07/10/22	3 506,77
29/10/2018	Assurance dommages aux biens	Bât des Lices porte garage	Choc de véhicule identifié	07/11/22	12 169,55
05/04/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Berty Albrecht de Ste Maxime	Bris de glace	07/11/22	207,20
03/07/2018	Assurance dommages aux biens	RD 25 à Ste Maxime	Choc de véhicule identifié	07/11/22	601,80
04/04/2018	Assurance dommages aux biens	RD 25 à Callas	Choc de véhicule identifié	07/11/22	1 460,45
06/08/2020	Assurance dommages aux biens	RD 30 à Montmeyan	Choc de véhicule identifié	08/11/22	975,95
22/03/2020	Assurance dommages aux biens	RD 97 à Carnoules	Choc de véhicule identifié	08/11/22	4 976,00
26/10/2021	Assurance dommages aux biens	RD 4 à Saint Paul en Forêt	Choc de véhicule identifié	09/11/22	2 066,54
01/07/2022	Assurance dommages aux biens	Collège Leï Garrus Saint Maximin	Choc de véhicule identifié	29/11/22	817,20
02/11/2022	Assurance dommages aux biens	RD 202 à Signes	Choc de véhicule identifié	29/11/22	11 362,20
20/07/2022	Assurance dommages aux biens	RD 92 à Ollioules	Choc de véhicule identifié	05/12/22	2 536,36
21/01/2021	Assurance dommages aux biens	RD 12 à Hyères	Choc de véhicule identifié	05/12/22	7 380,00
12/2019	Assurance dommages aux biens	CAT NAT 2019	Inondation	05/12/22	18 188,39
23/09/2022	Assurance dommages aux biens	RD 19 à Bargemon	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 089,86
19/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD 71 à Trigance	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 215,60
06/09/2021	Assurance dommages aux biens	RD N7 au Cannet des Maures	Choc de véhicule identifié	21/12/22	4 275,60

annexe à la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2023

12/11/2021	Assurance dommages aux biens	Collège de l'Estérel à Saint Raphaël	Choc de véhicule identifié	21/12/12	2 016,00
11/19	Assurance dommages aux biens	CAT NAT 2019	Inondation	21/12/22	109 197,64
					237 018,20
07/11/2020	Assurance dommage ouvrage	Gymnase à la Londe	Infiltration	17/01/22	26 168,84
15/11/2021	Assurance dommage ouvrage	Collège Raimu à Bandol	Infiltration	06/04/22	1 086,00
06/09/2022	Assurance dommage ouvrage	collège Raimu à Bandol	Infiltration et fissure	06/09/22	1 710,00
					28 964,84
07/12/2021	Assurance flotte automobile	BL-148-SP	Dommages tout accident	07/02/22	2 800,00
08/03/2022	Assurance flotte automobile	401 AT 83	Bris de glace	06/04/22	335,89
					3 135,89
					269 118,93

annexe à la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2023

MPA/DF/
JR

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A3

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICES 2021 ET 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelée à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.3211-2,

Vu sa délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment pour autoriser au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre dans la limite d'une cotisation maximale de 100 000 €

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de l'information sur le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Département est membre, prise au titre des exercices 2021 et 2022, par le Président du Conseil départemental, au nom du Département lorsque la cotisation n'excède pas 100 000 euros, telle que présentée dans le tableau en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166612-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Renouvellement de l'adhésion aux associations au titre de l'année 2021 et 2022

Nom tiers	2 021	2 022
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)	83 280,37 €	83 983,46 €
ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (AFIGEO)	680,00 €	710,00 €
AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC	2 400,00 €	2 400,00 €
ALLIANCE NATIONALE VILLES INNOVATION	6 150,93 €	6 150,93 €
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL (ANEL)	7 215,00 €	7 215,00 €
CLUB DES UTILISATEURS DE SEDIT MARIANNE (CUSMA)	1 200,00 €	
ASSOCIATION FRANCAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP)	450,00 €	450,00 €
ASSOCIATION DES FINANCIERS, CONTROLEURS DE GESTION, EVALUATEURS ET MANAGEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)		340,00 €
ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA)	5 330,00 €	5 355,00 €
ASSOCIATION CIP CLUB INFORMATIQUE PROVENCE MEDITERRANEE	550,00 €	
ASSOCIATION COTER NUMERIQUE	480,00 €	480,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS	550,00 €	550,00 €
INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES INFRASTRUCTURES (IDRRIM)	800,00 €	850,00 €
ASSOCIATION RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)	520,00 €	520,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL ORDRE DES DAGES FEMMES (CDOSFV)	1 800,00 €	1 800,00 €
CLUB DES RESPONSABLES INFRASTRUCTURES ET DE PRODUCTION	1 440,00 €	1 440,00 €
CLUB UTILISATEURS DE PROGICIELS	500,00 €	
COMITE REGIONAL TOURISME PACA (CRT)	12 902,00 €	12 902,00 €
ASSOCIATION FORET MODELE DE PROVENCE	900,00 €	900,00 €
GERONTOPOLE SUD	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION NATIONALE ELUS DE MONTAGNE	4 135,00 €	4 211,58 €
OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (ODAS)	11 880,00 €	
OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS PACA (ORT)		750,00 €
RISINGSUD	5 000,00 €	5 000,00 €
VELO ET TERRITOIRES DRC	5 000,00 €	5 000,00 €
ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES	4 000,00 €	
Total :	157 663,30 €	141 507,97 €

MPA/DAJ/
ILB/AD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A4

OBJET : ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 relative à la simplification et à la clarification du droit et d'allègement des procédures,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A4 du 26 octobre 2022 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental,

Vu le compte-rendu des actions en justice pour la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023 joint en annexe,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du compte-rendu des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département, pour lesquelles le Président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, d'ester en justice, pour la période du 1^{er} février 2023 au 17 avril 2023, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc165777-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

SH/DDSI/
NG

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A5

OBJET : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - COMPTE-RENDU FAIT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président,

Vu les délibérations du Conseil départemental n°A4 du 1^{er} juillet 2021 modifiée et A4 du 26 octobre 2022 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental, pour prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances,

Considérant l'information à la commission habitat et logement du 24 mai 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du compte-rendu concernant les décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2022, telles que présentées dans le tableau ci-annexé.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166047-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

**Décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement
Aides financières 2022**

		2022	
		Nombre de bénéficiaires	Montant total
Aides financières	Accès	703	473 075 €
	Maintien	119	154 313 €
	Energie	1274	376 701 €
Subventions	Actions favorisant l'accès, le maintien dans le logement et la prévention des impayés d'énergie	697	474 640 €
Total		2793	1 478 729 €

	2022
Budget FSL - recettes Compte administratif	608 239€

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A6

OBJET : DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-2,

Vu les délibérations du Conseil départemental n°A4 du 1^{er} juillet 2021 modifiée et n°A4 du 26 octobre 2022 donnant délégations de compétences au Président du Conseil départemental, notamment pour demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour tout projet ou toute action quel que soit le montant,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du récapitulatif des demandes d'aides financières formulées par le Président du Conseil départemental auprès de l'État et des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2022, pour un montant total de financements sollicités de 4 285 766,05 euros, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc160991-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICE 2022

INTITULÉ DE LA DEMANDE	OBJET DE LA DEMANDE	DEMANDES AUPRÈS DE L'ETAT OU DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	DATE DE LA DEMANDE	ETAT DE LA DEMANDE	MONTANT
DSID	Poursuite du plan de rénovation des collèges 2019-2024	ETAT	24/01/2022	Demande attribuée	864 636,87 €
DSID	Construction d'un gymnase sur la commune de Roquebrune sur Argens	ETAT	18/08/2022	Demande rejetée	1 700 000,00 €
Subvention de la Direction Régionale des affaires culturelles	Réfection couverture pavillon Nord-Est du Couvent Royal à St-Maximin	REGION	15/03/2022	Demande attribuée	55 000,00 €
Subvention FIPD "Programme S"	Sécurisation des établissements scolaires	ETAT	11/04/2022	Demande rejetée	160 000,00 €
Subvention de la Direction Départementale des Territoires et de la mer	Animation auprès des scolaires du bassin versant de l'argens sur le risque inondation - PAPI ARGENS ET COTIER DE L'ESTEREL - ACTION 9	ETAT	30//06/2022	En cours d'instruction	105 000,00 €
Subvention à l'agence de l'eau	Observatoire de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable - avancement des études des intercommunalités et saisie des données pour un poste de chargé de mission de l'observatoire	ETAT	24/02/2022	En cours d'instruction	27 500,00 €
Subvention à la Direction Régionale de l'archéologie et de la culture	Diagnostics archéologique réalisés sur la période du 01/06/21 au 31/05/2022	ETAT	12/12/2022	En cours d'instruction	979 359,18 €

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EXERCICE 2022

Subvention de la Direction Régionale des affaires culturelles	Labellisation à l'opération PREMIERES PAGES Sensibilisation à la lecture du jeune public	REGION	20/06/2022	En cours d'instruction	5 000,00 €
Subvention au titre du FNADT - CPER 2021-2027	Etude d'opportunité de la liaison Rians - Saint-Paul-lez-Durance (liaison RD3-RD11)	ETAT	10/02/2022	Demande attribuée	24 997,00 €
Subvention RNNPM dotation de fonctionnement	Dotation de fonctionnement Réserve nationale naturelle de la plaine des Maures	ETAT	24/01/2022	Demande attribuée	164 573,00 €
Dispositif de surveillance estivale de patrouilles assuré par les forestiers sapeurs du Département du Var au titre de l'année 2022	Dispositif de surveillance estivale de patrouilles assuré par les forestiers sapeurs du Département du Var au titre de l'année 2022	ETAT	09/08/2022	Demande attribuée	119 700,00 €
acquisition de deux véhicules camion citerne de feux légers (ccfl) - direction départementale des territoires et de la mer	Acquisition de deux véhicules camion citerne de feux légers (ccfl) - direction départementale des territoires et de la mer	DDTM	09/08/2022	En cours d'instruction	80 000,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS SOLLICITES					4 285 766,05 €

MPA/DCP/
AM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A7

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX - ETAT DES TRAVAUX REALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales selon l'article L.1413-1,

Vu l'article L.2002-276 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 10 novembre 2022 relative à la composition de la commission d'appel d'offre, du jury habilité à donner à un avis dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre, de la commission de délégation des services publics locaux et de la commission consultative des services publics locaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 5 décembre 2022,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du rapport de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021 relatif au contrat de partenariat COLOGEN, présenté à la commission consultative des services publics locaux le 5 décembre 2022.

- du rapport d'information relatif au transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivités par voie de convention de coopération.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166811-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

RAPPORT DE SYNTHÈSE CCSPL/ CONTRAT DE PARTENARIAT COLOGEN

Historique:

Afin de répondre au besoin prioritaire de 3 collèges devant être construits (ou reconstruits) dans des délais très courts et au regard d'un contexte financier tendu, le Département a approuvé, par délibération n°G13 du 14/12/2015, le projet de contrat de partenariat COLOGEN et a signé **le 17 décembre 2015** ledit contrat **avec la société de projet ad hoc « COLOGEN », filiale à 100 % Eiffage, créée par le groupement Eiffage SA- Dervaux Participation 17**. Il s'agissait de:

- construire à Carcès, un collège (capacité 700) et un gymnase pour la rentrée 2017
- restructurer / reconstruire le collège de l'Estérel à Saint-Raphaël (capacité 800) et le collège l'Herminier à la Seyne-sur-Mer (capacité 800), pour une mise à disposition des deux collèges en février 2018.

Le contrat de partenariat confie à la société COLOGEN, pour une durée de 25 ans d'exploitation (à partir de la date de mise à disposition la plus tardive), le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance (curative, préventive et GER), l'exploitation technique ainsi que diverses prestations de service contribuant au bon fonctionnement des ouvrages relevant de l'opération A (Collège de Carcès), de l'opération B (Collège l'Herminier à la Seyne-sur-Mer) et de l'opération C (Collège l'Estérel à Saint Raphaël).

Information aux élus et rapport annuel :

Conformément à l'article 22 du contrat de partenariat, le Partenaire est tenu de produire à la personne publique, dans les quatre mois suivant le terme du premier exercice de chaque année civile, à compter de la première date effective de mise à disposition (MAD), un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et un compte-rendu sur les performances.

Indépendamment des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la signature du contrat, celui-ci reste soumis à l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 et aux dispositions du CGCT alors applicables (L1414-1 et suivants). En application de l'article L 1413-1 du CGCT, la CCSPL est appelée à se prononcer sur le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. Enfin, suivant l'article L 1414-1 du CGCT, un rapport est présenté par l'exécutif de la personne publique, à son assemblée délibérante, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. A l'occasion de la présentation du rapport, un débat est organisé sur l'exécution du contrat de partenariat.

Respect des objectifs contractuels :

=> Les délais de livraison fixés par le contrat ont tous été respectés :

- le collège de Carcès et son gymnase ont été livrés le 31 juillet 2017
- les collèges de l'Herminier à la Seyne sur Mer et l'Estérel à St Raphaël ont été livrés le 19 février 2018

L'enveloppe globale du contrat et les coûts d'investissement ont été respectés, ainsi que les engagements contractuels et notamment : respect de l'image architecturale, conception bioclimatique, obtention des labels BDM, effinergie, etc...

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié aux PME

=> respect de la part d'exécution du contrat dédié à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle

Des ajustements opérationnels sont apparus nécessaires en cours de chantier et lors de la mise en fonctionnement des ouvrages, qui, au 31/12/2021, restent contenus dans l'enveloppe de provisions prévue à cet effet.

Faits marquants de l'exercice 2021:

- signature de l'avenant 3 par les parties visant à affecter une partie des ressources, dévolue initialement au programme artistique dans les collèges, au financement d'équipements non prévus au contrat engendrant, de facto, une variation minimale en termes de volume financier notamment au niveau des redevances d'entretien/maintenance, gros entretien et réparation.
- distribution de dividendes pour un montant de 85,5K€ approuvée par l'assemblée générale du 28 juin 2021 soit 4,50€ par action (19 000 actions).

- modifications statutaires déposées le 24/12/2021 portant essentiellement sur l'allègement de la procédure de cession des actions, la création d'un conseil de surveillance et la rémunération du Président de la société au titre de son mandat et des modalités de remboursement de ses frais de représentation.

Malgré le contexte sanitaire, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les volumes d'exploitation.

Éléments financiers :

L'exercice 2021 demeure proche des données issues du prévisionnel.

Les comptes annuels de la société COLOGEN relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2021 (certifiés par le commissaire aux comptes) font état d'un bilan totalisant 64 948 K€, d'un chiffre d'affaires de 4 954 K€ issu principalement des redevances départementales et d'un résultat net d'exercice positif à hauteur de 30,2K€.

A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Après échanges et retraitements, il est constaté une quasi concordance entre les données prévisionnelles et celles réalisées. Dès lors, la crise sanitaire semble ne pas avoir eu d'impact significatif sur les volumes d'exploitation.

Par ailleurs, un suivi régulier est opéré concernant les opportunités d'optimisation des contrats de financement en cours (opportunité de refinancement). Les conditions obtenues lors de la fixation des taux semblent toujours optimisées au regard de l'absence de floor dont bénéficie Cologen sur ses contrats et de l'offre actuelle proposée par les établissements bancaires.

Éléments post-clôture:

- cession de la totalité des parts détenues par la SAS Devaux Participations 17 (80,1% du capital) soit 15 219 actions (sur 19 000) au profit d'un fonds d'investissement Quaero European Infrastructure Fund géré par la société de gestion QUAERO CAPITAL. Cette cession a pris effet le 14/02/2022, la société Eiffage conservant 19,9% du capital.
- signature d'un avenant n°4 au cours du 3ème trimestre 2022 ayant principalement pour objet la régularisation des montants de l'article 5.4 de l'avenant 3.

Exploitation/maintenance:

Le périmètre exploitation/maintenance comprend :

- les travaux courants d'entretien et de maintenance technique, les fluides (eau, électricité) et les services associés
- les travaux de gros entretien et de renouvellement technique

Pour réaliser ces prestations, le partenaire s'appuie sur des équipes dédiées au sein des établissements (pilotant des intervenants spécialisés extérieurs), en lien avec les chefs d'établissement et les personnels du département.

Sur la base du rapport annuel sur l'exercice 2021 remis par le partenaire, il apparaît :

- 932 demandes d'intervention de maintenance pour les 3 sites
- performance énergétique : l'ensemble des consommations engageantes est inférieur aux valeurs cibles

Pour Saint Raphaël et La Seyne, cette fixation des volumes de référence interviendra sur la base des résultats opérationnels de l'exercice 2021 (l'année 2020 n'étant pas compatible comme référence).

Conclusion sur le rapport 2021 et le suivi du contrat:

L'exercice 2021, malgré un contexte particulier lié à la pandémie, demeure proche des données issues du prévisionnel.

A ce stade, aucun risque n'a été identifié concernant l'équilibre financier du contrat et de la société. Les contrats de financement sont toujours optimisés au regard de l'absence de floor dont Cologen bénéficie sur ses contrats et de l'offre actuelle proposée par les établissements bancaires.

Concernant les aspects techniques et performantiels, le partenaire répond favorablement à l'ensemble des engagements contractuels.



LE DÉPARTEMENT

SMO THD

Information à la CCSPL du 05 décembre 2022

Transfert de la délégation de service public SMO THD (syndicat mixte ouvert très haut débit) à un groupement de collectivités par voie de convention de coopération.

Préambule

Ce rapport présente les différentes étapes du portage juridique concernant la dissolution du SMO PACA et le transfert de la délégation de service public à un groupement de collectivités. Les aspects financiers et juridiques du dossier seront rapportés dans les bilans annuels à venir.

Contexte

Les réseaux de communications électroniques relèvent de l'économie de marché et sont déployés par les opérateurs privés. Ces derniers privilégient les territoires rentables provoquant ainsi une fracture numérique territoriale. Face à cette réalité, les Collectivités ont la possibilité d'investir sur des réseaux d'initiative publique (RIP) là où la carence de l'investissement privé est constatée.

Ce dispositif public-privé s'est particulièrement mis en œuvre ces dernières années, pour le déploiement des réseaux de communications électroniques en fibre optique avec des arbitrages entre zones d'investissement privé et zones publiques qui ont fortement évolué afin de doper les déploiements et garantir une couverture intégrale du territoire entre 2022 et 2025.

Les EPCI du Var, la Région et les Départements 04,05,13 et 83 ont fait le choix d'un syndicat mixte commun, le SMO PACA THD, pour déployer leur RIP en fibre optique.

Pour faire face à des difficultés financières importantes sur le 04, 05 et 13, le SMO THD PACA a vendu à l'opérateur XP Fibre (SFR) le réseau qu'il avait commencé à construire sur les zones publiques des départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhones.

En conséquence le SMO ne gère désormais plus que la zone publique du département du VAR. Cette activité réduite au territoire du Var ne justifie plus la nécessité de l'existence d'une structure de mutualisation à l'échelle régionale. Dans ce contexte, un consensus a été trouvé pour acter la dissolution du SMO.

Projet

Dissolution du SMO THD PACA au 31/12/2022 induisant

- la reprise de la compétence RIP par les 13 collectivités
- le transfert de la délégation de service public par les 13 collectivités.

Le caractère insécable du réseau a conduit les 13 collectivités à constituer un groupement via une convention de coopération. La date d'effet est fixée au 01 janvier 2023.

Le Département du VAR est coordinateur. Pour ce projet il est assisté par un groupement d'experts composé d'un cabinet d'avocats et d'un cabinet d'expertise comptable.

Les 13 collectivités régionales qui composent le groupement sont :

- Région Sud
- Département du Var 83
- Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

- Communauté de communes Provence Verdon
- Communauté d' Agglomération Sud Sainte Baume
- Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
- Communauté de communes Pays de Fayence
- Communauté de communes Coeur du Var
- Communauté de communes Golfe St Tropez
- Communauté de communes Vallée du Gapeau
- Dracénie Provence Verdon Agglo
- Estérel côte d'azur agglo
- Communauté d' Agglomération Provence Verte

Etapas

- Délibération du département du Var le 25/04/22 demandant la dissolution du Syndicat, autorisant le Président à engager les démarches nécessaires aux opérations de dissolution et à signer tout document afférent.
- Les membres du syndicat ayant délibéré à l'unanimité en faveur de la dissolution du SMO THD PACA, le comité syndical réuni le 06/10/22 a pris acte de la décision de ses membres et voté un accord de dissolution proposant les conditions de liquidation de la collectivité . Cet accord est voté en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22.
A ce jour, l'accord de dissolution a été délibéré par 8 membres sur 16.
- Vote et Signature de la convention de coopération par chacune des 13 parties prenantes d'ici le 31 /12/22. Cette convention est votée en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22. A ce jour, 8 collectivités sur 13 ont délibéré sur cette convention de coopération et 4 l'ont signé.
- Vote et signature de l'avenant de transfert de la délégation de service public dont le Département du Var sera coordinateur. La délibération du SMO concernant cet avenant à la délégation de service public est prévue le 12 décembre 2022; Il est voté en Commission Permanente du Département du Var le 05/12/22. A ce jour, aucune collectivité ne l'a encore délibéré.
- Saisine du Préfet de Région par le SMO pour un arrêté d'ici le 15 /12/22 prononçant la dissolution du Syndicat au 31/12/22.

Conclusion

Outre la dissolution du SMO et la signature de la convention de coopération, le Département du Var doit mettre en place une organisation interne propre à l'exercice de la compétence récupérée et de sa mission de coordination.

SST/DGIF/
CZ

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A8**

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental du Var est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3213-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier et budgétaire de la collectivité,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission patrimoine immobilier départemental du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du bilan des acquisitions et des cessions immobilières, pour l'année 2022, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental


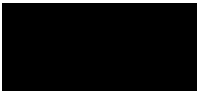
Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166156-DE-1-1






Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

**BILAN DES
ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES
2022**

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Voirie						
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G39 de la Commission permanente du 22 novembre 2021	43 m ²	Société " ATLASS" représentée par M Dimitrios HATZIDIMITRACIS	<i>acte administratif du 5 janvier 2022 sous forme d'échange</i>	150 € soit une soulte en faveur du Département de 350 €
RD 559 Avenue de la Mer	Six-Fours les Plages	Délibération n°G52 de la Commission permanente du 22 février 2021	37 m ²	SAS SIFO	<i>acte administratif du 5 janvier 2022</i>	5 365 €
RD 559 Avenue de la Mer	Six-Fours les Plages	Délibération n°G19 de la Commission permanente du 22 mars 2021	161 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle DC 34	<i>acte administratif du 5 janvier 2022 sous forme d'échange</i>	25 794 € soit une soulte en faveur du Syndicat des copropriétaires de 20 429 €
RD 8 Élargissements Ponctuels	Roquebrune sur Argens	Délibération n°G53 de la Commission permanente du 22 février 2021	896 m ²		<i>acte administratif du 24 janvier 2022</i>	3 860 €
RDN7 - Aménagement Entrée EST	Le Muy	Délibération n°G44 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	25 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle AW100	<i>acte administratif du 09 février 2022</i>	750 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	932 m ²		<i>acte administratif du 24 février 2022</i>	1 900 €

RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	396 m ²		<i>acte administratif du 24 février 2022</i>	800 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	435 m ²		<i>acte administratif du 24 février 2022</i>	870 €
Aménagement du giratoire "Pont de Lorgues"	Draguignan	Délibération n°G45 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	159 m ²	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BL816	<i>acte administratif du 24 février 2022 sous forme d'échange</i>	7 850 € soit une soulte au profit du syndicat des copropriétaires de 7 100 €
RD 82	Le Castellet	Délibération n°G31 de la commission permanente du 24 janvier 2022	200 m ²		<i>acte administratif du 15 mars 2022</i>	3 600 €
RDN7 / RD 43	Pourrières	Délibération n°G109 de la Commission permanente du 31 mai 2021	1 071 m ²	Etat Français	<i>acte administratif du 17 mars 2022</i>	1 000 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G43 de la Commission permanente du 13 décembre 2021	285 m ²		<i>acte administratif du 24 mars 2022</i>	570 €
RD562 et 25 - Reprise d'ouvrages hydrauliques	Callas	Délibération n°G32 de la Commission permanente du 24 janvier 2022	137 m ²		<i>acte administratif du 24 mars 2022</i>	280 €
EV 8	Pontevès	Délibération n°G30 de la Commission Permanente du 24 janvier 2022	120 m ²	Commune de Pontevès	<i>acte administratif du 12 avril 2022</i>	Euro symbolique

RDN7 - Régularisation d'emprise	Fréjus	Délibération n°G37 de la Commission permanente du 22 novembre 2021	325 m ²		<i>acte notarié du 13 avril 2022</i> Maître Céline BARTOLOMEO notaire à Fréjus	73 750 €
RD 559B - Échange avec soulte	La Cadière d'Azur	Délibération n°G118 de la Commission permanente du 31 mai 2021	7 m ²	SCI MONILLEE	<i>acte notarié du 12 mai 2022 (sous forme d'échange)</i> Maître Vancia RELAVE notaire à Le Beausset	76 € soit une soulte en faveur du Département de 324 €
RD 78 délaissé de voirie	Pignans	Délibération n°G17 de la Commission permanente du 27 janvier 2020	236 m ²	Société Les Jardins de Rossima	<i>acte notarié du 20 mai 2022</i> Maître M.G. LE COCQ, notaire à La Garde	Euro symbolique
EV 8	Pontevès	Délibération n°G44 de la Commission permanente du 25 octobre 2021	368 m ²		<i>acte administratif du 27 juin 2022</i>	552 €
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G68 de la Commission permanente du 30 mai 2022	145 m ²		<i>acte administratif du 19 juillet 2022</i>	435 €
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G68 de la Commission permanente du 30 mai 2022	275 m ²		<i>acte administratif du 19 juillet 2022</i>	413 €
RD 559	SAINTE-MAXIME	Délibération n°G67 Commission permanente du 30 mai 2022	155 m ²	Syndicat des copropriétaires de la parcelle AD 1296 dénommée "VILLA MYLAGRADI"	<i>Acte administratif du 25 juillet 2022</i>	Euro symbolique

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G70 de la Commission permanente du 27 juin 2022	106 m ²	SCA OUPALOUX	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	1 682 €
RD 22	Montfort-sur-Argens	Délibération n°G70 de la Commission permanente du 27 juin 2022	643 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	3 858 €
RD 86 régularisation délaisse de voirie	La Garde	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 30 mai 2022	45 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	Euro symbolique
RD 559	Carqueiranne	Délibération n°G60 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	28 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	340 €
RD 46	Toulon	Délibération n°G61 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	176 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 08 septembre 2022</i>	Euro symbolique
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G62 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	38 m ²	SCI ALEXIS	<i>acte administratif du 20 septembre 2022</i>	9 120 €
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 27 juin 2022	71 m ²	SC CAMAPREV	<i>acte administratif du 20 septembre 2022</i>	17 040 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559	Carqueiranne	Délibération n°G60 de la Commission permanente du 18 juillet 2022	148 m ²	SCI MILOS	<i>acte administratif du 03 octobre 2022</i>	1 780 €
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G59 de la Commission permanente du 27 juin 2022	56 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 03 octobre 2022</i>	15 706 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G63 Commission permanente du 18 juillet 2022	3 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 28 novembre 2022</i>	12 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n°G63 Commission permanente du 18 juillet 2022	52 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 28 novembre 2022</i>	60 €
RDN7 - Aménagement Entrée EST	Le Muy	Délibération n°G85 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	142 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 02 décembre 2022</i>	4 300 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n° G86 Commission permanente du 26 septembre 2022	60 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 12 décembre 2022</i>	252 €
Carrefour giratoire de la RD 14 avec la RD 61	Grimaud	Délibération n° G86 Commission permanente du 26 septembre 2022	172 m ²	[REDACTED]	<i>acte administratif du 12 décembre 2022</i>	1 116 €


DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559	Sanary-sur-Mer	Délibération n°G84 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	115 m ²	SARL CLOS CECILE	<i>acte administratif du 15 décembre 2022</i>	31 360 €
RD 78	Pignans	Délibération n°G87 Commission permanente du 26 septembre 2022	75 m ²	SARL CMED	<i>acte administratif du 12 décembre 2022</i>	840 €
Aménagement voie d'accès au collège	Aups	Délibération n°G25 de la Commission permanente du 05 décembre 2022	35 m ²		<i>acte administratif du 23 décembre 2022</i>	175 €
Bâtiments – Services Départementaux						
Collège "Pierre de Coubertin"	Le Luc en Provence	Délibération n°G22 de la Commission permanente du 31/05/2021	14 622 m ²	Commune du Luc en Provence	Acte administratif du 05 janvier 2022	acquisition à titre gratuit
Collège "Font de Fillol"	Six-Fours-les-Plages	Délibération n°G12 de la Commission permanente du 21/09/2021	10 781 m ²	Commune de Six-Fours-les-Plages	Acte administratif du 24 janvier 2022	acquisition à titre gratuit


DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	DELIBERATION	SURFACE ACQUISE EN M ²	IDENTITE DU VENDEUR	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Espaces Naturels Sensibles (ENS)						
Terrain communal situé au sein d'un massif forestier	Montferrat Lieu-dit "Beaudron"	Délibération n°G69 de la Commission permanente du 22 février 2021	11 900 m ²	Commune de Montferrat	Acte administratif du 11 janvier 2022	Échange sans soulte
Terrain privé attenant à la base écogardes de l'Espacier	Roquebrune-sur-Argens Lieu-dit "L'Espacier"	Arrêté départemental n°AR 2021-1033 du 26 juillet 2021	8 711 m ²	████████████████████	<i>Acte notarié du 07 février 2022</i> <i>Maître Céline BARTOLOMEO, notaire à Roquebrune-sur-Argens</i>	25 000 € Préemption au prix indiqué dans la DIA
Terrains communaux attenants à l'ENS "Le Château de Valbelle"	Tourves Lieu-dit "Le Château"	Délibération n°G 86 de la Commission permanente du 20 septembre 2021	3 601 m ²	Commune de Tourves	Acte administratif du 15 mars 2022	Acquisition à l'euro symbolique
Terrain communal situé en bordure de la RD 30 et en continuité de l'ENS coeur de nature "Mala Soque"	Montmeyan Lieu-dit "Font de Vallat"	Délibération n°G13 de la Commission permanente du 24 janvier 2022	80 000 m ²	Commune de Montmeyan	Acte administratif du 08 juin 2022	Échange sans soulte
Terrain communal situé au sein d'un massif forestier et en continuité de l'ENS "La Verrerie"	Forcalqueiret Lieu-dit "La Verrerie"	Délibération n°G72 de la Commission permanente du 26 septembre 2022	26 763 m ²	Commune de Forcalqueiret	Acte administratif du 20 décembre 2022	Échange sans soulte

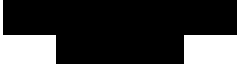

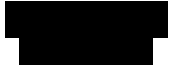
**BILAN DES
CESSIONS IMMOBILIÈRES
2022**

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Voirie						
Carrefour de la RD 14 avec la RD 61 Délaisse de voirie	Grimaud Lieu-dit "Chemin de Saint Pierre"	AT 139 : 46 m ² AT 140 : 30 m ² AT 141 : 67 m ² soit une contenance total de 143 m ²	Parcelles issues du domaine public	Société "ATLASS" représentée par son gérant, M Dimitrios HATZIDIMITRACIS	<i>acte administratif du 5 janvier 2022</i> <i>Echange avec soulte</i>	500 € soit une soulte de 350 € au profit du Département du Var
RD 559 Parcelle départementale	Six-Fours les Plages Avenue de la Mer	DC 398 : 37 m ²	Parcelle acquise par le Département du Var auprès de la SAS SIFO	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle DC 34	<i>acte administratif du 5 janvier 2022</i> <i>Echange avec soulte</i>	5 365 € soit une soulte en faveur du Syndicat des Copropriétaires de 20 429 €
Ancienne route de Toulon	Pignans Lieu-dit "La Lauve"	D 2144 : 1 300 m ² D 2151 : 3 149 m ² soit une contenance total de 4449 m ²	Parcelles départementales, anciennes réserves foncières de la commune de Pignans devant accueillir la caserne du SDIS et objet d'un échange en 2009.	Communauté de communes Coeur du Var	<i>acte administratif du 24 janvier 2022</i>	212 000 €
Ancienne RD 14 Délaisse de voirie	Cuers Lieu-dit "Le Pouverel"	AR 19 : 1 918 m ²	Parcelle départementale sur laquelle est implantée pour partie la caserne des pompiers, nécessitant une régularisation.	Commune de Cuers	acte administratif du 7 février 2022	115 000 €
RD 557 Parcelle départementale	Draguignan "Pont de Lorgues"	BL 848 : 17 m ²	Parcelle départementale	Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BL 816	<i>acte administratif du 24 février 2022</i> <i>Echange avec soulte</i>	750 € soit une soulte au profit du syndicat des copropriétaires de 7 100 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 7 Délaiisé de voirie	Roquebrune-sur-Argens Lieu-dit "Les Camelines"	BP 325 : 1009 m ² BP 327 : 1185 m ² BP 328 : 1209 m ² soit une contenance totale de 3403 m ²	la parcelle BP 327 est issue du Domaine Public la parcelle BP 325 est issue de la division de la BP 137 la parcelle BP 328 est issue de la division de la BP 133	Société "SCI GOLF ST JOHN"	Acte notarié du 7 février 2022 Maître Céline BARTOLOMEO notaire à Fréjus	41 000 €
RD 35 Délaiisés de voirie	Varages Falaise du Baou Lieux-dits " Les Trulets, Descente des Moulins et Les Escabeaux"	AB 232 (34 m ²) AB 233 (350 m ²) AB 234 (7 m ²) AB 235 (177 m ²) AB 493 (190 m ²) AB 494 (155 m ²) AB 496 (198 m ²) AB 499 (395 m ²) AB 236 (260 m ²)- lots 1 à 14 soit une contenance total de 1766 m ²	Parcelles acquises par le Département du Var auprès de : -AB 232,233,234,235 et lots 13-14 de 236 : Époux RAIBAUT/BAZIN par acte administratif du 30 août 1982 et 22 avril 1983 -AB 493 et 494 : Mme Yvette DONATI par acte administratif du 06 août 1982 -AB 496 et lots 2 et 3: Époux VOHLGEMUTH/ANTOINE par acte administratif du 12 août 1982 -AB 499 : Mme Marie LANTELME par acte administratif du 20 juillet 1982 - Lot 1, lots 8 à 12 AB 236 : Époux RAIBAUT/BERNARD par acte administratif du 22 septembre 1982 -Lots 4 à 7 AB 236 : M Fleury RAIBAUT par acte administratif du 16 août 1982	Commune de Varages	acte administratif du 04 mars 2022	euro symbolique non recouvrable

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 43 délaissés de voirie	Forcalqueiret lieu-dit "Chemin Pré de Castres"	C 661 (550 m ²) C 662 (740 m ²) C 673 (550 m ²) C 736 (150 m ²) C 740 (350 m ²) C 742 (310 m ²) C 744 (228 m ²) soit une contenance total de 2878 m ²	Parcelles acquises par le Département auprès de : - C 661 : Mme Céline DEMAISON par acte administratif du 26 décembre 1979 - C 662 : M Félix CALAIS par acte administratif en 1979 - C 673 : Consorts VINCENS par acte administratif du 22 décembre 1979 - C 736 : Époux REPESSE/DEMAISON par acte administratif du 18 juin 1982 - C 740 et C 742 : Mme REQUIER par acte administratif du 18 juin 1982 - C 744 : M Joseph RASERA par acte administratif du 18 juin 1982	Commune de FORCALQUEIRET	acte administratif du 14 mars 2022	euro symbolique non recouvrable
RD 28 Délaissé de voirie	Saint-Maximin la Sainte Baume lieu-dit "Chemin de Bras"	BH 1047 (485 m ²)	Parcelle issue du domaine public départemental		acte notarié du 12 avril 2022 Maître Carine PIQ notaire à Tourves	5 400 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559B délaisse de voirie	La Cadière d'Azur lieu-dit "La Noblesse"	B 1990 (34 m ²) et B 1993 (3 m ²) soit une contenance total de 37 m ²	La parcelle B 1990 est issue de la division de la B 1479 et la parcelle B 1990 est issue de la division de la parcelle B 1481. Les parcelles B 1479 et B 1481 ont été acquises auprès de M ALBERT CORDEIL aux termes d'un acte administratif du 05 février 2002	SCI MONILLEE	acte notarié du 12 mai 2022 Maître RELAVE notaire à Le Beausset échange avec soulte	400 € soit une soulte en faveur du Département de 324 €
RD 28 délaisse de voirie	Bras lieux-dits "Les Candouliers et la Brasque"	F 529 (375 m ²) F 530 (146 m ²) N 1739 (119 m ²) N 1740 (30 m ²) soit une contenance total de 670 m ²	Parcelles issues du domaine public départemental	Commune de BRAS	acte administratif du 20 mai 2022	1 500 €
RD 559B délaisse de voirie	Le Castellet lieu-dit "Le Plan"	AH 1050 (281 m ²)	La parcelle AH 1050 est issue de la division de la AH 684. La parcelle AH 684 a été acquise auprès de M Emile IMBERT aux termes d'un acte administratif du 05 février 2002		acte administratif du 31 mai 2022	260 €
RD 559 délaisse de voirie	Le Lavandou	AY 251 (165 m ²)	La parcelle dépendait du Domaine Public du Département avant décision de déclassement par délibération de la CP du CD n°G68 en date du 20/09/2021	Commune du Lavandou	acte notarié du 2 juin 2022 Maître PELLOUX - BOUCHER notaire au Lavandou	2 660 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
EV8 délaisse de voirie	Callas	B 761 (129 m ²)	La parcelle dépendait du Domaine Public du Département avant décision de déclassement par délibération de la CP du n°G58 en date du 21/03/2022		Acte notarié du 10 juin 2022 Maître Amandine CERAULO notaire à Trans en Provence	6 400 €
EV8 délaisse de voirie	Salernes	AW 271 (197 m ²)	La parcelle AW 271 est issue de la division de la parcelle AW 183		Acte notarié du 10 juin 2022 Maître Caroline BORIE notaire à Salernes	11 000 €
RDN7 délaisse de voirie	Brignoles lieu-dit "La Bétoride"	BE 1138 (479 m ²)	La parcelle BE 1138 provient de la parcelle BE 1123. Cette dernière provient de la réunion des parcelles B 275 et B 276. Ces deux parcelles acquises par l'Etat ont fait l'objet d'un transfert au département, conformément au décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005. Bien appartenant à l'Etat pour l'avoir acquis des Indivis CIANCHI aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet en date du 1er août 1991		Acte notarié du 14 juin 2022 Maître de CELLES notaire à Brignoles	3 970 €
RD 560 délaisse de voirie	Salernes	AC 1038 (140 m ²)	La parcelle AC 1038 est issue de la division de la parcelle AC 216	EHPAD "La Source"	Acte administratif du 25 juillet 2022	140 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 98 délaissé de voirie	Bormes les Mimosas	G 2217 (1350 m ²)	La parcelle départementale nouvellement cadastrée est issue du DP routier	Commune de Bormes les Mimosas	Acte administratif du 08 septembre /2022	2 000 €
RD 558 délaissé de voirie avec ancien abri cantonnier	Grimaud	AI 107 (122 m ²)	La parcelle départementale nouvellement cadastrée est issue du DP routier	Commune de Grimaud	Acte administratif du 09 septembre 2022	18 000 €
EV8 délaissé de voirie	Figanières	D 2012 (261 m ²)	La parcelle D 2012 est issue de la division de la parcelle D 1838	[REDACTED]	Acte notarié du 21 septembre 2022 Maître Patricia GIRAUDI notaire à Figanières	3 000 €
EV 8 délaissé de voirie	Rians lieu-dit "La Vicarie"	BT 305 (6249 m ²)	La parcelle BT 305 est issue de la division de la parcelle BT 288 Cette parcelle a été acquise auprès de l'Etat par acte administratif en date du 9 avril 2010	[REDACTED]	Acte notarié du 23 septembre 2022 Maître André LASSIA notaire à Peyrolles-en-Provence (13)	3 100 €
RD 46 Parcelle départementale	Toulon	ES 869 (882 m ² et le demi-lit de ruisseau non cadastré pour 270 m ²).	Parcelle acquise par le Département du Var auprès des Époux LUNVEN / DUTHEIL par acte administratif du 23 juillet 1996	[REDACTED]	Acte notarié du 28 septembre 2022 Maître Philippe BERNARD notaire à Toulon	41 500 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
		BB 3 (416 m ²)	Les parcelles sont devenues	[REDACTED]	Acte notarié du 9	4 400 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
RD 559/RD 87 délaisse de voirie	Saint-Cyr-sur-Mer lieu-dit "Le Chic"	BB 91 (1415 m ²) BB 93 (457 m ²) BB 95 (382 m ²) BB 97 (279 m ²) BB 99 (86 m ²) soit une contenance total de 3035 m ²	la propriété du Département par ordonnance d'expropriation du 26 août 1985. Biens propres au Département du Var pour les avoir acquis auprès de Monsieur René BRUE (BB3, BB91 et BB95) et Monsieur Louis POUTET (BB93, BB97 et BB99)	██████████	décembre 2022 Maître Arnaud MARTINENQ, notaire à Saint-Cyr-sur-Mer	
RD 559B rétrocession partielle	La Cadière d'Azur lieu-dit "Grand et Petit Moulin"	B 2031 (61 m ²) B 2033 (10 m ²) soit une contenance total de 71 m ²	Les parcelles sont devenues la propriété du Département par ordonnance d'expropriation du 29 mai 2000. Biens propres au Département du Var pour les avoir acquis auprès des consorts CLEMENT (B 1465 et B 1467)	██████████	Acte administratif du 20 décembre 2022	70 €
Bâtiment - Collège						
Collège "Pierre de Coubertin"	Le Luc en Provence	264 m ² en nature de trottoir et voirie		Commune du Luc en Provence	Acte administratif du 05 janvier 2022	cession à titre gratuit par acte d'échange
Locaux Saunier et Centre méditerranéen d'Art (137P06 et 137P43)	Toulon rue Saunier et rue Adolphe Guiol	CO 193 : 820 m ² CO 291 : 26 m ²	Biens propres au Département du Var : CO n°291 pour l'avoir acquis par acte administratif en date du 19 juillet 1999. CO n°193 pour l'avoir acquis par acte administratif en date du 4 juin 1969.	Société JENZI	Acte notarié du 15 septembre 2022 Maître ROQUEBERT notaire à Ollioules	1 000 000 €

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
Villa "Marius Autran"	La Seyne sur Mer 9, rue des chantiers	AM 159 : 130 m ²	Bien propre au Département du Var pour l'avoir acquis par acte notarié le 1er juillet 1949 auprès des époux MILLOU ROBBA	Commune de La Seyne sur Mer	Acte administratif du 05 octobre 2022	223 200 €
Canal de la Siagnole						
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Montauroux Lieu-dit "Le Puits"	L 557p : 242 m ²	Bien propre au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956		Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	2 420 €
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Montauroux Lieu-dit "Le Puits"	L 557p : 158 m ²	Bien propre au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956		Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	1 580 €
Terrain abritant une section abandonnée du canal de la Siagnole	Tourrettes Lieux-dits "Font Bouillon", "Collet Ribergue"	D 24 : 1 020 m ² D 26 : 1 285 m ² D 37 : 2 360 m ²	Biens propres au Département depuis des faits et actes antérieurs à 1956	Société civile immobilière "FONT BOUILLEN"	Acte notarié du 1er juillet 2022 Maître MADJARIAN notaire à Fayence	4 200 €
Espaces Naturels Sensibles (ENS)						
Fraction détachée de l'ENS "La Colle" abritant deux réservoirs d'eau intercommunaux	Montferrat Lieu-dit "La Colle"	C 965 : 2 103 m ² (issue de la parcelle C 711 : 119 925 m ²)	Bien propre au Département pour l'avoir acquis des conjoints WILLIAMS / VILLANOVA / ATHEA, après déclaration d'utilité publique, aux termes d'un acte authentique réalisé en la forme administrative, reçu par Monsieur le Président du Conseil Général du Var le 24 mars 1986	Commune de Montferrat	Acte administratif du 11/01/2022	échange sans soulte

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINES DE PROPRIETE	IDENTITES DU CESSIONNAIRE	CONDITIONS DE LA VENTE	MONTANT
ENS non conforme "Le Pont"	Montmeyan Lieu-dit "Le Pont"	B 72 : 10 746 m ² B 278 : 1 557 m ² B 289 : 3 170 m ² B 399 : 5 195 m ²	Biens propres au Département pour les avoir acquis à titre d'échange de la Commune de Montmeyan aux termes d'un acte authentique réalisé en la forme administrative reçu par Monsieur le Président du Conseil Général du Var en date du 06 mars 2008	Commune de Montmeyan	Acte administratif du 08/06/2022	échange sans soulte
ENS non conforme "Peirascous" + 2 délaiés de voirie * (RD 12)	Forcalqueiret Lieux-dits "Les Peirascous" et "Les Fontaites"	C 604 : 5 280 m ² C 606 : 8 150 m ² B 523 * : 1 530 m ² B 529 * : 580 m ²	Biens propres au Département du Var : C 604 et C 606 pour les avoir acquis auprès de Mme VINCENS par acte administratif en date du 02 avril 1987. B 523 pour l'avoir acquis auprès de M CASSINI par acte administratif en date du 13 décembre 1979. B 529 pour l'avoir acquis auprès de M PASTIRELLI par acte administratif en date du 13 décembre 1979.	Commune de Forcalqueiret	Acte administratif du 20 décembre 2022	échange sans soulte

MPA/DRH/
FM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A9**

OBJET : EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3123-10 à L.3123-14 qui disposent que les membres élus des collectivités territoriales ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et qu'ils bénéficient d'un droit individuel à la formation,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la démocratie de proximité et à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 modifiée relative à l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu la loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 modifiée, relative à l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, notamment son article 140,

Vu l'ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

Vu le décret n° 2016-870 du 29 juin 2016 modifié, relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 20 juillet 2021 relative à la détermination des orientations du Département au titre de l'exercice du droit à la formation des conseillers départementaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- des actions de formation, hors droit individuel de formation, suivies par les conseillers départementaux, au titre de l'année 2022, récapitulées dans le tableau ci-joint et annexé au compte administratif.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc161905-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Formations colloques des élus 2022

Libellé de la formation	Participants	Dates	Montant
Formation "Respecter le RGPD dans ma communication de conseiller départemental"	Christophe CHIOCCA	25/02/2022	750,00 €
Formation "Prendre la parole et réussir ses interventions en public"	Valérie MONDONE	07/03/22 au 08/03/2022	1 740,00 €
Formation "Prise de parole en public"	Valérie MONDONE	28/03/2022 au 30/03/2022	2 280,00 €
Formation "Souveraineté nationale : reprenons la maîtrise de notre territoire !"	Sonia LAUVARD Christophe CHIOCCA	17/09/22 au 18/09/22	2 000,00 €
TOTAL			6 770,00 €

MPA/DRH/
NB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A10**

OBJET : RENOUVELLEMENT DE TROIS EMPLOIS NON PERMANENTS DE CONSEILLERS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES" SOUS FORME DE CONTRAT DE PROJET

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 20-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'appel à projet lancé par l'Etat pour le développement de l'accès au numérique via le déploiement de conseillers numériques au sein de structures publiques et dont le salaire sera pris en charge à hauteur de 42 500€ pour les trois ans,

Considérant le projet du Département d'offrir aux habitants la possibilité d'accéder au numérique et à un accompagnement pour apprendre à utiliser ces outils pour des démarches administratives et personnelles,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de renouveler trois emplois non permanents de conseillers numériques relevant de la catégorie C, de grade d'adjoint administratif, à temps complet,

Le contrat sera d'une durée de 36 mois, et sera effectif à compter du 1er août 2023. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C (grade d'adjoint administratif), par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les conventions nécessaires à la mise en œuvre du recrutement des conseillers numériques France Services.

La dépense sera imputée sur le chapitre 12, fonction 52 et compte 64168 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166703-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

DGS/SG/
DT

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A11**

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3121-21 prévoyant que chaque année, le Président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport de performance pour l'année 2022, joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167202-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



LE DÉPARTEMENT

**RAPPORT
DE PERFORMANCE
2022**

ÉDITORIAL

Ce rapport présente l'engagement du Département du Var sur l'année 2022, dans la grande diversité de ses compétences au cœur du quotidien des Varoises et des Varois, et dans sa volonté d'équité des actions sur le territoire.

En 2022, au cœur de sa compétence de solidarité, le Département renforce l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle emploi et forme ses agents au référentiel des informations préoccupantes de la Haute autorité de santé pour mieux accompagner les décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Attentif à l'accueil des collégiens varois dans des locaux durables, le Département investit dans un plan pluriannuel ambitieux de rénovation des collèges qui est entré dans sa 4^{ème} année. C'est ainsi que 249 marchés ont été lancés pour un montant total de plus de 34 M€ en 2022.

En matière de culture, l'Hôtel départemental des expositions (HDE), à Draguignan, a fait rayonner le Var grâce aux expositions "Momies les chemins de l'éternité", suivie de "La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours", attirant plus de 50 000 visiteurs. Le Département développe également des diagnostics archéologiques, préalablement aux travaux d'aménagement, valorisant ainsi le patrimoine historique et archéologique du Var.

En termes d'infrastructures, le Département maintient son engagement sur la qualité du réseau routier tout en mettant en œuvre des procédés techniques visant à réduire les déchets, économiser les ressources et les émissions de gaz à effet de serre. Il maintient, avec ses partenaires, un objectif ambitieux pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le Département préserve et valorise son patrimoine naturel aménageant et gérant ses espaces naturels sensibles, mais également en proposant des offres de sports de nature pour une découverte respectueuse de nos richesses naturelles.

La qualité de la gestion financière du Département permet de présenter une gestion saine d'extinction de ces emprunts et un résultat cumulé de 295 M€ au compte administratif.

Ce rapport de performance 2022 démontre la qualité de l'action départementale et confirme l'investissement de l'institution au cœur du quotidien des Varoises et des Varois.



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental

SOMMAIRE

▪ Solidarité	6 7
.....	
▪ Collèges	8
.....	
▪ Sport et jeunesse	9
.....	
▪ Culture	10
.....	
▪ Routes et réseaux	11
.....	
▪ Tourisme	12
.....	
▪ Environnement	13
.....	
▪ Qualité et performance de l'administration	14



Solidarité

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- d'insertion et de développement social
- de proximité, en direction des publics les plus en difficulté
- d'autonomisation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- de prévention et de protection de l'enfance et des familles
- de logements et de cohésion territoriale

Chiffres clés

€ **213 M€** pour l'insertion et le développement social dont **194,5 M€** pour l'allocation RSA

 **34 415 foyers** allocataires du RSA

 **5 436 familles** ayant bénéficié de secours d'urgence

€ **295,3 M€** pour l'autonomie des personnes dont **112,5 M€** pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)



31 730 bénéficiaires de l'APA dont **21 170** à domicile et **10 560** en établissement



6 095 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)



86,7 M€ alloués pour la famille, la prévention et la protection de l'enfance



4 430 mineurs ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile administrative ou judiciaire

Indicateurs

• **1,3 M€** engagé pour les subventions à l'amélioration de l'habitat

• **618 bénéficiaires** d'un emploi aidé sur enveloppe départementale contractualisée

• **99 personnes** recrutées sur les marchés publics intégrant des clauses sociales suivis par le facilitateur départemental des clauses sociales

• **1 378 bénéficiaires** de l'aide sociale au titre du maintien à domicile (personnes âgées et personnes en situation de handicap)

• **5 764 consultations médicales** pour des enfants de moins de 6 ans effectuées dans les unités de promotion de la santé

• **807 jeunes bénéficiaires** d'un contrat jeune majeur dont **556** en hébergement, **126** en accompagnement et **125** en aide financière



Focus

Formation au référentiel des informations préoccupantes de la Haute Autorité de Santé

Les informations préoccupantes (IP) concernant les enfants sont évaluées par les travailleurs sociaux et les puéricultrices. Afin d'éviter des disparités dans les modes d'évaluation, la Haute autorité de santé a établi un référentiel visant à harmoniser les pratiques d'évaluation et donc à sécuriser des décisions prises dans l'intérêt de l'enfant.

Le référentiel des informations préoccupantes est inscrit dans la loi du 07/02/2022, dans le schéma départemental enfance famille 2022-2026 mais également dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022 signé entre l'Etat, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Département du Var.

Dès octobre 2001, le Département a engagé la formation au référentiel évaluation de la Haute autorité de santé pour les cadres de la prévention et de la protection de l'enfance en vue d'assurer la transmission des acquis aux travailleurs sociaux et médico-sociaux en charge de l'évaluation des IP mais également aux partenaires extérieurs.

Ainsi, 30 cadres du Département ont été formés spécifiquement pour assurer la transmission. Enfin une journée a été dédiée à cette démarche rassemblant les cadres des 3 directions du Département œuvrant auprès des enfants et la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et son directeur adjoint.



VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTÉ SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE ?

Vous rencontrez une difficulté sociale ou médico-sociale ?



VOTRE ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP ?

Votre enfant est en situation de handicap ?



AIDE À DOMICILE

Aide à domicile

Focus

Engagement dans le soutien de l'habitat inclusif : aide à la vie partagée

Le Département soutient l'habitat inclusif avec une nouvelle aide pour les personnes âgées ou en situation de handicap : l'aide à la vie partagée (AVP). Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'État et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) formalisé dans un "accord pour l'habitat inclusif".

L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées en situation de handicap qui font le choix, d'un mode d'habitat regroupé, assorti d'un projet de vie sociale. Les habitants disposent de leur espace de vie individuel et partagent des espaces de vie communs et des services utiles à leur projet de vie sociale et partagée. En soutenant cette offre innovante, le Département s'engage dans l'orientation majeure du schéma départemental de l'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Suite à un appel à candidature, le Département a retenu 21 habitats inclusifs sur le territoire varois portés par 10 opérateurs et assurera le financement de 156 aides à la vie partagées pour 35 personnes âgées et 121 personnes en situation de handicap, soit un montant total de 7,1 M€ pour la période 2023 à 2029.

Focus

Renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA en partenariat avec Pôle Emploi

Le Département a mis en place une mesure d'accompagnement global en partenariat avec Pôle emploi permettant de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

1 300 bénéficiaires ont été orientées en 2022 dans le cadre de l'accompagnement global. A l'issue d'un diagnostic professionnel, 700 bénéficiaires ont été intégrés dans ce dispositif et ont ainsi bénéficié d'un suivi en binôme par Pôle emploi et le service social en UTS.

Grâce au partenariat fort que le Département a su tisser avec les acteurs du territoire, la nouvelle stratégie Var insertion travail (VIT) est déployée dès 2022. Le parcours d'insertion est accéléré grâce à la prise en charge des bénéficiaires dans des délais très courts. Il est résolument tourné vers l'emploi, avec des accompagnants expérimentés et un rapprochement avec le monde de l'entreprise. Ainsi le Département renouvelle son offre d'accompagnement pour l'ensemble des allocataires du RSA.



Collèges

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage du fonctionnement des collèges en matière d'accueil, d'entretien et de restauration, notamment avec la gestion du personnel technique des collèges
- accueil des collégiens varois dans des locaux durables et un environnement numérique
- pilotage opérationnel des projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de renouvellement dans un objectif de qualité durable des constructions
- pilotage et mise en oeuvre des obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques
- développement du numérique éducatif dans les collèges en articulation avec l'État et selon un périmètre fixé par la loi

Chiffres clés



- 71 collèges publics
- 14 collèges privés
- 1 PC pour 3,8 collégiens



33 878 demi-pensionnaires



50 463 collégiens

Collèges publics : 43 457

Collèges privés : 7 006



914 agents techniques des collèges

Indicateurs

• 14 rez-de-chaussée rendus accessibles à tous les handicaps sur l'année

• 26,5 KWh/m².an de consommation moyenne au sein des collèges

• 19 installations produisant des énergies renouvelables sur les collèges

• 140 conventions d'ouverture des locaux des collèges

• 5 007 heures d'ouverture des collèges grâce aux conventions d'ouverture des locaux des collèges

• 46 collèges ayant répondu aux appels à projets de thématiques culturelles ou environnementales

Focus

Plan de rénovation des collèges

Le Département a voté, en 2019, un ambitieux plan de rénovation des collèges, intégrant les travaux de rénovation (axe 1), de transition énergétique (axe 2) et d'amélioration de la qualité de l'accueil et de la vie éducative (axe 3). L'Axe 1 du Plan de rénovation des collèges (75 M€), entre dans sa quatrième année d'exécution.

Var aménagement développement (VAD), maître d'ouvrage délégué depuis 2021, a lancé toutes les demandes d'urbanisme et a finalisé les études globales des travaux à réaliser entre 2022 et 2024.

C'est ainsi que 249 marchés ont été lancés pour un montant total de plus de 34 M€.

Après l'isolation de la quasi-totalité des toitures terrasses des 21 collèges concernés en 2022, la rénovation des menuiseries extérieures et des chaufferies a débuté.

Des travaux conséquents ont été engagés durant l'été 2022 et se sont poursuivis en sites occupés. Ils ont concerné l'étanchéité, le ravalement de façades, l'isolation de planchers, le remplacement de faux plafonds et relamping... pour un montant de 12 M€.

collèges



VOTRE ENFANT EST
COLLÉGIEN ?



Votre enfant est collégien ?



VOUS SOUHAITEZ SAVOIR CE
QUE MANGE VOTRE ENFANT
AU COLLÈGE ?



Vous souhaitez savoir ce que mange votre enfant au collège ?



Sport et jeunesse

Enseignement supérieur et recherche

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement des porteurs de projets d'activités physiques et sportives
- développement maîtrisé des sports de pleine nature grâce au pilotage du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI 83) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR 83)
- valorisation des performances du sport varois et organisation d'actions de sensibilisation
- accompagnement des porteurs de projets et financement des acteurs concourant au développement de l'enseignement supérieur et à la recherche
- élaboration et mise en œuvre d'un document stratégique en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Chiffres clés



195 404 licenciés sportifs dont 40 238 pour les sports de pleine nature (valeurs 2021)

2 296 clubs varois dans l'annuaire du sport varois (source comité olympique) (valeurs 2021)

108 espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)



2,6 M€ alloués pour les clubs sportifs varois

749 372 € consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (540 000 € en fonctionnement et 209 372 € en investissement)

1,8 M€ consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le contrat de projet État-Région (CPER)

Indicateurs

• **2 158 séjours** scolaires et sorties financés pour les 6-18 ans

• **25 jeunes** bénéficiaires d'une prime pour l'obtention du BAFA et du BAFD

• **223 Pass'Sport découverte** pour les varois de 10 à 16 ans

FOCUS

La soirée des champions : primes à l'excellence et à la performance

Depuis 2017, le Département honore le sport de haut niveau et récompense les sportifs varois âgés de 12 à 25 ans ayant remporté lors de la saison sportive précédente un titre de champion de France, d'Europe, du monde, olympique ou paralympique dans les sports collectifs ou individuels.

Durant la saison sportive 2021/2022, 69 titres ont été remportés par les sportifs varois.

Lors de la soirée des champions 161 athlètes ont été récompensés toutes disciplines confondues (69 athlètes individuels et 14 équipes composées de 92 champions). Le montant total des primes attribuées a été de 66 500 €

Ces champions sont sollicités à l'occasion de manifestations départementales pour valoriser le sport varois. Ainsi Célia Cancan a fait une démonstration de judo lors des championnats de France de judo au Palais des sports à Toulon en novembre 2022.



VOUS AVEZ ENTRE 12 ET 25 ANS ET VOUS ÊTES CHAMPION SPORTIF ?

Vous avez entre 12 et 25 ans et vous êtes champion sportif ?



VOTRE ENFANT PARTICIPE À UN VOYAGE SCOLAIRE ? LE DÉPARTEMENT PEUT VOUS AIDER À LE FINANCER

Votre enfant participe à un voyage scolaire ? Le Département peut vous aider à le financer

Culture

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- conservation du patrimoine et de la mémoire du Département
- gestion des équipements culturels départementaux et développement de l'offre culturelle et artistique
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel
- suivi archéologique départemental

Chiffres clés



834 spectacles programmés par les structures de spectacle vivant soutenues par le Département, ayant attiré **261 050 spectateurs**



119 811 personnes accueillies dans les structures culturelles du Département



32 990 pages numérisées par les archives départementales du Var



18 685 visiteurs à l'Abbaye de La Celle



8 859 élèves bénéficiaires des médiations et actions mises en place par le Département



257 512 documents mis à la disposition des bibliothèques varoises (livres, musique, films et jeux vidéo) par la médiathèque départementale

13 interventions en archéologie préventive

Indicateurs

• **50 684 visiteurs** au muséum départemental du Var dont **4 678 scolaires**

• **48 712 visiteurs** à l'Hôtel départemental des expositions, dont **1 584 scolaires**

• **1 730 visiteurs** aux archives départementales du Var dont **844 scolaires**

• **4 163 personnes** ont assisté aux " Voix départementales "

• **173 039 visiteurs** sur le site internet des Archives départementales du Var

• **40 000 visiteurs** à la Fête du livre du Var

• **103 "bus culture"** pour les sorties vers les expositions

Focus

Les expositions de l'Hôtel départemental des expositions (HDE)

L'Hôtel départemental des expositions du Var poursuit son projet ambitieux, avec le soutien de grandes institutions culturelles françaises et internationales.

L'exposition "Momies les chemins de l'éternité" a réuni plus de 300 prêts issus des musées parisiens du Quai Branly Jacques Chirac et du Louvre, des Confluences à Lyon, et d'autres musées français et étrangers, ainsi que de collectionneurs privés.

La fabuleuse histoire des jouets de la Préhistoire à nos jours, sous la direction de la commissaire d'exposition Anne Monier Vanryb historienne de l'art et conservatrice au département des collections modernes et contemporaines au musée des Arts décoratifs à Paris, a présenté 600 pièces issues des collections de 31 prêteurs. L'HDE a gagné l'intérêt du public et attiré plus de 50 000 visiteurs en 2022. Chacune exposition est accompagnée d'une programmation culturelle pour le grand public et les élèves du Var : conférences, films, ateliers pédagogiques et artistiques, visites guidées.

Focus

Les diagnostics archéologiques menés par les experts du Département

Le Département monte en puissance sur la réalisation de diagnostics archéologiques préalables aux travaux d'aménagement. Ainsi, il a réalisé 12 diagnostics archéologiques en 2022 :

> 4 concernent des opérations de la Société sur Canal de Provence (SCP)

> 6 correspondent à des aménagements menés par des collectivités, dont deux à proximité du site majeur du Var d'Olbia à Hyères

> 2 sont relatifs à des aménagements privés dont l'église Saint Christophe à Brignoles, monument majeur du XIe siècle

Par cette action, le Département soutient l'aménagement du territoire, tout en valorisant le patrimoine historique et archéologique du Var.



EXPOSITION " LE LAS, UN FLEUVE ET DES HOMMES "

Exposition " Le Las, un fleuve et des hommes "



VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UNE SORTIE CULTURELLE ?

Vous êtes à la recherche d'une sortie culturelle ?



Routes et réseaux

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage opérationnel des projets d'aménagement et d'entretien pour un réseau et des conditions de circulation de qualité au service de l'usager
- organisation et gestion du transport à l'attention des élèves et étudiants en situation de handicap
- pilotage du déploiement des infrastructures numériques pour le très haut débit fixe et mobile

Chiffres clés



2 963 km de routes départementales

151 km cumulés de voies aménagées en faveur des modes doux



366 000 prises pour raccorder tous les Varois à la fibre optique en 2024



Le budget voté consacré aux routes et réseaux

- **35 M€** en investissement
- **10 M€** en fonctionnement

28 M€ consacrés à la maintenance du patrimoine

Indicateurs

• **138 km** de chaussées renouvelées dont 76,5 réalisées en technique à froid et 29,1 réalisées en technique tiède

• **12 723 personnes** ayant suivi une formation sur la sécurité routière

• **844 élèves et étudiants** en situation de handicap dont les frais de transport sont pris en charge par le Département

• **4 M€** consacrés au transport des élèves et étudiants en situation de handicap

• **413 000 locaux** raccordables à la fibre optique dans les 34 communes déployées par Orange et SFR (initiative privée)

• **220 000 locaux** raccordables à la fibre optique dans les 119 communes déployées par Orange et SFR (initiative publique)

Focus

Décarbonation des revêtements routiers

Pour renouveler les revêtements routiers, le Département fait un effort significatif pour mettre en œuvre différentes techniques alternatives à l'enrobé traditionnel dit "chaud", plus économes en consommation énergétique, en dégagement de gaz à effet de serre et en extraction de matériaux de carrière. Toutes techniques confondues en 2022, 55 500T ont été utilisées pour 138 km de routes dont 51% en techniques à chaud (76,3% moyenne nationale), 34,5% en tiède (17,7% moy nat) et 14% à froid (16% moy nat). L'économie énergétique est de -3 500 000 KWh, de carbone -746 000 T éq CO2, et de matériaux -35 800 T.

Focus

Substitution du SMO SUD THD par une coopération des 13 collectivités varoises membres du Syndicat

Le syndicat mixte ouvert PACA-THD a été dissous. Ses 13 membres - la Région, le Département et 11 intercommunalités du Var - ont passé une convention de coopération public-public pour se substituer au syndicat dissous.

Cette forme de contractualisation, peu courante, est une solution efficace et peu contraignante pour ces collectivités désireuses de s'associer pour un objectif commun : poursuivre le déploiement de la fibre optique et développer les usages numériques pour tous.

Ainsi, en privilégiant la mutualisation et la collaboration, les collectivités du Var innoveront au service des Varois.



LE DÉPARTEMENT VEILLE À MAINTENIR DES CONDITIONS DE CIRCULATION OPTIMALES SUR LES ROUTES DU VAR

Le Département veille à maintenir des conditions de circulation optimales sur les routes du Var



VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT SENSIBILISÉ AUX DANGERS DE LA ROUTE ?

Vous souhaitez que votre enfant soit sensibilisé aux dangers de la route ?

Tourisme



Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- financement et accompagnement des partenaires et projets touristiques, en lien avec l'agence de développement touristique
- gestion de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
- qualification de l'offre touristique avec la mise en œuvre de labels, la promotion de marques ou l'organisation de concours
- structuration de l'offre touristique notamment par la création et la promotion de circuits touristiques
- élaboration et mise en œuvre de documents stratégiques et d'actions touristiques visant à renforcer l'attractivité du Var

Chiffres clés



75 millions de nuitées
10 millions de touristes



15 manifestations
touristiques aidées par le
Département



4,8 Mds € de recettes
annuelles liées aux dépenses des
touristes

Indicateurs

- **133 sites** sites labellisés tourisme et handicaps et Var accessible
- **2 214 km** de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- **107** espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)
- **151 km** cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en mode doux (le parcours cyclable du littoral et l'EuroVelo 8)

Focus

Valorisation des offres de sports de nature sur le site Sport Nature Var

Le site Sport Nature Var a été mis en place pour proposer au grand public une offre de loisirs connectée construite autour de la pratique des sports de nature.

La fréquentation du site progresse de 73% sur 2022 avec 1 900 nouveaux visiteurs.

Pour 2022, 124 offres sont accessibles gratuitement dont 23 nouvelles et 2 nouvelles disciplines (tir à l'arc, course d'orientation). Une nouvelle offre vélo s'adapte aux attentes éco responsables en matière de tourisme et à des déplacements en mobilité douce. 20 tronçons et circuits cyclo touristiques sont proposés sur l'ensemble du territoire pour découvrir les richesses locales en matière de patrimoine et de paysages.



**VOUS ÊTES EN VACANCES DANS LE VAR ?
DÉCOUVREZ LE RÉSEAU DESTINATION VAR**

Vous êtes en vacances dans le Var ? Découvrez le réseau Destination Var



**VOUS ÊTES UN CYCLOTOURISTE ? LE
DÉPARTEMENT AMÉNAGE POUR VOUS
L'EUROVÉLO 8**

Vous êtes un cyclotouriste ? Le Département aménage pour vous l'Eurovélo 8



**EUROVÉLO 8 : DÉCOUVREZ LA PARTIE VAROIS
DE LA PISTE CYCLABLE QUI RELIE L'ESPAGNE
À LA GRÈCE**

Eurovélo 8 : découvrez la partie varoise de la piste cyclable qui relie l'Espagne à la Grèce

Environnement

Valorisation et préservation du cadre de vie



Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- aménagement, et gestion des espaces naturels sensibles (ENS)
- entretien et débroussaillage des terrains départementaux
- protection de la forêt contre les incendies et accompagnement de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- élaboration et suivi du schéma d'accès à la ressource forestière
- accompagnement de la modernisation des outils productifs agricoles et agroalimentaires
- sensibilisation du public à l'environnement
- gestion du laboratoire départemental d'analyses
- pilotage et mise en oeuvre des actions liées à la gestion des risques sanitaires de compétence départementale
- ingénierie auprès des communes (en coordination avec la société publique locale - ID 83) et des services de la collectivité, notamment dans les domaines de l'eau et de l'information géographique

Chiffres clés



243 espaces naturels sensibles,
une superficie totale de 13 690 hectares



83 697 visiteurs dans les structures
départementales de la nature



9 M€ consacrés aux espaces naturels,
forestiers et agricoles



1 430 hectares de travaux de
débroussaillage subventionnés en
co-financement mesure Feader



3 249 prélèvements pour
le contrôle sanitaire des eaux de
baignade en mer sur l'année

Indicateurs

• **26 378 visiteurs** à l'écomusée départemental
des 4 Frères

• **13 801 visiteurs** à l'écoferme départementale
de la Barre à Toulon

• **43 500 visiteurs** à la maison départementale
de nature du Plan

• **629 animations** gratuites et tout public offertes
par les structures départementales de la nature

• **112 km** de pistes DFCI subventionnés

• **18 patrouilles** de surveillance armées par les
forestiers sapeurs du Département, représentant 2 364
homme/jour sur la saison

FOCUS

La surveillance des écogardes sur les espaces naturels sensibles

Le Département s'inscrit dans une volonté d'accueil et de sensibilisation des publics sur le ENS.

Lors des patrouilles de surveillance, les écogardes communiquent régulièrement auprès des usagers. Ces actions ont vocation à informer sur l'espace et ses richesses, prévenir sur des gestes à éviter pour la préservation du site et éventuellement dissuader des comportements portant atteinte au site et aux visiteurs. Ces missions de surveillance se traduisent prioritairement par des actions pédagogiques sur les territoires à enjeux, mais également par des contrôles aléatoires sur l'ensemble du département.

FOCUS

La gestion de l'espace naturel de Malassoque : exemple de plan d'aménagement forestier

L'ENS de Malassoque (155 ha) présente divers milieux et une forte biodiversité. Conscient de l'importance de conserver des milieux favorables aux espèces endémiques, dont certaines bénéficient de protections réglementaires (criquet hérisson, magicienne dentelée, fauvettes,...), le Département, en lien avec l'Office National des Forêts, a approuvé un aménagement comprenant des coupes forestières douces ainsi que des travaux de génie biologique favorisant les espèces mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques. D'autre part, comme cet ENS doit être fortement impacté par des travaux de débroussaillage DFCI, le Département a mis en place une importante concertation pour permettre la préservation des enjeux naturalistes tout en disposant d'un ouvrage efficace contre la propagation d'un incendie.



VOUS AVEZ L'HABITUDE DE
FRÉQUENTER LA FORÊT VAROISE ?

Vous avez l'habitude de fréquenter la forêt varoise ?

Qualité et performance de l'administration

La volonté d'améliorer le fonctionnement de la collectivité se traduit par des actions combinées, intégrées à tous les métiers :

- organisation du système décisionnel et de circulation de l'information
- coordination des relations institutionnelles et appui aux manifestations départementales
- structuration de la maîtrise des risques de la collectivité
- gestion des ressources humaines et de la santé au travail
- mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité
- gestion et encadrement de la commande publique
- mise à disposition de ressources documentaires pour la collectivité
- gestion du patrimoine foncier et immobilier
- mise en œuvre des actions et travaux pour la qualité durable des constructions
- gestion du patrimoine numérique
- gestion de la logistique générale

Chiffres clés



€ 1,2 M€ de dépenses de fonctionnement

€ 141,4 M€ de dépenses d'investissement (chap 20 à 23)

Indicateurs

- 9 521 jours de formation pour les agents de la fonction publique territoriale
- 991 jours de formation pour les agents de la fonction publique hospitalière
- 142 contrôles de rapport d'analyse des offres
- 175 marchés centralisés notifiés (toutes procédures confondues)
- 570 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité
- 30 marchés intégrant des clauses ou des critères sociaux
- 134 marchés intégrant des clauses ou des critères environnementaux

Focus

La réduction de la dette via le remboursement anticipé d'emprunts

Suite à la hausse des taux d'intérêt au cours du second semestre 2022, l'ensemble des lignes de prêt adossées au livret A ou au livret d'épargne populaire ont été rachetées. Cette optimisation a généré un gain net sur intérêts estimé à 324,3 K€ pour l'année 2023 et à 3 914,3 K€ sur la durée totale d'extinction de ces emprunts.

Focus

L'accompagnement des directions vers l'achat durable et la mise en ligne d'un site interne dédié : "le développement durable et la commande publique"

La Direction de la commande publique a proposé au cours de l'année 2022 une formation "Le développement durable dans les marchés publics" ainsi qu'une rencontre métier sur la même thématique. Ces journées ont permis d'aborder le cadre juridique général du développement durable dans les marchés publics, ainsi que la rédaction des pièces de marchés. Par ailleurs, un site "Le développement durable et la commande publique" a été mis en ligne sur intranet afin d'accompagner les acteurs de la chaîne achat. Il présente, tant sur les aspects environnementaux que sur les aspects sociaux, l'état de la réglementation, les outils existants (guides, sites internet) ainsi qu'une aide à la rédaction, par thématique.

Focus

Transformations stratégiques en optimisant le recours aux outils numériques

Dans une démarche de réduction du papier, le Département a mis en place et développé le recours à des solutions dématérialisées dans son fonctionnement quotidien. Ces actions se caractérisent notamment par l'utilisation d'un logiciel de gestion et d'enregistrement des productions du service juridique (Esabora), par la dématérialisation des formulaires de déclaration de sinistres et de demandes d'avis juridiques ou encore par la mise en place de tableaux numériques partagés entre directions dans le cadre de démarches transversales de gestion et de suivi des dossiers assurantiels.

La mise à disposition de ressources documentaires au profit des agents départementaux s'effectue désormais prioritairement sous forme dématérialisée au moyen de la Bibliothèque numérique territoriale qui est opérationnelle depuis décembre 2021.



VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU DÉPARTEMENT DU VAR ?

Vous souhaitez connaître toute l'actualité du Département du Var ?

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390 AVENUE DES LICES CS 41303 83076 TOULON CEDEX

DGS/SG/
VM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A12

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ADOPTE PAR DELIBERATION A2 DU 20 JUILLET 2021

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.3121-8 qui dispose que le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement,
Vu loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A2 du 20 juillet 2021 adoptant le règlement intérieur du Conseil départemental du Var,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la révision du règlement intérieur du Conseil départemental, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur les éléments suivants :

- ajout de la possibilité de réunir les organes délibérants par visioconférence (article 3 complété ; chapitre XV ajouté) ;

- clarification de la délégation du Président du Conseil départemental accordée aux vice-présidents et à d'autres membres du Conseil départemental (article 7 complété),

- actualisation de la composition et de la publication des procès-verbaux des réunions du Conseil départemental (articles 72-1 à 72-3 ajoutés),

- ajout des éléments relatifs au référent déontologue des élus (article 99 complété),

- complément des éléments relatifs aux conflits d'intérêts et à la mise à jour des déclarations des conseillers départementaux (article 101 complété).

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc161447-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



LE DÉPARTEMENT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

adopté par délibération du Conseil départemental n°A2 du 20 juillet 2021

modifié par délibération du Conseil départemental n°A12 du 13 juin 2023

SOMMAIRE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES	3
Compétences	3
Règlement intérieur	3
Réunions du Conseil départemental	3
CHAPITRE II : Le président	4
Élection	4
Droits et prérogatives	4
Délégations au président du Conseil départemental	5
CHAPITRE III : LA COMMISSION PERMANENTE – LE BUREAU	5
- LA COMMISSION PERMANENTE -	5
Formation	5
Election	6
Délégations à la commission permanente	7
Périodicité et publicité des réunions	7
Quorum	8
Convocation et ordre du jour	8
- LE BUREAU -	8
CHAPITRE IV : COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	9
Formation et désignation	9
Commissions organiques	9
Fonctionnement des commissions	9
Constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public	10
Représentation au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs	11
Mission d'information et d'évaluation	11
CHAPITRE V : DROIT A L'INFORMATION DES ELUS	12
Information des conseillers départementaux avant la réunion des organes délibérants	12
Enregistrement des débats et consentement des conseillers départementaux	12
Dotation informatique et de télécommunications des élus	12

CHAPITRE VI : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	13
Publicité	13
Quorum	13
Ordre du jour	13
Amendements, vœux et motions	14
Questions orales	14
Déroulement	15
Temps de parole	15
Discipline	15
Police de l'Assemblée	16
Clôture	16
CHAPITRE VII : PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	17
CHAPITRE VIII : VOTE	18
Mode de votation	18
Vote électronique	19
Délégation de vote	19
Adoption	19
CHAPITRE IX : LES GROUPES D'ELUS, LA FORMATION, LE REGIME INDEMNITAIRE ET LES BULLETINS D'INFORMATION	20
Constitution des groupes d'élus	20
Moyens de fonctionnement des groupes d'élus	21
Modalités d'expression dans les bulletins d'information générale	21
Le droit à la formation	21
Le régime indemnitaire	22
Pénalisation pour absentéisme	22
CHAPITRE X : LE REPRESENTANT DE L'ETAT	23
CHAPITRE XI : VACANCE DE SIEGE ET EMPECHEMENT	23
CHAPITRE XII : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	24
CHAPITRE XIII : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE	24
Principes déontologiques	24
Charte de l' élu local	24
Déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale	25
Prévention des conflits d'intérêts	26
CHAPITRE XIV : INSIGNE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	27
CHAPITRE XV : RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT PAR VISIOCONFÉRENCE	27

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Compétences

Article 1 : Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue.

Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide, ou action, relative à la prévention, ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes.

Références juridiques : article L.3211-1 du CGCT

Règlement intérieur

Article 2 : Le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur détermine les droits des groupes d'élus régulièrement constitués et les droits spécifiques des groupes minoritaires ou s'étant déclarés d'opposition. Le règlement intérieur peut être déféré devant le tribunal administratif.

Références juridiques : article L.3121- 8 du CGCT

Réunions du Conseil départemental

Article 3 : Le Conseil départemental se réunit à l'initiative de son président, au moins une fois par trimestre, dans un lieu du département choisi par la commission permanente. Pour les années où a lieu le renouvellement général des conseils départementaux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin.

Références juridiques : article L.3121-9 du CGCT

Les réunions du conseil départemental se tiennent :

- soit à Toulon en l'Hôtel de la Préfecture, salle René-Georges LAURIN,
- soit à Draguignan au bâtiment départemental, salle Édouard SOLDANI,
- soit par visioconférence conformément aux dispositions du chapitre XV du présent règlement.

Toutefois, le président, sur décision de la commission permanente, peut réunir le Conseil départemental en un autre lieu du Département.

Article 4 : Le Conseil départemental, convoqué par son président, est également réuni à la demande :

- de la commission permanente, ou
- du tiers des membres du Conseil départemental sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un même conseiller départemental ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En cas de circonstances exceptionnelles, il peut être réuni par décret.

Références juridiques : article L.3121-10 du CGCT

CHAPITRE II : Le président

Élection

Article 5 : Lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement général, le Conseil départemental, présidé par son doyen d'âge, élit son président, **le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire.**

Le Conseil départemental ne peut dans ce cas délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard. La réunion peut alors avoir lieu sans condition de quorum.

Le président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans, sauf si la loi en dispose autrement. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental.

En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Cette élection se déroule au scrutin secret.

Références juridiques : article L.3122-1 du CGCT

Droits et prérogatives

Article 6 : Le président du Conseil départemental est l'organe exécutif du Département. Il exerce en séance et hors séance les attributions qui lui sont dévolues par la loi, par le Conseil départemental et par le présent règlement.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental.

Il est l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales, sous réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales de collectivités locales.

Il est le chef des services du Département, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de signature en toute matière aux responsables des services. Le président du Conseil départemental gère le domaine du Département. A ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion, notamment en ce qui concerne la circulation sur ce domaine sous réserve des attributions dévolues aux maires par le code général des collectivités territoriales et au représentant de l'État dans le Département ainsi que du pouvoir de substitution du représentant de l'État dans le Département.

Article 7 : Le président du Conseil départemental est seul chargé de l'administration ; il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Il peut également déléguer une partie de ses fonctions, dans les mêmes conditions, à des membres du conseil départemental en l'absence ou en cas d'empêchement des vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le président du Conseil départemental peut certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire des actes énumérés par la loi.

Article 8 : Le président du Conseil départemental procède à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes .

Références juridiques : article L.3221-7 du CGCT

Délégations au président du Conseil départemental

Article 9 : Le Conseil départemental peut déléguer l'exercice de certaines de ses attributions au président, dans les limites qu'il aura fixées, et en vertu des domaines limitativement énumérés par les articles L3211-2, L3221-10-1, L3221-11, L3221-12, L3221-12-1, L1413-1, L1618-2 du code général des collectivités territoriales.

Le président informe le Conseil départemental ou lui rend compte des actes pris dans le cadre de ces délégations, selon une périodicité définie par la loi pour chaque domaine.

CHAPITRE III : LA COMMISSION PERMANENTE – LE BUREAU

- LA COMMISSION PERMANENTE -

Formation

Article 10 : Le Conseil départemental élit les membres de la commission permanente.

Article 11 : Aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente. La commission permanente du Conseil départemental est composée du président du Conseil départemental, des vice-présidents et de conseillers départementaux.

Election

Article 12 : Après avoir déterminé la composition de sa commission permanente, le Conseil départemental en élit les membres au scrutin de liste. Toutefois, cette opération peut s'effectuer sans scrutin, si une seule liste est déposée.

Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes pour l'élection de la commission permanente sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le président.

Article 13 : Dès lors que plusieurs listes sont constituées, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la, ou aux listes, ayant obtenu les plus fortes moyennes suivantes.

Article 14 : Après la répartition des sièges, le Conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la commission permanente sont nommés pour la même durée que le président.

Article 15 : En cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le président, le Conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales. A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales.

Article 16 : Les pouvoirs de la commission permanente expirent à l'ouverture de la première réunion de droit du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3122-7 du CGCT

Délégations à la commission permanente

Article 17 : Le Conseil départemental peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la commission permanente, à l'exception de celles visées par le CGCT et la jurisprudence, notamment:

- le débat relatif aux orientations budgétaires, le vote du budget et des engagements pluriannuels, et, s'il y a lieu, des budgets supplémentaires et décisions modificatives,
- l'arrêté des comptes du Département,
- la procédure d'inscription au budget des dépenses obligatoires,
- la présentation du rapport de développement durable ,
- la présentation du rapport sur l'égalité femmes hommes dans le fonctionnement du Département,
- la création ou la transformation d'emplois,
- la fixation du taux des impôts locaux,
- les indemnités de fonction des élus,
- la définition des conditions de publicité des séances de la commission permanente,
- les matières pour lesquelles la loi a expressément prévu la compétence du Conseil départemental,
- les attributions déléguées au président du Conseil départemental. La délégation à la commission permanente n'a pas pour effet de dessaisir le Conseil départemental de ses attributions.

Références juridiques : articles L.3311-2, L.3311-3, L.3312-1, L. 1612-5, L. 1612-12 du CGCT

Article 18 : En application de l'article L3122-7, les pouvoirs de la commission permanente expirent à l'ouverture de la première réunion du Conseil départemental prévue par les dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 3121-9.

Le Conseil départemental peut modifier en cours de mandat la liste des compétences ainsi déléguées.

Périodicité et publicité des réunions

Article 19 : La commission permanente se réunit au moins dix fois par an à l'initiative du président du Conseil départemental ou à la demande d'un tiers de ses membres. Les réunions de la commission permanente ne sont pas publiques.

Elle peut entendre, en tant que de besoin et sans droit de vote, toute personne intervenant dans le cadre d'affaires qui intéressent le Département.

Quorum

Article 20 : La commission permanente ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente ou représentée.

Toutefois, si au jour fixé par la convocation, la commission permanente ne se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit, trois jours plus tard, quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations de la commission permanente sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Convocation et ordre du jour

Article 21 : L'ordre du jour des réunions de la commission permanente est établi par le président du Conseil départemental. Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition de tous les membres du Conseil départemental huit jours au moins avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour franc.

Cette mise à disposition peut être réalisée par voie électronique de manière sécurisée, pour les conseillers qui le souhaitent.

Les conseillers départementaux peuvent faire part au président de leurs observations éventuelles et de leurs propositions d'amendement en amont de la séance ou durant la séance.

Article 22 : Les rapports inscrits à l'ordre du jour sont présentés par le président en séance. En cas d'absence du président, la séance de la commission permanente est présidée par le premier vice-président ou à défaut, par l'un de ses membres dans l'ordre des nominations.

Article 23 : Le procès-verbal des séances de la commission permanente est rédigé à partir de l'enregistrement des débats. Il est signé par le président et tenu à la disposition de tous les membres du Conseil départemental. Il est versé aux archives départementales du Var au terme de sa durée d'utilité administrative.

- LE BUREAU -

Article 24 : Le président et les membres de la commission permanente ayant reçu délégation forment le bureau.

Le bureau constitue une instance de conseil auprès du président et se réunit à l'initiative de celui-ci.

Références juridiques : L.3122-8 du CGCT

CHAPITRE IV : COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Formation et désignation

Article 25 : Après l'élection de sa commission permanente, le Conseil départemental peut former ses commissions et procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Références juridiques : article L3121-22

Article 26 : Postérieurement à la composition des commissions, des modifications peuvent être opérées par la commission permanente qui en a reçu délégation.

Commissions organiques

Article 27 : Pour l'élaboration stratégique des grandes politiques départementales, l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil départemental se répartit en commissions organiques.

Article 28 : Les présidents des commissions et leurs membres sont désignés par le Conseil départemental. Les commissions sont composées d'élus appartenant aux différentes composantes du Conseil départemental à savoir de la majorité, de la minorité et l'opposition. Le refus de la minorité et de l'opposition d'être désignés pour participer aux réunions des commissions n'empêche pas la constitution des commissions.

Article 29 : Le président du Conseil départemental est membre de droit de toutes les commissions.

Fonctionnement des commissions

Article 30 : Les commissions peuvent se réunir à tout moment, à la demande du président du Conseil départemental, ou du président de commission, qui en informe le président du Conseil départemental.

En cas d'absence ou d'empêchement du président de commission, la commission est présidée par le membre désigné par le président de la commission, ou à défaut, par un de ses membres dans l'ordre de la liste des membres de ladite commission.

Les avis des commissions sont pris à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, le président de la commission a voix prépondérante. Les avis rendus demeurent consultatifs et ne lient pas l'organe délibérant.

Article 31 : Les commissions n'étant pas investies d'une compétence décisionnelle, leurs discussions, avis et travaux sont internes et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers, ni diffusés, hors les dispositions applicables à la communication des documents administratifs.

Article 32 : Les commissions sont valablement réunies sans condition de quorum.

Article 33 : Le président du Conseil départemental peut inviter les chefs de services de l'administration départementale ou toute personne intervenant dans le cadre des affaires soumises à la commission, à fournir aux commissions les renseignements qui leur sont nécessaires.

Article 34 : Toute commission peut également entendre un membre du Conseil départemental qui n'est pas membre de ladite commission.

Article 35 : Les commissions sont convoquées au moins un jour avant leur réunion, pour traiter des affaires entrant dans leurs compétences.

A titre exceptionnel, en raison de l'urgence, de la nature de l'affaire ou de toute contrainte liée à l'organisation ou à la convocation des commissions ou des instances délibérantes, certaines affaires peuvent être ajoutées en séance, ou soumises directement au vote de l'organe délibérant, sans avis préalable de la commission.

Article 36 : Un procès-verbal fait état des avis rendus par la commission sur les dossiers qui lui sont soumis.

Constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Article 37 : En application des articles L.1411-5, L.1414-2 et D.1411-3 du CGCT, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public sont composées du président du Conseil départemental ou son représentant, cinq conseillers départementaux titulaires et cinq suppléants élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Article 38 : L'article D.1411-5 du CGCT dispose que « L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes » en vue de l'élection des membres titulaires et suppléants des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.

Ainsi, les listes peuvent être déposées jusqu'au jour de la réunion au cours de laquelle intervient l'élection ; le dépôt s'effectue auprès du secrétariat de l'assemblée ou de la séance ; les listes mentionnent les noms et prénoms des candidats à un siège de titulaire et de suppléant.

Article 39 : Selon l'article D.1411-4 du CGCT, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article L.3121-15 du CGCT, l'organe délibérant peut, pour l'élection de ces commissions, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. En outre, si une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Représentation au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs

Article 40 : Le Conseil départemental ou par délégation la commission permanente procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Références juridiques : article L.3121- 23 du CGCT

Mission d'information et d'évaluation

Article 41 : Le Conseil départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service départemental.

Un même conseiller départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an. Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils départementaux.

La demande doit être présentée sous forme d'exposé écrit, au minimum 20 jours avant l'ouverture d'une réunion du Conseil départemental.

Si le Conseil décide de la création, la délibération fixe le cahier des charges, la durée (qui ne peut excéder 6 mois) et les moyens de la mission. Le Conseil départemental désigne en son sein et dans le respect des règles de la représentation proportionnelle les membres qui composent la mission.

La mission désigne en son sein un rapporteur chargé de rédiger ses conclusions. Elle peut demander à avoir accès à tout document ou entendre toute personne ou tout service susceptible de l'éclairer, après en avoir informé le président.

A l'issue de ses travaux, la mission remet son rapport au président du Conseil départemental qui en assure la transmission aux membres du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3121-22-1 du CGCT

CHAPITRE V : DROIT A L'INFORMATION DES ELUS

Information des conseillers départementaux avant la réunion des organes délibérants

Article 42 : Tout membre du Conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Département qui font l'objet d'une délibération .

Les rapports doivent être adressés, sous quelque forme que ce soit, aux membres du Conseil départemental, douze jours au moins avant chaque réunion du Conseil départemental et huit jours au moins avant chaque réunion de la commission permanente.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le président rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil départemental ou de la commission permanente, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

L'ensemble des rapports soumis à délibération est mis à la disposition des conseillers qui le souhaitent par voie électronique de manière sécurisée. Cette mise à disposition fait l'objet d'un avis adressé à chacun de ces conseillers dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas ci-dessus.

Références juridiques : articles L3121-18 et L.3121-19 du CGCT

Enregistrement des débats et consentement des conseillers départementaux

Article 43 : Les débats des séances sont enregistrés. Le procès-verbal des séances est rédigé à partir de cet enregistrement ; il est versé aux archives départementales du Var au terme de sa durée d'utilité administrative. Le consentement des conseillers départementaux est requis en début de mandature pour l'enregistrement des débats.

Dotations informatiques et de télécommunications des élus

Article 44 : Le Conseil départemental assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'information sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil départemental, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, met à disposition de ses membres, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

La mise à disposition de cet équipement intervient à titre gratuit avec signature d'un procès-verbal. Cet équipement ne peut être utilisé que par son bénéficiaire et ne peut être ni prêté, ni loué ou cédé.

Références juridiques : article L.3121-18-1 du CGCT

Article 45 : Une adresse mail du domaine de la collectivité est créée à l'attention personnelle de chaque élu et mise à leur disposition pour être utilisée dans le cadre de leur mandat de conseiller départemental. Une demande reçue par l'élu sur cette adresse mail doit être considérée comme une demande faite au Département et traitée en tant que telle.

CHAPITRE VI : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Publicité

Article 46 : Les séances du Conseil départemental sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du président, le Conseil départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le président du Conseil départemental tient de l'article L.3121-12 du code général des collectivités territoriales, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuels.

Références juridiques : article L.3121-11 du CGCT

Quorum

Article 47 : L'assemblée départementale ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente dans la salle des délibérations.

Le quorum est apprécié en début de séance, pour que celle-ci puisse se tenir de façon régulière, puis avant toute mise en discussion d'une nouvelle affaire, y compris en cas de reprise, après suspension. Il est calculé sur la base du nombre de conseillers en exercice, à l'exclusion :

- des sièges vacants,
- des conseillers personnellement intéressés à l'affaire, ceux-ci étant tenus de sortir de la salle,
- des conseillers auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote.

En cas de départ ou de sortie de la salle d'un conseiller au cours des débats, celui-ci est porté absent sur les délibérations votées durant le temps de son absence.

Le quorum correspond au nombre entier supérieur à la moitié **du nombre de membres en exercice**.

Si le quorum n'est pas atteint, la réunion se tient de plein droit, trois jours plus tard, et les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, quel que soit le nombre de participants.

Ordre du jour

Article 48 : Il est établi un ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est préparé par le président du Conseil départemental. Il est affiché à proximité de la salle des séances.

Article 49 : L'ordre du jour peut être modifié ou complété à l'initiative du président.

Article 50 : Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au Conseil départemental des communications qui le concernent et des amendements et vœux déposés dans les conditions fixées ci-après.

Amendements, vœux et motions

Article 51 : L'amendement est une modification (soumise au vote du Conseil départemental ou de la commission permanente) apportée à un texte au cours de sa discussion. Tout conseiller peut présenter à tout moment des amendements, avant ou en cours de séance. L'amendement doit être rédigé et signé par le ou les conseillers qui le présentent, avant d'être remis au président de séance. Il doit préciser le rapport auquel il se rapporte et comporter un exposé sommaire des motifs.

Si l'amendement est présenté en cours de séance, l'assemblée décide soit de statuer immédiatement, soit de retirer le rapport en vue d'un nouvel examen.

Article 52 : Le vœu est l'expression d'un souhait par l'organe délibérant quant à la prise d'une décision qui ne relève pas de la compétence du Département, mais qui présente un intérêt départemental. Il est soumis à l'assemblée par un ou plusieurs de ses membres.

La motion est un texte portant sur un domaine de compétence du Département soumis à l'assemblée par un ou plusieurs de ses membres.

Le vœu et la motion font l'objet d'un rapport transmis pour information aux conseillers départementaux dans le respect des délais légaux et soumis au vote de l'organe délibérant.

Afin d'organiser au mieux le bon déroulement des séances, tous projets de vœux et motions émanant d'un ou plusieurs conseillers départementaux, doivent être formulés par écrit, signés par leurs auteurs et remis au président du Conseil départemental, dans un délai raisonnable permettant l'inscription à l'ordre du jour d'une séance dans le respect des délais légaux d'information des conseillers départementaux.

Article 53 : Le président du Conseil départemental transmet au préfet et au gouvernement, s'il y a lieu, les vœux et motions adoptés qui concernent l'État et transmet aux représentants des organismes, institutions et instances publiques ou privées compétentes, les vœux et motions adoptés qui concernent ceux-ci.

Questions orales

Article 54 : Les conseillers départementaux ont le droit d'exposer, à l'ouverture de la séance, des questions orales ayant trait aux affaires du Département.

Afin d'organiser au mieux le bon déroulement de la séance, le président est saisi par écrit, au plus tard deux jours avant la date de réunion. Ce dépôt préalable ne conditionne pas la recevabilité d'une question orale exposée en début de séance.

Chaque conseiller dispose d'un temps de parole équilibré en fonction de la représentation proportionnelle de chaque groupe d'élus, étant précisé que le président peut prolonger le temps de parole en fonction du sujet.

Les questions orales présentant une technicité particulière peuvent faire l'objet d'une réponse écrite dans les quinze jours et l'assemblée en est informée lors de la séance suivante.

Déroulement

Article 55 : Le président ouvre et lève les séances. En début de chaque séance, il fait procéder à l'appel nominal.

Le président dirige les débats. Aucun conseiller ne peut intervenir sans avoir demandé la parole au président.

Article 56 : Le président du Conseil départemental peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Article 57 : Dans les discussions, les orateurs parlent à tour de rôle selon l'ordre d'inscription dans la discussion. Les rapporteurs chargés de soutenir la discussion des propositions soumises à l'examen du Conseil ne sont point assujettis au tour d'inscription.

Temps de parole

Article 58 : Le président veille à l'équilibre du temps de parole en fonction de la représentation proportionnelle de chaque groupe d'élus.

La répartition du temps de parole consacré à chaque rapport inscrit à l'ordre du jour est appréciée par le président en fonction de l'intérêt et de l'importance de la question en discussion. Le président peut prolonger le temps de parole en fonction du sujet.

Discipline

Article 59 : Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de prendre ou demander la parole, ou d'intervenir pendant un vote.

Le président dispose du pouvoir de police générale de l'assemblée ; il met notamment un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle.

Il rappelle à l'ordre le conseiller qui s'écarte de la question discutée ou tient des propos contraires à la loi, au règlement et aux convenances. Les propos tenus en séance ne bénéficient d'aucune immunité, et peuvent, le cas échéant, être qualifiés d'injures ou de diffamations.

Si le conseiller rappelé deux fois à la question dans le même discours continue à s'en écarter, le président peut lui interdire d'intervenir pendant le reste de la réunion sur le même sujet, dans l'intérêt de la séance.

Article 60 : En cas de trouble, le président peut suspendre la séance. A la reprise, si le trouble renaît, le président lève la séance et la renvoie.

Article 61 : Les peines disciplinaires applicables aux membres du Conseil départemental sont le rappel à l'ordre, le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal et l'évacuation de la salle :

- est rappelé à l'ordre tout conseiller qui trouble le calme de l'assemblée, - est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, tout conseiller qui, dans la même séance, aura fait l'objet d'un premier rappel à l'ordre,
- est évacué de la séance tout conseiller, en raison du trouble manifeste occasionné dans l'assemblée.

Article 62 : La parole est accordée au conseiller qui, rappelé à l'ordre, demande à s'expliquer. Il n'obtient la parole pour s'expliquer qu'à la fin de la séance, à moins que le président n'en décide autrement.

Police de l'Assemblée

Article 63 : Le président a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter toute personne qui trouble l'ordre. En cas de nécessité, il peut demander au préfet le concours de la force publique.

En cas de crime ou de délit, il en dresse le procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Article 64 : Aucune personne étrangère à l'institution départementale ne peut s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres du Conseil départemental, sauf habilitation du président en séance.

Les chefs de services des administrations en relation avec le Département, ainsi que les représentants de la presse accrédités occupent dans la salle, les places qui leur sont réservées. L'hémicycle sera accessible à la presse avant l'ouverture de séance et à la clôture de celle-ci, afin de permettre le bon déroulement de la séance.

Les places réservées disponibles en sus sont attribuées, par ordre d'arrivée, aux membres des corps élus et aux anciens conseillers départementaux.

Les séances étant publiques, le public peut être accueilli dans le respect des consignes de sécurité et dans la limite des places disponibles.

Article 65 : Pendant le cours des séances, les personnes composant l'auditoire se tiennent découvertes, dans une tenue répondant aux principes de laïcité et aux valeurs de la République et en silence.

Tout comportement d'approbation ou d'improbation peut donner lieu à la mise en action des droits conférés au président du Conseil départemental par l'article [L.3121-12](#) du code général des collectivités territoriales.

Clôture

Article 66 : La séance peut être suspendue par le président, à son initiative ou à la demande de l'un ou de plusieurs des groupes d'élus représentés au Conseil départemental.

Article 67 : La parole est accordée en fin de séance à tout conseiller qui la demande pour un point d'ordre personnel.

Article 68 : Le président prononce la clôture de la séance après s'être assuré auprès de l'assemblée que plus personne ne souhaite s'exprimer en application de l'article qui précède.

Article 69 : Avant de prononcer la clôture de la séance, le président informe le Conseil du jour et de l'heure de la prochaine réunion.

CHAPITRE VII : PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Article 70 : A l'ouverture de chacune des séances du Conseil départemental, le président met aux voix le procès-verbal de la séance précédente.

Lors des années de renouvellement général du Conseil départemental, le dernier procès-verbal de la mandature précédente est mis aux voix lors de la séance suivant la réunion d'installation du Conseil départemental.

Article 71 : Avant la mise aux voix du procès-verbal, chaque membre a le droit d'en demander la rectification ; cette rectification est, s'il y a lieu, ordonnée par le président. Toutes autres réclamations ou propositions ne peuvent donner lieu qu'à une mention au procès-verbal de la séance du jour.

Après la mise aux voix du procès-verbal et son adoption, aucun membre ne peut prendre la parole à son occasion.

Article 72 :

Le procès-verbal adopté par le Conseil départemental est signé par le président ou par le vice-président qui a tenu la séance.

Article 72-1 : Le procès-verbal contient :

- la date et l'heure de la séance,
- les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance,
- le quorum,
- l'ordre du jour de la séance,
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées,
- les demandes de scrutin particulier,
- le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote,
- et la teneur des discussions au cours de la séance.

Tous les litiges en matière de rédaction du procès-verbal sont du ressort du président.

Article 72-2 : Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Article 72-3 : L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. Il est versé aux archives départementales du Var.

Article 72-4 : Les procès-verbaux des séances publiques du Conseil départemental sont communicables à toute personne qui en fait la demande auprès du président du Conseil départemental. Le compte-rendu des séances ou parties de séances où le Conseil départemental a délibéré à huis clos est imprimé à part. Mention en est faite au procès-verbal de la séance publique concernée.

Ce compte-rendu des débats tenus à huis clos ne peut être communiqué qu'aux membres du Conseil départemental.

Article 73 : Toute personne a le droit de demander la communication de toute délibération du Conseil départemental, ainsi que des procès-verbaux des séances publiques dans les conditions définies par la loi.

CHAPITRE VIII : VOTE

Mode de votation

Article 74 : Le Conseil départemental ou sa commission permanente vote sur les questions soumises à ses délibérations, de trois manières : à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret.

Le vote est toujours nominatif.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le président procède à un scrutin public par appel nominal toutes les fois que le sixième des membres présents le demande.

Le président procède à un scrutin secret dans le cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément.

Article 75 : Conformément à l'article [L.3121-15](#) du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans le cas où la loi, ou le règlement, le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental ou sa commission permanente peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Vote électronique

Article 76 : Le recours au vote électronique est autorisé pour les trois modes de scrutin mentionnés à l'article 74 du présent règlement.

Le dispositif utilisé doit permettre de connaître le sens du vote de chaque élu, excepté lors d'un scrutin secret et notamment électoral. Les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin doivent être garantis par le vote électronique.

Délégation de vote

Article 77 : Un conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut donner à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom, pour cette réunion. Son pouvoir écrit identifie précisément par leur numéro et leur objet les dossiers inscrits à l'ordre du jour pour lesquels la procuration n'est pas donnée en raison d'un conflit d'intérêt.

Un conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule procuration, toujours révocable. Un conseiller ayant donné procuration et assistant à la séance n'a pas l'obligation de résilier sa procuration. Il doit toutefois informer le secrétariat de séance, de son intention de voter personnellement ou par le biais de la procuration.

La procuration est prise en compte lorsqu'elle est reçue par le secrétariat de séance, même en cours de séance.

Adoption

Article 78 : Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage, soit à main levée, soit au scrutin public, si le président prend part au vote, sa voix est prépondérante.

En cas de départ ou de sortie de la salle d'un conseiller au cours des débats, celui-ci est porté absent sur les délibérations votées durant le temps de son absence.

Conformément au droit commun en matière électorale, les abstentions n'entrent pas en compte dans le dénombrement des suffrages exprimés. Dès lors, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés en l'absence de vote contre.

Article 79 : Tout conseiller départemental intéressé à l'affaire soumise à délibération s'oblige à sortir de la salle et s'abstient de prendre part au vote. Il ne participe pas non plus aux travaux préparatoires à la décision au sein des commissions organiques.

Article 80 : Le résultat est constaté conjointement par le président et les secrétaires, qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre.

Article 81 : Le résultat des délibérations de l'assemblée est proclamé par le président.

Article 82 : Lorsque le vote a lieu au scrutin secret, il est procédé comme suit : - à l'aide de bulletins portant les noms de ceux que l'on veut élire, sur les questions des nominations et désignations,

- à l'aide de bulletins portant le mot "oui" ou "non" sur les autres questions. Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité. Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Une enveloppe vide est assimilée à un vote blanc.

Lorsque le vote a lieu au scrutin secret, le président désigne au sein de l'assemblée deux à six conseillers départementaux qui seront chargés du déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

Article 83 : Lorsque le vote a lieu au scrutin public, le président désigne au sein de l'assemblée deux à six conseillers départementaux qui seront chargés du décompte des opérations de vote.

CHAPITRE IX : LES GROUPES D'ELUS, LA FORMATION, LE REGIME INDEMNITAIRE ET LES BULLETINS D'INFORMATION

Constitution des groupes d'élus

Article 84 : Les conseillers départementaux peuvent se grouper par affinités. Chaque conseiller peut s'inscrire à un groupe.

Pour être constitué, un groupe doit être composé d'au moins 6 membres. Un groupe peut se déclarer d'opposition. Conformément à l'article L. 3121-24 du CGCT, sont considérés comme groupes minoritaires ceux qui ne se sont pas déclarés d'opposition, à l'exception de celui dont l'effectif est le plus élevé.

Chaque groupe remet au président une déclaration, accompagnée de la liste de ses membres, signée par ceux-ci, ainsi que du nom de son président et celui de son questeur. Le questeur est responsable de la répartition et du contrôle des dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement de son groupe.

Un conseiller départemental qui n'appartient à aucun groupe peut s'apparenter à un groupe de son choix avec l'agrément du président de ce groupe.

Les modifications relatives à la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du président du Conseil départemental, sous la seule signature du président de groupe s'il s'agit d'une radiation et sous la double signature du conseiller et du président de groupe s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement.

Le président en donne connaissance au Conseil départemental au début de la première séance qui suit la déclaration. Il en va de même pour les modifications qui lui auront été notifiées. Les groupes exercent leur activité librement dans le cadre de la loi et du règlement intérieur du Conseil départemental. Ils ne peuvent s'exprimer officiellement au nom du Département, du Conseil départemental, de la commission permanente, d'une commission, ou de toute autre instance de la collectivité.

Les groupes d'opposition ou minoritaires bénéficient des moyens des groupes d'élus et du droit d'expression prévus aux articles suivants du règlement intérieur.

Moyens de fonctionnement des groupes d'élus

Article 85 : En application de l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales, les groupes d'élus bénéficient pour l'exercice de leur mission : - de dépenses de rémunération des personnels qui leur sont affectés dans la limite de 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental.

- d'un crédit global voté dans le cadre du budget pour les autres dépenses de fonctionnement relatives à l'achat de matériel de bureau, la prise en charge de frais de documentation, de courrier et de télécommunication,

- d'affectation de locaux administratifs.

Les modalités de répartition entre les groupes d'élus de ces moyens de fonctionnement et leur montant sont fixés par délibération.

Modalités d'expression dans les bulletins d'information générale

Article 86 : En application de l'article L.3121-24-1 du code général des collectivités territoriales, les groupes d'élus ont droit à un espace d'expression dans les bulletins d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil départemental, sous quelque forme que ce soit.

Ainsi, lorsque le Département du Var diffuse, sous format papier, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil départemental, un espace d'une page est réservé à chaque groupe d'élus régulièrement constitué.

Le droit à la formation

Article 87 : Les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil départemental délibère sur l'exercice de ce droit. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formations des élus, financées par le Département, est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

Ce droit à la formation constitue une dépense obligatoire pour le Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3123-10 du CGCT

Le régime indemnitaire

Article 88 : Lorsque le Conseil départemental est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, intervient dans les trois mois suivant son installation.

Toute délibération du Conseil départemental concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil départemental.

Références juridiques : article L.3123-15-1 du CGCT

Pénalisation pour absentéisme

Article 89 : Le montant des indemnités que le Conseil départemental alloue à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres.

En application de ces dispositions, les conseillers départementaux sont invités à justifier leurs éventuelles absences :

- aux séances du Conseil départemental,
- aux réunions de la commission permanente, des commissions organiques et des commissions d'appel d'offres (CAO).

Dans le cas d'une absence injustifiée constatée par un état de présence, une réfaction forfaitaire de 75 € sera appliquée par journée d'absence non justifiée, et ce dans la limite de la moitié de l'indemnité mensuelle attribuée (la réduction d'indemnité ne s'applique qu'une fois lors d'absences cumulées sur une seule et même journée), conformément à l'article L.3123-16 al 2 du CGCT.

Toute absence est décomptée, sauf celles justifiées ou attestées sur l'honneur par l'élu concerné et liées :

- à des raisons médicales,
- à l'exécution directe du mandat départemental (mission pour le compte du Département, représentation du Conseil départemental ou de son président au sein d'une instance ou d'un organisme),
- à l'exercice d'un mandat national ou local,
- à des cas de forces majeures,
- à un événement familial,
- à une nécessité professionnelle présentant un caractère obligatoire.

Les justificatifs d'absence sont à fournir sous 15 jours maximum à compter de l'absence, au secrétariat compétent du Conseil départemental, de la commission permanente, de chacune des commissions organiques ou de la commission d'appel d'offres.

Les abattements sur indemnités mensuelles fondés sur ces absences seront appliqués a posteriori, le second mois suivant la transmission de l'état des présences communiqué par les secrétariats précités à la direction des ressources humaines chargée du règlement des indemnités.

CHAPITRE X : LE REPRESENTANT DE L'ETAT

Article 90 : Par accord du président du Conseil départemental et du préfet, représentant de l'État dans le Département, celui-ci est entendu par le Conseil départemental. En outre, sur demande du Premier ministre, le préfet est entendu par le Conseil départemental.

Article 91 : Chaque année, le préfet informe le Conseil départemental, par rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département, conformément à l'article [L3121-26](#) du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport spécial donne lieu éventuellement à un débat en présence du préfet.

Article 92 : En cas d'audition du préfet en application de l'article qui précède, les questions à lui poser lui sont adressées par écrit par le président du Conseil départemental avant la réunion du Conseil départemental. L'audition donne lieu éventuellement à un débat en présence du préfet.

CHAPITRE XI : VACANCE DE SIEGE ET EMPECHEMENT

Article 93 : En cas de vacance du siège de président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller départemental désigné par le Conseil. En cas d'empêchement ou d'absence du président pour quelque cause que ce soit, son remplacement est effectué dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa.

Article 94 : En cas de démission du président et de tous les vice-présidents, le Conseil départemental est convoqué par le doyen d'âge, soit pour procéder à la désignation du conseiller départemental prévu à l'article précédent du présent règlement, soit pour procéder au renouvellement de la commission permanente.

Article 95 : Lorsqu'un conseiller départemental donne sa démission, il l'adresse au président du Conseil départemental qui en donne immédiatement avis au représentant de l'État dans le département.

CHAPITRE XII : REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Article 96 : Le conseiller départemental dont le siège devient vacant est remplacé par la personne élue en même temps que lui à cet effet. Le mandat du conseiller remplaçant débute dès la vacance de siège sauf en cas de renonciation de sa part, formulée de manière expresse dans les formes fixées à l'article précédent du présent règlement.

Cependant des élections partielles sont à organiser dans les trois mois dans les cas suivants : - inéligibilité, démission d'office ou annulation de l'élection d'un candidat ou d'un binôme de candidats, prononcée en application de l'article L118-3 du code électoral, - en cas de vacance d'un siège et si le remplacement n'est plus possible, - en cas de vacance simultanée des deux sièges d'un même canton et si le remplacement n'est plus possible, - si deux sièges deviennent vacants successivement dans le même canton et si le remplacement n'est plus possible.

Il n'est procédé à aucune élection partielle dans les six mois précédant le renouvellement général des conseillers départementaux.

Références juridiques : article L.221 du code électoral

Article 97 : Les remplaçants peuvent être invités aux séances publiques du Conseil départemental. Ils se tiennent dans la partie réservée au public.

Article 98 : En aucun cas, le remplaçant ne peut être appelé à représenter le conseiller départemental en titre empêché d'assister aux réunions des instances ou organismes dans lesquelles il a été désigné.

CHAPITRE XIII : TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Principes déontologiques

Article 99 : Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout conseiller départemental peut consulter le référent déontologue désigné par le Conseil départemental à effet du 1er juin 2023 et chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Les modalités de la saisine du référent déontologue et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus sont précisées dans la délibération de désignation du référent déontologue des conseillers départementaux.

*Références juridiques : article L1111-1-1 du CGCT
Références juridiques : décret 2022-1520 du 6 décembre 2022*

Déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale

Article 100 : En application de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le président du Conseil départemental et les conseillers départementaux, lorsqu'ils sont titulaires d'une délégation de fonction ou de signature du président du conseil départemental, adressent par voie dématérialisée au président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonctions.

Les délégations de fonction ou de signature sont notifiées sans délai par le président du Conseil départemental au président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Toute modification substantielle de la situation patrimoniale ou des intérêts détenus donne lieu, dans un délai de deux mois, à une déclaration dans les mêmes formes.

Une nouvelle déclaration de situation patrimoniale est adressée deux mois au plus tôt et un mois au plus tard avant l'expiration de leur mandat ou de leurs fonctions ou, en cas de dissolution du conseil départemental ou de cessation du mandat ou des fonctions pour une cause autre que le décès, dans les deux mois qui suivent la fin du mandat ou des fonctions.

Lorsqu'une déclaration de situation patrimoniale a été établie depuis moins d'un an, la déclaration prévue lors de l'entrée en fonctions n'est pas exigée et la déclaration est limitée, dans ce cas, à la récapitulation de l'ensemble des revenus perçus par déclarant et, le cas échéant, par la communauté depuis le début de l'exercice des fonctions, ainsi qu'à la présentation des événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration.

Prévention des conflits d'intérêts

Article 101 : Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

Lorsqu'il estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, qu'il agisse en vertu de ses pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant, le président du Conseil départemental prend un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences et désignant le conseiller départemental chargé de le suppléer. Il ne peut adresser aucune instruction à son délégataire.

Références juridiques : article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014

Lorsqu'ils estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, les conseillers départementaux titulaires d'une délégation de signature en informent le président du Conseil départemental en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du délégant détermine en conséquence les questions pour lesquelles le conseiller intéressé doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Il appartient à tout conseiller départemental de prendre les dispositions nécessaires pour informer le président du Conseil départemental d'un éventuel conflit d'intérêts le concernant.

Afin de prévenir les situations de conflit d'intérêts lors du traitement des affaires du Département, les conseillers départementaux établissent et mettent à jour leurs déclarations faites par l'intermédiaire de la notice remplie en début de mandat.

Le contenu de cette déclaration doit faire apparaître distinctement :

- les activités professionnelles actuelles et exercées au cours des cinq dernières années,
- les activités de consultant actuelles et exercées au cours des cinq dernières années,
- les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé, actuelles et lors des cinq dernières années,
- les participations financières actuelles dans le capital de sociétés,
- les fonctions bénévoles,
- les fonctions et mandats électifs exercés.

Les déclarations d'intérêts remplies constituent des documents administratifs non communicables aux tiers.

A l'initiative des conseillers départementaux, elles font l'objet de mises à jour portées à la connaissance du Département, en cas de modification des éléments contenus dans la déclaration initiale, dans un objectif de bon fonctionnement interne des commissions et instances délibérantes.

Références juridiques : article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014

CHAPITRE XIV : INSIGNE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Article 102 : Dans les cérémonies notamment les manifestations patriotiques et toutes les fois que l'exercice de leur fonction peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur qualité, le président, les vice-présidents et les autres membres du Conseil départemental portent l'écharpe départementale d'un modèle uniforme, aux couleurs du Var avec glands à franges d'or et armoiries du Var en son centre.

Les couleurs du Var sont celles de son blason, le bleu azur, l'or et le rouge. Cette écharpe se porte de l'épaule droite au côté gauche, l'ordre des couleurs fait figurer le rouge près du col, l'or au centre et le bleu à l'extérieur.

L'usage de cet insigne est facultatif.

CHAPITRE XV : RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT PAR VISIOCONFÉRENCE

Article 103 : Le président peut décider que la réunion du conseil départemental ou de la commission permanente se tient en plusieurs lieux, par visioconférence.

La réunion du conseil départemental ne peut se tenir en plusieurs lieux par visioconférence pour :

- l'élection du président,
- l'élection de la commission permanente,
- l'adoption du budget primitif,
- la formation des commissions internes,
- la désignation au sein d'organismes extérieurs,
- la délégation d'attributions à la commission permanente et au président,
- la création d'une mission d'information et d'évaluation ;

L'organe délibérant se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

Références juridiques : articles L.3121-9-1 et L.3122-6-2 du CGCT

Article 104 : Les modalités pratiques de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence sont fixées ainsi :

	réunions du Conseil départemental	réunions de la commission permanente
accessibilité au public	<ul style="list-style-type: none"> • la réunion qui se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, est diffusée en direct sur le site internet de la collectivité • lorsque des lieux sont mis à disposition par le Conseil départemental pour la tenue d'une de ses réunions par visioconférence, chacun d'entre eux est accessible au public 	<ul style="list-style-type: none"> • les réunions de la commission permanente par visioconférence ne sont pas publiques
convocation	<ul style="list-style-type: none"> • lorsque la réunion se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation adressée par le président qui précise notamment et dans la mesure du possible : <ul style="list-style-type: none"> - l'outil informatique utilisé pour la réunion, - la nécessité, pour se connecter à cette réunion, d'utiliser l'adresse courrielle départementale @var.fr, - le lien électronique de la réunion - le cas échéant, le ou les lieux mis à disposition par le Département pour la tenue de la réunion par visioconférence • en outre, une invitation électronique contenant le lien électronique de la réunion est envoyée via l'agenda du Département aux conseillers départementaux et aux membres de la commission permanente au plus tard avant l'ouverture de la séance 	
lieux de connexion	<ul style="list-style-type: none"> • les conseillers départementaux peuvent participer à la séance par visioconférence : <ul style="list-style-type: none"> - soit depuis un lieu mis à disposition par le Département, - soit depuis un lieu de leur choix (domicile, autre lieu de mandat électif, ...) • les lieux utilisés pour participer à la séance par visioconférence respectent le principe de neutralité et offrent les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour permettre la bonne tenue de la séance et le respect du présent règlement. 	

feuille d'émargement	<ul style="list-style-type: none"> ● une feuille d'émargement électronique est transmise par mail quelques minutes avant l'ouverture de séance et signée par chaque conseiller départemental présent en visioconférence, de manière électronique via l'outil var.connective.eu, ● une feuille d'émargement sous format papier est signée par les conseillers départementaux présents en salle des délibérations 	
quorum	<ul style="list-style-type: none"> ● le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers départementaux dans les différents lieux par visioconférence 	<ul style="list-style-type: none"> ● le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres de la commission permanente dans les différents lieux par visioconférence
	<ul style="list-style-type: none"> ● lorsque la réunion se tient partiellement en visioconférence, le quorum est apprécié par l'addition du nombre de conseillers départementaux présents en salle des délibérations et du nombre de conseillers départementaux présents en visioconférence 	
ouverture et tenue de la séance	<ul style="list-style-type: none"> ● le président ouvre la séance ● il est procédé à l'appel des élus et à l'annonce des procurations ● les conseillers départementaux s'identifient verbalement à l'appel de leur nom ● tout départ en cours de séance est annoncé au président ● il est vérifié que les conseillers départementaux ne rencontrent pas de difficulté de connexion et qu'ils sont en mesure de participer aux débats ● si un dysfonctionnement est constaté ou en cas d'incident technique tel qu'une interruption générale, une perte de connexion pour le président ou une perte de connexion pour plusieurs élus induisant une perte de quorum, la délibération en cours et la procédure sont reprises ou poursuivies dans les conditions antérieures à l'incident ; il en est fait mention au procès-verbal 	
organisation des débats	<ul style="list-style-type: none"> ● pour la bonne tenue de la séance et l'organisation des débats, le conseiller départemental coupe son micro afin d'éviter toute nuisance sonore, ● lorsqu'un conseiller départemental demande la parole, il se manifeste soit de manière orale en ouvrant son micro, soit par le chat de la réunion, soit par main levée numérique 	

enregistrement des débats	<ul style="list-style-type: none"> ● les débats visio phoniques sont enregistrés et utilisés pour la rédaction du procès-verbal de la séance ● ils sont conservés sur le cloud du Département durant le temps d'utilité administrative puis versés aux archives départementales du Var
vote et scrutin	<ul style="list-style-type: none"> ● les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public ● en cas d'adoption d'une demande de scrutin secret, le président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence ● le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique conformément à l'article 76, dans des conditions garantissant sa sincérité ● en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante ● le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants
situation de conflit d'intérêts, adoption du CA et déport	<ul style="list-style-type: none"> ● le conseiller départemental en situation de conflit d'intérêt en informe verbalement le président à l'annonce du rapport concerné et se place dans l'impossibilité de participer au vote ● pour le vote du compte administratif, le Président du Conseil départemental informe l'assemblée de son retrait et se place dans l'impossibilité de participer au vote
équipement informatique et assistance	<ul style="list-style-type: none"> ● les conseillers départementaux peuvent utiliser les moyens informatiques et de télécommunications mis à disposition par le Département pour se connecter aux réunions de l'organe délibérant par visioconférence ● des agents départementaux assurent les missions de support technique et fonctionnel du système de visioconférence et les missions d'assistance ● l'assistance de la direction des solutions numériques est à disposition des conseillers départementaux, en amont de la séance et durant la séance

SST/DBEP/
DB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A13

OBJET : VOTE ET AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LE SYSTEME D'INFORMATION BATIMENTAIRE - DEVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS"

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier et budgétaire de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A12 du 10 novembre 2022 relative à la revalorisation de l'autorisation de programme "rénovation et aménagement des bâtiments",

Vu le rapport du Président,

Considérant la démarche globale de modernisation numérique de la collectivité,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de dévaloriser l'autorisation de programme n° 2016-2016-0102BA-001 " Rénovation et aménagement des bâtiments" de 785 000 € portant le nouveau montant à 48 130 000€ et suivant l'échéancier ci-joint en annexe 1,

- de voter une autorisation de programme AP-2023-DI23007 ayant pour objet le déploiement d'un logiciel de gestion bâtiminaire de 785 000 € codifiée selon l'échéancier prévisionnel joint en annexe 2 afin de financer le système d'information bâtiminaire,

- d'affecter cette autorisation de programme pour un montant de 785 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00654 (chapitre 20) afin d'assurer l'acquisition des logiciels et le déploiement des outils métiers bâtimementaires.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167384-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

POLITIQUE ADMINISTRATION GENERALE

Direction DBEP

Vote de dévalorisation d'autorisation de programme 2023 et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP dévalorisée	Mandaté antérieur	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement					
									Chapitres M57	2023	2024	2025	2026	2027
2016	ADM PG0004	RENOVATION AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'ADMINISTRATION	2016-0102BA-001	RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	AP Programme	48 915 000,00 €	48 130 000,00 €	17 522 615,53 €	20	474 000,00 €	120 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
									21	155 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	
									23	6 211 000,00 €	5 370 000,00 €	6 786 361,44 €	5 727 704,67 €	4 313 318,36 €
									Total	6 840 000,00 €	5 740 000,00 €	7 186 361,44 €	6 127 704,67 €	4 713 318,36 €

POLITIQUE ADMINISTRATION GENERALE
Directions DSN - DBEP

Vote d'autorisation de programme 2023 et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	L bellé Programme	Code AP	L bellé AP	Type AP	Chapitre M57	Montant de l'AP proposée	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				
								2023	2024	2025	2026	2027
2023	ADMPG00020	Déploiement et pilotage du système d'information	AP-2023-DI23007	Déploiement d'un logiciel de gestion bâtiminaire	AP Projet	20	785 000,00 €	390 000,00 €	380 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

CDT/DC/
SM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A14

OBJET : CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989 et notamment son article 12,

Vu le code général des collectivités territoriales le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1111-4 et L 3211-1,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 55,

Considérant que le Département souhaite promouvoir auprès des jeunes une éducation active à la citoyenneté, la connaissance des missions et compétences du Département ainsi que du territoire varois, et la compréhension des politiques publiques,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission collèges du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'instituer un Conseil départemental des jeunes, à partir de la rentrée scolaire 2023-2024, constitué de 46 conseillers départementaux des jeunes, soit un binôme par canton composé d'une fille et d'un garçon,
- d'approuver le principe de l'élection des conseillers départementaux des jeunes au sein des collèges publics et privés par roulement entre les établissements,

- de déterminer les modalités de mise en place du Conseil départemental des jeunes, conformément à l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166085-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Principe

Le Conseil départemental des jeunes est mis en place à la rentrée scolaire 2023-2024.

Les Conseillers départementaux des jeunes sont élus parmi les délégués de classe de 5ème, par l'ensemble des délégués de classe, au sein des collèges publics et privés par roulement entre les établissements d'un même canton.

Composition, représentativité et durée de mandat

Le Conseil départemental des jeunes sera composé de 46 conseillers.

Les conseillers départementaux des jeunes sont élus en binôme par canton pour une durée de 2 années scolaires. Le principe de parité est respecté : 23 binômes filles/garçons soit 46 collégiens.

Pour être éligible, il faut :

- être élu délégué de classe de 5ème
- être domicilié(e) dans le Var
- disposer d'une autorisation parentale de participation au Conseil départemental des jeunes.

Le Conseil départemental des jeunes est renouvelé entièrement tous les 2 ans.

Modalités de travail des élus au Conseil départemental des jeunes

Le Conseil départemental des jeunes se réunit à l'initiative du Président du Conseil départemental ou de son représentant :

- en assemblée plénière (2 fois par an) : l'assemblée plénière a pour objet l'installation, la restitution des travaux et le vote des conseillers départementaux des jeunes,
- en commissions thématiques (4 fois par an) entre les différentes séances plénières du Conseil départemental des jeunes.

Les conseillers départementaux jeunes sont répartis entre deux commissions :

- solidarité, citoyenneté, culture et sport
- environnement, déplacements, équipements publics, tourisme

Les réunions ont lieu le mercredi après-midi. Les commissions peuvent se tenir sur les sites du Département en lien avec la thématique à l'ordre du jour.

Les Conseillers départementaux jeunes sont invités à une séance de l'assemblée plénière du Conseil départemental une fois par an.

Attributions

Le Conseil départemental des jeunes émet des avis sur les sujets de la compétence départementale. Il propose des actions ou des projets sur des enjeux départementaux.

Lors de sa première séance, le Conseil départemental des jeunes adopte son règlement intérieur.

Financement

Les dépenses de fonctionnement, d'administration et de conduite des projets du Conseil Départemental des jeunes seront prises en charge par le Conseil départemental du Var sur une ligne dédiée de son budget.

CDT/DCSJ/
MC

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A15

OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE DEFINISSANT DE NOUVEAUX AXES D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MENEES PAR TROIS STRUCTURES DEPARTEMENTALES DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL VAROIS : ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES AU BEAUSSET, ECOFERME DEPARTEMENTALE DE LA BARRE A TOULON, MAISON DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DU PLAN A LA GARDE ET AU PRADET

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission environnement, espaces naturels sensibles (ENS) et maisons de la nature du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les nouvelles orientations et axes de développement de la politique départementale en matière d'actions menées par trois structures départementales de valorisation du patrimoine naturel varois comme suit :

Ecomusée départemental des 4 frères au Beausset :

Articulation des activités de l'écomusée autour de quatre domaines qui mettent en valeur cette ressource historique et naturelle, et destinées à retracer l'adaptation de l'individu à son environnement et à valoriser le patrimoine immatériel du Département :

- l'homme : les métiers, l'agriculture, ...
- la colline : les métiers, la flore, la faune, ...
- la pierre : l'habitat, les métiers, la ressource, ...
- l'eau : la gestion, l'aménagement du territoire, ...

Ecoferme départementale de la Barre à Toulon :

Nouvelles orientations qui s'inscrivent au plus près du besoin de retour à la nature exprimé par le public urbain et articulées autour des axes suivants :

- recentrage de la vocation de l'écoferme vers des innovations en matière d'agriculture urbaine,
- propositions de parcours de visites (agroécologiques, ressources, animaux et agriculture urbaine) afin que les visiteurs puissent circuler en parfaite autonomie,
- développement du parc animalier de la ferme,
- mise en place d'une programmation annuelle d'activités pour le grand public,
- poursuite de l'offre destinée aux scolaires et développement de celle destinée au public éloigné.

Maison départementale de la nature du Plan à La Garde et au Pradet :

Poursuite et développement des objectifs faisant de cet établissement un lieu privilégié d'observation plébiscité par le grand public et le public scolaire :

- faire de la maison du Plan un lieu de vie en constant renouvellement,
- proposer une programmation annuelle pluridisciplinaire d'actions culturelles en direction du grand public (concerts, conférences, projection de films, ateliers à la lecture de paysage, etc...),
- développer des événements pour le grand public (journée mondiale des zones humides, journée internationale de la biodiversité, Nuits de la lecture...),
- prévoir le renouvellement de l'exposition semi-permanente et une exposition temporaire par an davantage orientée vers un regard d'artistes sur la nature,
- poursuivre et développer l'offre destinée aux scolaires et aux collégiens en particulier,
- développer fortement les actions en direction des publics empêchés.

- d'intégrer dans ces nouvelles orientations l'organisation de manifestations culturelles à connotation artistique.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc165819-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

CDT/DDT/
DH

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A16**

OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE SPORTS DE PLEINE NATURE - ORIENTATIONS POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE PLEINE NATURE SUR LA PERIODE 2023-2028

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code du sport et notamment son article L 311-3,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 361-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 113-6 et L113-7,

Vu la délibération du Conseil général n° A18 du 19 janvier 2009 concernant la création de Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) ,

Vu la délibération de la Commission permanente n° G131 du 20 juillet 2015 concernant l'adoption du nouveau plan départemental des espaces, sites et itinéraires du Var (PDESI 83),

Vu la délibération du Conseil départemental n° A30 du 24 mai 2022 concernant le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR 83) et l'évolution de la politique départementale en matière de randonnée,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'intérêt pour le territoire départemental ainsi que pour les administrés de la pratique des sports de pleine nature,

Considérant la nécessité d'affirmer les grandes orientations en matière de développement maîtrisée des sports de pleine nature sur le territoire du département,

Information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 25 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la relance de la politique sport de pleine nature dans le Var suivant trois axes :

*une ouverture de l'offre à de nouvelles disciplines pour enrichir le plan existant,

*un équilibre territorial de l'offre globale en faveur des usagers et de l'attractivité sur l'ensemble du territoire,

*une accessibilité au sens large (personnes en situation de handicap, sport en famille, pratique intergénérationnelle, ...).

- de concourir à travers ces axes aux objectifs suivants :

*compléter et diversifier l'offre de sports de pleine nature dans le respect et la préservation des richesses environnementales et patrimoniales de nos territoires,

*valoriser la destination du territoire varois pour un tourisme sportif proche de la nature,

*améliorer la qualité de vie des résidents varois en développant des disciplines sportives de plein air en faveur de la santé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166288A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

CDT/DIT/
ATH

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A17

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE AUX COLLECTIVITES - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION-TYPE

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3232-1-1 et R3232-1-2 et suivants,

Vu le décret n° 2020-751 du 18 juin 2020 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements,

Vu l'arrêté AR 2022-558 du 30 mai 2022 fixant le tarif applicable pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Vu le rapport du Président,

Considérant la volonté du Département d'élargir les domaines de son assistance technique aux collectivités,

Considérant l'avis de la commission solidarités et ingénierie pour les territoires du 24 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet de convention-type tel que joint en annexe, relatif aux missions d'assistance technique du Département, à passer avec les communes et leurs groupements éligibles,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir, conformes au projet de convention-type.

- Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :
 - domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau,
 - domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
 - domaine de la voirie,
 - domaine de la mobilité,
 - domaine de l'aménagement et de l'habitat.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166442-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023



D.I.T./
ATH

Acte n° : CO 2023-661

PROJET - CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX
COLLECTIVITES

ENTRE

le Département du Var, représenté par le Président du Conseil départemental du Var, ou son représentant, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n° <réf. délibération n° et date>,

Le Président du Conseil départemental est représenté par Madame/Monsieur, Xème vice-président(e)/ conseiller(e) départemental(e) et président(e) de la commission “XXX” agissant en vertu de l’arrêté de délégation de fonction et de signature n° AR 2022-1813 du 18 novembre 2022.

d'une part,

ET

la commune/ la communauté de communes / de -----, représentée par son Maire / Président, M. ou Mme -----, agissant en vertu de la délibération -----, désigné(e) ci-après le maître d’ouvrage ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet de la convention cadre

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d’assistance technique fournie par le Département à la commune/ l’EPCI de -----, en application des articles L3232-1-1 et R.3232-1-2 du code général des collectivités territoriales éligibles à l'assistance technique réglementaire (liste jointe en annexe)

Article 2- Limites de la mission d’assistance

Cette mission d'assistance technique ne remplace pas le travail de gestion et d'exploitation des ouvrages qui reste sous l'entière responsabilité de la collectivité, et de son ou de ses exploitants. Elle ne peut, non plus, suppléer à des missions de maîtrise d'œuvre. Elle n'a, de plus, aucun caractère de contrôle administratif. Le Département ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance des installations.

Article 3- Offres de service [Décret n°2020-751 du 18 juin 2020](#)

3-I - L'assistance technique mise à disposition par le Département consiste à aider les communes et établissements publics mentionnés à l'article R. 3232-1 (aide à l'équipement rural) à :

- Identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Organiser leurs projets sur les plans juridique, administratif et financier ;
- Rechercher les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- Organiser sur le plan technique la conduite de leurs projets et passer les contrats publics nécessaires à cet effet.

Pour tous les domaines, la Mission d'assistance technique propose différents niveaux d'intervention, depuis le conseil ponctuel jusqu'à de l'expertise des équipements existants, pour s'adapter aux attentes de la collectivité.

Les domaines d'intervention possibles de la mission d'assistance technique sont les suivants :

3-2 - Dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, l'assistance technique porte sur :

- 1° La gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif ;
- 2° L'organisation des contrôles d'installations et l'identification des travaux à réaliser en matière d'assainissement non collectif ;
- 3° L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité de service prévu à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et la transmission des données par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement ;
- 4° L'élaboration de programmes de formation des personnels ;
- 5° L'instauration et la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable au sens de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique ;
- 6° La définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et leur suivi ;
- 7° La définition des mesures de gestion quantitative des ressources en eau potable et de gestion patrimoniale et performante des réseaux d'adduction d'eau potable.

3-3 - Dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, l'assistance technique porte sur :

- 1° L'identification des collectivités compétentes et l'optimisation de leur organisation pour la réalisation des projets ;
- 2° La définition d'actions de protection et de restauration des zones humides et d'opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau ;

3° Le recensement des digues existantes, l'identification des autres ouvrages ou infrastructures susceptibles de contribuer à la prévention des inondations conformément au II de l'article L. 566-12-1 du code de l'environnement et à la définition de systèmes d'endiguement et d'aménagements hydrauliques, au sens des articles R. 562-13 et R. 562-18 du même code, qui sont susceptibles d'être constitués à partir de ces ouvrages et infrastructures ;

4° La mise en cohérence entre, d'une part, les actions de prévention des inondations décidées dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et, d'autre part, les autres actions concourant à la gestion des risques d'inondation conformément aux articles L. 566-2 et L. 566-8 du même code.

3-4 - Dans le domaine de la voirie, qui comprend les chaussées, trottoirs, pistes cyclables, équipements routiers ouverts à la circulation publique et ouvrages d'art, l'assistance technique porte sur :

1° L'identification des obligations et responsabilités de la collectivité concernée en ce qui concerne la voirie relevant de sa compétence ;

2° L'identification et la mise en place de solutions adaptées aux enjeux de sécurité routière, y compris sur le réseau national et départemental lorsque les travaux sont financés par la collectivité concernée ;

3° L'organisation de la gestion du domaine public routier de la collectivité concernée, notamment en matière d'occupation du domaine public, de gestion des ouvrages ou de conventions avec des tiers ;

4° La définition de programmes de surveillance, de viabilité, notamment hivernale, de gestion et d'entretien de la voirie de la collectivité concernée ;

5° La définition des caractéristiques de la voirie d'un lotissement devant être intégrée dans la voirie de la collectivité concernée.

3-5 - Dans le domaine de la mobilité, l'assistance technique porte sur :

1° L'organisation des services réguliers de transport public de personnes ;

2° L'organisation des services à la demande de transport public de personnes ;

3° L'organisation des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10 du code des transports, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 du même code ;

4° L'organisation de services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 du code des transports ou la contribution au développement de ces mobilités ;

5° L'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou la contribution au développement de ces usages ;

6° L'organisation des services de mobilité solidaire, la contribution au développement de tels services ou le versement d'aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

7° L'offre des services de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

8° La mise en place d'un conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;

9° La planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité.

3-5 - Dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat, l'assistance technique porte sur :

1° L'élaboration de diagnostics et la définition de stratégies, objectifs et actions permettant de répondre aux besoins du territoire concerné et d'identifier des projets d'aménagement et d'habitat durables, à l'échelle communale ou intercommunale ;

2° La réalisation de diagnostics techniques des situations de non-conformité des logements par rapport au règlement sanitaire départemental portées à la connaissance des maires et le repérage, pour transmission aux autorités compétentes, des situations d'insalubrité.

Le bénéficiaire ne pourra solliciter l'assistance départementale dans le(s) domaine(s) d'intervention visé(s) ci-dessus, que s'il dispose de la compétence dans ces domaines.

Article 4- Conditions d'exécution

La Mission d'assistance technique du Département établit un programme prévisionnel et un calendrier d'exécution prenant en compte les besoins de la collectivité, et l'informe, au préalable, de la date de son intervention. En fonction de la nature de la prestation, la Collectivité s'engage à se faire représenter par un élu ou par un intervenant technique nommément désigné.

La Mission d'assistance est autorisée à pénétrer dans les installations de la collectivité concernée, dans des conditions normales de sécurité.

La Mission d'assistance technique établit ses rapports de visite, sous un délai maximal de trois mois, rapports adressés à la collectivité, et, le cas échéant, à son délégué nommément désigné.

Dans le cas de l'assistance à l'élaboration d'un cahier des charges, la Mission d'assistance s'engage à fournir le document dans le délai de deux mois maximum, après obtention de l'ensemble des données nécessaires auprès de la collectivité, notamment.

Article 5- Diffusion de l'information

La collectivité autorise le Département à diffuser les informations recueillies dans le cadre de l'assistance technique.

Article 6- Engagements réciproques

Le Département s'engage à :

- assurer l'assistance technique en mettant à disposition le personnel et/ou les moyens techniques adaptés, pour réaliser les prestations ;
- communiquer à la collectivité, et à son ou ses exploitants, tout rapport de rendu et/ou de synthèse annuelle.

La Collectivité s'engage à :

- mettre à disposition de la Mission d'assistance technique toute information utile et nécessaire dont elle dispose, notamment les plans et descriptifs des ouvrages, les études et schémas directeurs antérieurs ;
- donner accès au personnel de la Mission d'assistance technique (ou aux prestataires qu'elle a désignés) à tous les ouvrages et équipements nécessaires à la réalisation de la mission, dans le cadre de rendez-vous préalablement fixés d'un commun accord ;
- Informer la Mission d'assistance technique en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages ;
- mettre en œuvre les préconisations des rapports de synthèse qu'elle aura préalablement validées. Leur réalisation devra être programmée dans un délai fixé par la collectivité et porté à connaissance de la Mission d'assistance technique.

Article 7 - Conditions financières

Les prestations d'assistance technique réglementaire sont réalisées sous couvert de devis établis par les services départementaux et acceptés par la collectivité bénéficiaire.

Les prestations simples de conseil sont proposées à titre gratuit

Les différents éléments de coûts à retenir pour l'application de l'article R. 3232-1-3 du code général des collectivités territoriales sont les coûts directs et indirects du service, notamment les charges de fonctionnement courant du service, les charges de personnel, les amortissements des immobilisations et les charges liées aux services communs, établis sur la base du dernier compte administratif connu.

Cf [tarification applicable en annexe 2](#)

La participation financière du maître d'ouvrage auprès du Département se fera pendant l'année en cours sur présentation d'un titre de recettes.

Article 8- Comité de suivi et d'évaluation - Information (Article R3232-1-4)

Le comité établit un bilan d'activité annuel mis à disposition du public sous forme dématérialisée par le Département.

Le comité comprend notamment des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires, un représentant du préfet du département.

Ce comité peut être ouvert à des représentants des organisations professionnelles impliquées sur les thématiques concernées.

Les membres du comité sont nommés par le président du Conseil départemental.

Article 9- Durée de la convention-cadre

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans, reconduite par tacite reconduction.

Les communes et EPCI peuvent continuer à bénéficier de l'assistance technique durant l'année qui suit celle au cours de laquelle ils ont cessé de remplir les conditions requises, conformément à l'article R.3232-1 du CGCT.

Article 10- Résiliation

La partie qui ne voudrait pas renouveler le contrat, ou désirerait en modifier les conditions, devra prévenir l'autre, deux mois au moins avant l'arrivée du terme extinctif du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de faute de l'une des parties, l'autre partie pourra résilier la convention à tout moment, dans le respect d'un préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception

Article 11- Contentieux

Pour tout litige relatif à l'application de la présente convention, un accord amiable sera recherché dans un premier temps. Ensuite, si le litige subsiste, le tribunal administratif de Toulon sera le seul compétent.

Article 12- Avenant

Cette convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants en cas d'accord entre les parties.

A _____, le
Le Maire/Président de _____

ANNEXES

Annexe 1 : [Liste des communes éligibles en 2023](#)

Annexe 2 : [Tableau des tarifs](#)

Fait à Toulon, le

Liste communes éligibles 2023

Ce sont les [communes rurales](#) répondant aux critères de l'article R3232-1 du CGCT modifié par le décret 2019-589 du 14 juin 2019 (potentiel financier par habitant, pour l'année précédant la demande d'assistance, inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants) ; les EPCI de moins de 40 000 habitants pour lesquels la population des communes rurales sous ce même seuil représente plus de la moitié de la population totale des communes membres ; les EPCI comprenant une moitié au moins de communes membres situées en zone de montagne quel que soit leur nombre d'habitants.

Les collectivités restent bénéficiaires durant l'année suivant celle au cours de laquelle elles ont cessé de remplir ces conditions (CGCT, art. 3232-1)

1	Aiguines
2	Ampus
3	Artignosc sur Verdon
4	Artigues
5	Aups
6	Bagnols en forêt
7	Bargème
8	Bargemon
9	Barjols
10	Baudinard sur Verdon
11	Bauduen
12	Bras
13	Brenon
14	Brue Auriac
15	Cabasse
16	Callas
17	Camps la source
18	Carcès
19	Châteaudouble
20	Châteauvert
21	Châteauvieux
22	Claviers
23	Collobrières
24	Comps sur Artuby
25	Correns
26	Cotignac
27	Entrecasteaux
28	Esparron
29	Figanières
30	Flassans sur Issole
31	Fox Amphoux

32	Ginasservis
33	La Bastide
34	La Celle
35	La Garde Freinet
36	La Martre
37	La Môle
38	La Roque Esclapon
39	La Roquebrussanne
40	La Verdière
41	Le Bourguet
42	Le Thoronet
43	Les Adrets de l'Estérel
44	Les Mayons
45	Les Salles sur Verdon
46	Mazaugues
47	Méounes les Montrieux
48	Moissac Bellevue
49	Mons
50	Montferrat
51	Montfort sur Argens
52	Montmeyan
53	Nans les Pins
54	Néoules
55	Ollières
56	Plan d'Aups
57	Plan de la Tour
58	Pontevès
59	Pourcieux
60	Puget Ville
61	Rayol Canadel sur mer
62	Régusse
63	Rians
64	Riboux
65	Rougiers
66	Saint Martin de Pallières
67	Saint Paul en Forêt
68	Saint Antonin du Var
69	Saint Julien le Montagnier
70	Seillons Source d'Argens
71	Sillans la Cascade
72	Tanneron

73	Taradeau
74	Tavernes
75	Tourtour
76	Trigance
77	Varages
78	Vérignon
79	Villecroze
80	Vinon sur Verdon
81	Vins sur Caramy

Syndicats intercommunaux éligibles :

- SIVOM Nord Artuby Jabron

EPCI éligibles :

- Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon
- Communauté de communes Provence Verdon

Tarification de l'assistance technique départementale

Dans le domaine de l'eau :

La tarification dans le domaine de l'eau (Assainissement, Protection des ressources en eau, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est définie par [l'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales](#).

La rémunération est forfaitaire et annuelle selon un barème défini par arrêté du Président du Conseil départemental (R3232-1-3 CGCT) publié au recueil des actes administratifs.

Domaine	Tarif applicable par habitant et par an en € HT	Seuil de recouvrement en € HT
Assainissement	0,6€	600€
Protection des ressources en eau	0,6€	600€
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	0,6€	600€

Dans les domaines de la voirie, la mobilité, l'aménagement et l'habitat :

Le coût de l'assistance technique appliqué au maître d'ouvrage sera établi par projet. Le tarif horaire par niveau d'intervenant est défini en fonction des charges de personnel, des amortissements des immobilisations et des charges liées aux services communs.

Cadre d'emploi de l'agent départemental engagé dans la mission	Tarif horaire (en € HT)
Expert	76 €
Chef de projet	69 €
Ingénieur	58 €
Technicien	45 €
Agent de maîtrise / Agent administratif	42 €

Processus demandes d'assistance technique réglementaire

contact mail : ingenierieCD83@var.fr

	COMMUNE	ATR/CD83	ÉTAPES
1	Besoins en conseils ou en assistance à maîtrise d'ouvrage	contact mail CD83	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition prise de rdv téléphonique • 1er conseils suffisants à l'issue du RDV : clôture de la mission • prise de rdv physique pour étudier la demande
2	Exposé de la commune de son intention de projet	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • réunion de présentation par la commune • 1er conseil ou recommandation ATR suffisants : clôture de la mission (gratuit) • Rédaction CR Réunion
2B	Exposé de la commune de son intention de projet	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • réunion de présentation par la commune • mise en réseau avec les partenaires ingénierie • 1er conseils ou recommandation ATR suffisants : clôture de la mission (gratuit)
3	Besoins exprimés de la commune pour une prestation AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un devis AMO par ATR/CD83 • mise en réseau avec les partenaires ingénierie • Validation par la commune et signature convention annexe
4	Engagement de la mission AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage mission AMO par ATR/CD83 • Rédaction CR, expressions des besoins • validation par la commune • fin d'intervention ATR/CDV
5	Finalisation de la mission AMO	Elus et techniciens concernés	<ul style="list-style-type: none"> • émission titre de recette ATR • paiement commune • clôture de la demande

CDT/DDT/
SA

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A18**

OBJET : POLITIQUE HABITAT - MODIFICATION DES CRITERES D'AIDE EN FAVEUR DES BAILLEURS SOCIAUX

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° A20 du 18 décembre 2014 révisant le dispositif d'aide aux bailleurs sociaux et donnant délégation à la Commission permanente pour préciser les critères,

Vu la délibération de la Commission permanente n° G27 du 26 janvier 2015 précisant les critères d'aide aux bailleurs sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A25 du 27 octobre 2016 introduisant certains critères complémentaires concernant l'aide aux bailleurs sociaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant la nécessité d'insérer une aide pour les logements PLS (prêt locatif social) qui étaient exclus du dispositif,

Considérant l'avis de la commission habitat et logement du 3 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de modifier l'aide en faveur des bailleurs sociaux qui a été adoptée dans le cadre des délibérations suivantes :

* délibération du Conseil départemental n° A20 du 18 décembre 2014,

* délibération de la Commission permanente n° G27 du 26 janvier 2015,

* délibération du Conseil départemental n° A25 du 27 octobre 2016.

- d'ouvrir cette aide aux logements financés en PLS (prêt locatif social) qui étaient exclus du dispositif avec une aide maximum de 2 500 € par logement.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166621-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A19

OBJET : VALORISATION DE LA ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - VOTE DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023 A 2026

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération n° A24 du 14 décembre 2021 votant le lissage et la fusion des autorisations de programme adoptées,

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1 février 2022,

Vu le rapport du Président,

Considérant que cette route du débarquement s'inscrit dans le patrimoine de notre territoire et dans le travail de mémoire à entreprendre notamment avec les collégiens,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de voter une autorisation de programme de 706 000 € codifiée AP2023-DI23006 afin de financer les actions concourant à l'élaboration de la route du débarquement de Provence,

- de voter une autorisation de programme de 294 000 € codifiée AP2023-DI23008 afin de subventionner les équipements des communes valorisant le débarquement et la libération selon l'échéancier prévisionnel joint en annexe,

- d'affecter chacune des autorisations de programme selon la répartition suivante :
 - pour un montant de 706 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00617 (chapitres 20) afin d'assurer la narration et la réalisation de l'application, l'installation des panneaux/supports pour les balises, la maintenance et l'ajout de contenu,
 - pour un montant de 294 000 € sur l'opération budgétaire 23OPE00655 (chapitre 204) afin de subventionner les investissements des communes s'inscrivant dans la valorisation du débarquement et de la libération (avec un taux moyen de 25 % du coût du projet).

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167420-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

POLITIQUE : TOURISME												
Direction du Développement Territorial												
Vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement												
ROUTE DU DEBARQUEMENT DE PROVENCE - 2023 à 2026												
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement												
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP proposée	2023	2024	2025	2026	
2023	STRPG00001	AP de la Route du débarquement de Provence	2023-DI23006	Route du Débarquement de Provence 2023 à 2026	Projet	20	706 000 €	382 000 €	144 000 €	120 000 €	60 000 €	
Vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement												
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES VALORISANT LE DEBARQUEMENT ET LA LIBERATION												
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement												
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP proposée	2023	2024	2025	2026	
2023	STRPG00001	AP des subventions d'équipements aux communes valorisant le Débarquement et la Libération	2023-DI23008	Subventions d'équipements aux communes valorisant le Débarquement et la Libération	Projet	204	294 000 €	160 000,00 €	134 000,00 €	- €	- €	

/ PF



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A20

OBJET : ENGAGEMENTS POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES DU VAR

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1425-1 et L1425-2, relatifs au développement numérique du territoire issu de la loi pour une République numérique de 2016,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la convention de coopération public-public du 1er janvier 2023 signée par la Région, le Département et 11 EPCI du Var pour poursuivre les travaux communs relatifs à l'aménagement numérique et l'étendre progressivement au développement en commun des usages et des services numériques.

Considérant que le Département prend en compte le numérique comme une composante à part entière de l'action publique et souhaite en faire un puissant levier de développement adapté aux besoins de la population et des territoires.

Considérant que le numérique prend toute sa place au sein de l'administration départementale, gage de qualité aux usagers et d'efficacité dans le fonctionnement de la Collectivité

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission numérique, enseignement supérieur, recherche et innovation du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les engagements suivants pour une stratégie des usages et services numériques du Conseil départemental du Var :

- . garantir le développement numérique des territoires,
- . faciliter l'accès de tous aux services numériques,
- . mobiliser le numérique au service des missions départementales,
- . assurer la mutation numérique de l'administration départementale.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166995-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

SST/DENFA/
JM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A21

OBJET : POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT DU VAR - CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT “LES CHEMINS DES PAYSAGES”

La séance du 13 juin 2023 s’est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3332-1,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 113-8 et L 215-21,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A29 du 24 mars 2010 rénovant la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles

Vu la délibération du Conseil départemental n°A13 du 14 décembre 2021 portant vote de l'autorisation de programme pour la valorisation des espaces naturels sensibles départementaux par la mise en place de circuits de découverte thématique,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission environnement, espaces naturels sensibles (ENS) et maisons de la nature du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les engagements pour une stratégie du Département intitulée "Les chemins des paysages" dont l'objet est de favoriser la découverte des espaces naturels sur l'ensemble du Var en veillant à l'équité territoriale, à l'équilibre entre valorisation et préservation des sites et à l'articulation avec l'ensemble des politiques déjà engagées par le Département dans le domaine du tourisme, de la culture, de l'éducation, des sports de pleine nature, des mobilités douces et du développement durable.

- d'approuver, sur la période 2023-2027, la création des cinq itinéraires de découverte des espaces naturels sensibles suivants :

. le circuit "balade en Préalpes varoises",

. le circuit "Histoire en histoires",

. le circuit "les métiers d'antan",

. le circuit "jardins naturels sensibles",

. le circuit "paysages de la Rade",

- d'approuver la mise à l'étude de circuits complémentaires centrés notamment sur l'eau, le littoral, ou la géologie, en lien avec le projet de Géoparc "Maures Estérel" valorisant la richesse géologique des zones cristallines du département et en lien avec le plan vélo faisant valoir les espaces naturels sensibles situés à proximité des itinéraires cyclables, l'Euro vélo 8 et le parcours cyclable du littoral.

Les dépenses seront imputées au budget départemental sur l'autorisation de programme 2016 2016 - 1202J1-001 « circuits de découverte thématiques » au titre de la taxe d'aménagement.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167071-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

SST/DENFA/
JM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A22

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DEDIEE A LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX PAR LA MISE EN PLACE DE CIRCUITS DE DECOUVERTE THEMATIQUES ET REVISION DE SES ECHEANCIERS DE PAIEMENT

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3312-4 et R.3312-3,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A13 du 14 décembre 2021 portant vote de l'autorisation de programme pour la valorisation des espaces naturels sensibles départementaux par la mise en place de circuits de découverte thématique,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A 24 du 14 décembre 2021 relative au lissage et à la fusion des autorisations de programme et d'engagement dans le cadre du passage à la M57 et de l'évolution de l'application de gestion financière,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement financier de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A21 du 13 juin 2023 adoptant la création de cinq circuits de découverte des espaces naturels sensibles,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la revalorisation de l'autorisation de programme n° 2016 2016 - 1202J1-001 relative aux circuits de découverte thématiques à hauteur de 12 500 000 € soit une augmentation de 600 000 € et la révision de ses échéanciers de paiement conformément au tableau ci-annexé.

L'autorisation de programme est affectée pour un montant de 12 500 000 € aux opérations budgétaires suivantes :

21100108 - circuit thématique balades en prealpes varoises (DENFA)

21100109 - circuit thématique ENS de la Rade (DENFA)

21100110 - circuit thématique jardins naturels sensibles (DENFA)

21100273 - circuit thématique ens d'Histoire en histoire (DENFA)

21100274 - circuit thématique ens et labeurs d hier (DENFA)

21100291 - aménagement bâtimementaire environnement - (CIRCUITS ENS)

21100278 - circuits thématiques ENS (DGIF)

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166450-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

ANNEXE
Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP (Programme)	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP revalorisée	2017 (€)	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	2023 (€)	2024 (€)	2025 (€)	2026 (€)	2027 (€)	2028 (€)			
2016	ENVPG00012	C RCUITS THEMATIQUES JARD NS NATURELS SENSIBLES	2016-1202J1-001	Circuits thématiques ENS	AP GLOBALE MO		11 900 000 €	12 500 000 €	23 686,83	26 293,49	15 667,44	22 232,02	17 002,22	1 715 479,12	2 310 000	2 510 000	2 400 000	1 500 000	1 947 518,66	12120,22			
						20									515 000	200 000	200 000	200 000	100 000				
						21												340 000	210 000	200 000	100 000	300 000	
						23													1 455 000	2 100 000	2 000 000	1 200 000	1 547 518,66

MPA/DF/
SL

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A23**

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - REVISION DES ECHEANCIERS ET CLOTURE - EXERCICE 2023

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu la délibération du Conseil départemental n°A24 du 14 décembre 2021, portant lissage et fusion des autorisations de programme et d'engagement dans le cadre du passage à la M57 et de l'évolution de l'application de gestion financière,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu le rapport du Président,

Considérant la nécessité de tenir à jour le niveau d'engagement hors bilan de la collectivité en procédant à la clôture des autorisations de programmes ou d'engagements qui sont terminées, abandonnées ou frappées de caducité,

Considérant qu'il convient, compte-tenu de l'avancement des opérations, de réviser les échéanciers des autorisations de programme ou d'engagement jointes en annexes,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de clôturer les autorisations de programme et d'engagement telles que présentées dans le tableau joint en annexe 1,

- de réviser les échéanciers des autorisations de programme et d'engagement tels que présentés dans le tableau joint en annexe 2 et annexe 3.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167366-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

ANNEXE 1

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code API/AE	Libellé API/AE	Type API/AE	Chapitre (s) M57	Solde	Montant voté (dernier montant voté)	Montant affecté	Montant engagé AP	Montant réalisé
2020	CULPG00003	EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX	AE-2020 – 2020-0802M1-001	- AE-FETE DU LIVRE CHAPITEAU STANDS CONCEPT FOURN AMGT FCT DE LA STRUCTURE	AE PROJET	11	49 929,86 €	1 112 000,00 €	1 112 000,00 €	1 062 070,14 €	1 062 070,14 €
2016	STRPG00014	CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMGT TERRITOIRE	AP-2016 - 2016-1008ID-001	AP-SUB INV ETAT GRANDE JETEE TOULON REALISATION DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT	AE PROJET	204	0,00 €	4 224 000,00 €	4 224 000,00 €	4 224 000,00 €	4 224 000,00 €
2017	CULPG00003	ACTIONS CULTURELLES	AP-2017-2017-0902NA-001	AIDES D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS INFRASTRUCTURES SPORTIVES	AP PROGRAMME	204	43 694,07 €	493 262,00 €	449 568,00 €	449 568,00 €	449 567,93 €
2016	STRPG000010	HABITAT	AP-2016 – 2016-0502V1-002	AP-AIDE AUX BAILLEURS PRIVES OPAH PIG REPRISE LOGEMENTS VACANTS	AP PROGRAMME	204	281 609,51 €	1 369 199,42 €	1 369 199,42 €	1 364 993,42 €	1 087 589,91 €
2016	STRPG000010	HABITAT	AP-2016 – 2016-0505V1-001	AP-FAVORISER RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIERS EN DIFFICULTE	AP PROGRAMME	204	0,00 €	487 930,81 €	487 930,81 €	487 930,81 €	487 930,81 €
2020	STRPG00003 - SDIS	SDIS	AP 2020-1301DB-001	AP-SDIS 2020-2022	AP PROJET	204	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
2020	SOCPG00011	MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	AP-2020 - 2020-0302H3-001 -	AP-APA HABITAT - AIDE FINANCIERE	AP PROGRAMME	204	74 576,00 €	200 000,00 €	132 704,00 €	125 424,00 €	125 424,00 €

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	L b e l é AP	Type AP (Programme ou Projets)	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP voté	2013-2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033-45
2013	SOCPG00016	CONSTRUCTION ET GROSSE REPARATION DES BATIMENTS SOCIAUX	2013-0102BA2003	CONSTRUCTION BATIMENTS SOCIAUX	AP PROJET	20 21 23	38 230 476,96	30 116 320,50	4 563 163,29	1 360 000,00	900 480,71				1 290 512,46					
2013	CULPG00005	CONSTRUCTION BATIMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS	2013-0102BA2008	CONSTRUCTION BATIMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS	AP PROJET	20 21 23	77 878 000,00	4 638 938,44	395 388,03	616 000,00	13 490 000,00	28 240 000,00	23 240 000,00	7 257 673,53						
2013	COLPG00007	CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	2013-0601BB2012	CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	AP PROGRAMME	20 21 23	84 580 000,00	19 017 690,18	11 135 223,50	8 569 000,00	9 300 000,00	12 500 000,00	14 010 000,00	10 048 086,32						
2013	ROUPG00003	AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES	2013-R1001IV-03	ETUDES ROUTIERES	AP PROGRAMME	20	9 400 000,00	3 298 941,94	996 808,47	1 018 753,00	1 036 218,00	1 036 218,00	1 036 218,00	887 020,53	89 822,06					
2013	STRPG00006	PROJETS TRANSVERSAUX	2013-R1005IT9-3	CPER-SNCF	AP PROGRAMME	204	13 141 000,00	5 520 934,28	2 069 490,72	1 900 000,00	2 155 973,72	502 296,28	702 979,00	289 326,00						
2013	ENVPG00017	AMENAGEMENT ET GESTION DES ENS	2013-R1202J1-001	AMENAGEMENT PARC NATURE	AP PROJET	21 23	21 883 000,00	21 133 663,02	156 217,17	400 000,00	193 119,81									
2013	STRPG00014	CONNAISSANCE, PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2013-R1204J1-01	CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE	AP PROJET	204	9 113 610,00	8 575 610,00	0,00	538 000,00										
2014	STRPG00010	HABITAT	2014-0502V1-001	SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT	AP PROGRAMME	204	27 000 000,00	9 724 679,67	1 972 225,57	2 620 000,00	3 120 000,00	3 120 000,00	3 120 000,00	3 323 094,76						
2015	ADMPG00021	DETTE	2015-0104DB-001	COLOGEN REMBOURSEMENT CAPITAL	AP PROJET	16	90 480 000,00	13 183 362,57	2 881 905,99	2 961 413,00	3 107 917,00	3 243 374,00	3 657 328,00	2 265 173,00	3 780 723,00	3 964 000,00	4 050 000,00	4 132 000,00	2 133 648,00	41 119 155,44
2015	ROUPG00003	AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES	2015-1001IV-003	TRAVAUX D AMENAGEMENTS	AP PROGRAMME	21 23	191 772 000,00	53 296 668,86	22 301 407,46	31 204 800,00	32 160 100,00	32 110 100,00	20 698 923,68							
2016	ADMPG00004	RENOVATION AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'ADMINISTRATION	2016-0102BA-001	RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	AP PROGRAMME	20 21 23	48 915 000,00	11 404 835,90	6 117 779,63	7 230 000,00	6 120 000,00	7 186 361,44	6 127 704,67	4 728 318,36						
2016	STRPG00015	AIDE AUX COMMUNES	2016-0502V1-100	AIDE AUX COMMUNES	AP PROGRAMME	204	459 700 000,00	105 181 378,32	34 294 631,43	48 000 000,00	48 000 000,00	48 000 000,00	48 000 000,00	48 000 000,00	35 000 000,00	40 000 000,00	5 223 990,25			
2016	SOCPG00024	AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX AMELIORATION DE L HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE	2016-0503V1-001	AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX AMELIORATION DE L HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE	AP PROGRAMME	204	14 650 000,00	4 676 027,23	1 353 841,00	1 510 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	2 610 131,77						
2016	COLPG00001	RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES	2016-0602BB-001	RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES	AP PROGRAMME	20 21 23	213 170 000,00	25 697 629,50	26 610 939,77	29 790 000,00	33 960 000,00	30 411 765,26	29 653 750,22	37 044 534,47	1 380,78					
2016	ENVPG00001	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2016-1102ID-001	SOUTIEN A LA MODERNISATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET DE LA PECHE MARITIME	AP PROGRAMME	204	110 000,00	2 272,00	0,00	10 000,00	97 728,00									
2016	ENVPG00003	SOUTIEN FONCIER AGRICOLE	2016-1102ID-002	ETUDE AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FO RESTIER	AP PROGRAMME	20	150 000,00	93 807,58	4 717,44	4 000,00	47 474,98									
2016	ENVPG00001	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2016-1104IG-001	SOUTIEN INVESTISSEMENTS AGRICOLES FEADER	AP PROGRAMME	204	1 300 000,00	163 242,50	349 464,24	500 000,00	100 000,00	100 000,00	87 293,26							
2016	ENVPG00001	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2016-1205IG-100	SUBV PROTECTION FORET CONTRE INCENDIES	AP PROGRAMME	204	7 340 160,00	931 746,64	899 719,76	1 200 000,00	1 200 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	908 693,60						
2017	ADMPG00024	CONSTRUCTION BATIMENTS ET GROSSES RENOVATIONS DES BATIMENTS D'ADMINISTRATION	2017-0102BA-002	REAMENAGEMENT LOCALUX AVENUE CHARLES BERTHIER	AP PROJET	20 23	700 000,00	483 472,84	14 489,82	202 037,34										
2017	STRPG00011	FONDS DE CONCOURS	2017-1001IV-001	FONDS DE CONCOURS	AP PROGRAMME	204	8 400 000,00	3 171 500,99	306 370,50	610 028,00	530 429,50	10 000,00	10 000,00	10 000,00	3 751 671,01					
2017	STRPG00013	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	2017-1108CE-001	SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS POUR L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	AP PROGRAMME	204	6 385 000,00	894 900,00	149 315,55	2 010 000,00	2 010 000,00	941 000,00	190 000,00	189 784,45						
2017	ENVPG00001	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2017-1206IG-002	SUBVENTIONS VALORISATION PRODUITS DE LA FORET	AP PROGRAMME	204	530 000,00	379 617,82	38 006,70	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	12 375,48						
2018	STRPG00004	RENOVATION AMENAGEMENT DES BATIMENTS	2018-0102BA-001	AMENAGEMENT-SECURISATION GENDARMERIES	AP PROGRAMME	20 23	2 986 000,00	938 935,40	489 902,94	800 000,00	300 000,00	250 000,00	135 097,06	72 064,60						
2018	COLPG00005	DOTATIONS ET SUBVENTIONS AUX COLLEGES PRIVES	2018-0601CE-001	AIDE INVEST CLG PRIVES SOUS CONTRAT	AP PROGRAMME	204	2 211 000,00	634 591,33	384 719,35	275 000,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00	151 689,32						

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	L. be lé AP	Type AP (Programme ou Projets)	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP voté	2013-2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033-45
2019	ADMPG00024	CONSTRUCTION BATIMENTS ET GROSSES RENOVATIONS DES BATIMENTS D'ADMINISTRATION	2019-0102BA-001	ETUDES BATIMENTS 2019-2021	AP PROGRAMME	20 23	600 000,00		53 873,96	140 000,00	156 126,04	250 000,00								
2019	STRPG00014	CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2019-0501V1-001	EXTERNALISATION DE L OBSERVATOIRE DEP DE L HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2020	AP PROJET	20	953 400,00	237 370,31	85 439,40	83 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	172 590,29						
2020	ADMPG00020	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	2020-0108AB-001	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	AP PROJET	20	2 720 000,00	361 075,06	491 974,97	600 000,00	600 000,00	666 949,97								
2020	SOCPG00003	SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	2020-0303H3-001	EHPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB	AP PROGRAMME	204	12 821 400,00	1 712 080,00	746 080,00	1 460 564,00	4 050 124,00	3 369 862,00	1 461 800,00	20 890,00						
2020	STRPG00006	PROJETS TRANSVERSAUX	2020-1007ID-001	PROJETS TRANSVERSAUX NUMERIQUES	AP PROJET	27	4 090 000,00	893 997,82	0,00	825 516,00	1 173 923,00	963 701,00	69 670,00	58 924,04	104 268,14					
2020	ENVPG00017	AMENAGEMENT ET GESTION DES ENS	2020-1202J1-003	TRAVAUX D AMENAGEMENT SUR LES ENS	AP PROJET	20 21 23	3 000 000,00	0,00	804 348,51	1 450 000,00	450 000,00	100 000,00	100 000,00	95 651,49						
2020	ENVPG00005	RESTAURATION ECOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX	2020-1204J2-001	RESTAURATION ECOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX	AP PROJET	20 23	2 481 700,00	40 410,79	224 635,76	228 500,00	1 938 153,45	50 000,00								
2021	ENVPG00010	ETUDES	2021 - 1202J1-001	ETUDES D INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES	AP PROGRAMME	20	1 100 000,00		109 973,92	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	190 026,08						
2021	ENVPG00009	INTERVENTION DFCI - ESPACES VERTS	2021 - 1205IG-002	TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT	AP PROGRAMME	23	12 000 000,00		683 842,31	1 200 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 116 157,69					
2021	SOCPG00016	CONSTRUCTION ET GROSSE REPARATION DES BATIMENTS SOCIAUX	2021-0102BA-002	RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU CDE CONSTR + REHAB 3 SITES + AMO PILOTAGE	AP PROJET	20 21 23	56 485 000,00	201 682,20	566 880,85	2 900 000,00	20 759 000,00	20 666 000,00	10 904 767,15	486 669,80						
2021	SOCPG00004	RENOVATION AMENAGEMENT DU CDE	2021-0102BA-003	TVX + AMENAG SITES CDE	AP PROGRAMME	20 21 23	7 000 000,00	384 491,75	937 204,95	1 200 000,00	800 000,00	600 000,00	1 412 795,05	1 665 508,25						
2021	SOCPG00011	MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	2021-0302H3-001	APA HABITAT- AIDE FINANCIERE EN FAVEUR D DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX	AP PROGRAMME	204	800 000,00	28 821,50	92 147,89	200 000,00	479 030,61									
2021	STRPG00006	PROJETS TRANSVERSAUX	2021-1001IV-001	CONVENTION FINANCEMENT RESORPTION POINTS NOIRS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA	AP PROJET	204	9 050 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	900 000,00	2 100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 050 000,00		
2021	ADMPG00001	VEHICULES ET MATERIELS	2021-1002IM-001	ACQUISITION D ENGINs	AP PROGRAMME	21	12 512 000,00	511 622,22	1 097 258,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 011 119,78	0,00	2 892 000,00					
2022	SOCPG00005	PROTECTION DE LENFANCE	2022 - DI22001	CONSTRUCTION ET RENOVATION DE MIECS	AP PROJET	204	11 822 000,00		240 000,00	2 522 000,00	2 960 000,00	2 850 800,00	3 249 200,00							
2022	STRPG00001	TOURISME	2022 - DI22002	TRAVAUX DAMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE	AP PROGRAMME	21 23	22 100 000,00		1 021 344,72	3 750 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00	6 078 655,28						
2022	SPORTRG004	GYMNASES DEPARTEMENTAUX	2022 - DI22004	CONSTRUCTION DE GYMNASES	AP PROGRAMME	20 21 23	21 920 000,00		189 174,90	3 260 000,00	7 440 000,00	6 880 825,10	1 260 000,00	2 890 000,00						
2022	ROUPG00003	AMENAGEMENT D INFRASTRUCTURES	2022 - DI22005	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DOMAINE ROUTES	AP PROGRAMME	20 23	11 500 000,00		9 666,55	590 000,00	2 700 000,00	2 300 000,00	2 100 000,00	3 800 333,45						
2022	ENVPG00017	AMENAGEMENT ET GESTION DES ENS	2022 - DI22006	RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS - HORS CIRCUITS	AP PROGRAMME	20 23	3 620 000,00		250 176,98	80 000,00	3 269 823,02	0,00	0,00	20 000,00						
2023	STRPG00001	TOURISME	2023 - DI23001	FUTURE AP PLAN VELO DEPARTEMENTAL	AP PROGRAMME	20 21 23	2 020 000,00		0,00	120 000,00	487 500,00	537 500,00	537 500,00	337 500,00						
2023	SOCPG00016	CONSTRUCTION ET GROSSE REPARATION DES BATIMENTS SOCIAUX	2023 - DI23003	PMS BRIGNOLES	AP PROJET	20 21 23	13 000 000,00			3 400 000,00	3 700 000,00	5 900 000,00								
2023	STRPG00003	SDIS	2023 - DI23004	SDIS SUBVENTION	AP PROJET	204	10 000 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00						

ANNEXE 3

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AE	Libellé AE	Type AE (Programme ou Projets)	Chapitre (s) M57	Montant de l'AE voté	2013-2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033-45
2015	ADMPG0002	DETTE	2015-0104DB-002	COLOGEN FRAIS FINANCIERS	AE PROJET	66	36 335 143,00	7 338 548,53	1 586 274,54	1 520 000,00	1 425 000,00	1 340 000,00	1 270 000,00	1 200 000,00	1 145 000,00	1 065 000,00	1 000 000,00	910 000,00	840 000,00	15 695 319,93
2015	COLPG00004	ENTRETIEN DES COLLEGES	2015-0602DB-001	COLOGEN FRAIS D'EXPLOITATION	AE PROJET	11	48 348 777,00	4 583 605,91	1 536 209,43	980 000,00	955 000,00	968 000,00	990 000,00	3 000 000,00	1 090 000,00	1 070 000,00	1 090 000,00	1 110 000,00	4 220 000,00	26 755 961,66
2016	SOCPG00014	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2016-0201AC-001	APPEL A PROJETS FSE (EUROPE+DDSI)	AE PROGRAMME	017 065	31 255 500,00	22 976 465,76	5 514 965,59	2 764 068,65										
2017	ENVPG00001	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	2017-1206IG-001	AIDE AUX ELEVEURS MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES	AE PROGRAMME	65	310 000,00	116 187,33	48 096,16	52 302,00	93 414,51									
2019	SOCPG00025	ACTIONS D'INSERTION	2019-0202H4-001	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CEDIS POLITIQUE INSERTION DEPARTEMENT	AE PROGRAMME	17	36 510 000,00	14 007 965,27	4 499 716,32	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 502 318,41							
2019	SOCPG00026	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTES	2019-0406H5-001	MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	AE PROJET	11	1 400 000,00	501 413,75	160 600,00	170 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	117 986,25						
2019	SOCPG00001	TRANSPORT DES HANDICAPES	2019-1005IT-003	TRANSPORT D ELEVES HANDICAPES	AE PROGRAMME	011 65	22 900 000,00	4 297 333,85	3 859 672,79	4 050 000,00	4 052 803,00	4 158 175,00	2 482 015,36							
2020	SOCPG00007	PRESTATIONS A DESTINATION DU PERSONNEL DE LA DASP	2020-0406H5-001	MARCHES DE SUPERVISION SOCIAL	AE PROJET	11	875 000,00	110 747,50	79 690,00	98 000,00	124 000,00	130 000,00	137 000,00	195 562,50						
2020	ENVPG00007	PARTENARIATS	2020-1202J1-001	SUBV PARTENAIRES FAUNE & FLORE	AE PROGRAMME	65	300 000,00	80 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	20 000,00							
2021	ADMPG00025	COMMUNICATION EXTERNE	2021-0101L1-001	Dépenses de communication relatives à l'HDE Draguignan 2021-2023	AE PROGRAMME	11	4 709 360,00	9 358,80	743 080,29	750 000,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00	926 920,91						
2021	STRPG00010	HABITAT	2021-0501V1-001	FINANCEMENT PROGRAMME SARE 2021-2023	AE PROGRAMME	65	1 320 000,00	35 253,48	203 744,60	273 285,00	807 716,92									
2021	STRPG00001	TOURISME	2021-1111NC-001	GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET	AE PROJET	65	6 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00										
2022	SOCPG00014	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2022 - DF22003	AE- FSE + 2022 - 2028 (EUROPE)	AE PROGRAMME	65	16 406 184,00			1 902 000,00	3 000 000,00	4 258 955,00	3 279 061,00	3 279 061,00	687 107,00					
2022	SOCPG00021	AUTRES DEPENSES AUTONOMIE	2022 - DF22007	MISE EN OEUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L HABITAT INCLUSIF	AE PROGRAMME	65	7 064 750,00			367 500,00	840 000,00	1 120 950,00	1 163 450,00	1 163 450,00	1 163 450,00	1 245 950,00				
2022	SOCPG00014	FONDS SOCIAL EUROPEEN	2022 - DF22008	AE-FSE 2022-2027 (DDSI)	AE PROGRAMME	17	12 000 000,00			1 920 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	480 000,00					
2023	CULPG00004	EQUIPEMENTS CULTURELS DEP	2023 - DF23002	SCENOGRAPHIES HDE	AE PROGRAMME	11	2 500 000,00			500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00						
2023	SOCPG00025	ACTIONS D INSERTION	2023 - DF23005	PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL	AE PROGRAMME	017 65	10 000 000,00			5 000 000,00	4 500 000,00	500 000,00								

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A24

OBJET : COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L.3312-5,

Vu l'arrêté des comptes 2022 présenté par le comptable public.

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter les comptes de gestion, joints en annexe, établis par le payeur départemental, au titre de l'exercice 2022, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes du centre départemental de l'enfance, du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var et de l'organisme d'inspection.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc165211-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DF/
PF

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A25

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Didier BREMOND, Premier Vice-président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : M. Jean-Louis MASSON, Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-5,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le compte administratif du budget principal, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 1 651 887 977,23 euros,
- recettes totales : 1 762 738 969,24 euros,

- compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent net de clôture est de **294 741 463,79 euros**.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Didier BREMOND
Premier Vice-président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167393-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

**Présentation
synthétique
annexée
au compte
administratif
2022**

1. ELÉMENTS DE CONTEXTE :

1-1 Economiques :

Après la crise sanitaire, l'année 2022 s'est inscrite dans un contexte inflationniste avec les conséquences importantes induites par la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie et de l'alimentation,

En % Annonce Projet de loi de finances	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public par rapport au PIB	3,3 %	3 %	2,6 %	2,8 %	9,1 %	8,4 %	5 %
Taux de croissance du PIB	1,5%	2,2 %	1,7 %	1,7%	-7,9 %	6,3 %	4 %
Inflation	0,9 %	1 %	1,6 %	1,3 %	0,5 %	0,7 %	5,2 %

Evolution du taux de chômage	Taux varois 2017	Taux varois 2018	Taux varois 2019	Taux varois 2020	Taux varois 2021	Taux varois 2022
	10,7 %	10,1 %	8,9 %	8,2 %	8,5 %	7,6 %

*source INSEE au quatrième trimestre

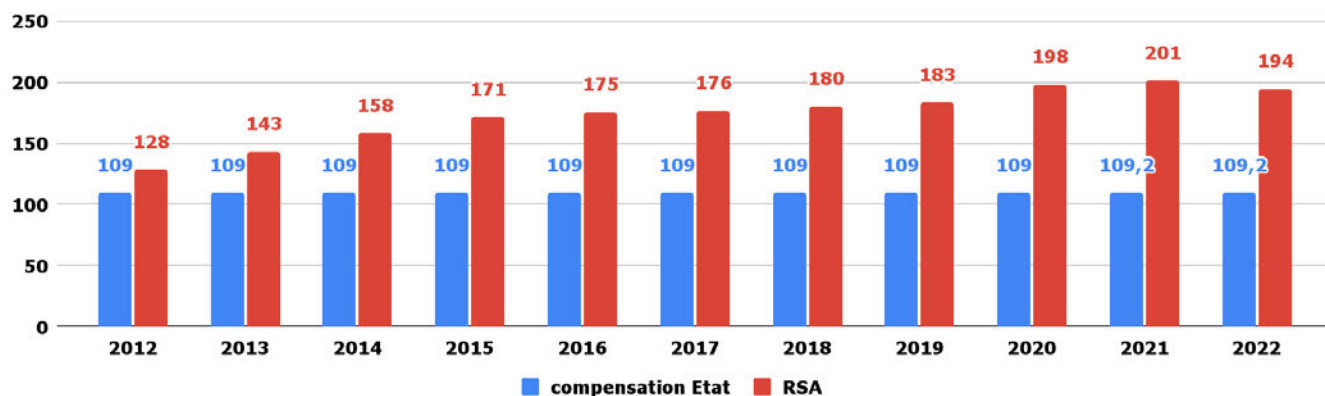
Population varoise :

Population varoise (INSEE)		+ 7 % en 8 ans
2022	1 093 822	
2021	1 084 899	
2020	1 073 201	
2019	1 062 939	
2018	1 038 212	
2017	1 038 212	
2016	1 028 583	
2015	1 021 669	

1-2 Sociaux : Focus sur les allocations individuelles de solidarité :

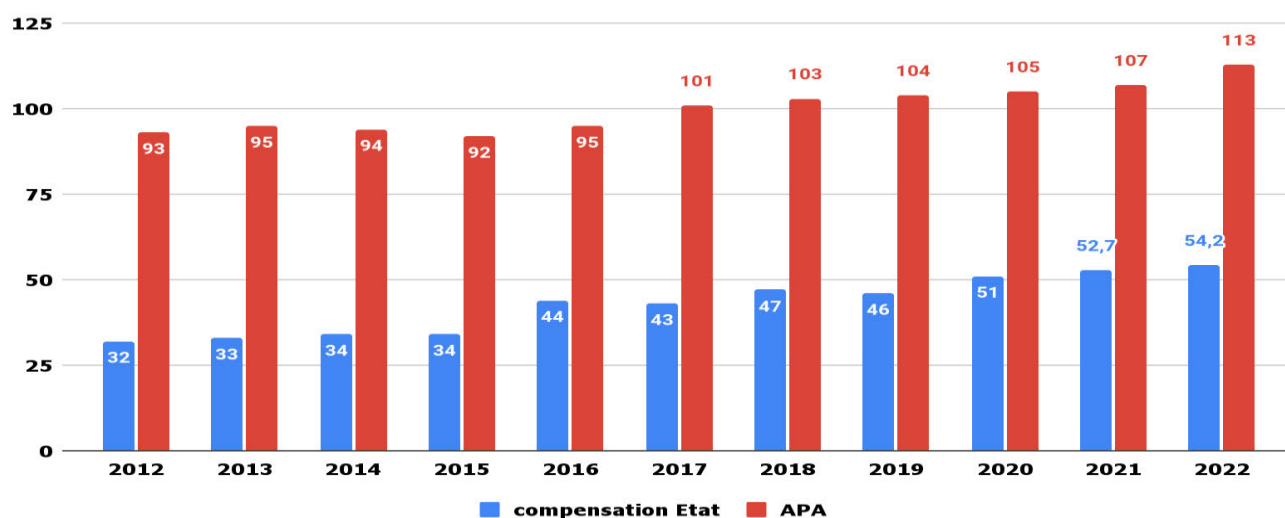
* Dépenses allocations RSA :

Dépenses Allocations RSA (en M€)



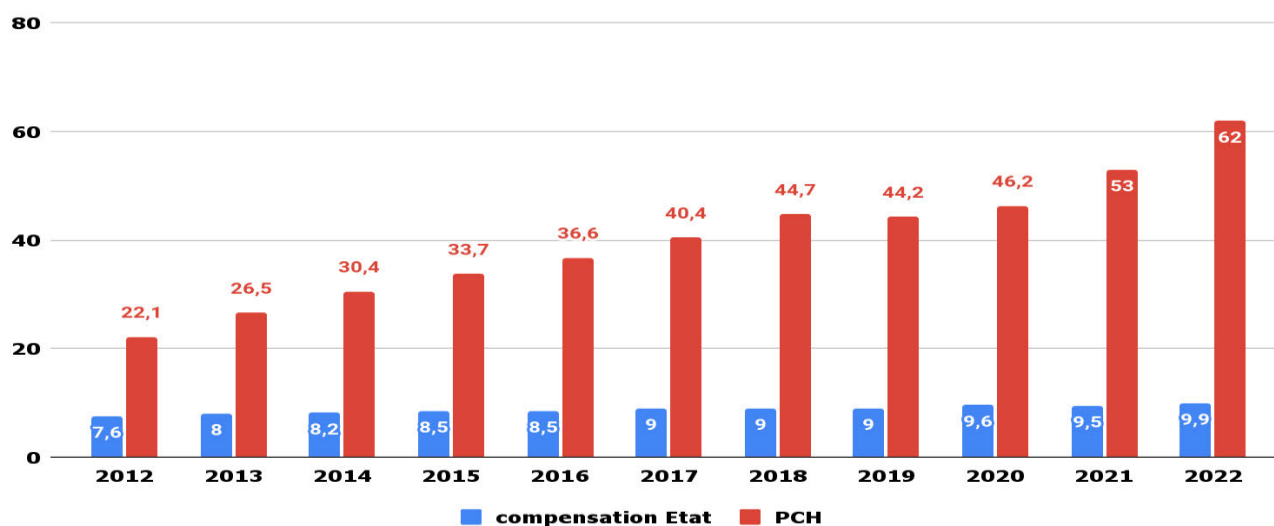
* Dépenses allocations APA :

Dépenses Allocations APA en M€



* Dépenses allocations PCH :

Dépenses Allocations PCH en M€



2. SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU VAR

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
CA 2022 1273 M€	dépenses sociales AIS	CA 2022 1532 M€	fiscalité locale
	369,1 M€		831 M€
	prélèvement DMTO		<i>dont DMTO 616 M€</i>
	94,4 M€		recettes sociales
	frais de personnel		225 M€
	245 M€		dotation globale de fonctionnement
	SDIS 51 M€		75,6 M€
	Autofinancement / épargne brute		
	259 M€		

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
CA 2022 236,9 M€	dépenses d'équipement	CA 2022 50 M€	dotations et subventions
	141,4 M€		9,7 M€
	dont subventions		
	46,2 M€		
	remboursement de la dette		
	95,5 M€		

3. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ (ET DES BUDGETS ANNEXES) :

	Dépenses	Recettes	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Budget Principal					
Investissement	257 293 894,80 €	220 333 393,19 €	-38 678 669,22 €	-36 960 501,61 €	-75 639 170,83 €
Fonctionnement	1 394 594 082,43 €	1 542 405 576,05 €	222 569 141,00 €	147 811 493,62 €	370 380 634,62 €
TOTAL	1 651 887 977,23 €	1 762 738 969,24 €	183 890 471,78 €	110 850 992,01 €	294 741 463,79 €
Budgets annexes					
Centre Départemental de l'Enfance					
Investissement	281 269,30 €	1 050 250,51 €	2 802 850,50 €	768 981,21 €	3 571 831,71 €
Fonctionnement	22 722 659,96 €	22 480 925,16 €	582 848,94 €	-241 734,80 €	336 136,54 €
Laboratoire d'analyses et d'ingénierie					
Investissement	221 316,34 €	199 299,92 €	399 687,81 €	-22 016,42 €	377 671,39 €
Fonctionnement	3 361 882,71 €	3 613 749,94 €	617 615,76 €	251 867,23 €	869 482,99 €
Organisme d'inspection					
Fonctionnement	21 590,68 €	17 337,87 €	15 189,38 €	-4 252,81 €	10 936,57 €
TOTAL DES BA	26 608 718,99 €	27 361 563,40 €	4 418 192,39 €	752 844,41 €	5 166 059,20 €
Consolidation					
Investissement	257 796 480,44 €	221 582 943,62 €	-35 476 130,91 €	-36 213 536,82 €	-71 689 667,73 €
Fonctionnement	1 420 700 215,78 €	1 568 517 589,02 €	223 784 795,08 €	147 817 373,24 €	371 597 190,72 €
Total	1 678 496 696,22 €	1 790 100 532,64 €	188 308 664,17 €	111 603 836,42 €	299 907 522,99 €

4. NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE :

	Epargne brute	Epargne nette	Taux épargne brute
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	259 M€	163,6 M€	17 %
COMPTE ADMINISTRATIF 2021	255 M€	195 M€	18 %
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	171 M€	115 M€	14 %

5. STRUCTURE D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

Selon la charte de bonne conduite, les emprunts sont classés de 1A (emprunt sans risque) à 6F (emprunt très risqué). Les emprunts conclus par le Département du Var sont classés :



6. CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

Ce ratio mesure la capacité de rembourser la collectivité, si celle-ci y consacrait toute l'épargne : en considération de l'encours de dette au 31/12/2022 (449,3 M€) et de l'épargne brute 2022 (259 M€), la capacité de désendettement se situe à 1,7 ans.

7. PRINCIPAUX RATIOS UTILISÉS EN M57 :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1164 € par habitant

Ratio 2 = Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 400 € par habitant

Ratio 3 = Dépenses d'équipement / population : 129 € par habitant

Ratio 4 = En-cours de dette / population : 411 € par habitant

Ratio 5 = Dotation globale de fonctionnement / population : 69 € par habitant

Ratio 6 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 19,25 %

Ratio 7 = Marge d'autofinancement courant (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement) : 89,32 %

Ratio 8 = Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement) : 9,23 %

Ratio 9 = Taux d'endettement (en-cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) : 29,33 %



LE DÉPARTEMENT

**COMPTES
CERTIFIÉS
CONFORMES**
2022

**PUBLICITÉ ANNUELLE DES COMPTES DES SOCIÉTÉS DANS
LESQUELLES LE DÉPARTEMENT DU VAR EST ACTIONNAIRE, DES
ORGANISMES GARANTIS ET DES STRUCTURES
SUBVENTIONNÉES.
ENGAGEMENTS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Président du Conseil Départemental soussigné, certifie la conformité des présents comptes avec les documents présentés et certifiés, soit par les présidents d'organismes, soit par leurs Commissaires aux comptes, conformément à la réglementation.

Toulon, le 09/05/2023

**Pour le Président du conseil départemental du Var
et par délégation
La directrice des Finances**


Pascale FAFOURNOUX

TRANSMISSION DES BILANS CERTIFIES A M. LE PREFET ET M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL
Article I 2313-1-1 du CGCT

NATURE DE L'ENGAGEMENT : Détention d'une part de capital au 31/12/2022

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME	DATE DE LA DECISION	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	MONTANT DU DERNIER ENGAGEMENT CONNU (EN EUROS)*	OBSERVATIONS
E2S LA SIAGNOLE	1993	SEM	78 000	Comptes 2021 non produits par la structure malgré nos relances
ID 83 - INGENIERIE DEPARTEMENTALE	2011	SPL	78 800	Derniers comptes reçus 2021
SAFER	1982	SAFER	114 534	Derniers comptes reçus 2021
LOGIS FAMILIAL VAROIS	1965	SA d'HLM	170 625	Derniers comptes reçus 2021
BGO FIRST	1987	SEM	208 093	Derniers comptes reçus 2021
SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE	1957	SEM	686 301	Derniers comptes reçus 2021
VAR AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT	1985	SEM	1 740 000	Derniers comptes reçus 2021

INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83**LE DEPARTEMENT**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 179663

SIRET : 537594202

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 635 808	93 401	1 542 407	1 427 280
Actif immobilisé	561 505	93 401	468 104	492 058
Actif circulant	1 074 303	0	1 074 303	935 222
Stocks et en-cours	312 687	0	312 687	157 586
Créances clients	21 308	0	21 308	56 542
Autres créances	109 567	0	109 567	61 145
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	629 961	0	629 961	649 179
Comptes transitoires & régularisations	780	780	780	10 770
PASSIF	1 542 407		1 542 407	1 427 280
Capitaux propres	1 012 369		1 012 369	918 599
Autres fonds propres	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Dettes	455 781		455 781	482 720
Comptes transitoires & régularisations	74 257		74 257	25 961
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	881 529		881 529	764 694
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-751 675		-751 675	-605 435
Résultat d'exploitation	129 854		129 854	159 259
Résultat financier	-1 528		-1 528	8 005
Résultat exceptionnel	0		0	0
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-34 556		-34 556	-47 415
Résultat de l'exercice	93 770		93 770	119 849

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

- Participation supérieure à 33% du capital



LE DÉPARTEMENT

SAFER

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par Le commissaire aux comptes le 25/05/2022
en Euros

Tiers : 2199
SIRET : 70735011200017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	47 574 336	3 553 875	44 020 461	31 961 008
Actif immobilisé	5 119 325	2 624 123	2 495 202	2 388 679
Actif circulant	42 455 011	929 752	41 525 259	29 572 329
Stocks et en-cours	33 992 790	927 063	33 065 727	25 773 571
Créances clients	5 419 474	2 689	5 416 785	2 099 836
Autres créances	2 101 441	0	2 101 441	1 445 054
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	891 792		891 792	165 977
Comptes transitoires & régularisations	49 514		49 514	87 891
PASSIF	44 020 461		44 020 461	31 961 008
Capitaux propres	15 994 790		15 994 790	14 445 832
Autres fonds propres	0		0	0
Provisions pour risques et charges	636 616		636 616	737 796
Dettes	27 088 555		27 088 555	16 777 380
Comptes transitoires & régularisations	300 500		300 500	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	45 163 645		45 163 645	35 482 226
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-42 871 352		-42 871 352	-33 588 403
Résultat d'exploitation	2 292 293		2 292 293	1 893 823
Résultat financier	-169 417		-169 417	-181 559
Résultat exceptionnel	203 315		203 315	18 088
Participation des salariés	-182 785		-182 785	-94 665
Impôts bénéfiques & assimilés	-594 451		-594 451	-533 083
Résultat de l'exercice	1 548 955		1 548 955	1 102 604

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Participation dans le capital



LE DÉPARTEMENT

LOGIS FAMILIAL VAROIS (SA HLM)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/09/2022

Tiers : 14642

SIRET : 61950079600021

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	804 474 965	174 154 144	630 320 821	592 609 803
Actif immobilisé	749 800 361	171 508 638	578 291 723	545 418 371
Actif circulant	54 674 604	2 645 506	52 029 098	47 191 432
Stocks et en-cours	2 188 948	0	2 188 948	2 296 136
Créances clients	8 095 450	2 645 506	5 449 944	5 321 524
Autres créances	19 961 184	0	19 961 184	19 372 263
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	24 360 021		24 360 021	20 180 767
Comptes transitoires & régularisations	69 001		69 001	20 742
PASSIF	630 320 821	592 609 803	630 320 821	592 609 803
Capitaux propres	92 403 987	86 039 352	92 403 987	86 039 352
Autres fonds propres	82 926 661	83 383 143	82 926 661	83 383 143
Provisions pour risques et charges	781 030	1 053 026	781 030	1 053 026
Dettes	453 574 643	421 452 782	453 574 643	421 452 782
Comptes transitoires & régularisations	634 500	681 500	634 500	681 500
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	47 381 502		47 381 502	45 439 267
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-40 101 119		-40 101 119	-37 250 729
Résultat d'exploitation	7 280 383		7 280 383	8 188 538
Résultat financier	-4 167 110		-4 167 110	-4 517 073
Résultat exceptionnel	3 270 862		3 270 862	2 380 947
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	6 384 135		6 384 135	6 052 412

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

- Garantie d'emprunt

BGO FIRST

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022

Tiers : 58190
SIRET : 34943303700018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	12 464 129	8 008 767	4 455 362	4 629 654
Actif immobilisé	11 954 503	8 008 767	3 945 736	4 115 449
Actif circulant	509 626	0	509 626	514 205
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	0	0	0	70 707
Autres créances	7 142	0	7 142	6 555
VMP	351 582	0	351 582	350 980
Disponibilités	150 902	0	150 902	85 963
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF			4 455 362	4 629 654
Capitaux propres			532 833	526 720
Autres fonds propres			3 890 386	4 049 816
Provisions pour risques et charges			0	0
Dettes			32 143	53 118
Comptes transitoires & régularisations			0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			242 896	240 030
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-394 607	-377 201
Résultat d'exploitation			-151 711	-137 171
Résultat financier			601	276
Résultat exceptionnel			159 429	159 430
Participation des salariés			0	0
Impôts bénéfiques & assimilés			-2 205	-6 310
Résultat de l'exercice			6 114	16 225

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital
- Participation supérieure à 33% du capital



LE DÉPARTEMENT

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 8666

SIRET : 057813131

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 524 161 229	14 589 221	1 509 572 008	1 471 617 542
Actif immobilisé	1 344 907 629	13 547 866	1 331 359 763	1 305 100 727
Actif circulant	179 253 600	1 041 355	178 212 245	166 516 815
Stocks et en-cours	6 953 787	2 638	6 951 149	6 623 824
Créances clients	21 297 525	478 786	20 818 739	18 750 734
Autres créances	21 424 612	277 000	21 147 612	16 956 234
VMP	121 408 266	282 931	121 125 335	107 028 065
Disponibilités	7 911 651		7 911 651	16 801 053
Comptes transitoires & régularisations	257 759		257 759	356 905
PASSIF	1 509 572 008		1 509 572 008	1 471 617 542
Capitaux propres	25 115 016		25 115 016	22 272 906
Autres fonds propres	1 239 938 803		1 239 938 803	1 208 329 099
Provisions pour risques et charges	97 604 461		97 604 461	95 218 913
Dettes	144 337 076		144 337 076	144 206 199
Comptes transitoires & régularisations	2 576 652		2 576 652	1 590 425
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	150 826 106		150 826 106	145 813 794
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-126 581 290		-126 581 290	-124 954 054
Résultat d'exploitation	24 244 816		24 244 816	20 859 740
Résultat financier	-19 842 350		-19 842 350	-13 307 192
Résultat exceptionnel	-935 367		-935 367	-1 785 104
Participation des salariés	-147 300		-147 300	-461 300
Impôts bénéfiques & assimilés	-482 466		-482 466	-1 053 945
Résultat de l'exercice	2 837 333		2 837 333	4 252 199

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

VAD - VAR AMENAGEMENT DEVELOPEMENT (S.E.M.)



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/06/2022

Tiers : 55785

SIRET : 32915276300028

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	85 625 708	1 452 168	84 173 540	64 671 819
Actif circulant	10 346 291	1 153 133	9 193 158	2 653 133
Stocks et en-cours	75 279 417	299 035	74 980 382	62 018 686
Créances clients	39 219 430	0	39 219 430	30 857 902
Autres créances	5 920 220	299 035	5 621 185	6 373 064
VMP	2 326 241	0	2 326 241	1 544 687
Disponibilités	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	27 800 332		27 800 332	23 227 303
	13 194		13 194	15 730
PASSIF				
Capitaux propres			84 173 540	64 671 819
Autres fonds propres	7 248 825	0	7 248 825	6 933 476
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Dettes	52 381 460	0	52 381 460	16 860
Comptes transitoires & régularisations	24 543 255		24 543 255	45 474 768
				12 246 715
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			23 108 694	21 620 336
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-22 715 884	-21 523 137
Résultat d'exploitation			392 810	97 199
Résultat financier			62 036	56 681
Résultat exceptionnel			4 327	54 701
Participation des salariés			-144 765	-65 133
Impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			315 349	155 207

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

TRANSMISSION DES BILANS CERTIFIES A M. LE PREFET ET M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL
Article I 2313-1-1 du CGCT

NATURE DE L'ENGAGEMENT : Subventions supérieures à 23 000 €

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME	DATE DE LA DÉCISION	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME (*)	MONTANT DE L'ENGAGEMENT VERSÉ EN 2022 (EN EUROS)	OBSERVATIONS
ASSOCIATION BAYAMO	2022	Association	24 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION DU COLLEGE ASSOMPTION MEDITERRANEE DE COGOLIN	2022	Association	24 426	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION VELO SPORT HYEROIS	2022	Association	25 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION LE JOUR D'APRES	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CLUB ATHLETIQUE RAPHAELOIS FREJUSIEN	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CINEMA LE ROYAL	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CELLO FAN	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ATTENTION FRAGILE	2022	Association	25 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION HYERES HORTIPOLE	2022	Association	26 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION RESINE - RESEAU SOLIDAIRE D'INITIATIVES NUMERIQUES	2022	Association	27 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION NOUVEL HORIZON	2022	Association	27 720	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CRIGE PACA - Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	Association	29 180	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	2022	Association	30 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION INITIATIVE SOLIDAIRES AZUREENNES ISA UDV	2022	Association	30 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION COMMISSION DU FILM DU VAR SOUTH OF FRANCE FILM COMMISSION	2022	Association	30 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION L'AVIE - LE PETIT PRINCE	2022	Association	30 400	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR DU VAR	2022	Association	30 588	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
MISSION LOCALE GOLFE ST TROPEZ ET PAYS DES MAURES	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE DU COUDON AU GAPEAU	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE CORAIL	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DU VAR	2022	Association	31 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ZOE ENGAGEMENT SOLIDAIRE AUX FAMILLES	2022	Association	31 000	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SAINT RAPHAEL	2022	Association	31 500	Structure liquidée au 22/07/2022 - comptes non reçus
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'AGACHON	2022	Association	34 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
KUBILAI KHAN INVESTIGATION	2022	Association	34 529	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS DU VAR / AAVIV	2022	Association	35 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AERIA	2022	Association	35 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION JAZZ A PORQUEROLLES	2022	Association	35 800	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LA COURTOISE RESSOURCERIE	2022	Association	36 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PASSERELLE DU VAL D'ISSOLE	2022	Association	36 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION MAISON REGIONALE DE L'EAU	2022	Association	39 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION OLBIA VAR APPARTEMENTS	2022	Association	39 260	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ADESS	2022	Association	39 400	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VIVRE EN FAMILLE	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VERDON OXYGENE	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION THEATRE MEDITERRANEE	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION PROMO SOINS	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ALADIN	2022	Association	40 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
AMERICAN BOXING CLUB BRIGNOLAIS	2022	Association	40 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION VARSEF SERVICE EMPLOIS FAMILIAUX	2022	Association	41 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION HYERES TOULON VAR BASKET - HTVB	2022	Association	41 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION MOUVEMENT MEDIATION	2022	Association	42 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CRECHE PARENTALE L'ILE AUX ENFANTS	2022	Association	42 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ENVIE VAR	2022	Association	42 600	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION XV DU COUDON	2022	Association	45 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION SPORTING CLUB DE TOULON	2022	Association	45 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION HYERES FOOTBALL CLUB	2022	Association	45 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION ETOILE FOOTBALL CLUB FREJUS ST RAPHAEL	2022	Association	45 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ASL SUBERAIIE VAROISE	2022	Association	45 133	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS PACA	2022	Association	45 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
FONDATION LA NAVARRE	2022	Association	45 580	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE EST VAR	2022	Association	47 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSION LOCALE ACTIONS JEUNES - MIAJ	2022	Association	47 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VAR AZUR LINGE	2022	Association	48 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION MUNIITIQUE FORMATION MULTIMEDIA	2022	Association	48 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION SOLINUM	2022	Association	48 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION ARCHAOS	2022	Association	48 100	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE TRANSITION	2022	Association	48 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FAMILIALE EXTERNAT ST JOSEPH	2022	Association	49 513	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU VAR	2022	Association	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TOULON ELITE FUTSAL	2022	Association	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION Avenir COMPETENCES TRAVAIL INSERTION FORMATION - ACTIF	2022	Association	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
SAOS SAINT-RAPHAEL VAR HANDBALL	2022	SAOS	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
RUGBY CLUB TOULONNAIS	2022	SASP	50 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	2022	Association	50 600	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MAISON DES INITIATIVES SOCIALES	2022	Association	52 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LOGE TOIT	2022	Association	52 850	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LOGIVAR SAINT LOUIS	2022	Association	53 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MARTIN BIDOURE	2022	Association	55 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LE PORT DES CREATEURS	2022	Association	55 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION SPORTIVE SEYNOISE	2022	Association	58 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CORAIL	2022	Association	59 850	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION POLE TOURISTIQUE ESTEREL COTE D'AZUR	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLISME ADDICTOLOGIE - ANPAA 83	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FOIRE EXPOSITION des VINS DU VAR - FOIRE DE BRIGNOLES	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU VAR	2022	Association	60 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AMITIES CITE UDV	2022	Association	60 195	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON MANDELA	2022	Association	60 400	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU VAR - UDAF	2022	Association	60 900	Structure reentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR (GIP)	2022	Association	62 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
MISSTON LOCALE JEUNES TOULONNAIS	2022	Association	62 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR	2022	Association	62 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
OGEC NOTRE DAME LYCEE NOTRE DAME	2022	Association	62 120	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION AEP BON ACCUEIL	2022	Association	65 433	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR	2022	Association	65 598	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE EN PROVENCE	2022	Association	68 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION	2022	Association	70 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FRATELLI UDV	2022	Association	70 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FAIRE ROUTE AVEC TOI - FRAT	2022	Association	75 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DE SERVICES POUR L'INCLUSION ASPI	2022	Association	80 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ITINOVA	2022	Association	85 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ASTREDHOR (ex SCRADH)	2022	Association	85 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CEDIS - CENTRE DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION SOCIALE	2022	Association	85 540	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE	2022	Association	91 719	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TOULON METROPOLE VAR HANDBALL	2022	Association	100 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL DE RAMATUELLE	2022	Association	100 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR	2022	Association	100 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ADEPAPE DU VAR	2022	Association	101 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION SAINT RAPHAEL VAR HAND BALL - SRVHB	2022	Association	105 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION AMIS DU MUSEE TROUPES DE MARINE	2022	Association	110 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE AUDA	2022	Association	110 000	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION MAISON DES ADOLESCENTS DU VAR	2022	Association	117 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER - SNSM	2022	Association	117 730	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL - ADORA	2022	Association	120 240	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION PLEIN SOLEIL	2022	Association	124 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT RAPHAEL DE VOLLEY BALL	2022	Association	130 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION RUGBY CLUB TOULONNAIS	2022	Association	135 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION RUGBY CLUB HYERES CARQUETRANNE LA CRAU	2022	Association	135 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ADO ET ADULTES EN DIFFICULTES du VAR - ADSEAAV	2022	Association	137 850	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION OGEC FENELON	2022	Association	138 362	Structure rentrant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION INSTITUT SUPERIEUR ELECTRONIQUE NUMERIQUE TOULON - YNCREA	2022	Association	142 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION CLARISSE ENVIRONNEMENT	2022	Association	154 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES DU VAR - AGCE	2022	Association	154 680	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION LOGIVAR EST UDV	2022	Association	169 100	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021
ASSOCIATION SAUVEGARDE DES FORETS VAROISES - ASDFV	2022	Association	171 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandat 2021

ASSOCIATION VAROISE POUR LE RESPECT DE L'ENFANT - AVRE	2022	Association	175 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION PARIS 2024 COJOP	2022	Association	180 000	Structure retenant nouvellement dans le cadre de la publication des comptes
ASSOCIATION MAISON D'ACCUEIL MULTIS INTERGENERATIONNELLE - MAMI	2022	Association	180 442	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LE POLE (ex PJJ POLE JEUNE PUBLIC)	2022	Association	182 500	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
UNION DIACONALE DU VAR - UDV	2022	Association	189 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE SPORTIF DU VAR	2022	Association	200 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TREMPIN BRIGADES NATURE	2022	Association	204 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VAROISE POUR L'ENVIRONNEMENT, LA GESTION et L'AMENAGEMENT - VEGA	2022	Association	210 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AIVS - AGENCE IMMOBILIERE À VOCATION SOCIALE LE TOIT	2022	Association	215 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION THEATRES EN DRACENIE	2022	Association	220 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LES AMIS DE JERICHO	2022	Association	226 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AXIS	2022	Association	226 019	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION API - ACCOMPAGNEMENT PROMOTION INSERTION PROVENCE	2022	Association	228 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ADAPEI	2022	Association	240 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
LES CENTRES SOCIAUX DE TOULON	2022	Association	242 600	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION IFAPE - INITIATION FORMATION ET APPUI PEDAGOGIQUE A L'EMPLOI	2022	Association	313 324	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TOULON VAR TECHNOLOGIES	2022	Association	335 030	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

AGENCE DEPARTEMENTALE d'INFORMATION LOGEMENT - ADIL	2022	Association	340 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DE FORMATION POUR LA COOPERATION ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE MEDITERRANEE - ACPM	2022	Association	391 118	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION TANDEM	2022	Association	432 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	Association	452 268	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION GARRIGUES	2022	Association	460 220	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VILLA NOAILLES - FESTIVAL DE LA MODE HYERES - FIAMH	2022	Association	474 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CENTRE NATIONAL CREATION DIFFUSION CULTURELLE - CHATEAUVALLON	2022	Association	516 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION FACE VAR	2022	Association	517 335	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION EN CHEMIN	2022	Association	574 531	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION VAROISE D'ACCUEIL FAMILIAL AVAF	2022	Association	614 050	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION THEATRE LIBERTE	2022	Association	640 000	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AVIE CAP EMPLOI	2022	Association	648 862	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION CIDFF DU VAR - Centre national d'Information des Droits Des Femmes et de la Famille	2022	Association	666 095	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION SOLIHA VAR	2022	Association	964 498	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION ARIANE MEDITERRANEE	2022	Association	1 019 495	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOVAR - ASSOCIATION SOCIALE DES PERSONNELS DU DEPARTEMENT DU VAR	2022	Association	1 061 345	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - MDE TPM	2022	Association	1 110 358	Derniers comptes reçus 2021 – Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION DE PREVENTION ET D'AIDE A L'INSERTION - APEA	2022	Association	1 229 805	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION LIGUE VAROISE DE PREVENTION - LVP	2022	Association	1 811 270	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE - CLUB DES JEUNES	2022	Association	1 880 724	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021
ASSOCIATION AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - ADT	2022	Association	2 607 000	Derniers comptes reçus 2021 - Publiable au regard du mandaté 2021

ASSOCIATION LE JOUR D'APRES



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 21/04/2022

Tiers : 228841
SIRET : 88810787700019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	19 546	0	19 546	373
Actif immobilisé	0	0	0	0
Actif circulant	19 546	0	19 546	373
Stocks et créances	3 045	0	3 045	0
VMP et Disponibilités	16 501	0	16 501	373
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	19 546		19 546	373
Fonds associatifs	5 894		5 894	373
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	13 652		13 652	0
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	58 485		58 485	500
dont subvention de la collectivité	25 000	43%	25 000	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-52 964		-52 964	-127
dont masse salariale chargée	0		0	0
Résultat d'exploitation	5 521		5 521	373
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	0		0	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	5 521		5 521	373

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

CLUB ATHLETIQUE RAPHAELOIS FREJUSIEN



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/10/2021
en Euros

Tiers : 86474
SIRET : 42118659400014

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	252 309	128 331	123 978	102 934
Actif immobilisé	162 567	117 885	44 682	37 100
Actif circulant	89 742	10 446	79 296	65 834
Stocks et créances	42 520	10 446	32 074	57 614
VMP et Disponibilités	46 424	0	46 424	712
Comptes transitoires & régularisations	798		798	7 508
PASSIF	123 978		123 978	102 934
Fonds associatifs	69 939		69 939	1 425
dont report à nouveau	1 425		1 425	586
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	46 477		46 477	93 967
dont emprunts	20 209		20 209	26 752
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	7 562		7 562	7 542
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	483 400		483 400	536 448
dont subvention de la collectivité	25 000		25 000	25 000
dont subvention FSE avancée	0		0	5%
Charges d'exploitation	-415 379		-415 379	-515 871
dont masse salariale chargée	-127 419		-127 419	-174 614
Résultat d'exploitation	68 021		68 021	20 577
Résultat financier	-605		-605	-662
Résultat exceptionnel	1 098		1 098	-19 076
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	68 514		68 514	839

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION CINEMA LE ROYAL



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par la Présidente le 01/10/2022
en Euros

Tiers : 54048
SIRET : 40360120600010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	1 745 878	1 185 559	560 319	488 999
Actif circulant	1 312 660	1 185 559	127 101	154 938
Stocks et créances	433 218	0	433 218	334 061
VMP et Disponibilités	14 306	0	14 306	46 927
Comptes transitoires & régularisations	415 884	0	415 884	285 312
	3 028		3 028	1 822
PASSIF				
Fonds associatifs	560 319		560 319	488 999
dont report à nouveau	278 424		278 424	199 284
dont provisions réglementées	199 284		199 284	96 318
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	61 661		61 661	84 214
Provisions pour risques et charges	61 661		61 661	84 214
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	74 475		74 475	50 304
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	145 759		145 759	155 197
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	467 276		467 276	476 821
dont subvention de la collectivité	25 000	5%	25 000	25 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-410 192		-410 192	-399 187
dont masse salariale chargée	-170 621		-170 621	-167 947
Résultat d'exploitation	57 084		57 084	77 634
Résultat financier	0		0	1 451
Résultat exceptionnel	22 553		22 553	23 881
Autres	-497		-497	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	79 140		79 140	102 966

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION CELLO FAN

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par la Présidente le 10/02/2022

Tiers : 96740

SIRET : 42042864100021

en Euros

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut		Net 2020
ACTIF	32 545	25 862	1 215	27 077		
Actif immobilisé	309	2 293	1 215	3 508		
Actif circulant	32 236	23 569	0	23 569		
Stocks et créances	6 683	15 400	0	15 400		
VMP et Disponibilités	25 439	7 971	0	7 971		
Comptes transitoires & régularisations	114	198		198		
PASSIF	32 545	25 862				
Fonds associatifs	15 000	11 298				
dont report à nouveau	0	0				
dont provisions réglementées	0	0				
Autres fonds associatifs	3 338	0				
dont subventions d'investissement	0	0				
Provisions pour risques et charges	0	0				
Fonds dédiés	3 338	0				
Dettes	7 207	14 564				
dont emprunts	0	0				
dont CBC	0	0				
Comptes transitoires & régularisations	7 000	0				
COMPTE DE RESULTAT						
Produits d'exploitation	129 829	210 970				
dont subvention de la collectivité	20 000	25 000	12%			15%
dont subvention FSE avancée	0	0				
Charges d'exploitation	-129 829	-216 571				
dont masse salariale chargée	-72 298	-114 564				
Résultat d'exploitation	0	-5 601				
Résultat financier	0	0				
Résultat exceptionnel	0	1 899				
Autres	0	0				
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0				
Résultat de l'exercice	0	-3 702				

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION ATTENTION FRAGILE



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par Le Président le 01/07/2022

Tiers : 178521
SIRET : 42330720600064

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	645 443	381 163	264 280	209 092
Actif immobilisé	404 122	381 163	22 959	33 212
Actif circulant	241 321	0	241 321	175 880
Stocks et créances	24 085	0	24 085	62 822
VMP et Disponibilités	217 161	0	217 161	112 812
Comptes transitoires & régularisations	75		75	246
PASSIF	264 280		264 280	209 092
Fonds associatifs	185 468		185 468	138 596
dont report à nouveau	138 596		138 596	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	48 752		48 752	8 388
dont subventions d'investissement	6 752		6 752	8 388
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	42 000		42 000	0
Dettes	18 060		18 060	30 239
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	12 000		12 000	31 869
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	339 048		339 048	288 827
dont subvention de la collectivité	25 000	7%	25 000	25 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-293 812		-293 812	-254 734
dont masse salariale chargée	-154 360		-154 360	-141 520
Résultat d'exploitation	45 236		45 236	34 093
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	1 636		1 636	3 716
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	46 872		46 872	37 809

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (25 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION HYERES HORTIPOLE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 23/06/2022

Tiers : 77066
SIRET : 41839548900010

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	309 172	7 614	301 558	263 061
Actif immobilisé	8 076	7 614	462	1 186
Actif circulant	301 096	0	301 096	261 875
Stocks et créances	36 047	0	36 047	66 562
VMP et Disponibilités	263 765	0	263 765	195 313
Comptes transitoires & régularisations	1 284		1 284	0
PASSIF	301 558		301 558	263 061
Fonds associatifs	192 252		192 252	189 054
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	109 306		109 306	74 007
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	187 931		187 931	206 184
dont subvention de la collectivité	26 000	14%	26 000	26 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-187 296		-187 296	-201 088
dont masse salariale chargée	-69 164		-69 164	-134 520
Résultat d'exploitation	635		635	5 096
Résultat financier	1 684		1 684	1 441
Résultat exceptionnel	878		878	258
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	3 197		3 197	6 795

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (26 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION RESINE Réseau Solidaire d'Initiatives Numériques

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022

Tiers : 164715

SIRET : 51456255200034

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	527 566	128 400	399 166	242 521
Actif immobilisé	191 350	128 400	62 950	24 472
Actif circulant	336 216	0	336 216	218 049
Stocks et créances	206 696	0	206 696	108 454
VMP et Disponibilités	129 520	0	129 520	106 239
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	3 356

PASSIF	399 166		242 521	
Fonds associatifs	68 117		62 660	
dont report à nouveau	0		0	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	125 363		59 228	
dont subventions d'investissement	114 787		46 271	
dont subventions pour risques et charges	0		0	
Fonds dédiés	10 576		12 957	
Dettes	127 688		97 583	
dont emprunts	20 050		20 000	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	77 998		23 050	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	812 277		500 895	
dont subvention de la collectivité	27 000	3%	25 000	5%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-822 710		-480 270	
dont masse salariale chargée	-655 419		-366 010	
Résultat d'exploitation	-10 433		20 625	
Résultat financier	-165		-7	
Résultat exceptionnel	16 055		9 237	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	5 457		29 855	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (27 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

NOUVEL HORIZON LA SEYNE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/06/2022

Tiers : 66983

SIRET : 41374565400041

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 506 867	311 910	1 194 957	825 643
Actif immobilisé	509 275	311 910	197 365	214 434
Actif circulant	997 592	0	997 592	611 209
Stocks et créances	826 043	0	826 043	277 951
VMP et Disponibilités	164 515	0	164 515	322 721
Comptes transitoires & régularisations	7 034		7 034	10 537
PASSIF	1 194 957		1 194 957	825 643
Fonds associatifs	267 688		267 688	268 037
dont report à nouveau	268 037		0	272 641
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	172 128		172 128	322 065
dont subventions d'investissement	105 542		105 542	113 844
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	66 586		66 586	208 221
Dettes	755 141		755 141	234 913
dont emprunts	18 984		18 984	28 452
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	628
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 441 860		1 441 860	1 312 707
dont subvention de la collectivité	27 720	2%	27 720	9 720
dont subvention FSE avancée	0		0	1%
Charges d'exploitation	-1 446 039		-1 446 039	-1 329 151
dont masse salariale chargée	-869 997		-869 997	-822 226
Résultat d'exploitation	-4 179		-4 179	-16 444
Résultat financier	436		436	-13
Résultat exceptionnel	3 394		3 394	11 853
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-349		-349	-4 604

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (27 720 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CRIGE PACA - Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 158989

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

SIRET : 45067577200039

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	360 358	83 790	276 568	564 679
Actif immobilisé	122 480	83 790	38 690	254 980
Actif circulant	237 878	0	237 878	309 699
Stocks et créances	112 677	0	112 677	159 899
VMP et Disponibilités	119 045	0	119 045	139 522
Comptes transitoires & régularisations	6 156		6 156	10 278

PASSIF	276 568		564 679	
Fonds associatifs	146 132		179 893	
dont report à nouveau	179 893		0	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	355		205 904	
dont subventions d'investissement	355		205 904	
Provisions pour risques et charges	0		0	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	75 331		163 382	
dont emprunts	0		25 000	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	54 750		15 500	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	433 317		745 634	
dont subvention de la collectivité	33 430	8%	33 430	4%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-469 001		-688 046	
dont masse salariale chargée	-291 807		-417 519	
Résultat d'exploitation	-35 684		57 588	
Résultat financier	-227		-1 005	
Résultat exceptionnel	2 150		8 141	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	-33 761		64 724	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (33 430 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022

Tiers : 89297

SIRET : 77567565501117

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	71 022	0	71 022	61 978
Actif immobilisé	0	0	0	0
Actif circulant	71 022	0	71 022	61 978
Stocks et créances	0	0	0	0
VMP et Disponibilités	71 022	0	71 022	61 978
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	71 022		71 022	61 978
Fonds associatifs	67 670		67 670	60 310
dont report à nouveau	60 310		60 310	49 482
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	3 352		3 352	1 668
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	97 555		97 555	83 932
dont subvention de la collectivité	30 000	31%	30 000	30 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-90 195		-90 195	-73 104
dont masse salariale chargée	-4 770		-4 770	-4 618
Résultat d'exploitation	7 360		7 360	10 828
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	0		0	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	7 360		7 360	10 828

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION ISA UDV Initiative Solidaires Azuréennes



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/06/2022

Tiers : 211750

SIRET : 83124319100028

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	211 399	12 828	198 571	219 111
Actif immobilisé	37 308	12 828	24 480	30 107
Actif circulant	174 091	0	174 091	189 004
Stocks et créances	95 951	0	95 951	68 506
VMP et Disponibilités	78 140	0	78 140	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	120 498
PASSIF	198 571		198 571	219 111
Fonds associatifs	122 808		122 808	132 706
dont report à nouveau	132 706		132 706	107 071
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	5 393		5 393	14 170
dont subventions d'investissement	5 393		5 393	11 170
Provisions pour risques et charges	4 389		4 389	2 995
Fonds dédiés	0		0	3 000
Dettes	62 277		62 277	56 787
dont emprunts	12 294		12 294	14 587
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	3 704		3 704	12 453
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	387 568		387 568	367 757
dont subvention de la collectivité	30 000	8%	30 000	30 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-407 486		-407 486	-347 641
dont masse salariale chargée	-309 006		-309 006	-253 109
Résultat d'exploitation	-19 918		-19 918	20 116
Résultat financier	32		32	74
Résultat exceptionnel	9 988		9 988	5 445
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-9 898		-9 898	25 635

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

COMMISSION DU FILM DU VAR SOUTH OF FRANCE FILM COMMISSION

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 17/06/2022

Tiers : 86262

SIRET : 40812994800019

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

en Euros

	131 647	25 405	106 242	82 481
ACTIF				
Actif immobilisé	25 405	25 405	0	-1
Actif circulant	106 242	0	106 242	82 482
Stocks et créances	28 710	0	28 710	17 041
VMP et Disponibilités	76 838	0	76 838	65 441
Comptes transitoires & régularisations	694	694	0	0

PASSIF	106 242			82 481
Fonds associatifs	68 514			63 688
dont report à nouveau	48 076			37 176
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	13 345			0
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	13 345			0
Dettes	24 383			18 793
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			0

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	88 112			67 509
dont subvention de la collectivité	30 000	34%		30 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-78 357			-54 887
dont masse salariale chargée	-42 166			-41 875
Résultat d'exploitation	9 755			12 622
Résultat financier	34			32
Résultat exceptionnel	-1 757			168
Autres	-3 207			-1 923
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	4 825			10 899

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION L'AVIE - LE PETIT PRINCE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 27/06/2022

Tiers : 105204

SIRET : 43341415800025

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 109 172	198 108	911 064	796 390
Actif immobilisé	694 320	198 108	496 212	404 190
Actif circulant	414 852	0	414 852	392 200
Stocks et créances	82 507	0	82 507	73 515
VMP et Disponibilités	332 345	0	332 345	318 685
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	911 064		911 064	796 390
Fonds associatifs	425 813		425 813	340 023
dont report à nouveau	165 271		165 271	-268 534
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	43 102		43 102	25 277
dont subventions d'investissement	23 102		23 102	5 277
dont subventions pour risques et charges	0		0	0
Provisions pour risques et charges	20 000		20 000	20 000
Fonds dédiés	442 149		442 149	408 590
Dettes	281 327		281 327	220 092
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	22 500
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 001 431		1 001 431	958 405
dont subvention de la collectivité	27 450	3%	27 450	24 400
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-898 711		-898 711	-685 923
dont masse salariale chargée	-475 943		-475 943	-354 816
Résultat d'exploitation	102 720		102 720	272 482
Résultat financier	-1 869		-1 869	-1 869
Résultat exceptionnel	9 664		9 664	2 231
Autres	-24 966		-24 966	-8 232
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	85 789		85 789	264 612

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (27 450 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

MISSION LOCALE GOLFE SAINT TROPEZ

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/07/2022

Tiers : 63873

SIRET : 41033116900038

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	378 157	32 656	345 501	347 688
Actif immobilisé	57 536	32 656	24 880	17 631
Actif circulant	320 621	0	320 621	330 057
Stocks et créances	24 117	0	24 117	23 821
VMP et Disponibilités	293 356	0	293 356	301 474
Comptes transitoires & régularisations	3 148		3 148	4 762
PASSIF	345 501		345 501	347 688
Fonds associatifs	206 696		206 696	171 589
dont report à nouveau	171 588		171 588	133 320
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	65 441		65 441	99 126
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	73 364		73 364	76 973
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	653 875		653 875	593 840
dont subvention de la collectivité	31 000	5%	31 000	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-650 397		-650 397	-550 399
dont masse salariale chargée	-521 654		-521 654	-426 544
Résultat d'exploitation	3 478		3 478	43 441
Résultat financier	361		361	375
Résultat exceptionnel	31 269		31 269	-5 547
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	35 108		35 108	38 269

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

MISSION LOCALE DU COUDON AU GAPEAU



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 05/05/2022
en Euros

Tiers : 40440
SIRET : 38883957300028

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 263 385	64 767	1 198 618	896 797
Actif immobilisé	100 987	64 767	36 220	23 578
Actif circulant	1 162 398	0	1 162 398	873 219
Stocks et créances	171 848	0	171 848	108 900
VMP et Disponibilités	964 936	0	964 936	728 717
Comptes transitoires & régularisations	25 614		25 614	35 602
PASSIF	1 198 618		1 198 618	896 797
Fonds associatifs	818 596		818 596	661 926
dont report à nouveau	516 593		516 593	481 442
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	285 533		285 533	59 071
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	14 416
Fonds dédiés	285 533		285 533	59 071
Dettes	91 514		91 514	128 622
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	2 975		2 975	32 762
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 582 022		1 582 022	1 274 069
dont subvention de la collectivité	31 000	2%	31 000	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 442 042		-1 442 042	-1 224 893
dont masse salariale chargée	-943 319		-943 319	-963 883
Résultat d'exploitation	139 980		139 980	49 176
Résultat financier	726		726	696
Résultat exceptionnel	15 964		15 964	-14 721
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	156 670		156 670	35 151

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****MISSION LOCALE CORAIL**

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/05/2022
en Euros

Tiers : 63878

SIRET : 40225330600011

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 454 709	200 550	1 254 159	990 910
Actif immobilisé	257 068	200 550	56 518	43 228
Actif circulant	1 197 641	0	1 197 641	947 682
Stocks et créances	188 966	0	188 966	113 951
VMP et Disponibilités	968 203	0	968 203	815 924
Comptes transitoires & régularisations	40 472		40 472	17 807
PASSIF	1 254 159		1 254 159	990 910
Fonds associatifs	771 241		771 241	526 262
dont report à nouveau	314 654		314 654	276 782
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	228 472		228 472	233 650
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	59 823		59 823	59 643
Fonds dédiés	228 472		228 472	233 650
Dettes	194 623		194 623	171 355
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	309		309	54
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 738 184		1 738 184	1 368 594
dont subvention de la collectivité	31 000		31 000	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0	2%
Charges d'exploitation	-1 494 650		-1 494 650	-1 331 239
dont masse salariale chargée	-897 774		-897 774	-820 047
Résultat d'exploitation	243 534		243 534	37 355
Résultat financier	992		992	1 021
Résultat exceptionnel	451		451	-506
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	244 977		244 977	37 870

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET RESERVES
COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DU VAR**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 01/07/2022

Tiers : 18535

SIRET : 39780407100017

en Euros **Brut** **AMT / PRO** **Net 2021** **Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	187 911	31 888	156 023	154 276
Actif immobilisé	44 791	31 888	12 903	18 640
Actif circulant	143 120	0	143 120	135 636
Stocks et créances	21 620	0	21 620	19 601
VMP et Disponibilités	115 407	0	115 407	108 167
Comptes transitoires & régularisations	6 093	6 093	6 093	7 868

PASSIF	156 023	134 333	133 723	133 723
Fonds associatifs	0	0	0	0
dont report à nouveau	0	0	0	0
dont provisions réglementées	0	0	0	0
Autres fonds associatifs	0	0	0	0
dont subventions d'investissement	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Fonds dédiés	16 691	16 691	15 039	15 039
Dettes	0	0	0	0
dont emprunts	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	4 999	4 999	4 999	0

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	113 317			100 731
dont subvention de la collectivité	30 000	26%		30 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-119 654			-105 457
dont masse salariale chargée	-56 305			-59 414
Résultat d'exploitation	-6 337			-4 726
Résultat financier	233			240
Résultat exceptionnel	1 200			10 000
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-4 904			5 514

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'AGACHON



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022

Tiers : 207804

SIRET : 82442951800015

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	275 928	116 821	159 107	381 351
Actif immobilisé	133 136	116 821	16 315	21 845
Actif circulant	142 792	0	142 792	359 506
Stocks et créances	81 751	0	81 751	84 420
VMP et Disponibilités	53 128	0	53 128	267 409
Comptes transitoires & régularisations	7 913		7 913	7 677
PASSIF	159 107		159 107	381 351
Fonds associatifs			72 630	221 789
dont report à nouveau			-159 102	-91 700
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs			0	0
dont subventions d'investissement			0	0
Provisions pour risques et charges			19 569	77 376
Fonds dédiés			0	0
Dettes			59 078	62 260
dont emprunts			0	0
dont CBC			0	0
Comptes transitoires & régularisations			7 830	19 926
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			469 993	503 312
dont subvention de la collectivité			37 500	37 500
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-596 611	-565 516
dont masse salariale chargée			-445 710	-402 614
Résultat d'exploitation			-126 618	-62 204
Résultat financier			92	95
Résultat exceptionnel			-22 634	-5 293
Autres			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			-149 160	-67 402
			503 312	503 312
			37 500	37 500
			8%	7%

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (37 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION KUBILAI KHAN INVESTIGATION



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/06/2022
en Euros

Tiers : 82509
SIRET : 41067981500051

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	147 318	18 689	128 629	107 685
Actif circulant	19 926	18 689	1 237	3 197
Stocks et créances	127 392	0	127 392	104 488
VMP et Disponibilités	39 012	0	39 012	28 832
Comptes transitoires & régularisations	88 380	0	88 380	75 656
	0	0	0	0
PASSIF				
Fonds associatifs			128 629	107 685
dont report à nouveau	81 470		81 470	43 051
dont provisions réglementées	43 051		43 051	25 195
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	315
Provisions pour risques et charges	0		0	315
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	33 359		33 359	46 480
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	13 800		13 800	17 839
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	372 743		372 743	323 482
dont subvention de la collectivité	30 332	8%	30 332	9%
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-332 756		-332 756	-307 206
dont masse salariale chargée	-179 808		-179 808	-196 370
Résultat d'exploitation	39 987		39 987	16 276
Résultat financier	13		13	11
Résultat exceptionnel	-1 581		-1 581	1 569
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	38 419		38 419	17 856

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 332 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION AAVIV Aide Aux Victimes d'Infractions du Var**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 18/05/2022

Tiers : 6490

SIRET : 33891736200059

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Net 2020	Net 2021	AMT / PRO	Brut
ACTIF	590 006	562 781	78 280	641 061
Actif immobilisé	291 169	278 725	78 280	357 005
Actif circulant	298 837	284 056	0	284 056
Stocks et créances	79 118	121 845	0	121 845
VMP et Disponibilités	218 838	161 756	0	161 756
Comptes transitoires & régularisations	881	455		455

PASSIF	590 006	562 781		
Fonds associatifs	201 978	226 789		
dont report à nouveau	0	0		
dont provisions réglementées	0	0		
Autres fonds associatifs	0	0		
dont subventions d'investissement	0	0		
Provisions pour risques et charges	0	0		
Fonds dédiés	0	0		
Dettes	355 787	321 616		
dont emprunts	232 105	219 211		
dont CBC	0	0		
Comptes transitoires & régularisations	32 241	14 376		

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	578 059	740 279		
dont subvention de la collectivité	25 000	30 833	4%	4%
dont subvention FSE avancée	0	0		
Charges d'exploitation	-573 807	-711 394		
dont masse salariale chargée	-466 120	-567 918		
Résultat d'exploitation	4 252	28 885		
Résultat financier	-4 335	-4 075		
Résultat exceptionnel	24 492	0		
Autres	0	0		
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0		
Résultat de l'exercice	24 409	24 810		

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (30 833 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION AERIA

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 26/06/2022

Tiers : 35047

SIRET : 39471754000022

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	54 638	4 200	50 438	57 640
Actif immobilisé	10 000	4 200	5 800	7 800
Actif circulant	44 638	0	44 638	49 840
Stocks et créances	0	0	0	7 473
VMP et Disponibilités	44 638	0	44 638	28 632
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	13 735
PASSIF	50 438			57 640
Fonds associatifs	48 414			23 349
dont report à nouveau	23 348			20 793
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	0			0
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	0			0
Dettes	2 024		2 024	23 455
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	10 836
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	98 581		98 581	92 283
dont subvention de la collectivité	36 500	37%	36 500	35 500
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-78 976		-78 976	-91 644
dont masse salariale chargée	0		0	0
Résultat d'exploitation	19 605		19 605	639
Résultat financier	5 000		5 000	1 917
Résultat exceptionnel	461		461	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	25 066		25 066	2 556

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (36 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

JAZZ A PORQUEROLLES

Exercice clos le 30/09/2021

Tiers : 108494

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/03/2022

SIRET : 44841178500042

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	89 754	16 927	72 827	55 118
Actif immobilisé	17 291	16 927	364	365
Actif circulant	72 463	0	72 463	54 753
Stocks et créances	56 927	0	56 927	46 074
VMP et Disponibilités	12 715	0	12 715	8 679
Comptes transitoires & régularisations	2 821		2 821	0
PASSIF	72 827		72 827	55 118
Fonds associatifs	46 414		46 414	11 776
dont report à nouveau	11 776		11 776	-24 153
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	26 413		26 413	43 342
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	1 270		1 270	137
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	280 493		280 493	172 737
dont subvention de la collectivité	35 000	12%	35 000	20 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-246 721		-246 721	-137 562
dont masse salariale chargée	-77 001		-77 001	-83 610
Résultat d'exploitation	33 772		33 772	35 175
Résultat financier	0		0	-47
Résultat exceptionnel	866		866	801
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	34 638		34 638	35 929

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (35 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION LA COURTOISE RESSOURCERIE



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/03/2022

Tiers : 189089
SIRET : 78956112300

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	520 751	57 013	463 738	307 126
Actif immobilisé	111 412	55 562	55 850	55 162
Actif circulant	409 339	1 451	407 888	251 964
Stocks et créances	179 313	1 451	177 862	50 013
VMP et Disponibilités	230 026	0	230 026	201 951
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	463 738		463 738	307 126
Fonds associatifs	132 234		132 234	183 268
dont report à nouveau	183 268		183 268	136 765
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	65 180		65 180	17 950
dont subventions d'investissement	47 020		47 020	17 950
Provisions pour risques et charges	0		0	10 841
Fonds dédiés	18 160		18 160	0
Dettes	266 324		266 324	95 067
dont emprunts	156 555		156 555	22 976
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 070 589		1 070 589	735 914
dont subvention de la collectivité	36 000	3%	36 000	85 605
dont subvention FSE avancée	0		0	12%
Charges d'exploitation	-1 129 922		-1 129 922	-702 207
dont masse salariale chargée	-953 323		-953 323	-567 095
Résultat d'exploitation	-59 333		-59 333	33 707
Résultat financier	-91		-91	1 117
Résultat exceptionnel	8 390		8 390	11 679
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-51 034		-51 034	46 503

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (36 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL VAL D'ISSOLE LOUIS FLANDIN

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/03/2022

Tiers : 194462

SIRET : 80462070600023

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	292 231	58 051	234 180	245 053
Actif immobilisé	91 390	58 051	33 339	37 303
Actif circulant	200 841	0	200 841	207 750
Stocks et créances	120 942	0	120 942	116 880
VMP et Disponibilités	79 899	0	79 899	90 870
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	234 180		234 180	245 053
Fonds associatifs	160 527		160 527	137 981
dont report à nouveau	101 197		101 197	60 068
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	15 681		15 681	24 316
dont subventions d'investissement	13 459		13 459	19 871
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	2 222		2 222	4 445
Dettes	57 972		57 972	75 131
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	7 625
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	450 844		450 844	467 544
dont subvention de la collectivité	40 200	9%	40 200	37 700
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-456 723		-456 723	-425 892
dont masse salariale chargée	-311 049		-311 049	-276 723
Résultat d'exploitation	-5 879		-5 879	41 652
Résultat financier	317		317	297
Résultat exceptionnel	28 108		28 108	-820
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	22 546		22 546	41 129

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 200 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION MAISON REGIONALE DE L'EAU



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022

Tiers : 24094

SIRET : 38402148100013

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 365 998	567 508	798 490	797 945
Actif immobilisé	728 017	567 508	160 509	112 553
Actif circulant	637 981	0	637 981	685 392
Stocks et créances	622 028	0	622 028	651 167
VMP et Disponibilités	14 359	0	14 359	32 662
Comptes transitoires & régularisations	1 594	0	1 594	1 563
PASSIF	798 490		798 490	797 945
Fonds associatifs	212 681		212 681	188 067
dont report à nouveau	188 067		188 067	176 197
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	18 690		18 690	25 399
dont subventions d'investissement	18 690		18 690	25 399
Provisions pour risques et charges	48 350		48 350	24 175
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	321 364		321 364	321 891
dont emprunts	78 593		78 593	109 841
dont CBC	33 432		33 432	0
Comptes transitoires & régularisations	197 405		197 405	238 413
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 106 146		1 106 146	920 097
dont subvention de la collectivité	39 000	4%	39 000	30 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 096 826		-1 096 826	-915 420
dont masse salariale chargée	-788 013		-788 013	-636 077
Résultat d'exploitation	9 320		9 320	4 677
Résultat financier	-2 739		-2 739	-6 409
Résultat exceptionnel	18 033		18 033	13 602
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	24 614		24 614	11 870

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (39 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ADESS-ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 175963

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

SIRET : 53342977500026

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	292 465	128 979	163 486	144 431
Actif immobilisé	137 756	84 741	53 015	22 973
Actif circulant	154 709	44 238	110 471	121 458
Stocks et créances	94 026	44 238	49 788	62 938
VMP et Disponibilités	60 683	0	60 683	58 520
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	163 486	144 431	144 431	144 431
Fonds associatifs	-45 014	-47 723	-47 723	-47 723
dont report à nouveau	-47 722	0	-77 930	-77 930
dont provisions réglementées	0	0	0	0
Autres fonds associatifs	21 023	16 371	16 371	16 371
dont subventions d'investissement	21 023	16 371	16 371	16 371
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	187 477	175 783	175 783	175 783
dont emprunts	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	671 652		482 444	482 444
dont subvention de la collectivité	33 800	5%	65 646	65 646
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-674 641		-456 791	-456 791
dont masse salariale chargée	-546 804		-345 883	-345 883
Résultat d'exploitation	-2 989		25 653	25 653
Résultat financier	-1 197		-413	-413
Résultat exceptionnel	6 894		4 967	4 967
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	2 708		30 207	30 207

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (33 800 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION VIVRE EN FAMILLE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 27/04/2022

Tiers : 112782
SIRET : 44935792000015

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	649 487	25 412	624 075	506 583
Actif immobilisé	30 050	25 412	4 638	4 062
Actif circulant	619 437	0	619 437	502 521
Stocks et créances	91 378	0	91 378	50 154
VMP et Disponibilités	527 568	0	527 568	451 937
Comptes transitoires & régularisations	491		491	430
PASSIF	624 075		624 075	506 583
Fonds associatifs	266 954		266 954	255 696
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	36 370		36 370	24 000
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	159 360		159 360	144 171
Fonds dédiés	36 370		36 370	24 000
Dettes	97 880		97 880	53 048
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	63 511		63 511	29 668
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	566 696		566 696	526 178
dont subvention de la collectivité	40 000	7%	40 000	40 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-556 573		-556 573	-506 017
dont masse salariale chargée	-390 731		-390 731	-325 478
Résultat d'exploitation	10 123		10 123	20 161
Résultat financier	655		655	861
Résultat exceptionnel	480		480	1 339
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	11 258		11 258	22 361

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION VERDON OXYGENE



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 04/04/2022
en Euros

Tiers : 177410
SIRET : 53272287300017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	214 574	28 059	186 515	88 342
Actif circulant	38 833	28 059	10 774	14 013
Stocks et créances	175 741	0	175 741	74 329
VMP et Disponibilités	81 398	0	81 398	11 373
Comptes transitoires & régularisations	82 929	0	82 929	59 595
	11 414		11 414	3 361
PASSIF				
Fonds associatifs	186 515		186 515	88 342
dont report à nouveau	49 263		49 263	66 067
dont provisions réglementées	66 066		66 066	40 092
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	64 275		64 275	22 275
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	72 977		72 977	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	80 674		80 674	301 103
dont subvention de la collectivité	40 000	50%	40 000	38 000
dont subvention FSE avancée	0		0	13%
Charges d'exploitation	-96 881		-96 881	-271 088
dont masse salariale chargée	0		0	0
Résultat d'exploitation	-16 207		-16 207	30 015
Résultat financier	10		10	2
Résultat exceptionnel	-606		-606	542
Autres	0		0	-4 584
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-16 803		-16 803	25 975

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION THEATRE DE LA MEDITERRANEE**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022

Tiers : 27591

SIRET : 33441667400029

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	561 260	309 742	251 518	241 569
Actif immobilisé	323 955	309 742	14 213	17 991
Actif circulant	237 305	0	237 305	223 578
Stocks et créances	40 920	0	40 920	30 050
VMP et Disponibilités	196 385	0	196 385	193 528
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0

PASSIF

Fonds associatifs	251 518		241 569	
dont report à nouveau	196 211		192 343	
dont provisions réglementées	192 343		185 261	
Autres fonds associatifs	0		0	
dont subventions d'investissement	952		1 453	
Provisions pour risques et charges	952		1 453	
Fonds dédiés	9 352		0	
Dettes	0		0	
dont emprunts	45 003		46 418	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		0	
	0		0	
	0		1 355	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	230 324		208 501	
dont subvention de la collectivité	40 000	17%	40 000	19%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-225 621		-203 018	
dont masse salariale chargée	-94 616		-113 670	
Résultat d'exploitation	4 703		5 483	
Résultat financier	31		1 307	
Résultat exceptionnel	-866		292	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	3 868		7 082	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION PROMO SOINS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 02/05/2022

Tiers : 57406
SIRET : 39481918900017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 411 341	220 267	1 191 074	1 060 156
Actif immobilisé	321 753	220 267	101 486	86 717
Actif circulant	1 089 588	0	1 089 588	973 439
Stocks et créances	619 574	0	619 574	401 928
VMP et Disponibilités	470 014	0	470 014	565 723
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	5 788
PASSIF	1 191 074			1 060 156
Fonds associatifs	441 074			488 672
dont report à nouveau	193 894			77 899
dont provisions réglementées	41 028			41 028
Autres fonds associatifs	247 430			162 462
dont subventions d'investissement	75 984			73 350
Provisions pour risques et charges	41 378			41 378
Fonds dédiés	130 418			48 084
Dettes	413 085			355 014
dont emprunts	320			560
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	48 107			12 630
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 663 607		1 289 406	
dont subvention de la collectivité	40 000	2%	40 000	3%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-1 716 598		-1 176 613	
dont masse salariale chargée	-1 045 674		-736 105	
Résultat d'exploitation	-52 991		112 793	
Résultat financier	876		30 019	
Résultat exceptionnel	4 638		20 231	
Autres	-123		-25	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	-47 600		163 018	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION ALADIN**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/04/2022

Tiers : 32815

SIRET : 38993996800035

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	304 624	69 314	235 310	218 016
Actif immobilisé	105 972	69 314	36 658	16 297
Actif circulant	198 652	0	198 652	201 719
Stocks et créances	40 143	0	40 143	40 419
VMP et Disponibilités	158 273	0	158 273	160 879
Comptes transitoires & régularisations	236		236	421
PASSIF	235 310		235 310	218 016
Fonds associatifs	150 448		150 448	141 996
dont report à nouveau	31 688		31 688	24 263
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	28 742		28 742	13 997
dont subventions d'investissement	28 742		28 742	8 997
Provisions pour risques et charges	25 638		25 638	29 981
Fonds dédiés	0		0	5 000
Dettes	29 362		29 362	31 642
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	1 120		1 120	400
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	432 124		432 124	380 770
dont subvention de la collectivité	40 000	9%	40 000	40 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-430 387		-430 387	-379 450
dont masse salariale chargée	-294 085		-294 085	-266 861
Résultat d'exploitation	1 737		1 737	1 320
Résultat financier	382		382	396
Résultat exceptionnel	6 333		6 333	5 709
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	8 452		8 452	7 425

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION VARSEF SERVICE EMPLOIS FAMILIAUX**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 100424

SIRET : 41381026800057

en Euros**Net 2021****AMT / PRO****Brut****Net 2020**

	Net 2021	AMT / PRO	Brut	Net 2020
ACTIF	3 154 430	290 210	3 444 640	1 739 793
Actif immobilisé	435 180	281 036	716 216	346 526
Actif circulant	2 719 250	9 174	2 728 424	1 393 267
Stocks et créances	635 411	9 174	644 585	598 667
VMP et Disponibilités	2 068 063	0	2 068 063	764 948
Comptes transitoires & régularisations	15 776		15 776	29 652

PASSIF

Fonds associatifs	1 739 793	3 154 430	279 961	1 739 793
dont report à nouveau	304 704		0	304 704
dont provisions réglementées	-327 131		0	-327 131
Autres fonds associatifs	71 304	108 849		71 304
dont subventions d'investissement	9 062	46 607		9 062
dont subventions pour risques et charges	90 300	90 300		90 300
Fonds dédiés	62 242	62 242		62 242
Dettes	1 273 485	2 675 320		1 273 485
dont emprunts	61 099	1 251 931		61 099
dont CBC	0	0		0
Comptes transitoires & régularisations	0	0		0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	6 748 272	7 092 669		6 748 272
dont subvention de la collectivité	41 000	41 000	1%	41 000
dont subvention FSE avancée	0	0		0
Charges d'exploitation	-6 671 424	-7 151 601		-6 671 424
dont masse salariale chargée	-5 713 376	-6 183 964		-5 713 376
Résultat d'exploitation	76 848	-58 932		76 848
Résultat financier	-1 089	-2 346		-1 089
Résultat exceptionnel	-50 895	36 535		-50 895
Autres	0	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0		0
Résultat de l'exercice	24 854	-24 743		24 854

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (41 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

HTVB - HYERES TOULON VAR BASKET

Exercice clos le 30/06/2022

Tiers : 18453

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/09/2022

SIRET : 38022360200026

	Brut	AMT / PRO	Net 2022	Net 2021
ACTIF	585 544	35 923	549 621	279 614
Actif immobilisé	55 390	33 568	21 822	20 486
Actif circulant	530 154	2 355	527 799	259 128
Stocks et créances	435 429	2 355	433 074	101 322
VMP et Disponibilités	94 725	0	94 725	150 850
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	6 956
PASSIF	549 621		549 621	279 614
Fonds associatifs	116 163		116 163	1 372
dont report à nouveau	-130 128		-130 128	-192 084
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	433 458		433 458	278 242
Dettes	33 561		33 561	35 000
dont emprunts	99		99	448
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations				
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 170 706		1 170 706	694 382
dont subvention de la collectivité	41 000	4%	41 000	37 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 239 576		-1 239 576	-616 383
dont masse salariale chargée	-670 371		-670 371	-158 322
Résultat d'exploitation	-68 870		-68 870	77 999
Résultat financier	-392		-392	-875
Résultat exceptionnel	205 553		205 553	6 332
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	136 291		136 291	83 456

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (41 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION MOUVEMENT MEDIATION



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/04/2022
en Euros

Tiers : 62666
SIRET : 39119909800024

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	517 443	315 514	201 929	175 206
Actif immobilisé	389 292	315 514	73 778	60 223
Actif circulant	128 151	0	128 151	114 983
Stocks et créances	1 908	0	1 908	2 149
VMP et Disponibilités	126 243	0	126 243	112 834
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	201 929		201 929	175 206
Fonds associatifs	87 387		87 387	70 574
dont report à nouveau	70 573		70 573	6 034
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	43 738		43 738	59 493
dont subventions d'investissement	43 738		43 738	59 493
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	70 804		70 804	45 139
dont emprunts	18 374		18 374	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	539 647		539 647	535 275
dont subvention de la collectivité	42 000		42 000	42 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-538 830		-538 830	-535 488
dont masse salariale chargée	-228 266		-228 266	-234 194
Résultat d'exploitation	817		817	-213
Résultat financier	242		242	386
Résultat exceptionnel	15 755		15 755	15 433
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	16 814		16 814	15 606

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (42 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Crèche Ile aux Enfants

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

en Euros

Tiers : 95726

SIRET : 434455895

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	8 324 795	1 657 622	6 667 173	5 623 711
Actif immobilisé	6 723 533	1 657 622	5 065 911	4 436 988
Actif circulant	1 601 262	0	1 601 262	1 186 723
Stocks et créances	1 387 553	0	1 387 553	946 098
VMP et Disponibilités	213 222	0	213 222	240 625
Comptes transitoires & régularisations	487		487	0
PASSIF	6 667 173		6 667 173	5 623 711
Fonds associatifs			209 076	219 123
dont report à nouveau			219 123	227 260
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs			2 055 374	1 543 853
dont subventions d'investissement			2 055 374	1 543 853
dont subventions pour risques et charges			1 928	0
Fonds dédiés			0	0
Dettes			4 397 788	3 847 010
dont emprunts			3 522 166	3 523 092
dont CBC			199 710	0
Comptes transitoires & régularisations			3 007	13 725
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 448 236		2 448 236	2 255 641
dont subvention de la collectivité			46 543	6 253
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation	-2 503 649		-2 503 649	-2 324 550
dont masse salariale chargée			-1 278 581	-1 210 798
Résultat d'exploitation	-55 413		-55 413	-68 909
Résultat financier	-65 801		-65 801	-84 000
Résultat exceptionnel	111 167		111 167	144 772
Autres			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice	-10 047		-10 047	-8 137

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (46 543 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION ENVIE VAR



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022
en Euros

Tiers : 49944
SIRET : 40213970300019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	827 897	286 153	541 744	476 415
Actif immobilisé	412 833	286 153	126 680	108 654
Actif circulant	415 064	0	415 064	367 761
Stocks et créances	114 823	0	114 823	114 774
VMP et Disponibilités	298 473	0	298 473	251 334
Comptes transitoires & régularisations	1 768		1 768	1 653
PASSIF	541 744		541 744	476 415
Fonds associatifs	303 905		303 905	250 970
dont report à nouveau	250 970		250 970	67 610
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	64 285		64 285	81 721
dont subventions d'investissement	64 285		64 285	41 215
Provisions pour risques et charges	51 779		51 779	39 083
Fonds dédiés	0		0	40 506
Dettes	121 775		121 775	104 641
dont emprunts	0		0	726
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 002 354		1 002 354	943 317
dont subvention de la collectivité	42 600	4%	42 600	42 600
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-958 801		-958 801	-780 787
dont masse salariale chargée	-524 002		-524 002	-449 804
Résultat d'exploitation	43 553		43 553	162 530
Résultat financier	713		713	261
Résultat exceptionnel	8 750		8 750	20 576
Autres	-81		-81	-7
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	52 935		52 935	183 360

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (42 600 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION SPORTING CLUB DE TOULON



Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/04/2022
en Euros

Tiers : 205226
SIRET : 82093152500019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	525 875	69 467	456 408	473 082
Actif immobilisé	117 486	69 467	48 019	63 622
Actif circulant	408 389	0	408 389	409 460
Stocks et créances	38 068	0	38 068	114 771
VMP et Disponibilités	346 125	0	346 125	271 981
Comptes transitoires & régularisations	24 196		24 196	22 708
PASSIF	456 408		456 408	473 082
Fonds associatifs	182 124		182 124	199 334
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	16 148		16 148	9 148
dont subventions d'investissement	16 148		16 148	9 148
Provisions pour risques et charges	92 262		92 262	92 262
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	165 874		165 874	172 338
dont emprunts	82 083		82 083	93 849
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	701 488		701 488	849 656
dont subvention de la collectivité	45 000	6%	45 000	90 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-715 866		-715 866	-798 802
dont masse salariale chargée	-203 970		-203 970	-217 350
Résultat d'exploitation	-14 378		-14 378	50 854
Résultat financier	-610		-610	-552
Résultat exceptionnel	-2 222		-2 222	3 000
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-17 210		-17 210	53 302

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION HYERES FOOTBAL CLUB



Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/09/2021
en Euros

Tiers : 24147
SIRET : 33122316400012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	427 377	14 404	412 973	311 727
Actif circulant	108 590	14 404	94 186	3 027
Stocks et créances	318 787	0	318 787	308 700
VMP et Disponibilités	72 050	0	72 050	133 694
Comptes transitoires & régularisations	246 737	0	246 737	174 767
	0	0	0	239
PASSIF				
Fonds associatifs	412 973		412 973	311 727
dont report à nouveau	233 158		233 158	39 435
dont provisions réglementées	39 435		39 435	1 780
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	47 893		47 893	0
Provisions pour risques et charges	47 893		47 893	0
Fonds dédiés	38 141		38 141	0
Dettes	0		0	0
dont emprunts	93 681		93 681	249 692
dont CBC	4 558		4 558	16 862
Comptes transitoires & régularisations	0		0	102 626
	100		100	22 600
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	959 305		959 305	830 499
dont subvention de la collectivité	45 000		45 000	45 000
dont subvention FSE avancée	0		0	5%
Charges d'exploitation	-758 873		-758 873	-792 974
dont masse salariale chargée	-300 730		-300 730	-281 710
Résultat d'exploitation	200 432		200 432	37 525
Résultat financier	-1 324		-1 324	-2 943
Résultat exceptionnel	-5 385		-5 385	3 073
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	193 723		193 723	37 655

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ETOILE FOOTBALL CLUB FREJUS-SAINT RAPHAEL**

Exercice clos le 30/06/2021

Tiers : 162055

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/04/2022

SIRET : 51378088200017

en Euros**Net 2021****Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	397 695	5 289	392 406	284 438
Actif immobilisé	84 149	5 289	78 860	19 915
Actif circulant	313 546	0	313 546	264 523
Stocks et créances	74 185	0	74 185	72 721
VMP et Disponibilités	234 996	0	234 996	191 802
Comptes transitoires & régularisations	4 365		4 365	0

PASSIF	392 406		284 438
Fonds associatifs	60 069		49 498
dont report à nouveau	49 498		39 696
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	0		0
dont subventions d'investissement	0		0
Provisions pour risques et charges	0		0
Fonds dédiés	0		0
Dettes	104 337		227 065
dont emprunts	0		0
dont CBC	0		0
Comptes transitoires & régularisations	228 000		7 875

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	677 894		710 952
dont subvention de la collectivité	45 000	7%	0
dont subvention FSE avancée	0		0
Charges d'exploitation	-667 300		-704 928
dont masse salariale chargée	-297 746		-190 571
Résultat d'exploitation	10 594		6 024
Résultat financier	0		0
Résultat exceptionnel	-23		3 778
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	10 571		9 802

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASL SUBERAIIE VAROISE

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 32480

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/04/2022.

SIRET : 39325642500017

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	467 252	0	467 252	554 271
Actif immobilisé	9 470	0	9 470	11 176
Actif circulant	457 782	0	457 782	543 095
Stocks et créances	250 075	0	250 075	409 670
VMP et Disponibilités	204 779	0	204 779	129 931
Comptes transitoires & régularisations	2 928		2 928	3 494

PASSIF	467 252		554 271	
Fonds associatifs	169 857		184 776	
dont report à nouveau	0		0	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	4 200		5 400	
dont subventions d'investissement	4 200		5 400	
Provisions pour risques et charges	1 535		1 535	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	291 660		358 560	
dont emprunts	50 000		50 000	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		4 000	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	662 215		714 380	
dont subvention de la collectivité	45 659	7%	35 689	5%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-671 755		-686 255	
dont masse salariale chargée	-175 539		-149 429	
Résultat d'exploitation	-9 540		28 125	
Résultat financier	-4		110	
Résultat exceptionnel	-5 375		-23 220	
Autres	0		-2	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	-14 919		5 013	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (45 659 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****CEN PACA - Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 16/06/2022

Tiers : 5162

SIRET : 34074704700033

en Euros**Net 2021****Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	12 857 807	616 665	12 241 142	10 798 637
Actif immobilisé	4 915 883	616 665	4 299 218	4 262 932
Actif circulant	7 941 924	0	7 941 924	6 535 705
Stocks et créances	6 678 864	0	6 678 864	5 544 721
VMP et Disponibilités	1 245 399	0	1 245 399	973 954
Comptes transitoires & régularisations	17 661		17 661	17 030

PASSIF	12 241 142		10 798 637	
Fonds associatifs	2 700 324		2 680 324	
dont report à nouveau	484 147		441 703	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	2 877 396		2 635 407	
dont subventions d'investissement	1 792 480		1 690 914	
Provisions pour risques et charges	62 531		69 400	
Fonds dédiés	1 084 916		944 493	
Dettes	659 421		349 473	
dont emprunts	0		0	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	5 941 470		5 064 033	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 379 092		3 003 753	
dont subvention de la collectivité	47 500	1%	45 500	2%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-3 389 996		-3 039 449	
dont masse salariale chargée	-1 942 827		-1 734 230	
Résultat d'exploitation	-10 904		-35 696	
Résultat financier	611		37 025	
Résultat exceptionnel	30 293		41 115	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	20 000		42 444	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (47 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)

INSTITUTION LA NAVARRE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/08/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/01/2022

Tiers : 4226

SIRET : 78306023900010

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	5 699 923	4 402 131	1 297 792	985 465
Actif immobilisé	5 384 961	4 389 823	995 138	755 137
Actif circulant	314 962	12 308	302 654	230 328
Stocks et créances	250 793	12 308	238 485	160 014
VMP et Disponibilités	45 945	0	45 945	55 054
Comptes transitoires & régularisations	18 224		18 224	15 260
PASSIF	1 297 792		1 297 792	985 465
Fonds associatifs	-3 913 789		-3 913 789	-3 463 876
dont report à nouveau	-3 463 876		-3 463 876	-3 213 016
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	4 752 398		4 752 398	4 070 532
dont subventions d'investissement	200 189		200 189	244 760
dont subventions pour risques et charges	82 380		82 380	88 086
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	376 803		376 803	282 923
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	7 800
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 305 625		1 305 625	1 111 514
dont subvention de la collectivité	8 174	1%	8 174	7 965
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 835 186		-1 835 186	-1 440 147
dont masse salariale chargée	-398 997		-398 997	-329 970
Résultat d'exploitation	-529 561		-529 561	-328 633
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	79 648		79 648	77 773
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-449 913		-449 913	-250 860

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (24 782 € dont subvention d'investissement : 16 608 €)

MISSION LOCALE EST VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/05/2022

Tiers : 48926

SIRET : 39939698500025

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 440 337	300 920	1 139 417	950 886
Actif immobilisé	474 188	300 920	173 268	115 237
Actif circulant	966 149	0	966 149	835 649
Stocks et créances	135 387	0	135 387	190 474
VMP et Disponibilités	828 632	0	828 632	642 754
Comptes transitoires & régularisations	2 130		2 130	2 421
PASSIF	1 139 417		1 139 417	950 886
Fonds associatifs	258 852		258 852	242 687
dont report à nouveau	-9 503		-9 503	936
dont provisions réglementées	197 057		197 057	197 057
Autres fonds associatifs	339 037		339 037	253 120
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	138 865		138 865	114 646
Fonds dédiés	141 980		141 980	56 063
Dettes	402 663		402 663	340 433
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 175 054		2 175 054	1 830 040
dont subvention de la collectivité	31 000	1%	31 000	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 146 744		-2 146 744	-1 837 161
dont masse salariale chargée	-1 579 020		-1 579 020	-1 417 742
Résultat d'exploitation	28 310		28 310	-7 121
Résultat financier	1 125		1 125	2 478
Résultat exceptionnel	-6 771		-6 771	-5 306
Autres	-180		-180	-490
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	22 484		22 484	-10 439

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

MISSION LOCALE ACTIONS JEUNES - MIAJ



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 4559

SIRET : 32603755300053

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 061 773	426 722	1 635 051	1 310 216
Actif immobilisé	517 070	426 722	90 348	78 872
Actif circulant	1 544 703	0	1 544 703	1 231 344
Stocks et créances	722 145	0	722 145	639 581
VMP et Disponibilités	821 467	0	821 467	590 981
Comptes transitoires & régularisations	1 091	0	1 091	782
PASSIF	1 635 051		1 635 051	1 310 216
Fonds associatifs	607 825		607 825	560 567
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	171 900		171 900	133 229
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	362 665		362 665	226 103
Fonds dédiés	171 900		171 900	133 229
Dettes	492 661		492 661	390 317
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 141 385		2 141 385	2 031 940
dont subvention de la collectivité	31 000	1%	31 000	31 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 045 823		-2 045 823	-1 873 792
dont masse salariale chargée	-1 506 248		-1 506 248	-1 422 653
Résultat d'exploitation	95 562		95 562	158 148
Résultat financier	641		641	652
Résultat exceptionnel	-48 945		-48 945	-72 437
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	47 258		47 258	86 363

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (31 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION VAR AZUR LINGE



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022
en Euros

Tiers : 28319
SIRET : 38200372100042

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	700 130	290 359	409 771	447 582
Actif immobilisé	418 145	290 359	127 786	84 610
Actif circulant	281 985	0	281 985	362 972
Stocks et créances	107 047	0	107 047	60 178
VMP et Disponibilités	174 776	0	174 776	302 794
Comptes transitoires & régularisations	162		162	0
PASSIF	409 771		409 771	447 582
Fonds associatifs	-45 044		-45 044	170 915
dont report à nouveau	-71 461		-71 461	-91 899
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	242 414		242 414	197
dont subventions d'investissement	242 414		242 414	197
Provisions pour risques et charges	32 562		32 562	28 481
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	179 839		179 839	247 989
dont emprunts	57 194		57 194	60 000
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 260 965		1 260 965	1 177 870
dont subvention de la collectivité	48 000	4%	48 000	45 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 236 849		-1 236 849	-1 153 212
dont masse salariale chargée	-944 527		-944 527	-861 742
Résultat d'exploitation	24 116		24 116	24 658
Résultat financier	384		384	488
Résultat exceptionnel	1 917		1 917	-4 708
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	26 417		26 417	20 438

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (48 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



ASSOCIATION MUNIITIQUE FORMATION MULTIMEDIA

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 24/06/2022

Tiers : 88614
SIRET : 33285499100020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	265 368	122 795	142 573	75 839
Actif immobilisé	133 938	122 795	11 143	13 224
Actif circulant	131 430	0	131 430	62 615
Stocks et créances	13 302	0	13 302	5 684
VMP et Disponibilités	117 775	0	117 775	56 837
Comptes transitoires & régularisations	353		353	94
PASSIF	142 573			75 839
Fonds associatifs	77 292			20 054
dont report à nouveau	0			5 189
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	11 082			11 082
dont subventions d'investissement	11 082			11 082
Provisions pour risques et charges	13 654			12 615
Fonds dédiés	0			0
Dettes	40 545			25 088
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			7 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	164 116			118 631
dont subvention de la collectivité	48 000	29%		49 200
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-106 460			-99 455
dont masse salariale chargée	-61 940			-58 927
Résultat d'exploitation	57 656			19 176
Résultat financier	267			39
Résultat exceptionnel	-685			-78
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	57 238			19 137

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (48 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE TRANSITION



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 106597

SIRET : 43036390300021

en Euros

Net 2021 Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	786 616	195 914	590 702	656 119
Actif immobilisé	583 556	195 914	387 642	425 638
Actif circulant	203 060	0	203 060	230 481
Stocks et créances	135 458	0	135 458	96 556
VMP et Disponibilités	67 602	0	67 602	133 925
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	590 702		590 702	656 119
Fonds associatifs	-103 982		-103 982	-121 901
dont report à nouveau	-218 884		-218 884	-201 045
dont provisions réglementées	29 300		29 300	29 300
Autres fonds associatifs	48 893		48 893	50 646
dont subventions d'investissement	19 593		19 593	21 346
Provisions pour risques et charges	18 500		18 500	18 500
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	615 291		615 291	673 657
dont emprunts	477 049		477 049	514 605
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	12 000		12 000	35 217
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	611 604		611 604	556 230
dont subvention de la collectivité	49 800	8%	49 800	51 800
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-589 272		-589 272	-575 827
dont masse salariale chargée	-405 083		-405 083	-404 156
Résultat d'exploitation	22 332		22 332	-19 597
Résultat financier	-6 017		-6 017	-2 984
Résultat exceptionnel	1 603		1 603	4 741
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	17 918		17 918	-17 840

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (49 800 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION FAMILIALE EXTERNAT SAINT-JOSEPH



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/08/2021
Comptes certifiés par Le Commissaire aux Comptes le 06/12/2021
en Euros

Tiers : 4543
SIRET : 78310067000018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	25 898 481	18 274 323	7 624 158	7 793 863
Actif immobilisé	23 060 187	18 236 641	4 823 546	4 970 276
Actif circulant	2 838 294	37 682	2 800 612	2 823 587
Stocks et créances	487 451	37 682	449 769	442 636
VMP et Disponibilités	2 239 252	0	2 239 252	2 283 356
Comptes transitoires & régularisations	111 591		111 591	97 595
PASSIF	7 624 158		7 624 158	7 793 863
Fonds associatifs	2 465 828		2 465 828	2 457 420
dont report à nouveau	2 024 631		2 024 631	2 019 894
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	1 623 375		1 623 375	1 615 348
dont subventions d'investissement	1 623 375		1 623 375	1 615 348
Provisions pour risques et charges	473 683		473 683	516 758
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	2 731 530		2 731 530	2 854 362
dont emprunts	1 844 719		1 844 719	2 115 153
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	329 742		329 742	349 975
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 491 290		7 491 290	7 114 844
dont subvention de la collectivité	13 905		13 905	9 132
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-7 524 432		-7 524 432	-7 142 152
dont masse salariale chargée	-2 887 777		-2 887 777	-2 624 247
Résultat d'exploitation	-33 142		-33 142	-27 308
Résultat financier	-13 353		-13 353	-11 689
Résultat exceptionnel	58 901		58 901	43 734
Autres	-3 998		-3 998	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	8 408		8 408	4 737

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

**LE DÉPARTEMENT****UNION DEPARTEMENTALE des SAPEURS POMPIERS VAR**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/10/2022

Tiers : 4887

SIRET : 41929316200030

en Euros**Net 2021****AMT / PRO****Brut****Net 2020**

	1 663 172	716 393	946 779	927 822
ACTIF				
Actif immobilisé	1 182 434	716 393	466 041	501 780
Actif circulant	480 738	0	480 738	426 042
Stocks et créances	144 819	0	144 819	159 750
VMP et Disponibilités	328 134	0	328 134	261 054
Comptes transitoires & régularisations	7 785		7 785	5 238

PASSIF

Fonds associatifs	946 779		927 822
dont report à nouveau	630 702		613 336
dont provisions réglementées	613 336		570 896
Autres fonds associatifs	0		0
dont subventions d'investissement	142 279		150 787
Provisions pour risques et charges	142 279		150 787
Fonds dédiés	0		0
Dettes	0		0
dont emprunts	165 798		163 699
dont CBC	13 640		16 293
Comptes transitoires & régularisations	8 000		0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	826 480		721 029	
dont subvention de la collectivité	50 000	6%	45 000	6%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-817 356		-686 298	
dont masse salariale chargée	-298 954		-263 309	
Résultat d'exploitation	9 124		34 731	
Résultat financier	106		61	
Résultat exceptionnel	8 136		7 648	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	17 366		42 440	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION TOULON ELITE FUTSAL



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/11/2021

Tiers : 205950
SIRET : 82114025800012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	291 724	43 226	248 498	258 448
Actif circulant	89 096	43 226	45 870	58 629
Stocks et créances	202 628	0	202 628	199 819
VMP et Disponibilités	28 406	0	28 406	17 670
Comptes transitoires & régularisations	174 222	0	174 222	182 149
	0	0	0	0
PASSIF				
Fonds associatifs	258 498		258 498	258 448
dont report à nouveau	204 802		204 802	184 457
dont provisions réglementées	125 028		125 028	59 743
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	11 640		11 640	16 440
Provisions pour risques et charges	11 640		11 640	16 440
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	32 056		32 056	37 551
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	20 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	336 373		336 373	409 447
dont subvention de la collectivité	50 000	15%	50 000	50 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-320 223		-320 223	-347 698
dont masse salariale chargée	-93 897		-93 897	-176 835
Résultat d'exploitation	16 150		16 150	61 749
Résultat financier	1		1	0
Résultat exceptionnel	4 195		4 195	3 537
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	20 346		20 346	65 286

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION ACTIF Avenir Compétences Travail Insertion Formation

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/07/2022

Tiers : 126251

SIRET : 42899343000019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 260 488	108 441	3 152 047	2 110 358
Actif immobilisé	167 498	101 978	65 520	70 909
Actif circulant	3 092 990	6 463	3 086 527	2 039 449
Stocks et créances	2 887 827	6 463	2 881 364	1 731 428
VMP et Disponibilités	165 603	0	165 603	266 070
Comptes transitoires & régularisations	39 560		39 560	41 951
PASSIF	3 152 047		3 152 047	2 110 358
Fonds associatifs			-28 352	-165 508
dont report à nouveau			-301 509	-172 848
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs	54 000		54 000	54 000
dont subventions d'investissement	54 000		54 000	54 000
Provisions pour risques et charges	210 865		210 865	0
Fonds dédiés			0	0
Dettes			2 915 534	2 221 866
dont emprunts			53 132	53 000
dont CBC			0	164 622
Comptes transitoires & régularisations			0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			3 009 110	2 543 151
dont subvention de la collectivité			50 000	50 000
dont subvention FSE avancée			0	2%
Charges d'exploitation			-2 653 761	-2 654 655
dont masse salariale chargée			-1 505 338	-1 518 011
Résultat d'exploitation			355 349	-111 504
Résultat financier			-6 362	-11 369
Résultat exceptionnel			-211 830	-5 787
Autres			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			137 157	-128 660

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

SAOS Saint-Raphael Var Handball

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/10/2021

Tiers : 161400

SIRET : 51331714900013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 152 428	309 626	1 842 802	1 553 454
Actif immobilisé	166 477	136 640	29 837	54 899
Actif circulant	1 985 951	172 986	1 812 965	1 498 555
Stocks et en-cours	4 058	0	4 058	3 050
Créances clients	821 530	172 986	648 544	823 509
Autres créances	623 454	0	623 454	121 548
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	536 075	0	536 075	541 944
Comptes transitoires & régularisations	834	834	834	8 504
PASSIF	1 842 802		1 842 802	1 553 454
Capitaux propres	405 148		405 148	183 002
Autres fonds propres	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Dettes	1 425 404		1 425 404	1 270 119
Comptes transitoires & régularisations	12 250		12 250	100 333
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 936 959		2 936 959	3 459 439
dont subvention de la collectivité	50 000	2%	50 000	165 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 580 009		-2 580 009	-3 279 038
Résultat d'exploitation	356 950		356 950	180 401
Résultat financier	-544		-544	-129
Résultat exceptionnel	-51 037		-51 037	-4 472
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-83 223		-83 223	0
Résultat de l'exercice	222 146		222 146	175 800

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (50 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

RUGBY CLUB TOULONNAIS SASP

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/10/2021

Tiers : 233633

SIRET : 41871600700103

en Euros

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	34 432 047	4 010 394	30 421 653	19 688 096
Actif immobilisé	19 593 666	3 813 620	15 780 046	11 490 169
Actif circulant	14 838 381	196 774	14 641 607	8 197 927
Stocks et en-cours	368 366	180 608	187 758	370 342
Créances clients	1 106 027	16 166	1 089 861	1 275 400
Autres créances	7 725 067	0	7 725 067	3 858 453
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	5 351 301	0	5 351 301	2 527 710
Comptes transitoires & régularisations	287 620	287 620	287 620	166 022
PASSIF			30 421 653	19 688 096
Capitaux propres			-1 862 629	859 372
Autres fonds propres			1 890 144	790 326
Provisions pour risques et charges			1 011 157	736 737
Dettes			29 382 981	17 241 887
Comptes transitoires & régularisations			0	59 774
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			17 176 143	22 703 050
dont subvention de la collectivité			-61 200	139 000
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-29 225 640	-29 869 062
Résultat d'exploitation			-12 049 497	-7 166 012
Résultat financier			-176 932	-569 806
Résultat exceptionnel			-1 737 759	-2 331 868
Participation des salariés			0	0
Impôts, bénéfices & assimilés			3 942 187	30 000
Résultat de l'exercice			-10 022 001	-10 037 686

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (188 800 € dont subvention d'investissement : 250 000 €)

CENTRE SOCIAL CULTUREL DE DRAGUIGNAN



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

Tiers : 121334

SIRET : 45343912700029

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	479 620	160 937	318 683	371 802
Actif immobilisé	198 436	160 937	37 499	23 470
Actif circulant	281 184	0	281 184	348 332
Stocks et créances	63 138	0	63 138	67 724
VMP et Disponibilités	210 317	0	210 317	273 628
Comptes transitoires & régularisations	7 729		7 729	6 980
PASSIF	318 683		318 683	371 802
Fonds associatifs	234 783		234 783	263 832
dont report à nouveau	249 556		249 556	200 873
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	7 945		7 945	8 475
dont subventions d'investissement	7 945		7 945	8 475
Provisions pour risques et charges	14 412		14 412	18 291
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	48 068		48 068	55 204
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	13 475		13 475	26 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	357 945		357 945	380 265
dont subvention de la collectivité	51 140	14%	51 140	50 600
dont subvention FSE avancée	1 140		1 140	0
Charges d'exploitation	-391 955		-391 955	-314 392
dont masse salariale chargée	-267 557		-267 557	-230 362
Résultat d'exploitation	-34 010		-34 010	65 873
Résultat financier	673		673	892
Résultat exceptionnel	4 288		4 288	-18 082
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-29 049		-29 049	48 683

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (51 140 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CENTRE SOCIAL MAISON DES INITIATIVES SOCIALES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

Tiers : 113933

SIRET : 44993384500017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
en Euros				
ACTIF	257 728	29 919	227 809	223 936
Actif immobilisé	60 941	29 919	31 022	42 962
Actif circulant	196 787	0	196 787	180 974
Stocks et créances	78 981	0	78 981	77 363
VMP et Disponibilités	117 806	0	117 806	101 515
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	2 096
PASSIF	227 809		227 809	223 936
Fonds associatifs	154 859		154 859	156 048
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	12 722		12 722	18 369
dont subventions d'investissement	12 722		12 722	18 369
Provisions pour risques et charges	18 212		18 212	12 975
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	42 016		42 016	36 544
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	433 027		433 027	411 583
dont subvention de la collectivité	53 000	12%	53 000	77 150
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-435 730		-435 730	-367 321
dont masse salariale chargée	-302 320		-302 320	-274 001
Résultat d'exploitation	-2 703		-2 703	44 262
Résultat financier	330		330	339
Résultat exceptionnel	1 185		1 185	8 455
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-1 188		-1 188	53 056

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (53 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION LOGE TOIT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 11/07/2022
en Euros

Tiers : 115103
SIRET : 45230868700014

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	100 800	5 999	94 801	100 373
Actif immobilisé	7 111	5 999	1 112	0
Actif circulant	93 689	0	93 689	100 373
Stocks et créances	27 014	0	27 014	20 757
VMP et Disponibilités	66 675	0	66 675	79 616
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	94 801		94 801	100 373
Fonds associatifs	25 816		25 816	23 761
dont report à nouveau	23 761		23 761	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	13 639		13 639	20 000
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	13 639		13 639	20 000
Dettes	55 346		55 346	56 612
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	242 044		242 044	275 562
dont subvention de la collectivité	52 850	22%	52 850	52 850
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-246 504		-246 504	-265 273
dont masse salariale chargée	-113 279		-113 279	-117 744
Résultat d'exploitation	-4 460		-4 460	10 289
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	6 515		6 515	-231
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	2 055		2 055	10 058

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (52 850 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

LOGIVAR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 24072

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

SIRET : 38029740800029

en Euros

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 095 533	936 797	1 158 736	1 107 465
Actif immobilisé	1 829 770	936 797	892 973	970 156
Actif circulant	265 763	0	265 763	137 309
Stocks et créances	23 523	0	23 523	92 807
VMP et Disponibilités	240 904	0	240 904	41 643
Comptes transitoires & régularisations	1 336	1 336	1 336	2 859

PASSIF

Fonds associatifs	1 158 736		1 107 465	
dont report à nouveau	-69 582		-94 750	
dont provisions réglementées	-94 750		-80 574	
Autres fonds associatifs	109 772		29 772	
dont subventions d'investissement	695 678		677 031	
Provisions pour risques et charges	585 906		647 259	
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	0	0	0	0
dont emprunts	532 640		525 184	
dont CBC	287 415		299 562	
Comptes transitoires & régularisations	50 000	0	50 000	0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 445 192		1 297 645	
dont subvention de la collectivité	53 000	4%	50 000	4%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-1 426 580		-1 367 268	
dont masse salariale chargée	-960 660		-914 188	
Résultat d'exploitation	18 612		-69 623	
Résultat financier	-797		-1 628	
Résultat exceptionnel	7 353		57 076	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	25 168		-14 175	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (53 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Garantie d'emprunt

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MARTIN BIDOURE



Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/03/2022

Tiers : 61251
SIRET : 40896020100023

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	561 835	69 789	492 046	545 576
Actif immobilisé	231 950	74 182	157 768	173 891
Actif circulant	329 885	-4 393	334 278	371 685
Stocks et créances	158 796	-4 393	163 189	170 312
VMP et Disponibilités	171 089	0	171 089	201 373
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	492 046		492 046	545 576
Fonds associatifs	222 899		222 899	254 503
dont report à nouveau	81 301		81 301	80 965
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	21 042		21 042	41 461
dont subventions d'investissement	10 542		10 542	15 961
Provisions pour risques et charges	13 369		13 369	11 400
Fonds dédiés	10 500		10 500	25 500
Dettes	221 621		221 621	225 244
dont emprunts	142 753		142 753	150 803
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	13 115		13 115	12 968
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	863 092		863 092	814 158
dont subvention de la collectivité	55 000	6%	55 000	55 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-889 138		-889 138	-818 241
dont masse salariale chargée	-500 401		-500 401	-447 178
Résultat d'exploitation	-26 046		-26 046	-4 083
Résultat financier	-1 935		-1 935	-2 004
Résultat exceptionnel	-3 623		-3 623	6 423
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-31 604		-31 604	336

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (55 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

LE PORT DES CREATEURS



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/09/2022

Tiers : 199193

SIRET : 81312130800023

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	210 152	56 153	153 999	95 891
Actif immobilisé	92 881	51 511	41 370	48 544
Actif circulant	117 271	4 642	112 629	47 347
Stocks et créances	17 775	4 642	13 133	36 432
VMP et Disponibilités	98 020	0	98 020	9 464
Comptes transitoires & régularisations	1 476		1 476	1 451
PASSIF	153 999			95 891
Fonds associatifs	1 784			6 598
dont report à nouveau	6 598			-13 793
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	17 648			27 329
dont subventions d'investissement	9 648			7 329
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	8 000			20 000
Dettes	59 374			61 964
dont emprunts	7 750			10 000
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	75 193			0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	273 734			254 006
dont subvention de la collectivité	65 000			60 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-281 094			-236 943
dont masse salariale chargée	-110 731			-85 910
Résultat d'exploitation	-7 360			17 063
Résultat financier	9			5
Résultat exceptionnel	2 537			3 323
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-4 814			20 391

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (65 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

UNION SPORTIVE SEYNOISE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 30/06/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/10/2021

Tiers : 5009
SIRET : 40112573700023

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	731 483	228 623	502 860	499 178
Actif immobilisé	325 606	228 623	96 983	64 410
Actif circulant	405 877	0	405 877	434 768
Stocks et créances	312 251	0	312 251	260 793
VMP et Disponibilités	69 228	0	69 228	159 672
Comptes transitoires & régularisations	24 398		24 398	14 303
PASSIF	502 860		502 860	499 178
Fonds associatifs	102 259		102 259	97 462
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	12 542		12 542	30 200
dont subventions d'investissement	3 220		3 220	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	9 322		9 322	30 200
Dettes	229 949		229 949	230 336
dont emprunts	106 462		106 462	110 404
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	158 110		158 110	141 180
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 069 920		1 069 920	1 058 840
dont subvention de la collectivité	40 000	4%	40 000	25 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 060 705		-1 060 705	-994 720
dont masse salariale chargée	-526 214		-526 214	-492 171
Résultat d'exploitation	9 215		9 215	64 120
Résultat financier	-863		-863	-4 369
Résultat exceptionnel	-3 555		-3 555	-1 227
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	4 797		4 797	58 524

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (40 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION CORAIL**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/03/2022

Tiers : 141292

SIRET : 49492110900018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	447 135	125 349	321 786	278 250
Actif immobilisé	166 461	125 349	41 112	21 901
Actif circulant	280 674	0	280 674	256 349
Stocks et créances	196 167	0	196 167	157 355
VMP et Disponibilités	77 550	0	77 550	89 613
Comptes transitoires & régularisations	6 957		6 957	9 381
PASSIF	321 786		321 786	278 250
Fonds associatifs	145 759		145 759	140 394
dont report à nouveau	140 394		140 394	126 870
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	176 027		176 027	137 856
dont emprunts	90 002		90 002	13 314
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 497 276		1 497 276	1 461 215
dont subvention de la collectivité	59 850	4%	59 850	59 850
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 491 680		-1 491 680	-1 438 758
dont masse salariale chargée	-1 233 947		-1 233 947	-1 203 213
Résultat d'exploitation	5 596		5 596	22 457
Résultat financier	-193		-193	-218
Résultat exceptionnel	-38		-38	-8 715
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	5 365		5 365	13 524

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (59 850 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION POLE TOURISTIQUE ESTEREL COTE D'AZUR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 116316

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

SIRET : 45255861200019

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	667 455	198 737	468 718	411 162
Actif immobilisé	362 190	195 557	166 633	107 454
Actif circulant	305 265	3 180	302 085	303 708
Stocks et créances	111 629	3 180	108 449	192 273
VMP et Disponibilités	165 366	0	165 366	104 708
Comptes transitoires & régularisations	28 270		28 270	6 727
PASSIF	468 718		468 718	411 162
Fonds associatifs	115 777		106 154	106 154
dont report à nouveau	106 154		0	24 749
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	84 134		84 134	81 611
dont subventions d'investissement	84 134		84 134	81 611
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	258 307		258 307	223 397
dont emprunts	0		0	2 053
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	10 500		10 500	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	950 062		832 367	832 367
dont subvention de la collectivité	60 000	6%	60 000	60 000
dont subvention FSE avancée	0		0	7%
Charges d'exploitation	-976 727		-781 589	-781 589
dont masse salariale chargée	-353 172		-307 259	-307 259
Résultat d'exploitation	-26 665		50 778	50 778
Résultat financier	-4		-4	-13
Résultat exceptionnel	37 704		37 704	30 640
Autres	-1 412		-1 412	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	9 623		9 623	81 405

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ANPAA 83 - Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

Tiers : 100731

SIRET : 77566008700013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 973 327	646 385	3 326 942	2 051 149
Actif immobilisé	661 658	645 385	16 273	22 937
Actif circulant	3 311 669	1 000	3 310 669	2 028 212
Stocks et créances	84 399	1 000	83 399	56 871
VMP et Disponibilités	3 224 366	0	3 224 366	1 959 127
Comptes transitoires & régularisations	2 904		2 904	12 214
PASSIF	3 326 942		3 326 942	2 051 149
Fonds associatifs	667 214		667 214	697 915
dont report à nouveau	58 522		58 522	26 585
dont provisions réglementées	236 937		236 937	236 937
Autres fonds associatifs	271 767		271 767	246 781
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	47 697
Fonds dédiés	3 035		3 035	9 844
Dettes	2 387 961		2 387 961	1 058 756
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	2 170 819		2 170 819	0
	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 557 019		1 557 019	1 463 993
dont subvention de la collectivité	60 000	4%	60 000	60 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 521 907		-1 521 907	-1 524 706
dont masse salariale chargée	-1 092 209		-1 092 209	-831 910
Résultat d'exploitation	35 112		35 112	-60 713
Résultat financier	2 292		2 292	1 966
Résultat exceptionnel	-68 105		-68 105	8 483
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-30 701		-30 701	-50 264

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION FOIRE DE BRIGNOLES



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/02/2022

Tiers : 4085

SIRET : 78304889500024

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	939 988	496 254	443 734	476 876
Actif immobilisé	537 221	496 254	40 967	37 110
Actif circulant	402 767	0	402 767	439 766
Stocks et créances	270 165	0	270 165	108 703
VMP et Disponibilités	132 272	0	132 272	329 974
Comptes transitoires & régularisations	330		330	1 089
PASSIF	443 734		443 734	476 876
Fonds associatifs	225 422		225 422	264 455
dont report à nouveau	48 607		48 607	151 821
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	214 062		214 062	205 371
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	25 510		25 510	0
Comptes transitoires & régularisations	4 250		4 250	7 050
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	884 671		884 671	134 099
dont subvention de la collectivité	60 000	7%	60 000	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-926 261		-926 261	-220 361
dont masse salariale chargée	-108 605		-108 605	-50 895
Résultat d'exploitation	-41 590		-41 590	-86 262
Résultat financier	534		534	818
Résultat exceptionnel	2 023		2 023	-17 770
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-39 033		-39 033	-103 214

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

Tiers : 6658

SIRET : 38866614100030

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 333 646	472 023	861 623	712 883
Actif immobilisé	682 417	438 156	244 261	187 881
Actif circulant	651 229	33 867	617 362	525 002
Stocks et créances	239 601	33 867	205 734	123 722
VMP et Disponibilités	408 650	0	408 650	398 663
Comptes transitoires & régularisations	2 978		2 978	2 617
PASSIF	861 623			712 883
Fonds associatifs	253 901			234 189
dont report à nouveau	234 189			226 230
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	454 157			304 762
dont subventions d'investissement	362 990			168 725
dont subventions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	91 167			136 037
Dettes	82 065			93 932
dont emprunts	1 071			5 225
dont CBC	24			31
Comptes transitoires & régularisations	71 500			80 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	859 364			587 066
dont subvention de la collectivité	70 000	8%		30 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-821 280			-579 071
dont masse salariale chargée	-151 381			-115 157
Résultat d'exploitation	38 084			7 995
Résultat financier	337			138
Résultat exceptionnel	-18 709			-174
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	19 712			7 959

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (70 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION AMITIES CITE UDV

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/07/2022

Tiers : 201689

SIRET : 81795721000021

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Net 2021	AMT / PRO	Brut	Net 2020
ACTIF	269 646	111 537	381 183	209 965
Actif immobilisé	42 047	111 537	153 584	5 784
Actif circulant	227 599	0	227 599	204 181
Stocks et créances	66 306	0	66 306	36 372
VMP et Disponibilités	159 190	0	159 190	166 491
Comptes transitoires & régularisations	2 103		2 103	1 318
PASSIF	269 646			209 965
Fonds associatifs	115 632			94 350
dont report à nouveau	94 349			81 225
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	82 971			49 140
dont subventions d'investissement	53 797			20 140
Provisions pour risques et charges	2 500			4 600
Fonds dédiés	29 174			29 000
Dettes	40 170			46 719
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	28 373			15 156
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	484 618			349 541
dont subvention de la collectivité	36 300	7%		35 300
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-479 062			-344 847
dont masse salariale chargée	-340 825			-229 439
Résultat d'exploitation	5 556			4 694
Résultat financier	396			257
Résultat exceptionnel	15 331			8 174
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	21 283			13 125

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (36 300 € dont subvention d'investissement : 0 €)



Le DÉPARTEMENT

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL NELSON MANDELA

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/05/2022

Tiers : 4058

SIRET : 31397657300011

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 113 227	289 608	823 619	796 514
Actif immobilisé	291 699	289 608	2 091	3 076
Actif circulant	821 528	0	821 528	793 438
Stocks et créances	120 752	0	120 752	95 270
VMP et Disponibilités	695 829	0	695 829	693 397
Comptes transitoires & régularisations	4 947	0	4 947	4 771
PASSIF	823 619	823 619	823 619	796 514
Fonds associatifs	481 189	481 189	417 967	417 967
dont report à nouveau	84 146	84 146	2 028	2 028
dont provisions réglementées	0	0	0	0
Autres fonds associatifs	141 583	141 583	145 946	145 946
dont subventions d'investissement	141 583	141 583	145 946	145 946
Provisions pour risques et charges	67 429	67 429	82 726	82 726
Fonds dédiés	0	0	0	0
Dettes	88 253	88 253	109 686	109 686
dont emprunts	0	0	0	0
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	45 165	45 165	40 189	40 189
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	954 142	954 142	961 973	961 973
dont subvention de la collectivité	60 400	60 400	60 400	60 400
dont subvention FSE avancée	0	0	0	0
Charges d'exploitation	-915 988	-915 988	-859 790	-859 790
dont masse salariale chargée	-715 800	-715 800	-662 508	-662 508
Résultat d'exploitation	38 154	38 154	102 183	102 183
Résultat financier	391	391	438	438
Résultat exceptionnel	20 315	20 315	17 613	17 613
Autres	0	0	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	58 860	58 860	120 234	120 234

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (60 400 € dont subvention d'investissement : 0 €)

GIP MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux Comptes le 20/05/2022

Tiers : 91364

SIRET : 43196288500023

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	1 453 510	138 207	1 315 303	971 741
Actif circulant	224 873	138 207	86 666	21 271
Stocks et créances	1 228 637	0	1 228 637	950 470
VMP et Disponibilités	132 551	0	132 551	132 781
Comptes transitoires & régularisations	1 081 222	0	1 081 222	812 004
	14 864		14 864	5 685
			1 315 303	971 741
PASSIF				
Fonds associatifs	803 701		803 701	628 742
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	99 652		99 652	86 654
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	222 996		222 996	226 670
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	148		148	0
Comptes transitoires & régularisations	188 954		188 954	29 675
			1 820 455	1 675 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	66 000		66 000	66 000
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	4%		4%	4%
Charges d'exploitation	-1 644 030		-1 644 030	-1 465 218
dont masse salariale chargée	-1 162 701		-1 162 701	-1 062 290
Résultat d'exploitation	176 425		176 425	209 782
Résultat financier	747		747	593
Résultat exceptionnel	-2 126		-2 126	-2 042
Autres	-87		-87	-47
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	174 959		174 959	208 286

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (66 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

MISSION LOCALE JEUNES TOULONNAIS - MLJT



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 29242

SIRET : 38746479500013

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	2 705 295	906 757	1 798 538	1 462 333
Actif circulant	1 026 110	809 597	216 513	247 870
Stocks et créances	1 679 185	97 160	1 582 025	1 214 463
VMP et Disponibilités	1 76 342	97 160	79 182	143 704
Comptes transitoires & régularisations	1 498 017	0	1 498 017	1 059 572
	4 826		4 826	11 187
PASSIF				
Fonds associatifs	1 798 538		1 798 538	1 462 333
dont report à nouveau	1 028 010		1 028 010	738 516
dont provisions réglementées	604 210		604 210	541 024
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	81 330		81 330	109 600
Provisions pour risques et charges	67 830		67 830	109 600
Fonds dédiés	217 907		217 907	152 409
Dettes	13 500		13 500	0
dont emprunts	471 291		471 291	450 413
dont CBC	42 903		42 903	72 198
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	0		0	11 395
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 710 664		2 710 664	2 286 441
dont subvention de la collectivité	62 000	2%	62 000	62 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 461 247		-2 461 247	-2 250 811
dont masse salariale chargée	-1 710 246		-1 710 246	-1 698 808
Résultat d'exploitation	249 417		249 417	35 630
Résultat financier	-320		-320	-719
Résultat exceptionnel	40 397		40 397	28 274
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	289 494		289 494	63 185

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (62 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/06/2022

Tiers : 63870

SIRET : 41078420100031

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 409 801	230 574	1 179 227	915 840
Actif immobilisé	315 774	230 574	85 200	26 992
Actif circulant	1 094 027	0	1 094 027	888 848
Stocks et créances	406 470	0	406 470	297 114
VMP et Disponibilités	679 907	0	679 907	587 989
Comptes transitoires & régularisations	7 650		7 650	3 745
PASSIF	1 179 227		1 179 227	915 840
Fonds associatifs	400 985		400 985	259 470
dont report à nouveau	104 807		104 807	65 473
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	195 680		195 680	80 000
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	141 616		141 616	129 202
Fonds dédiés	195 680		195 680	80 000
Dettes	313 720		313 720	298 350
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	127 226		127 226	148 818
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 495 270		2 495 270	2 015 651
dont subvention de la collectivité	62 000	2%	62 000	62 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 351 823		-2 351 823	-1 974 224
dont masse salariale chargée	-1 662 396		-1 662 396	-1 437 402
Résultat d'exploitation	143 447		143 447	41 427
Résultat financier	337		337	-662
Résultat exceptionnel	-2 268		-2 268	-1 430
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	141 516		141 516	39 335

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (62 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 08/07/2022
en Euros

Tiers : 28129
SIRET : 31086466500024

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	196 724	29 409	167 315	155 778
Actif circulant	51 599	29 409	22 190	19 620
Stocks et créances	145 125	0	145 125	136 158
VMP et Disponibilités	6 485	0	6 485	5 378
Comptes transitoires & régularisations	138 640	0	138 640	130 780
	0		0	0
PASSIF				
Fonds associatifs			167 315	155 778
dont report à nouveau			117 334	129 199
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs			564	843
dont subventions d'investissement			564	843
Provisions pour risques et charges			0	0
Fonds dédiés			0	0
Dettes			49 417	25 736
dont emprunts			11 092	15 275
dont CBC			0	0
Comptes transitoires & régularisations			0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			112 715	85 677
dont subvention de la collectivité			60 000	60 000
dont subvention FSE avancée			0	70%
Charges d'exploitation			-124 751	-104 528
dont masse salariale chargée			-85 875	-79 055
Résultat d'exploitation			-12 036	-18 851
Résultat financier			-108	-19
Résultat exceptionnel			279	114
Autres			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			-11 865	-18 756

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions > 50% des produits d'exploitation
- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE EN PROVENCE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 12/07/2022

Tiers : 164292
SIRET : 51894579500012

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF				
Actif immobilisé	101 314	21 752	79 562	116 139
Actif circulant	24 304	21 752	2 552	4 005
Stocks et créances	77 010	0	77 010	112 134
VMP et Disponibilités	563	0	563	9 006
Comptes transitoires & régularisations	76 447	0	76 447	101 928
	0		0	1 200
PASSIF				
Fonds associatifs	79 562		79 562	116 139
dont report à nouveau	49 192		49 192	77 843
dont provisions réglementées	47 514		47 514	7 165
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	30 370		30 370	38 296
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	620		620	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	161 610		161 610	210 402
dont subvention de la collectivité	68 000	42%	68 000	84 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-189 293		-189 293	-167 204
dont masse salariale chargée	-137 058		-137 058	-122 086
Résultat d'exploitation	-27 683		-27 683	43 198
Résultat financier	303		303	176
Résultat exceptionnel	-1 271		-1 271	-3 025
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-28 651		-28 651	40 349

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (68 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/08/2022

Tiers : 5538

SIRET : 39118665700022

Net 2021 Net 2020

Brut AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	234 079	17 109	216 970	260 754
Actif immobilisé	30 257	17 109	13 148	7 558
Actif circulant	203 822	0	203 822	253 196
Stocks et créances	10 077	0	10 077	9 606
VMP et Disponibilités	189 776	0	189 776	238 381
Comptes transitoires & régularisations	3 969		3 969	5 209

PASSIF	216 970	260 754
Fonds associatifs	168 088	218 249
dont report à nouveau	218 249	208 768
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	0	0
dont subventions d'investissement	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	48 882	41 552
dont emprunts	0	0
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	953

COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	337 396	336 618
dont subvention de la collectivité	68 560	68 560
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-385 881	-328 929
dont masse salariale chargée	-228 083	-182 702
Résultat d'exploitation	-48 485	7 689
Résultat financier	519	618
Résultat exceptionnel	-2 195	1 174
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	-50 161	9 481

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (68 560 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION FRATELLI UDV**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

Tiers : 142170

SIRET : 49334757900010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	556 958	125 516	431 442	418 559
Actif immobilisé	368 273	125 516	242 757	242 057
Actif circulant	188 685	0	188 685	176 502
Stocks et créances	40 581	0	40 581	29 032
VMP et Disponibilités	147 571	0	147 571	146 254
Comptes transitoires & régularisations	533		533	1 216
PASSIF	431 442		418 559	
Fonds associatifs	122 311		122 311	123 002
dont report à nouveau	123 003		123 003	82 420
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	286 746		286 746	267 263
dont subventions d'investissement	247 942		247 942	232 263
Provisions pour risques et charges	218		218	218
Fonds dédiés	38 804		38 804	35 000
Dettes	18 167		18 167	24 847
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	4 000		4 000	3 229
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	211 623		211 623	259 958
dont subvention de la collectivité	70 500	33%	70 500	74 150
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-234 051		-234 051	-249 708
dont masse salariale chargée	-106 743		-106 743	-101 817
Résultat d'exploitation	-22 428		-22 428	10 250
Résultat financier	384		384	321
Résultat exceptionnel	21 352		21 352	30 011
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts-bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-692		-692	40 582

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (70 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

FRAT - FAIRE ROUTE AVEC TOI

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/06/2022

Tiers : 75172

SIRET : 41015324100022

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	886 201	358 805	527 396	375 889
Actif immobilisé	573 839	358 805	215 034	68 286
Actif circulant	312 362	0	312 362	307 603
Stocks et créances	100 735	0	100 735	57 178
VMP et Disponibilités	206 566	0	206 566	245 311
Comptes transitoires & régularisations	5 061		5 061	5 114

PASSIF	527 396			375 889
Fonds associatifs	265 058			193 580
dont report à nouveau	0			0
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	144 197		144 197	49 981
dont subventions d'investissement	144 197		144 197	26 082
dont subventions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	23 899
Dettes	111 891		111 891	131 692
dont emprunts	33 681		33 681	38 100
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	6 250		6 250	636

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	690 086		593 777	
dont subvention de la collectivité	73 000	11%	123 061	21%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-660 959		-584 745	
dont masse salariale chargée	-501 502		-428 007	
Résultat d'exploitation	29 127		9 032	
Résultat financier	116		388	
Résultat exceptionnel	42 234		48 323	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	71 477		57 743	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (73 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASPI ASSOCIATION SEYNOISE POUR L'INSERTION

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/09/2022

Tiers : 33338

SIRET : 38973016900015

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 332 764	141 725	1 191 039	1 176 383
Actif immobilisé	209 520	141 725	67 795	22 215
Actif circulant	1 123 244	0	1 123 244	1 154 168
Stocks et créances	248 570	0	248 570	569 869
VMP et Disponibilités	562 321	0	562 321	580 351
Comptes transitoires & régularisations	312 353		312 353	3 948
PASSIF	1 191 039			1 176 383
Fonds associatifs	684 104			682 084
dont report à nouveau	657 083			513 790
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	58 000			137 200
dont subventions d'investissement	12 250			16 450
Provisions pour risques et charges	0			0
Fonds dédiés	45 750			120 750
Dettes	390 532			357 099
dont emprunts	0			0
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	58 403			0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 270 318			2 240 671
dont subvention de la collectivité	80 000	4%		80 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-2 248 962			-2 117 554
dont masse salariale chargée	-1 748 190			-1 602 537
Résultat d'exploitation	21 356			123 117
Résultat financier	930			16 035
Résultat exceptionnel	-20 265			4 142
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	2 021			143 294

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (80 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ITINOVA**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux Comptes le 07/06/2022

Tiers : 232755

SIRET : 77564661500465

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	338 003 465	136 673 338	201 330 127	193 646 871
Actif immobilisé	261 899 992	136 077 011	125 822 981	122 776 267
Actif circulant	76 103 473	596 327	75 507 146	70 870 604
Stocks et créances	17 230 135	596 327	16 633 808	13 779 306
VMP et Disponibilités	57 919 431	0	57 919 431	56 367 028
Comptes transitoires & régularisations	953 907		953 907	724 270

PASSIF	201 330 127	193 646 871
Fonds associatifs	76 352 424	70 389 859
dont report à nouveau	2 137 634	6 125 169
dont provisions réglementées	5 453 610	5 432 099
Autres fonds associatifs	22 490 228	23 484 640
dont subventions d'investissement	12 747 595	13 205 581
dont subventions pour risques et charges	10 734 146	10 774 360
Fonds dédiés	4 289 023	4 846 960
Dettes	90 942 725	88 812 105
dont emprunts	58 537 174	55 556 832
dont CBC	360 947	273 089
Comptes transitoires & régularisations	810 604	185 907

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	172 708 211	166 060 812	
dont subvention de la collectivité	157 500	72 500	0%
dont subvention FSE avancée	0	0	
Charges d'exploitation	-169 034	-161 566	
dont masse salariale chargée	274	899	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	-104 526	-100 900	
Résultat d'exploitation	275	372	
Résultat financier	3 673 937	4 493 913	
Résultat exceptionnel	-472 498	-755 389	
Autres	2 029 982	1 797 473	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	-11 650	-763	
Résultat de l'exercice	0	0	
	5 219 771	5 535 234	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (157 500 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASTREDHOR (ex SCRADH)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/07/2022

Tiers : 223686

SIRET : 38994226900017

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 868 913	1 573 645	1 295 268	1 419 101
Actif immobilisé	1 668 829	1 573 645	95 184	60 732
Actif circulant	1 200 084	0	1 200 084	1 358 369
Stocks et créances	1 048 111	0	1 048 111	1 175 464
VMP et Disponibilités	149 930	0	149 930	181 884
Comptes transitoires & régularisations	2 043	0	2 043	1 021
PASSIF	1 295 268		1 295 268	1 419 101
Fonds associatifs	405 177		405 177	404 341
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	1 696
Autres fonds associatifs	234 837		234 837	235 820
dont subventions d'investissement	234 837		234 837	234 124
Provisions pour risques et charges	23 500		23 500	43 200
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	550 095		550 095	642 053
dont emprunts	45 061		45 061	6 823
dont CBC	201 706		201 706	300 072
Comptes transitoires & régularisations	81 659		81 659	93 687
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	826 793		826 793	796 795
dont subvention de la collectivité	85 000	10%	85 000	85 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-837 137		-837 137	-798 239
dont masse salariale chargée	-465 941		-465 941	-461 280
Résultat d'exploitation	-10 344		-10 344	-1 444
Résultat financier	-4 803		-4 803	-2 350
Résultat exceptionnel	15 983		15 983	6 260
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	836		836	2 466

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (85 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

CEDIS - Centre Départemental pour l'Insertion Sociale



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022

Tiers : 9009

SIRET : 35091639100104

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	5 919 989	2 473 509	3 446 480	3 554 185
Actif immobilisé	4 394 271	2 473 509	1 920 762	2 085 369
Actif circulant	1 525 718	0	1 525 718	1 468 816
Stocks et créances	746 866	0	746 866	863 882
VMP et Disponibilités	762 515	0	762 515	558 007
Comptes transitoires & régularisations	16 337		16 337	46 927
PASSIF	3 446 480		3 446 480	3 554 185
Fonds associatifs	95 342		95 342	79 784
dont report à nouveau	-1 154 659		-1 154 659	-1 150 917
dont provisions réglementées	103 610		103 610	103 610
Autres fonds associatifs	1 047 749		1 047 749	1 120 259
dont subventions d'investissement	944 139		944 139	1 016 649
Provisions pour risques et charges	888 884		888 884	777 967
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	1 414 505		1 414 505	1 565 800
dont emprunts	640 308		640 308	725 967
dont CBC	0		0	26 944
Comptes transitoires & régularisations	0		0	10 375
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 363 251		7 363 251	7 189 715
dont subvention de la collectivité	83 740		83 740	91 740
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-7 418 707		-7 418 707	-7 386 819
dont masse salariale chargée	-4 998 470		-4 998 470	-5 022 103
Résultat d'exploitation	-55 456		-55 456	-197 104
Résultat financier	-10 485		-10 485	-4 478
Résultat exceptionnel	81 497		81 497	68 580
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	15 556		15 556	26 088

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (83 740 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****Compagnons Bâtitisseurs Provence**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 17/06/2022

Tiers : 119119

SIRET : 31905016700083

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 492 846	336 850	2 155 996	2 073 202
Actif immobilisé	802 922	336 850	466 072	492 911
Actif circulant	1 689 924	0	1 689 924	1 580 291
Stocks et créances	865 847	0	865 847	1 067 128
VMP et Disponibilités	819 901	0	819 901	502 841
Comptes transitoires & régularisations	4 176		4 176	10 322
PASSIF	2 155 996		2 155 996	2 073 202
Fonds associatifs	641 101		641 101	579 471
dont report à nouveau	414 511		414 511	377 423
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	342 823		342 823	207 709
dont subventions d'investissement	114 618		114 618	81 699
Provisions pour risques et charges	73 106		73 106	61 121
Fonds dédiés	228 205		228 205	126 010
Dettes	946 781		946 781	953 548
dont emprunts	497 142		497 142	597 171
dont CBC	1 372		1 372	0
Comptes transitoires & régularisations	152 185		152 185	271 353
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 469 205		2 469 205	2 131 097
dont subvention de la collectivité	76 000	3%	76 000	76 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 341 614		-2 341 614	-2 100 042
dont masse salariale chargée	-1 417 457		-1 417 457	-1 399 340
Résultat d'exploitation	127 591		127 591	31 055
Résultat financier	-7 350		-7 350	-8 319
Résultat exceptionnel	-58 611		-58 611	-26 830
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	61 630		61 630	37 088

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (76 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ASSOCIATION TOULON METROPOLE VAR HANDBALL

Exercice clos le 30/06/2021

Tiers : 234382

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/10/2021

SIRET : 49968101300011

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	736 650	43 569	693 081	1 345 811
Actif immobilisé	42 948	34 769	8 179	7 847
Actif circulant	693 702	8 800	684 902	1 337 964
Stocks et créances	680 007	8 800	671 207	1 226 525
VMP et Disponibilités	2 406	0	2 406	80 759
Comptes transitoires & régularisations	11 289		11 289	30 680
PASSIF	693 081		693 081	1 345 811
Fonds associatifs	192 326		127 692	127 692
dont report à nouveau				13 848
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	297 554
dont subventions d'investissement	0		0	54
Provisions pour risques et charges	389 500		389 500	9 000
Fonds dédiés	0		0	297 500
Dettes	104 255		104 255	647 811
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	9 411		9 411	0
Comptes transitoires & régularisations	7 000		7 000	263 754
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	764 674		764 674	1 778 372
dont subvention de la collectivité	120 000	16%	120 000	230 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-614 053		-614 053	-1 649 653
dont masse salariale chargée	-311 292		-311 292	-580 129
Résultat d'exploitation	150 621		150 621	128 719
Résultat financier	-3 020		-3 020	-7 881
Résultat exceptionnel	-82 967		-82 967	-6 994
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	64 634		64 634	113 844

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (120 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL DE RAMATUELLE**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 11/07/2022

Tiers : 34510

SIRET : 34331344100010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
en Euros				
ACTIF	237 098	58 028	179 070	151 500
Actif immobilisé	78 147	58 028	20 119	27 159
Actif circulant	158 951	0	158 951	124 341
Stocks et créances	46 693	0	46 693	77 388
VMP et Disponibilités	112 258	0	112 258	46 953
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	179 070		179 070	151 500
Fonds associatifs	11 130		11 130	11 772
dont report à nouveau	0		0	-9 867
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	52 667		52 667	76 000
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	52 667		52 667	76 000
Dettes	115 273		115 273	63 728
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	2		2	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 301 757		1 301 757	981 753
dont subvention de la collectivité	100 000		100 000	80 000
dont subvention FSE avancée	0		0	8%
Charges d'exploitation	-1 301 466		-1 301 466	-993 376
dont masse salariale chargée	-276 233		-276 233	-223 851
Résultat d'exploitation	291		291	-11 623
Résultat financier	-85		-85	-493
Résultat exceptionnel	-848		-848	34 198
Autres	0		0	-443
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-642		-642	21 639

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (100 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association des MAIRES DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 5004

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/10/2022

SIRET : 39288368200016

en Euros

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	718 943	21 183	697 760	601 661
ACTIF				
Actif immobilisé	42 521	21 183	21 338	671
Actif circulant	676 422	0	676 422	600 990
Stocks et créances	22 788	0	22 788	15 306
VMP et Disponibilités	644 242	0	644 242	579 431
Comptes transitoires & régularisations	9 392		9 392	6 253
PASSIF				
Fonds associatifs	697 760		697 760	601 661
dont report à nouveau	193 163		193 163	114 425
dont provisions réglementées	112 987		112 987	51 971
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	199 164		199 164	272 262
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	305 433		305 433	214 974
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	475 472		475 472	470 866
dont subvention de la collectivité	100 000	21%	100 000	100 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-425 363		-425 363	-410 458
dont masse salariale chargée	-153 670		-153 670	-140 206
Résultat d'exploitation	50 109		50 109	60 408
Résultat financier	518		518	607
Résultat exceptionnel	28 111		28 111	0
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	78 738		78 738	61 015

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (100 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ADEPAPE VAR Association D'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance du Var

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président le 01/10/2022

Tiers : 13774

SIRET : 39042881100025

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Net 2021	Net 2020
ACTIF	238 508	174 258
Actif immobilisé	118 024	53 774
Actif circulant	120 484	112 241
Stocks et créances	0	4 034
VMP et Disponibilités	120 484	107 099
Comptes transitoires & régularisations	0	1 108
	64 250	167 703

PASSIF	174 258	167 703
Fonds associatifs	150 085	149 297
dont report à nouveau	149 296	164 966
dont provisions réglementées	0	0
Autres fonds associatifs	1 731	2 500
dont subventions d'investissement	1 731	2 500
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds dédiés	0	0
Dettes	10 482	13 596
dont emprunts	0	0
dont CBC	0	0
Comptes transitoires & régularisations	11 960	2 310

COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	129 455	101 794
dont subvention de la collectivité	91 000	71 000
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-129 589	-117 423
dont masse salariale chargée	-51 208	-49 747
Résultat d'exploitation	-134	-15 629
Résultat financier	154	280
Résultat exceptionnel	769	-320
Autres	0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	789	-15 669
	70%	70%

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (91 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

SAINT RAPHAEL VAR HANDBALL

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/04/2022

Tiers : 30942

SIRET : 38846168300012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	324 514	8 215	316 299	216 160
Actif immobilisé	53 213	8 215	44 998	45 027
Actif circulant	271 301	0	271 301	171 133
Stocks et créances	213 879	0	213 879	102 203
VMP et Disponibilités	54 590	0	54 590	64 850
Comptes transitoires & régularisations	2 832		2 832	4 080
PASSIF	316 299		316 299	216 160
Fonds associatifs	165 328		165 328	57 455
dont report à nouveau	57 455		57 455	3 416
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	144 571		144 571	157 305
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	33		33	24
Comptes transitoires & régularisations	6 400		6 400	1 400
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	495 835		495 835	471 399
dont subvention de la collectivité	100 000	20%	100 000	100 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-387 963		-387 963	-416 340
dont masse salariale chargée	-204 781		-204 781	-218 511
Résultat d'exploitation	107 872		107 872	55 059
Résultat financier	1		1	0
Résultat exceptionnel	0		0	-1 020
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	107 873		107 873	54 039

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (100 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION MAISON DES ADOLESCENTS DU VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 207485

SIRET : 82406225100015

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	676 896	69 488	607 408	667 848
Actif immobilisé	155 985	69 488	86 497	63 598
Actif circulant	520 911	0	520 911	604 250
Stocks et créances	60 438	0	60 438	111 086
VMP et Disponibilités	456 301	0	456 301	491 287
Comptes transitoires & régularisations	4 172		4 172	1 877
PASSIF	607 408		607 408	667 848
Fonds associatifs	97 679		97 679	83 205
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	167 434		167 434	226 444
dont subventions d'investissement	80 648		80 648	101 573
Provisions pour risques et charges	2 452		2 452	0
Fonds dédiés	86 786		86 786	124 871
Dettes	164 881		164 881	171 055
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	174 962		174 962	187 144
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	709 294		709 294	674 237
dont subvention de la collectivité	117 000	16%	117 000	117 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-705 513		-705 513	-661 050
dont masse salariale chargée	-339 373		-339 373	-232 946
Résultat d'exploitation	3 781		3 781	13 187
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	10 693		10 693	-5 923
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	14 474		14 474	7 264

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (117 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 01/06/2022

Tiers : 1937

SIRET : 77566502900184

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	223 420 242	83 872 802	139 547 440	119 643 925
Actif immobilisé	151 488 051	83 345 686	68 142 365	66 247 430
Actif circulant	71 932 191	527 116	71 405 075	53 396 495
Stocks et créances	24 779 267	527 116	24 252 151	19 048 239
VMP et Disponibilités	47 010 600	0	47 010 600	34 218 110
Comptes transitoires & régularisations	142 324		142 324	130 146
PASSIF	139 547 440	119 643 925	139 547 440	119 643 925
Fonds associatifs	72 688 181		72 688 181	63 409 479
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	54 817 225		54 817 225	46 171 461
dont subventions d'investissement	34 217 616		34 217 616	29 294 620
Provisions pour risques et charges	595 853		595 853	293 533
Fonds dédiés	20 599 609		20 599 609	16 876 841
Dettes	11 446 181		11 446 181	9 769 452
dont emprunts	3 319 939		3 319 939	3 564 490
dont: CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	64 053 250		64 053 250	58 434 204
dont subvention de la collectivité	25 000		25 000	24 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-54 491 300		-54 491 300	-37 911 279
dont masse salariale chargée	-7 321 555		-7 321 555	-6 377 202
Résultat d'exploitation	9 561 950		9 561 950	20 522 925
Résultat financier	-42 380		-42 380	-76 538
Résultat exceptionnel	-240 868		-240 868	-6 341 719
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	9 278 702		9 278 702	14 104 668

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (98 305 € dont subvention d'investissement : 73 305 €)

ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL - ADORA



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/07/2022

Tiers : 28970

SIRET : 35226265300012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 189 616	1 269 195	1 920 421	1 689 858
Actif immobilisé	1 991 163	1 269 195	721 968	740 023
Actif circulant	1 198 453	0	1 198 453	949 835
Stocks et créances	211 936	0	211 936	294 365
VMP et Disponibilités	978 581	0	978 581	643 224
Comptes transitoires & régularisations	7 936		7 936	12 246
PASSIF	1 920 421		1 920 421	1 689 858
Fonds associatifs	422 919		422 919	186 867
dont report à nouveau	134 275		134 275	-64 235
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	426 399		426 399	428 924
dont subventions d'investissement	383 526		383 526	428 924
dont subventions pour risques et charges	42 873		42 873	0
Fonds dédiés	1 071 103		1 071 103	1 064 067
Dettes	766 079		766 079	821 566
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	10 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 241 682		2 241 682	1 819 121
dont subvention de la collectivité	78 000	3%	78 000	68 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 035 682		-2 035 682	-1 652 057
dont masse salariale chargée	-1 036 684		-1 036 684	-812 253
Résultat d'exploitation	206 000		206 000	167 064
Résultat financier	-15 346		-15 346	-14 480
Résultat exceptionnel	45 397		45 397	45 925
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéficiaires & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	236 051		236 051	198 509

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (78 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

Association PLEIN SOLEIL



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 28/06/2022

Tiers : 42852
SIRET : 77564262200291

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	11 812 400	3 011 882	8 800 518	9 032 645
Actif immobilisé	8 725 624	3 011 882	5 713 742	5 063 617
Actif circulant	3 086 776	0	3 086 776	3 969 028
Stocks et créances	742 516	0	742 516	1 159 356
VMP et Disponibilités	2 338 688	0	2 338 688	2 789 908
Comptes transitoires & régularisations	5 572		5 572	19 764
PASSIF	8 800 518		8 800 518	9 032 645
Fonds associatifs	1 814 746		1 739 864	1 739 864
dont report à nouveau	0		0	-145 011
dont provisions réglementées	791 010		791 010	920 260
Autres fonds associatifs	3 330 595		3 330 595	3 580 931
dont subventions d'investissement	2 158 502		2 158 502	2 234 631
Provisions pour risques et charges	280 623		280 623	246 875
Fonds dédiés	381 083		381 083	426 040
Dettes	3 374 554		3 374 554	3 464 975
dont emprunts	1 724 634		1 724 634	1 837 613
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	8 904 288		8 904 288	8 177 932
dont subvention de la collectivité	119 930	1%	119 930	112 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-8 956 099		-8 956 099	-8 109 102
dont masse salariale chargée	-4 969 584		-4 969 584	-4 993 950
Résultat d'exploitation	-51 811		-51 811	68 830
Résultat financier	-53 227		-53 227	-56 678
Résultat exceptionnel	94 269		94 269	-21 222
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-10 769		-10 769	-9 070

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (565 930 € dont subvention d'investissement : 446 000 €)



LE DÉPARTEMENT

Association Sportive Saint Raphael Volley ball

Exercice clos le 30/06/2021

Tiers : 17198

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/03/2022

SIRET : 38338908700016

en Euros

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	257 851	69 811	188 040	122 919
Actif immobilisé	97 864	69 811	28 053	33 360
Actif circulant	159 987	0	159 987	89 559
Stocks et créances	90 577	0	90 577	54 468
VMP et Disponibilités	65 930	0	65 930	31 890
Comptes transitoires & régularisations	3 480	3 480	3 480	3 201

PASSIF	188 040		122 919	
Fonds associatifs	62 060		-40 465	-40 465
dont report à nouveau	-40 465		0	-22 702
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	125 980		125 980	160 884
dont emprunts	0		0	18 239
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	2 500

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	731 012		630 847	
dont subvention de la collectivité	151 472	21%	130 000	21%
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-610 233		-628 808	
dont masse salariale chargée	-264 002		-240 117	
Résultat d'exploitation	120 779		2 039	
Résultat financier	-255		-859	
Résultat exceptionnel	-17 999		-18 943	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	102 525		-17 763	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (151472 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

RCT - Rugby Club Toulonnais association

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/11/2021

Tiers : 4538

SIRET : 33414805300021

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	987 611	157 607	830 004	742 134
Actif immobilisé	339 898	155 430	184 468	191 710
Actif circulant	647 713	2 177	645 536	550 424
Stocks et créances	110 990	2 177	108 813	113 784
VMP et Disponibilités	519 791	0	519 791	433 624
Comptes transitoires & régularisations	16 932		16 932	3 016
PASSIF	830 004		830 004	742 134
Fonds associatifs	372 550		372 550	316 324
dont report à nouveau	271 523		271 523	176 162
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	65 477		65 477	70 768
dont subventions d'investissement	4 443		4 443	9 479
Provisions pour risques et charges	116 821		116 821	129 679
Fonds dédiés	61 034		61 034	61 289
Dettes	275 156		275 156	225 363
dont emprunts	11 570		11 570	62 172
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 077 651		1 077 651	1 225 088
dont subvention de la collectivité	135 000	13%	135 000	136 500
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 022 245		-1 022 245	-1 128 444
dont masse salariale chargée	-344 897		-344 897	-270 347
Résultat d'exploitation	55 406		55 406	96 644
Résultat financier	778		778	445
Résultat exceptionnel	6 330		6 330	-1 124
Autres	-6 288		-6 288	-604
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	56 226		56 226	95 361

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (135000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

RUGBY CLUB HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU (RCHCC)

Exercice clos le 30/06/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 14/10/2021

Tiers : 92248

SIRET : 43266016500023

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	496 537	165 991	330 546	404 868
Actif immobilisé	176 417	165 991	10 426	18 726
Actif circulant	320 120	0	320 120	386 142
Stocks et créances	62 653	0	62 653	241 388
VMP et Disponibilités	250 282	0	250 282	108 151
Comptes transitoires & régularisations	7 185		7 185	36 603
PASSIF	330 546		330 546	404 868
Fonds associatifs	66 649		66 649	33 716
dont report à nouveau	-17 958		-17 958	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	66 000		66 000	0
dont subventions d'investissement	12 000		12 000	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	54 000		54 000	0
Dettes	158 177		158 177	349 488
dont emprunts	0		0	3 620
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	39 720		39 720	21 664
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 134 966		1 134 966	1 379 413
dont subvention de la collectivité	101 000	9%	101 000	100 000
dont subvention FSE avancée	0		0	7%
Charges d'exploitation	-1 101 176		-1 101 176	-1 387 342
dont masse salariale chargée	-419 587		-419 587	0
Résultat d'exploitation	33 790		33 790	-7 929
Résultat financier	-476		-476	0
Résultat exceptionnel	-381		-381	9 294
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	32 933		32 933	1 365

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (101 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ADSEAAV - Asso.Départ.de Sauvegarde Enfance Adolescence Adultes en Difficulté du Var



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 73937

SIRET : 77571368800122

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	16 001 273	1 986 972	14 014 301	13 276 083
Actif immobilisé	3 097 226	1 664 416	1 432 810	1 577 185
Actif circulant	12 904 047	322 556	12 581 491	11 698 898
Stocks et créances	3 662 990	322 556	3 340 434	2 939 267
VMP et Disponibilités	9 094 207	0	9 094 207	8 524 812
Comptes transitoires & régularisations	146 850		146 850	234 819
PASSIF	14 014 301		14 014 301	13 276 083
Fonds associatifs	358 793		358 793	-448 715
dont report à nouveau	-3 135 392		-3 135 392	-2 446 035
dont provisions réglementées	1 077 453		1 077 453	1 141 371
Autres fonds associatifs	1 466 699		1 466 699	1 898 091
dont subventions d'investissement	64 272		64 272	63 826
Provisions pour risques et charges	2 225 949		2 225 949	2 640 527
Fonds dédiés	324 974		324 974	692 894
Dettes	9 962 860		9 962 860	9 186 180
dont emprunts	100		100	0
dont CBC	4 240 025		4 240 025	4 000 715
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	31 478 695		31 478 695	30 445 751
dont subvention de la collectivité	137 850		137 850	137 850
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-30 935 605		-30 935 605	-30 742 949
dont masse salariale chargée	-16 379 961		-16 379 961	-16 291 388
Résultat d'exploitation	543 090		543 090	-297 198
Résultat financier	407		407	142
Résultat exceptionnel	-85 200		-85 200	-182 165
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	458 297		458 297	-572 953

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (137 850 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

YNCREA MEDITERRANEE ISEN

Exercice clos le 31/08/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/02/2022

Tiers : 22676

SIRET : 38338687700039

en Euros

Net 2021 Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	9 081 580	4 175 948	4 905 632	4 625 717
Actif immobilisé	5 554 142	4 146 859	1 407 283	1 549 410
Actif circulant	3 527 438	29 089	3 498 349	3 076 307
Stocks et créances	2 049 966	29 089	2 020 877	1 983 794
VMP et Disponibilités	1 387 665	0	1 387 665	1 029 191
Comptes transitoires & régularisations	89 807		89 807	63 322

PASSIF	4 905 632		4 625 717	
Fonds associatifs	1 231 768		958 551	
dont report à nouveau	958 551		519 253	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	504 335		559 660	
dont subventions d'investissement	504 335		559 660	
Provisions pour risques et charges	251 501		250 008	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	2 126 177		2 216 080	
dont emprunts	145 145		-148 646	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	791 851		641 418	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	6 844 396		6 588 550	
dont subvention de la collectivité	110 000	2%	113 333	2%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-6 910 172		-6 436 328	
dont masse salariale chargée	-4 171 438		-3 960 486	
Résultat d'exploitation	-65 776		152 222	
Résultat financier	-10 892		-43 227	
Résultat exceptionnel	86 719		93 586	
Autres	263 166		236 717	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	273 217		439 298	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (182 000 € dont subvention d'investissement : 72 000 €)



LE DÉPARTEMENT

CLARISSE ENVIRONNEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 18/05/2022

Tiers : 44901
SIRET : 39119963500023

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 108 888	286 454	822 434	807 240
Actif immobilisé	375 323	285 381	89 942	78 040
Actif circulant	733 565	1 073	732 492	729 200
Stocks et créances	287 448	1 073	286 375	230 013
VMP et Disponibilités	440 386	0	440 386	496 925
Comptes transitoires & régularisations	5 731		5 731	2 262
PASSIF	822 434		822 434	807 240
Fonds associatifs	433 597		433 597	359 155
dont report à nouveau	253 310		253 310	168 002
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	34 114		34 114	58 119
dont subventions d'investissement	34 114		34 114	58 119
Provisions pour risques et charges	56 927		56 927	53 972
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	297 796		297 796	335 994
dont emprunts	136 477		136 477	142 150
dont CBC	412		412	406
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 813 918		2 813 918	2 575 000
dont subvention de la collectivité	154 000	5%	154 000	154 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 786 347		-2 786 347	-2 514 514
dont masse salariale chargée	-2 349 959		-2 349 959	-2 030 816
Résultat d'exploitation	27 571		27 571	60 486
Résultat financier	-333		-333	-116
Résultat exceptionnel	47 204		47 204	61 499
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	74 442		74 442	121 869

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (154 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/06/2022

Tiers : 60612

SIRET : 41421275300027

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	439 948	160 801	279 147	283 755
Actif immobilisé	174 274	160 301	13 973	23 696
Actif circulant	265 674	500	265 174	260 059
Stocks et créances	152 516	500	152 016	132 826
VMP et Disponibilités	110 751	0	110 751	122 761
Comptes transitoires & régularisations	2 407		2 407	4 472
PASSIF	279 147	279 147	279 147	283 755
Fonds associatifs	155 016		155 016	141 735
dont report à nouveau	134 055		134 055	146 101
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	11 497		11 497	20 880
dont subventions d'investissement	11 497		11 497	20 880
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	109 859		109 859	117 300
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	2 775		2 775	3 840
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	427 609		427 609	376 498
dont subvention de la collectivité	148 245		148 245	77 000
dont subvention FSE avancée	0		0	20%
Charges d'exploitation	-426 019		-426 019	-400 938
dont masse salariale chargée	-335 682		-335 682	-271 819
Résultat d'exploitation	1 590		1 590	-24 440
Résultat financier	304		304	260
Résultat exceptionnel	11 386		11 386	12 133
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	13 280		13 280	-12 047

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (148 245 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

LOGIVAR ESTEREL UDV

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 87441

SIRET : 42914949500013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	919 514	160 377	759 137	641 863
Actif immobilisé	299 095	157 177	141 918	77 550
Actif circulant	620 419	3 200	617 219	564 313
Stocks et créances	138 306	3 200	135 106	84 771
VMP et Disponibilités	476 952	0	476 952	475 028
Comptes transitoires & régularisations	5 161		5 161	4 514
PASSIF	759 137		759 137	641 863
Fonds associatifs	440 996		440 996	407 638
dont report à nouveau	407 639		407 639	351 232
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	76 585		76 585	0
dont subventions d'investissement	52 594		52 594	0
Provisions pour risques et charges	70 487		70 487	70 487
Fonds dédiés	23 991		23 991	0
Dettes	171 069		171 069	160 503
dont emprunts	72		72	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	3 235
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 417 523		1 417 523	1 171 858
dont subvention de la collectivité	159 100	11%	159 100	159 100
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 387 618		-1 387 618	-1 123 909
dont masse salariale chargée	-607 559		-607 559	-519 969
Résultat d'exploitation	29 905		29 905	47 949
Résultat financier	34		34	308
Résultat exceptionnel	3 418		3 418	8 149
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	33 357		33 357	56 406

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (159 100 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association SAUVEGARDE DES FORETS VAROISES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/03/2022

Tiers : 28699

SIRET : 38380929000018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 082 233	377 438	704 795	697 924
Actif immobilisé	523 281	360 972	162 309	104 934
Actif circulant	558 952	16 466	542 486	592 990
Stocks et créances	125 724	16 466	109 258	149 153
VMP et Disponibilités	431 076	0	431 076	443 837
Comptes transitoires & régularisations	2 152		2 152	0
PASSIF	704 795	704 795	704 795	697 924
Fonds associatifs	499 756	499 756	499 756	244 449
dont report à nouveau	234 675		234 675	0
dont provisions réglementées	-956		-956	0
Autres fonds associatifs	89 303	89 303	89 303	250 406
dont subventions d'investissement	70 712	70 712	70 712	247 906
Provisions pour risques et charges	24 143	24 143	24 143	18 622
Fonds dédiés	19 547	19 547	19 547	2 500
Dettes	91 593	91 593	91 593	103 733
dont emprunts	0	0	0	1 209
dont CBC	0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	80 714
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 142 124		1 142 124	1 072 022
dont subvention de la collectivité	171 000		171 000	171 000
dont subvention FSE avancée	0		0	16%
Charges d'exploitation	-1 163 614		-1 163 614	-1 046 492
dont masse salariale chargée	-945 779		-945 779	-891 101
Résultat d'exploitation	-21 490		-21 490	25 530
Résultat financier	340		340	277
Résultat exceptionnel	41 782		41 782	9 181
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	20 632		20 632	34 988

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (171000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association Varoise pour le Respect de l'Enfant - AVRE

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 27754

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/03/2022

SIRET : 38761020700012

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF		208 568	51 480	157 088	179 080
Actif immobilisé		52 478	51 480	998	1 657
Actif circulant		156 090	0	156 090	177 423
Stocks et créances		11 052	0	11 052	26 001
VMP et Disponibilités		144 806	0	144 806	151 191
Comptes transitoires & régularisations		232		232	231
PASSIF		157 088		157 088	179 080
Fonds associatifs		40 522		40 522	29 431
dont report à nouveau		19 535		19 535	27 872
dont provisions réglementées		25 259		25 259	25 258
Autres fonds associatifs		25 259		25 259	50 179
dont subventions d'investissement		0		0	0
Provisions pour risques et charges		29 138		29 138	51 116
Fonds dédiés		0		0	24 921
Dettes		41 502		41 502	48 354
dont emprunts		0		0	0
dont CBC		0		0	0
Comptes transitoires & régularisations		20 667		20 667	0
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation		430 673		430 673	376 534
dont subvention de la collectivité		175 000		175 000	175 000
dont subvention FSE avancée		0		0	0
Charges d'exploitation		-419 979		-419 979	-385 301
dont masse salariale chargée		-343 077		-343 077	-299 804
Résultat d'exploitation		10 694		10 694	-8 767
Résultat financier		444		444	406
Résultat exceptionnel		-46		-46	28
Autres		0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés		0		0	0
Résultat de l'exercice		11 092		11 092	-8 333

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (175 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

MAMI - MAISON D'ACCUEIL MULTISERVICE INTERGENERATIONNELLE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022

Tiers : 111926

SIRET : 44993588100028

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	4 874 342	2 445 592	2 428 750	2 744 485
Actif immobilisé	3 066 797	2 442 265	624 532	642 183
Actif circulant	1 807 545	3 327	1 804 218	2 102 302
Stocks et créances	665 755	3 327	662 428	574 686
VMP et Disponibilités	1 129 194	0	1 129 194	1 516 607
Comptes transitoires & régularisations	12 596		12 596	11 009
PASSIF	2 428 750		2 428 750	2 744 485
Fonds associatifs	400 135		400 135	392 330
dont report à nouveau	356 155		356 155	334 934
dont provisions réglementées	179 070		179 070	0
Autres fonds associatifs	633 746		633 746	497 240
dont subventions d'investissement	454 676		454 676	497 240
Provisions pour risques et charges	501 594		501 594	612 630
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	893 275		893 275	1 240 618
dont emprunts	309 302		309 302	619 960
dont CBC	16 174		16 174	17 166
Comptes transitoires & régularisations	0		0	1 667
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 212 500		4 212 500	3 594 129
dont subvention de la collectivité	180 442		180 442	180 442
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-4 191 148		-4 191 148	-3 592 521
dont masse salariale chargée	-3 074 151		-3 074 151	-2 611 431
Résultat d'exploitation	21 352		21 352	1 608
Résultat financier	-1 610		-1 610	-1 970
Résultat exceptionnel	24 371		24 371	57 959
Autres	-133		-133	-201
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	43 980		43 980	57 396

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1.80 442 € dont subvention d'investissement : 0 €)

Le Pôle (ex- PJP)



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 21/06/2022

Tiers : 170287
SIRET : 52191605600018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	838 552	89 642	748 910	600 595
Actif immobilisé	240 210	89 642	150 568	87 651
Actif circulant	598 342	0	598 342	512 944
Stocks et créances	129 874	0	129 874	165 198
VMP et Disponibilités	466 251	0	466 251	344 282
Comptes transitoires & régularisations	2 217		2 217	3 464
PASSIF	748 910		748 910	600 595
Fonds associatifs	92 912		92 912	82 229
dont report à nouveau	82 229		82 229	19 187
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	341 619		341 619	260 114
dont subventions d'investissement	82 511		82 511	30 564
Provisions pour risques et charges	9 918		9 918	0
Fonds dédiés	259 108		259 108	229 550
Dettes	274 197		274 197	248 047
dont emprunts	25 019		25 019	43 388
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	30 264		30 264	10 205
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 411 217		1 411 217	1 371 669
dont subvention de la collectivité	178 000	13%	178 000	178 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 370 951		-1 370 951	-1 185 624
dont masse salariale chargée	-428 208		-428 208	-351 343
Résultat d'exploitation	40 266		40 266	186 045
Résultat financier	258		258	250
Résultat exceptionnel	-27 007		-27 007	-48 362
Autres	-2 834		-2 834	-18 541
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	10 683		10 683	63 042

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (178 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

UDV - UNION DIACONALE DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 36913

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/05/2022

SIRET : 35322903200035

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 242 913	257 854	985 059	985 059
Actif immobilisé	605 077	257 854	347 223	347 223
Actif circulant	637 836	0	637 836	637 836
Stocks et créances	158 110	0	158 110	158 110
VMP et Disponibilités	473 379	0	473 379	473 379
Comptes transitoires & régularisations	6 347		6 347	6 347

PASSIF

Fonds associatifs	985 059		985 059	
dont report à nouveau	151 722		151 722	
dont provisions réglementées	194 010		194 010	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	352 709		352 709	
dont subventions d'investissement	86 617		86 617	
Provisions pour risques et charges	39 272		39 272	
Fonds dédiés	266 092		266 092	
Dettes	433 895		433 895	
dont emprunts	450		450	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	7 461		7 461	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	712 579		712 579	
dont subvention de la collectivité	189 000	27%	189 000	27%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-800 111		-800 111	
dont masse salariale chargée	-495 668		-495 668	
Résultat d'exploitation	-87 532		-87 532	
Résultat financier	1		1	
Résultat exceptionnel	30 936		30 936	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	-56 595		-56 595	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (189 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

TREMPLIN - Travail emploi insertion

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 4490

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/05/2022

SIRET : 33250924900022

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	709 623	174 323	535 300	265 315
Actif immobilisé	363 046	174 323	188 723	60 013
Actif circulant	346 577	0	346 577	205 302
Stocks et créances	341 908	0	341 908	202 895
VMP et Disponibilités	3 605	0	3 605	245
Comptes transitoires & régularisations	1 064	0	1 064	2 162
PASSIF	535 300		535 300	265 315
Fonds associatifs	-437 201		-437 201	-226 560
dont report à nouveau	-186 861		-186 861	-187 344
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	125 855		125 855	67 024
dont subventions d'investissement	120 855		120 855	67 024
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	5 000		5 000	0
Dettes	831 491		831 491	392 240
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	133 810		133 810	22 963
Comptes transitoires & régularisations	15 155		15 155	32 611
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 699 008		1 699 008	1 083 290
dont subvention de la collectivité	204 000	12%	204 000	19%
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 906 146		-1 906 146	-1 198 683
dont masse salariale chargée	-1 579 515		-1 579 515	-967 245
Résultat d'exploitation	-207 138		-207 138	-115 393
Résultat financier	-3 858		-3 858	-1 585
Résultat exceptionnel	355		355	117 460
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-210 641		-210 641	482

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (239 000 € dont subvention d'investissement : 35 000 €)

VEGA - Association Varoise pour l'Environnement et la Gestion de l'Aménagement



Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

Tiers : 24261

SIRET : 38151530300034

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	875 595	229 483	646 112	598 595
Actif immobilisé	324 525	229 483	95 042	71 546
Actif circulant	551 070	0	551 070	527 049
Stocks et créances	119 054	0	119 054	116 784
VMP et Disponibilités	421 774	0	421 774	400 318
Comptes transitoires & régularisations	10 242		10 242	9 947

PASSIF	646 112			598 595
Fonds associatifs	458 352			434 795
dont report à nouveau	402 795			369 840
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	78 745			42 750
dont subventions d'investissement	41 245			42 750
Fonds dédiés	5 567			4 674
Dettes	37 500			0
dont emprunts	92 766			104 615
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	10 682			11 761

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	635 337			643 453
dont subvention de la collectivité	250 000		39%	250 000
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-613 535			-609 605
dont masse salariale chargée	-437 530			-434 899
Résultat d'exploitation	21 802			33 848
Résultat financier	677			696
Résultat exceptionnel	1 171			-1 493
Autres	-93			-96
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	23 557			32 955

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (250000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association Immobilière à Vocation Sociale LE TOIT

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 57410

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 27/05/2022

SIRET : 39780423800038

en Euros

Brut **AMT / PRO** **Net 2021** **Net 2020**

	496 616	33 913	462 703	453 051
ACTIF				
Actif immobilisé	49 102	33 913	15 189	17 778
Actif circulant	447 514	0	447 514	435 273
Stocks et créances	4 772	0	4 772	4 222
VMP et Disponibilités	438 114	0	438 114	426 266
Comptes transitoires & régularisations	4 628		4 628	4 785

PASSIF

Fonds associatifs	462 703		453 051	
dont report à nouveau	272 971		224 031	
dont provisions réglementées	79 236		44 116	
Autres fonds associatifs	0		0	
dont subventions d'investissement	0		0	
Provisions pour risques et charges	25 516		36 173	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	164 216		192 847	
dont emprunts	5 594		8 904	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	0		0	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	485 013		463 292	
dont subvention de la collectivité	215 000	44%	215 000	46%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-436 487		-418 415	
dont masse salariale chargée	-332 258		-314 803	
Résultat d'exploitation	48 526		44 877	
Résultat financier	433		488	
Résultat exceptionnel	-20		680	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	48 939		46 045	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (215 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

THEATRES EN DRACENIE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 57936
SIRET : 40856240300019

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	847 014	170 912	676 102	577 152
Actif immobilisé	265 934	170 912	95 022	34 079
Actif circulant	581 080	0	581 080	543 073
Stocks et créances	167 476	0	167 476	58 649
VMP et Disponibilités	405 555	0	405 555	483 576
Comptes transitoires & régularisations	8 049		8 049	848
PASSIF	676 102		676 102	577 152
Fonds associatifs	8 355		8 355	7 866
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	110 211		110 211	119 137
dont subventions d'investissement	79 816		79 816	38 137
Provisions pour risques et charges	2 000		2 000	1 999
Fonds dédiés	30 395		30 395	81 000
Dettes	530 922		530 922	365 441
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	24 614		24 614	82 709
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 726 226		1 726 226	1 553 552
dont subvention de la collectivité	186 092		186 092	178 257
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 737 186		-1 737 186	-1 564 831
dont masse salariale chargée	-661 839		-661 839	-692 277
Résultat d'exploitation	-10 960		-10 960	-11 279
Résultat financier	261		261	335
Résultat exceptionnel	11 188		11 188	26 935
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	489		489	15 991

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (186 092 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association AXIS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022
en Euros

Tiers : 85227
SIRET : 42422814600033

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	234 081	4 901	229 180	252 460
Actif immobilisé	10 555	4 901	5 654	1 797
Actif circulant	223 526	0	223 526	250 663
Stocks et créances	97 888	0	97 888	138 991
VMP et Disponibilités	124 393	0	124 393	110 443
Comptes transitoires & régularisations	1 245		1 245	1 229
PASSIF	229 180		229 180	252 460
Fonds associatifs	114 798		114 798	107 227
dont report à nouveau	-45 173		-45 173	-60 300
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	3 000		3 000	39 618
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	23 498		23 498	11 975
Fonds dédiés	3 000		3 000	39 618
Dettes	87 884		87 884	75 440
dont emprunts	14 900		14 900	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	18 200
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	627 528		627 528	574 641
dont subvention de la collectivité	219 868	35%	219 868	204 852
dont subvention FSE avancée	95 470		95 470	86 352
Charges d'exploitation	-612 867		-612 867	-537 069
dont masse salariale chargée	-454 892		-454 892	-363 266
Résultat d'exploitation	14 661		14 661	37 572
Résultat financier	265		265	262
Résultat exceptionnel	-7 356		-7 356	-22 708
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	7 570		7 570	15 126

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (219868 € dont subvention d'investissement : 0 €)

API - Accompagnement Promotion Insertion Provence



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/04/2022

Tiers : 30036

SIRET : 379333347900093

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	26 653 592	8 293 745	18 359 847	18 408 993
Actif immobilisé	16 922 302	7 743 345	9 178 957	6 747 434
Actif circulant	9 731 290	550 400	9 180 890	11 661 559
Stocks et créances	5 321 366	550 400	4 770 966	4 781 947
VMP et Disponibilités	4 337 230	0	4 337 230	6 800 574
Comptes transitoires & régularisations	72 694		72 694	79 038
PASSIF	18 359 847		18 359 847	18 408 993
Fonds associatifs	6 543 097		6 543 097	6 420 964
dont report à nouveau	2 935 750		2 935 750	2 670 158
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	1 413 809		1 413 809	1 177 024
dont subventions d'investissement	1 413 809		1 413 809	1 070 869
Provisions pour risques et charges	2 949 260		2 949 260	3 190 400
Fonds dédiés	0		0	106 155
Dettes	7 218 632		7 218 632	7 054 410
dont emprunts	3 486 440		3 486 440	2 834 724
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	235 049		235 049	566 195
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	22 891 220		22 891 220	21 344 290
dont subvention de la collectivité	228 000	1%	228 000	228 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-22 872 184		-22 872 184	-20 946 595
dont masse salariale chargée	-8 812 748		-8 812 748	-8 060 125
Résultat d'exploitation	19 036		19 036	397 695
Résultat financier	12 063		12 063	15 348
Résultat exceptionnel	95 578		95 578	-142 450
Autres	-4 543		-4 543	-5 000
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	122 134		122 134	265 593

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (228 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

ADAPEI DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 82522

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

SIRET : 30058617900248

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
en Euros				
ACTIF	162 859 440	55 941 127	106 918 313	98 612 245
Actif immobilisé	145 916 717	55 922 323	89 994 394	83 339 936
Actif circulant	16 942 723	18 804	16 923 919	15 272 309
Stocks et créances	9 710 319	18 804	9 691 515	5 535 180
VMP et Disponibilités	6 955 331	0	6 955 331	9 452 521
Comptes transitoires & régularisations	277 073		277 073	284 608
PASSIF	106 918 313		106 918 313	98 612 245
Fonds associatifs	19 549 890		19 549 890	20 675 535
dont report à nouveau	-1 895 781		-1 895 781	-2 401 948
dont provisions réglementées	6 458 888		6 458 888	6 607 073
Autres fonds associatifs	18 829 138		18 829 138	17 491 850
dont subventions d'investissement	9 046 130		9 046 130	8 880 248
Provisions pour risques et charges	1 882 235		1 882 235	3 330 422
Fonds dédiés	3 324 120		3 324 120	2 004 529
Dettes	66 621 809		66 621 809	57 066 052
dont emprunts	54 097 406		54 097 406	45 048 178
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	35 241		35 241	48 386
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	83 175 423		83 175 423	79 508 807
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-84 284 178		-84 284 178	-78 608 656
dont masse salariale chargée	-39 160 963		-39 160 963	-34 743 454
Résultat d'exploitation	-1 108 755		-1 108 755	900 151
Résultat financier	-859 708		-859 708	-780 308
Résultat exceptionnel	601 785		601 785	793 566
Autres	-6 423		-6 423	-11 860
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-1 373 101		-1 373 101	901 549

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

CENTRES SOCIAUX DE TOULON

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 02/06/2022

Tiers : 178162

SIRET : 53793490300056

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	777 010	116 852	660 158	694 462
Actif immobilisé	177 297	116 852	60 445	82 344
Actif circulant	599 713	0	599 713	612 118
Stocks et créances	305 428	0	305 428	319 390
VMP et Disponibilités	288 533	0	288 533	289 149
Comptes transitoires & régularisations	5 752		5 752	3 579
PASSIF	660 158		660 158	694 462
Fonds associatifs	179 755		179 755	171 414
dont report à nouveau	-40 375		-40 375	-49 743
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	67 422		67 422	83 590
dont subventions d'investissement	67 422		67 422	83 590
Provisions pour risques et charges	36 805		36 805	15 285
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	265 854		265 854	269 676
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	110 322		110 322	154 497
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 252 996		2 252 996	2 022 316
dont subvention de la collectivité	269 000	12%	269 000	266 500
dont subvention FSE avancée	0		0	13%
Charges d'exploitation	-2 288 125		-2 288 125	-2 036 168
dont masse salariale chargée	-1 572 771		-1 572 771	-1 439 098
Résultat d'exploitation	-35 129		-35 129	-13 852
Résultat financier	488		488	1 046
Résultat exceptionnel	42 982		42 982	22 174
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	8 341		8 341	9 368

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (269 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****IFAPE - INITIATION FORMATION APPUI PEDAGOGIE EMPLOI**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par Le commissaire aux comptes le 18/05/2022

Tiers : 29944

SIRET : 38531301000014

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 390 127	219 227	1 170 900	1 115 161
Actif immobilisé	261 664	219 227	42 437	59 090
Actif circulant	1 128 463	0	1 128 463	1 056 071
Stocks et créances	282 563	0	282 563	499 702
VMP et Disponibilités	842 888	0	842 888	549 771
Comptes transitoires & régularisations	3 012		3 012	6 598
PASSIF	1 170 900		1 170 900	1 115 161
Fonds associatifs	376 638		376 638	310 204
dont report à nouveau				
dont provisions réglementées	-260 029		-260 029	-228 829
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	19 072		19 072	50 342
dont provisions pour risques et charges	0		0	2 441
Fonds dédiés	58 996		58 996	33 996
Dettes	19 072		19 072	47 901
dont emprunts	705 141		705 141	694 826
dont CBC	218 467		218 467	246 050
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	11 053		11 053	25 793
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 227 510		1 227 510	937 884
dont subvention de la collectivité	350 412	29%	350 412	311 765
dont subvention FSE avancée	223 842		223 842	151 765
Charges d'exploitation	-1 176 471		-1 176 471	-930 952
dont masse salariale chargée	-755 202		-755 202	-637 255
Résultat d'exploitation	51 039		51 039	6 932
Résultat financier	-589		-589	0
Résultat exceptionnel	15 984		15 984	-38 131
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	66 434		66 434	-31 199

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (350412 € dont subvention d'investissement : 0 €)

TVT - Toulon Var Technologies



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 6409

SIRET : 34524526000038

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	7 850 824	1 840 749	6 010 075	6 656 124
Actif immobilisé	1 581 614	1 222 778	358 836	473 569
Actif circulant	6 269 210	617 971	5 651 239	6 182 555
Stocks et créances	4 221 027	617 971	3 603 056	3 203 421
VMP et Disponibilités	1 923 066	0	1 923 066	2 934 670
Comptes transitoires & régularisations	125 117		125 117	44 464
PASSIF	6 010 075		6 010 075	6 656 124
Fonds associatifs	630 773		630 773	766 118
dont report à nouveau	733 875		733 875	754 119
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	157 402		157 402	238 664
dont subventions d'investissement	126 902		126 902	164 664
Provisions pour risques et charges	271 417		271 417	284 648
Fonds dédiés	30 500		30 500	74 000
Dettes	4 636 612		4 636 612	4 877 334
dont emprunts	499 971		499 971	566 001
dont CBC	1 429		1 429	0
Comptes transitoires & régularisations	313 871		313 871	489 360
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 015 844		7 015 844	7 088 226
dont subvention de la collectivité	250 000		250 000	282 523
dont subvention FSE avancée	0		0	32 523
Charges d'exploitation	-7 060 008		-7 060 008	-7 149 375
dont masse salariale chargée	-3 098 426		-3 098 426	-2 983 345
Résultat d'exploitation	-44 164		-44 164	-61 149
Résultat financier	-62 957		-62 957	-20 428
Résultat exceptionnel	-28 224		-28 224	12 837
Autres	0		0	48 496
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-135 345		-135 345	-20 244

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (250 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****ADIL - Association Départementale d'Information sur le Logement**

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 4447

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/05/2022

SIRET : 31455934500025

en Euros**Net 2021****AMT / PRO****Brut****Net 2020****ACTIF**

Actif immobilisé	1 042 738	134 522	908 216	681 258
Actif circulant	153 070	134 522	18 548	1 848
Stocks et créances	889 668	0	889 668	679 410
VMP et Disponibilités	124 468	0	124 468	151 737
Comptes transitoires & régularisations	757 698	0	757 698	521 312
	7 502		7 502	6 361

PASSIF

Fonds associatifs	908 216		908 216	681 258
dont report à nouveau	357 493		357 493	251 165
dont provisions réglementées	15 200		15 200	15 200
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	108 800		108 800	50 000
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	156 721		156 721	130 190
Dettes	108 800		108 800	50 000
dont emprunts	247 702		247 702	249 903
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	37 500		37 500	0

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 342 246		1 045 502	1 045 502
dont subvention de la collectivité	340 000	25%	340 000	340 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 105 838		-903 094	-903 094
dont masse salariale chargée	-670 356		-635 994	-635 994
Résultat d'exploitation	236 408		142 408	142 408
Résultat financier	0		0	-11
Résultat exceptionnel	-130 080		-130 080	2 116
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	106 328		106 328	144 513

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (340 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****Association de formation pour la Coopération et la Promotion professionnelle Méditerranéenne**

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 194061

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/05/2022

SIRET : 30238239500010

en Euros**Net 2021****Net 2020****ACTIF**

Actif immobilisé
Actif circulant
Stocks et créances
VMP et Disponibilités
Comptes transitoires & régularisations

16 916 895
10 961 715
5 955 180
4 303 375
1 623 574
28 231

9 123 623
3 209 229
5 914 394
4 262 589
1 623 574
28 231

9 509 555
3 362 318
6 147 237
5 196 319
932 158
18 760

PASSIF

Fonds associatifs
dont report à nouveau
dont provisions réglementées
Autres fonds associatifs
dont subventions d'investissement
Provisions pour risques et charges
Fonds dédiés
Dettes
dont emprunts
dont CBC
Comptes transitoires & régularisations

9 123 623
4 406 366
4 184 497
0
186 484
14 768
462 513
171 716
3 950 036
1 571 855
0
118 224

9 509 555
4 204 314
0
0
193 306
21 590
506 963
171 716
4 368 309
1 455 667
0
236 663

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation
dont subvention de la collectivité
dont subvention FSE avancée
Charges d'exploitation
dont masse salariale chargée
Résultat d'exploitation
Résultat financier
Résultat exceptionnel
Autres
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés
Résultat de l'exercice

10 456 727
410 699
227 362
-10 062 300
-5 772 425
394 427
-4 477
-187 795
-104
0
202 051

8 461 842
282 550
141 275
-8 199 370
-4 668 942
262 472
-6 815
-438 911
-1 109
0
-184 363

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (410 699 € dont subvention d'investissement : 0 €)

TANDEM 83**LE DÉPARTEMENT**
 Exercice clos le 31/12/2021
 Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 18/03/2022

 Tiers : 97751
 SIRET : 4385275600011

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	687 684	327 239	360 445	394 558
Actif immobilisé	378 100	324 339	53 761	70 695
Actif circulant	309 584	2 900	306 684	323 863
Stocks et créances	77 400	2 900	74 500	82 638
VMP et Disponibilités	210 750	0	210 750	220 280
Comptes transitoires & régularisations	21 434		21 434	20 945
PASSIF	360 445		360 445	394 558
Fonds associatifs	144 859		144 859	128 250
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	47 444		47 444	57 079
dont subventions d'investissement	21 060		21 060	30 194
Provisions pour risques et charges	29 539		29 539	47 208
Fonds dédiés	26 384		26 384	26 885
Dettes	125 603		125 603	126 583
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	631		631	0
Comptes transitoires & régularisations	13 000		13 000	35 438
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 127 330		1 127 330	900 152
dont subvention de la collectivité	432 000		432 000	432 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 123 493		-1 123 493	-908 173
dont masse salariale chargée	-582 387		-582 387	-525 952
Résultat d'exploitation	3 837		3 837	-8 021
Résultat financier	326		326	404
Résultat exceptionnel	12 946		12 946	21 393
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	17 109		17 109	13 776

 Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
 - Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (441 600 € dont subvention d'investissement : 9 600 €)



LE DÉPARTEMENT

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/05/2022

Tiers : 187764
SIRET : 77568879900631

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF					
Actif immobilisé	1 244 570 303	497 341 036	747 229 267	713 770 853	
Actif circulant	1 000 341 078	488 921 982	511 419 096	495 155 496	
Stocks et créances	244 229 225	8 419 054	235 810 171	218 615 357	
VMP et Disponibilités	150 100 961	8 419 054	141 681 907	133 025 739	
Comptes transitoires & régularisations	93 002 977	0	93 002 977	84 590 352	
	1 125 287	1 125 287	1 125 287	999 266	
PASSIF					
Fonds associatifs	747 229 267	747 229 267	747 229 267	713 770 853	
dont report à nouveau	298 618 392	298 618 392	298 618 392	273 312 378	
dont provisions réglementées	62 956 122	62 956 122	62 956 122	136 951 476	
Autres fonds associatifs	964 234	964 234	964 234	964 234	
dont subventions d'investissement	240 782 563	240 782 563	240 782 563	231 756 601	
Provisions pour risques et charges	32 427 365	32 427 365	32 427 365	33 356 396	
Fonds dédiés	32 795 276	32 795 276	32 795 276	34 542 377	
Dettes	207 390 964	207 390 964	207 390 964	197 435 971	
dont emprunts	162 452 570	162 452 570	162 452 570	163 798 305	
dont CBC	77 128 450	77 128 450	77 128 450	82 463 682	
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0	
	12 580 466	12 580 466	12 580 466	10 361 192	
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation	457 470 259	457 470 259	457 470 259	406 122 366	
dont subvention de la collectivité	363 816	363 816	363 816	133 660	0%
dont subvention FSE avancée	0	0	0	0	
Charges d'exploitation	-436 260 989	-436 260 989	-436 260 989	-400 779 642	
dont masse salariale chargée	-233 709 195	-233 709 195	-233 709 195	-216 892 466	
Résultat d'exploitation	21 209 270	21 209 270	21 209 270	5 342 724	
Résultat financier	861 556	861 556	861 556	-372 128	
Résultat exceptionnel	2 081 873	2 081 873	2 081 873	1 097 797	
Autres	0	0	0	0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	0	0	
Résultat de l'exercice	24 152 699	24 152 699	24 152 699	10 811 149	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (363 816 € dont subvention d'investissement : 0 €)
- Garantie d'emprunt

GARRIGUES**LE DÉPARTEMENT**Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/07/2022
en EurosTiers : 113865
SIRET : 44836216000013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 016 427	135 262	881 165	593 527
Actif immobilisé	200 099	135 262	64 837	52 631
Actif circulant	816 328	0	816 328	540 896
Stocks et créances	708 109	0	708 109	406 001
VMP et Disponibilités	99 074	0	99 074	125 858
Comptes transitoires & régularisations	9 145		9 145	9 037
PASSIF	881 165		881 165	593 527
Fonds associatifs	336 422		336 422	302 906
dont report à nouveau	302 906		302 906	271 097
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	315 273		315 273	38 055
dont subventions d'investissement	310 375		310 375	19 578
Provisions pour risques et charges	40 112		40 112	28 362
Fonds dédiés	4 898		4 898	18 477
Dettes	167 358		167 358	180 204
dont emprunts	27 298		27 298	31 063
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	22 000		22 000	44 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	782 470		782 470	750 426
dont subvention de la collectivité	281 300	36%	281 300	401 860
dont subvention FSE avancée	123 600		123 600	146 160
Charges d'exploitation	-748 023		-748 023	-706 946
dont masse salariale chargée	-419 570		-419 570	-420 825
Résultat d'exploitation	34 447		34 447	43 480
Résultat financier	270		270	275
Résultat exceptionnel	-1 201		-1 201	-11 947
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	33 516		33 516	31 808

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (281 300 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CNDC de CHATEAUVALLON

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022

Tiers : 73577

SIRET : 41971362300017

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 259 488	1 306 121	1 953 367	1 906 576
Actif immobilisé	1 569 461	1 306 121	263 340	150 988
Actif circulant	1 690 027	0	1 690 027	1 755 588
Stocks et créances	744 367	0	744 367	837 626
VMP et Disponibilités	869 314	0	869 314	892 098
Comptes transitoires & régularisations	76 346		76 346	25 864

PASSIF

Fonds associatifs	1 953 367		1 906 576	
dont report à nouveau	875 319		729 245	
dont provisions réglementées	0		0	
Autres fonds associatifs	0		0	
dont subventions d'investissement	384 433		560 824	
Provisions pour risques et charges	131 586		45 127	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	252 847		515 697	
dont emprunts	640 741		576 908	
dont CBC	0		0	
Comptes transitoires & régularisations	1 330		0	
	52 874		39 599	

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	3 833 485		3 058 251	
dont subvention de la collectivité	495 797	13%	496 000	16%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-3 701 307		-3 064 873	
dont masse salariale chargée	-1 229 336		-1 167 256	
Résultat d'exploitation	132 178		-6 622	
Résultat financier	356		-610	
Résultat exceptionnel	13 541		16 034	
Autres	0		0	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	146 075		8 802	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (495 797 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****FACE VAR**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/01/2022

Tiers : 121387

SIRET : 45186293200022

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 766 220	66 001	1 700 219	1 711 579
Actif immobilisé	126 498	25 084	101 414	79 864
Actif circulant	1 639 722	40 917	1 598 805	1 631 715
Stocks et créances	574 632	40 917	533 715	576 479
VMP et Disponibilités	1 064 688	0	1 064 688	1 055 236
Comptes transitoires & régularisations	402		402	0
PASSIF	1 700 219		1 700 219	1 711 579
Fonds associatifs	845 772		845 772	698 442
dont report à nouveau	611		611	611
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	180 190		180 190	213 217
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	55 771		55 771	82 771
Fonds dédiés	180 190		180 190	213 217
Dettes	383 182		383 182	275 801
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	235 304		235 304	441 348
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 025 735		2 025 735	1 642 914
dont subvention de la collectivité	117 995	6%	117 995	364 813
dont subvention FSE avancée	0		0	193 042
Charges d'exploitation	-1 875 022		-1 875 022	-1 505 442
dont masse salariale chargée	-1 274 542		-1 274 542	-992 081
Résultat d'exploitation	150 713		150 713	137 472
Résultat financier	834		834	959
Résultat exceptionnel	-3 841		-3 841	17 892
Autres	-376		-376	-25
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	147 330		147 330	156 298

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (117 995 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****EN CHEMIN**Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022
en EurosTiers : 129501
SIRET : 45346019800014

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	5 369 799	642 804	4 726 995	4 909 380
Actif immobilisé	3 062 858	642 804	2 420 054	2 335 981
Actif circulant	2 306 941	0	2 306 941	2 573 399
Stocks et créances	890 882	0	890 882	832 841
VMP et Disponibilités	1 405 001	0	1 405 001	1 728 485
Comptes transitoires & régularisations	11 058		11 058	12 073
PASSIF	4 726 995		4 726 995	4 909 380
Fonds associatifs	252 897		252 897	206 722
dont report à nouveau	96 924		96 924	73 498
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	2 492 304		2 492 304	2 661 365
dont subventions d'investissement	241 892		241 892	249 537
Provisions pour risques et charges	317 735		317 735	337 885
Fonds dédiés	2 250 412		2 250 412	2 411 828
Dettes	1 630 339		1 630 339	1 669 688
dont emprunts	53 263		53 263	48 956
dont CBC	790 852		790 852	0
Comptes transitoires & régularisations	33 720		33 720	33 720
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	7 259 888		7 259 888	3 870 696
dont subvention de la collectivité	345 172		345 172	516 545
dont subvention FSE avancée	0		0	297 834
Charges d'exploitation	-7 186 379		-7 186 379	-3 854 775
dont masse salariale chargée	-3 578 213		-3 578 213	-1 627 752
Résultat d'exploitation	73 509		73 509	15 921
Résultat financier	-4 182		-4 182	-1 598
Résultat exceptionnel	-23 152		-23 152	9 103
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	46 175		46 175	23 426

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (345 172 € dont subvention d'investissement : 0 €)

AVAF - Association Varoise d'Accueil Familial



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/05/2022

Tiers : 11505

SIRET : 30480091500080

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	12 067 378	4 734 183	7 333 195	7 275 625
Actif immobilisé	9 865 423	4 727 798	5 137 625	4 988 867
Actif circulant	2 201 955	6 385	2 195 570	2 286 758
Stocks et créances	575 818	6 385	569 433	750 196
VMP et Disponibilités	1 615 610	0	1 615 610	1 516 080
Comptes transitoires & régularisations	10 527		10 527	20 482
PASSIF			7 333 195	7 275 625
Fonds associatifs			876 170	873 086
dont report à nouveau			-982 208	-1 030 381
dont provisions réglementées			101 539	101 272
Autres fonds associatifs			1 782 145	1 519 205
dont subventions d'investissement			1 586 667	1 405 533
Provisions pour risques et charges			558 721	516 625
Fonds dédiés			93 939	12 400
Dettes			3 997 036	4 327 831
dont emprunts			3 230 186	3 143 209
dont CBC			0	281 153
Comptes transitoires & régularisations			119 123	38 878
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			9 549 765	8 852 362
dont subvention de la collectivité			904 050	1 007 555
dont subvention FSE avancée		9%	0	0
Charges d'exploitation			-9 417 030	-8 838 495
dont masse salariale chargée			-5 334 642	-5 022 749
Résultat d'exploitation			132 735	13 867
Résultat financier			-37 367	-41 909
Résultat exceptionnel			134 820	79 444
Autres			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			230 188	51 402

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (904050 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****THEATRE LIBERTE**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 28/06/2022

Tiers : 168771

SIRET : 52460210900018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 715 130	573 436	2 141 694	1 920 759
Actif immobilisé	738 529	573 436	165 093	152 943
Actif circulant	1 976 601	0	1 976 601	1 767 816
Stocks et créances	591 489	0	591 489	646 693
VMP et Disponibilités	1 321 921	0	1 321 921	1 053 817
Comptes transitoires & régularisations	63 191		63 191	67 306
PASSIF	2 141 694		2 141 694	1 920 759
Fonds associatifs	286 828		286 828	255 056
dont report à nouveau	244 673		244 673	132 792
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	480 282		480 282	638 725
dont subventions d'investissement	60 919		60 919	23 124
Provisions pour risques et charges	40 261		40 261	40 261
Fonds dédiés	419 363		419 363	615 601
Dettes	1 235 212		1 235 212	920 157
dont emprunts	0		0	3 407
dont CBC	53		53	0
Comptes transitoires & régularisations	99 111		99 111	66 560
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 340 281		4 340 281	4 063 257
dont subvention de la collectivité	634 000		634 000	634 000
dont subvention FSE avancée	0		0	16%
Charges d'exploitation	-4 329 277		-4 329 277	-3 993 132
dont masse salariale chargée	-1 876 381		-1 876 381	-1 671 007
Résultat d'exploitation	11 004		11 004	70 125
Résultat financier	-1 076		-1 076	2 126
Résultat exceptionnel	21 842		21 842	39 630
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	31 770		31 770	111 881

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (634 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

**LE DÉPARTEMENT****AVIE - Association VAROISE POUR L'INTEGRATION PAR L'EMPLOI**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 11/05/2022

Tiers : 22210

SIRET : 38150502300014

en Euros**Net 2021****AMT / PRO****Brut****Net 2020**

	Net 2021	AMT / PRO	Brut	Net 2020
ACTIF	2 384 956	1 283 213	3 668 169	2 368 276
Actif immobilisé	912 336	1 254 830	2 167 166	993 865
Actif circulant	1 472 620	28 383	1 501 003	1 374 411
Stocks et créances	267 186	28 383	295 569	400 286
VMP et Disponibilités	1 190 534	0	1 190 534	943 910
Comptes transitoires & régularisations	14 900		14 900	30 215

PASSIF	2 384 956			2 368 276
Fonds associatifs	777 321			765 897
dont report à nouveau	507 073			469 755
dont provisions réglementées	0			0
Autres fonds associatifs	0			0
dont subventions d'investissement	0			0
Provisions pour risques et charges	367 883			343 114
Fonds dédiés	0			0
Dettes	1 239 752			1 244 144
dont emprunts	307 131			349 137
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	0			15 121

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 396 972			3 271 356
dont subvention de la collectivité	784 222	23%		749 568
dont subvention FSE avancée	392 111			374 784
Charges d'exploitation	-3 367 798			-3 224 735
dont masse salariale chargée	-2 502 073			-2 341 366
Résultat d'exploitation	29 174			46 621
Résultat financier	-2 228			-3 949
Résultat exceptionnel	-15 198			-4 501
Autres	-323			-852
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	11 425			37 319

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (784222 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 18087

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

SIRET : 33409868800057

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
en Euros				
ACTIF	1 081 926	266 583	815 343	480 699
Actif immobilisé	298 329	31 746	27 042	27 042
Actif circulant	783 597	0	783 597	453 657
Stocks et créances	342 856	0	342 856	402 591
VMP et Disponibilités	440 712	0	440 712	49 060
Comptes transitoires & régularisations	29	29	29	2 006
PASSIF	815 343		815 343	480 699
Fonds associatifs	220 348		220 348	224 057
dont report à nouveau	10 396		10 396	6 166
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	23 045		23 045	20 388
dont subventions d'investissement	23 045		23 045	20 388
Provisions pour risques et charges	34 961		34 961	41 804
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	451 906		451 906	140 423
dont emprunts	34 547		34 547	22 000
dont CBC	286 089		286 089	0
Comptes transitoires & régularisations	85 083		85 083	54 027
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 002 584		942 343	942 343
dont subvention de la collectivité	541 621	54%	560 178	560 178
dont subvention FSE avancée	273 211		286 089	286 089
Charges d'exploitation	-1 021 464		-926 970	-926 970
dont masse salariale chargée	-746 335		-713 363	-713 363
Résultat d'exploitation	-18 880		15 373	15 373
Résultat financier	8 664		-14 250	-14 250
Résultat exceptionnel	6 507		3 107	3 107
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-3 709		4 230	4 230

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (541 621 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

SOLIHA VAR (ex PACT du VAR)**LE DÉPARTEMENT**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022

Tiers : 4896

SIRET : 78316980800053

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 359 247	137 027	2 222 220	1 724 577
Actif immobilisé	144 516	128 232	16 284	12 200
Actif circulant	2 214 731	8 795	2 205 936	1 712 377
Stocks et créances	822 261	8 795	813 466	742 321
VMP et Disponibilités	1 378 396	0	1 378 396	965 425
Comptes transitoires & régularisations	14 074		14 074	4 631
PASSIF	2 222 220		2 222 220	1 724 577
Fonds associatifs	535 283		535 283	400 218
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	147 000		147 000	139 250
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	131 083		131 083	178 307
Fonds dédiés	147 000		147 000	139 250
Dettes	1 400 027		1 400 027	901 594
dont emprunts	807 845		807 845	432 181
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	8 827		8 827	105 208
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 820 440		1 820 440	1 423 653
dont subvention de la collectivité	709 000	39%	709 000	709 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 700 878		-1 700 878	-1 300 645
dont masse salariale chargée	-966 051		-966 051	-702 299
Résultat d'exploitation	119 562		119 562	123 008
Résultat financier	-1 068		-1 068	-725
Résultat exceptionnel	16 571		16 571	-5 034
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	135 065		135 065	117 249

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (947 619 € dont subvention d'investissement : 238 619 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

ARIANE MEDITERRANEE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 16/06/2022

Tiers : 68493

SIRET : 38823462700023

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 020 824	197 459	1 823 365	1 518 560
Actif immobilisé	510 620	197 459	313 161	125 436
Actif circulant	1 510 204	0	1 510 204	1 393 124
Stocks et créances	594 780	0	594 780	947 761
VMP et Disponibilités	907 431	0	907 431	443 093
Comptes transitoires & régularisations	7 993		7 993	2 270

PASSIF	1 823 365		1 518 560
Fonds associatifs	28 322		58 666
dont report à nouveau	-777 016		0
dont provisions réglementées	0		0
Autres fonds associatifs	41 571		2 404
dont subventions d'investissement	41 571		2 404
Provisions pour risques et charges	0		0
Fonds dédiés	0		0
Dettes	1 753 472		1 457 490
dont emprunts	597 086		513 106
dont CBC	238 821		0
Comptes transitoires & régularisations	0		0

COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	2 800 177		2 497 775
dont subvention de la collectivité	1 300 571	46%	1 290 670
dont subvention FSE avancée	689 821		679 300
Charges d'exploitation	-2 773 831		-2 648 054
dont masse salariale chargée	-1 721 654		-1 769 270
Résultat d'exploitation	26 346		-150 279
Résultat financier	352		2 191
Résultat exceptionnel	-7 042		17 289
Autres	0		0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0
Résultat de l'exercice	19 656		-130 799

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1 300 571 € dont subvention d'investissement : 0 €)

ASSOVAR - Association Sociale des Personnels du Département du Var



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 5400

SIRET : 40532141500011

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 071 219	90 692	1 980 527	1 307 457
Actif immobilisé	90 966	90 692	274	857
Actif circulant	1 980 253	0	1 980 253	1 306 600
Stocks et créances	40 551	0	40 551	61 807
VMP et Disponibilités	1 927 935	0	1 927 935	1 233 779
Comptes transitoires & régularisations	11 767		11 767	11 014
PASSIF	1 980 527		1 980 527	1 307 457
Fonds associatifs	1 064 924		1 064 924	844 023
dont report à nouveau	74 776		74 776	79 442
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	909 323		909 323	463 434
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	500		500	0
Comptes transitoires & régularisations	6 280		6 280	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 560 434		1 560 434	1 636 261
dont subvention de la collectivité	1 168 216	75%	1 168 216	1 168 216
dont subvention FSE avancée	0		0	71%
Charges d'exploitation	-1 349 064		-1 349 064	-1 418 966
dont masse salariale chargée	-9 550		-9 550	-7 271
Résultat d'exploitation	211 370		211 370	217 295
Résultat financier	1 462		1 462	1 912
Résultat exceptionnel	8 063		8 063	10 979
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	220 895		220 895	230 186

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1 168 216 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

MDE TPM MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

Tiers : 158475

SIRET : 49975901700027

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	964 292	41 221	923 071	1 555 419
Actif immobilisé	58 335	41 221	17 114	20 694
Actif circulant	905 957	0	905 957	1 534 725
Stocks et créances	905 181	0	905 181	1 511 669
VMP et Disponibilités	481	0	481	21 880
Comptes transitoires & régularisations	295	0	295	1 176
PASSIF	923 071		923 071	1 555 419
Fonds associatifs	6 914		6 914	46 885
dont report à nouveau	-49 575		-49 575	-63 038
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	381		381	481
dont subventions d'investissement	381		381	481
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	886 609		886 609	1 073 537
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	504 997		504 997	671 827
Comptes transitoires & régularisations	29 167		29 167	434 516
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 227 765		1 227 765	1 269 999
dont subvention de la collectivité	684 595		684 595	736 615
dont subvention FSE avancée	434 595		434 595	486 615
Charges d'exploitation	-1 255 911		-1 255 911	-1 239 454
dont masse salariale chargée	-801 783		-801 783	-797 865
Résultat d'exploitation	-28 146		-28 146	30 545
Résultat financier	-11 925		-11 925	-17 182
Résultat exceptionnel	99		99	99
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-39 972		-39 972	13 462

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (684 595 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

APEA - Association de Prévention et d'Aide à l'Insertion



LE DÉPARTEMENT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/04/2022

Tiers : 21037

SIRET : 38115917700033

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 031 172	796 784	2 234 388	2 186 455
Actif immobilisé	1 003 658	796 784	206 874	247 212
Actif circulant	2 027 514	0	2 027 514	1 939 243
Stocks et créances	235 236	0	235 236	85 129
VMP et Disponibilités	1 790 750	0	1 790 750	1 850 502
Comptes transitoires & régularisations	1 528		1 528	3 612
PASSIF	2 234 388		2 234 388	2 186 455
Fonds associatifs	1 278 493		1 278 493	1 214 863
dont report à nouveau	24 157		24 157	12 916
dont provisions réglementées	11 100		11 100	11 100
Autres fonds associatifs	234 989		234 989	265 969
dont subventions d'investissement	34 378		34 378	44 630
Provisions pour risques et charges	375 016		375 016	341 183
Fonds dédiés	189 511		189 511	210 239
Dettes	286 982		286 982	303 847
dont emprunts	6 070		6 070	17 832
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	58 908		58 908	60 593
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 289 688		2 289 688	2 152 386
dont subvention de la collectivité	1 151 596	50%	1 151 596	1 129 472
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 239 783		-2 239 783	-2 100 185
dont masse salariale chargée	-1 603 523		-1 603 523	-1 450 784
Résultat d'exploitation	49 905		49 905	52 201
Résultat financier	4 642		4 642	7 211
Résultat exceptionnel	10 227		10 227	15 017
Autres	-1 145		-1 145	-1 875
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	63 629		63 629	72 554

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1 151 596 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

**LE DÉPARTEMENT****LVP - Ligue Varoise de Prévention - Club de Prévention**

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 4651

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/04/2022

SIRET : 30112570400033

	en Euros		Net 2021	Net 2020
	Brut	AMT / PRO	2 555 320	2 784 359
ACTIF	3 143 788	588 468	2 555 320	2 784 359
Actif immobilisé	673 205	495 654	1 77 551	88 059
Actif circulant	2 470 583	92 814	2 377 769	2 696 300
Stocks et créances	788 029	92 814	695 215	922 434
VMP et Disponibilités	1 674 603	0	1 674 603	1 769 508
Comptes transitoires & régularisations	7 951		7 951	4 358
PASSIF			2 555 320	2 784 359
Fonds associatifs			1 184 597	952 910
dont report à nouveau			703 828	511 303
dont provisions réglementées			0	0
Autres fonds associatifs			90 922	88 118
dont subventions d'investissement			0	0
Provisions pour risques et charges			219 049	239 681
Fonds dédiés			90 922	88 118
Dettes			765 204	894 883
dont emprunts			10 732	15 685
dont CBC			0	0
Comptes transitoires & régularisations			295 548	608 767
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			3 839 609	3 571 683
dont subvention de la collectivité			1 782 602	1 640 728
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-3 641 024	-3 570 049
dont masse salariale chargée			-2 478 869	-2 362 985
Résultat d'exploitation			198 585	1 634
Résultat financier			-118	71
Résultat exceptionnel			33 220	554
Autres			0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			231 687	2 259

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1782602 € dont subvention d'investissement : 0 €)



LE DÉPARTEMENT

Association de Prévention Spécialisée-Club des jeunes

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 31/05/2022

Tiers : 4648

SIRET : 78309079800027

en Euros

Brut

AMT / PRO

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 412 732	1 050 429	1 362 303	1 437 665
Actif immobilisé	1 410 868	1 050 429	360 439	295 834
Actif circulant	1 001 864	0	1 001 864	1 141 831
Stocks et créances	574 689	0	574 689	520 727
VMP et Disponibilités	405 485	0	405 485	598 730
Comptes transitoires & régularisations	21 690		21 690	22 374

PASSIF

Fonds associatifs	1 362 303		1 362 303	1 437 665
dont report à nouveau	702 132		702 132	702 059
dont provisions réglementées	171 432		171 432	0
Autres fonds associatifs	2 668		2 668	1 583
dont subventions d'investissement	128 486		128 486	111 039
dont subventions pour risques et charges	4 876		4 876	0
Fonds dédiés	56 363		56 363	37 942
Dettes	120 942		120 942	109 456
dont emprunts	460 441		460 441	508 278
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
	14 881		14 881	78 347

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	3 074 306		3 138 033	
dont subvention de la collectivité	1 752 365	57%	1 727 541	55%
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-3 004 380		-3 117 387	
dont masse salariale chargée	-2 269 461		-2 447 327	
Résultat d'exploitation	69 926		20 646	
Résultat financier	-17 343		9 147	
Résultat exceptionnel	-52 342		-21 488	
Autres	-168		-284	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	73		8 021	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (1752365 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation

- Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €



LE DÉPARTEMENT

ADT - Agence de Développement Touristique

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 01/08/2022

Tiers : 4781

SIRET : 78306653300036

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 608 004	597 526	2 010 478	1 763 945
Actif immobilisé	968 592	594 718	373 874	251 235
Actif circulant	1 639 412	2 808	1 636 604	1 512 710
Stocks et créances	149 107	2 808	146 299	165 992
VMP et Disponibilités	1 289 941	0	1 289 941	1 292 541
Comptes transitoires & régularisations	200 364		200 364	54 177
PASSIF	2 010 478		2 010 478	1 763 945
Fonds associatifs	665 730		665 730	643 862
dont report à nouveau	371 615		371 615	358 020
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	441 344		441 344	303 747
dont subventions d'investissement	312 429		312 429	274 962
Provisions pour risques et charges	397 512		397 512	452 532
Fonds dédiés	128 915		128 915	28 785
Dettes	392 525		392 525	323 069
dont emprunts	0		0	0
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	113 367		113 367	40 735
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 390 796		2 390 796	2 235 096
dont subvention de la collectivité	2 162 000	90%	2 162 000	2 122 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-2 566 756		-2 566 756	-2 292 394
dont masse salariale chargée	-1 263 938		-1 263 938	-1 099 644
Résultat d'exploitation	-175 960		-175 960	-57 298
Résultat financier	67 370		67 370	2 553
Résultat exceptionnel	131 050		131 050	91 404
Autres	-592		-592	-646
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	21 868		21 868	36 013

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (2 429 000 € dont subvention d'investissement : 267 000 €)

- Subventions > 50% des produits d'exploitation - Subventions > 50% des produits d'exploitation et > 23 000 €

TRANSMISSION DES BILANS CERTIFIES A M. LE PREFET ET M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL
Article I 2313-1-1 du CGCT

NATURE DE L'ENGAGEMENT : Garantie ou cautionnement d'un emprunt au 31/12/2022

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	OBSERVATIONS
3 F SUD	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
ADAPEI DU VAR	Association	Derniers comptes reçus 2021
ADOMA	SAEM HLM	Derniers comptes reçus 2021
AEP LE PRELUDE - ENFANTS PROBLÈMES PARENTS EN DIFFICULTÉ	Association	Derniers comptes reçus 2021
ASSOCIATION OECUMENIQUE ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES AGÉES ET RÉFUGIÉES	Association	Derniers comptes reçus 2021
AVATH-ERMITAGE	Association	Derniers comptes reçus 2021
AVEFETH	Association (ESAT)	Derniers comptes reçus 2021
CAISSE D'ENCOURAGEMENT MISSIONNAIRE MR L'ESPERANCE	Association	Derniers comptes reçus 2021
CDC HABITAT	Société Anonyme d'Economie Mixte	Derniers comptes reçus 2021
CDC HABITAT SOCIAL	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD COGOLIN (PEIRIN)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD FLASSANS (L'ESCANDIHADO)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD LE BEAUSSET (MANON DES SOURCES)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD PIERREFEU (ANDRE BLANC)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD PIGNANS (PINS ET SOLEIL)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD SALERNES(LA SOURCE)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
EHPAD SEILLANS (RIOU BLANC)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021

EHPAD VIDAUBAN (LES CLEMATITES)	Etablissement public	Derniers comptes reçus 2021
ENFANTS DE LA BAIE	Association	Derniers comptes reçus 2021
ERILIA	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL	Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 19/06/1929)	Derniers comptes reçus 2021
FONDATION L'ARMEE DU SALUT	Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11/04/2000)	Derniers comptes reçus 2021
GRAND DELTA HABITAT	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
HABITAT PLUS	Association	Derniers comptes reçus 2021
HAUTS DE L'ARC	Association	Derniers comptes reçus 2021
HOPITAL LEON BERARD	Association	Derniers comptes reçus 2021
ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
LOGIREM	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA HLM (Actionnariat)	Derniers comptes reçus 2021
LOGIVAR – UDV	Association	Derniers comptes reçus 2021
MOISSONS NOUVELLES	Association	Derniers comptes reçus 2021
PHAR 83	Association	Derniers comptes reçus 2021
PROLETAZUR	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
SAGEM	SEM	Derniers comptes reçus 2021
SAIEM de CONSTRUCTION de DRAGUIGNAN	SEM	Derniers comptes reçus 2021
SAINT MAUR ASSOCIATION	Association	Derniers comptes reçus 2021
SFHE	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
SOCIETE FONCIERE HABITAT HUMANISME	Société en Commandite par Actions	Derniers comptes reçus 2021

TOULON HABITAT MEDITERRANNEE	Office public	Derniers comptes reçus 2021
UNICIL	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
VAR HABITAT	Office public	Derniers comptes reçus 2021
VILOGIA	SA HLM	Derniers comptes reçus 2021
VYV 3 SUD EST	Union mutualiste	Derniers comptes reçus 2021



LE DÉPARTEMENT

3F SUD

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

Tiers : 14643
SIRET : 41575086800044

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 338 397 716	239 973 011	1 098 424 705	1 050 852 806
Actif immobilisé	1 252 698 843	234 183 812	1 018 515 031	980 364 007
Actif circulant	85 698 873	5 789 199	79 909 674	70 488 799
Stocks et en-cours	17 187 534	0	17 187 534	13 930 686
Créances clients	15 475 624	5 621 082	9 854 542	7 399 728
Autres créances	43 967 841	168 117	43 799 724	41 338 766
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	8 059 723	0	8 059 723	6 779 184
Comptes transitoires & régularisations	1 008 151	0	1 008 151	1 040 435
PASSIF	1 098 424 705		1 098 424 705	1 050 852 806
Capitaux propres	133 470 976		133 470 976	96 808 898
Autres fonds propres	107 361 345		107 361 345	107 068 277
Provisions pour risques et charges	3 844 966		3 844 966	3 821 897
Dettes	851 039 129		851 039 129	839 628 322
Comptes transitoires & régularisations	2 708 289		2 708 289	3 525 412
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	79 572 585		79 572 585	74 503 129
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-73 101 056		-73 101 056	-69 748 617
Résultat d'exploitation	6 471 529		6 471 529	4 754 512
Résultat financier	-8 241 279		-8 241 279	-9 287 221
Résultat exceptionnel	9 121 446		9 121 446	3 987 503
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-708		-708	0
Résultat de l'exercice	7 350 988		7 350 988	-560 556

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ADAPEI DU VAR

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022
en Euros

Tiers : 82522
SIRET : 30058617900248

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	162 859 440	55 941 127	106 918 313	98 612 245
Actif immobilisé	145 916 717	55 922 323	89 994 394	83 339 936
Actif circulant	16 942 723	18 804	16 923 919	15 272 309
Stocks et créances	9 710 319	18 804	9 691 515	5 535 180
VMP et Disponibilités	6 955 331	0	6 955 331	9 452 521
Comptes transitoires & régularisations	277 073		277 073	284 608
PASSIF	106 918 313			98 612 245
Fonds associatifs	19 549 890			20 675 535
dont report à nouveau	-1 895 781			-2 401 948
dont provisions réglementées	6 458 888			6 607 073
Autres fonds associatifs	18 829 138			17 491 850
dont subventions d'investissement	9 046 130			8 880 248
Provisions pour risques et charges	1 882 235			3 330 422
Fonds dédiés	3 324 120			2 004 529
Dettes	66 621 809			57 066 052
dont emprunts	54 097 406			45 048 178
dont CBC	0			0
Comptes transitoires & régularisations	35 241			48 386
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	83 175 423			79 508 807
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-84 284 178			-78 608 656
dont masse salariale chargée	-39 160 963			-34 743 454
Résultat d'exploitation	-1 108 755			900 151
Résultat financier	-859 708			-780 308
Résultat exceptionnel	601 785			793 566
Autres	-6 423			-11 860
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	-1 373 101			901 549

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt

ADOMA**LE DÉPARTEMENT**Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 22/04/2022
en EurosTiers : 142397
SIRET : 788058030

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	3 217 305 375	956 389 432	2 260 915 943	2 144 624 000
Actif immobilisé	2 864 073 026	941 967 239	1 922 105 787	1 814 580 000
Actif circulant	353 232 349	14 422 193	338 810 156	330 044 000
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	34 186 490	14 344 290	19 842 200	18 003 000
Autres créances	140 118 222	77 903	140 040 319	151 298 000
VMP	115 000 100	0	115 000 100	115 000 000
Disponibilités	54 064 757	54 064 757	54 064 757	36 933 000
Comptes transitoires & régularisations	9 862 780	9 862 780	9 862 780	8 810 000
PASSIF	2 260 915 943	2 144 624 000	2 260 915 943	2 144 624 000
Capitaux propres	513 316 655		513 316 655	488 506 000
Autres fonds propres	543 925 580		543 925 580	513 609 000
Provisions pour risques et charges	44 751 120		44 751 120	41 847 000
Dettes	1 152 888 205		1 152 888 205	1 095 065 000
Comptes transitoires & régularisations	6 034 383		6 034 383	5 597 000
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	533 912 650		533 912 650	523 539 000
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-505 342 292		-505 342 292	-488 106 000
Résultat d'exploitation	28 570 358		28 570 358	35 433 000
Résultat financier	-9 683 269		-9 683 269	-9 722 000
Résultat exceptionnel	12 125 392		12 125 392	22 940 000
Participation des salariés	-6 297 765		-6 297 765	-6 487 000
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	24 714 716		24 714 716	42 164 000

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

AEP Le PRELUDE - ENFANTS PROBLEMES PARENTS EN DIFFICULTE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par Le Président le 20/07/2022

Tiers : 156384

SIRET : 39171739400012

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	5 279 736	1 149 827	4 129 909	4 150 149
Actif immobilisé	4 007 161	1 147 206	2 859 955	2 958 453
Actif circulant	1 272 575	2 621	1 269 954	1 191 696
Stocks et créances	146 460	2 621	143 839	18 534
VMP et Disponibilités	1 125 581	0	1 125 581	1 169 375
Comptes transitoires & régularisations	534		534	3 787

PASSIF	4 129 909		4 150 149	
Fonds associatifs	815 973		780 265	
dont report à nouveau	-27 385		-19 660	
dont provisions réglementées	607 887		616 601	
Autres fonds associatifs	608 040		616 754	
dont subventions d'investissement	153		153	
Provisions pour risques et charges	283 844		283 844	
Fonds dédiés	0		0	
Dettes	2 414 842		2 462 076	
dont emprunts	2 156 170		1 735 695	
dont CBC	4		0	
Comptes transitoires & régularisations	7 210		7 210	

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 557 516		1 550 151	
dont subvention de la collectivité	0		0	
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-1 489 152		-1 493 096	
dont masse salariale chargée	-1 062 156		-1 068 054	
Résultat d'exploitation	68 364		57 055	
Résultat financier	-25 742		-27 227	
Résultat exceptionnel	-5 963		-4 319	
Autres	-913		-783	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	35 746		25 826	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ASSO. OECUMENIQUE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNES AGEES ET REFUGIES

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 07/06/2022

Tiers : 110067

SIRET : 77567541600074

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	83 896 108	20 971 323	62 924 785	64 361 628
Actif immobilisé	71 985 962	20 971 323	51 014 639	52 185 092
Actif circulant	11 910 146	0	11 910 146	12 176 536
Stocks et créances	1 119 363	0	1 119 363	808 819
VMP et Disponibilités	10 634 170	0	10 634 170	11 185 072
Comptes transitoires & régularisations	156 613		156 613	182 645
PASSIF	62 924 785		62 924 785	64 361 628
Fonds associatifs	26 070 407		26 070 407	26 128 495
dont report à nouveau	-186 950		0	-1 515 394
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	2 995 951		2 995 951	3 168 493
dont subventions d'investissement	2 155 715		2 155 715	2 468 083
Provisions pour risques et charges	1 597 208		1 597 208	1 438 179
Fonds dédiés	840 236		840 236	700 410
Dettes	32 256 419		32 256 419	33 618 054
dont emprunts	29 004 996		29 004 996	30 338 531
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	4 800		4 800	8 407
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	23 192 667		23 192 667	22 420 792
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-22 877 662		-22 877 662	-22 170 327
dont masse salariale chargée	-13 144 909		-13 144 909	-12 394 473
Résultat d'exploitation	315 005		315 005	250 465
Résultat financier	-560 569		-560 569	-591 986
Résultat exceptionnel	187 477		187 477	311 726
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-58 087		-58 087	-29 795

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

Association AVATH ERMITAGE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/06/2022

Tiers : 192886

SIRET : 31340223200026

en Euros

Net 2021 **Net 2020**

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	29 737 683	10 615 370	19 122 313	19 123 667
Actif immobilisé	21 648 124	10 497 559	11 150 565	11 114 088
Actif circulant	8 089 559	117 811	7 971 748	8 009 579
Stocks et créances	1 394 724	117 811	1 276 913	1 419 356
VMP et Disponibilités	6 590 230	0	6 590 230	6 480 139
Comptes transitoires & régularisations	104 605		104 605	110 084

PASSIF	19 122 313	10 615 370	19 122 313	19 123 667
Fonds associatifs	10 320 933		10 320 933	10 007 678
dont report à nouveau	1 660 280		1 660 280	1 334 618
dont provisions réglementées	88 073		88 073	92 426
Autres fonds associatifs	695 167		695 167	698 614
dont subventions d'investissement	607 094		607 094	606 188
Provisions pour risques et charges	991 330		991 330	973 967
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	7 066 326		7 066 326	7 384 304
dont emprunts	5 514 245		5 514 245	5 845 354
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	48 557		48 557	59 104

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	13 001 371	12 733 336	1%
dont subvention de la collectivité	0	120 000	0
dont subvention FSE avancée	0	0	0
Charges d'exploitation	-12 647 685	-12 148 880	
dont masse salariale chargée	-8 971 241	-8 824 128	
Résultat d'exploitation	353 686	584 456	
Résultat financier	-62 326	-68 684	
Résultat exceptionnel	23 731	-3 885	
Autres	-1 834	-2 668	
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0	0	
Résultat de l'exercice	313 257	509 219	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

AVEFETH

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 20/06/2022
en Euros

Tiers : 11260
SIRET : 31314094900013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	51 578 043	20 347 258	31 230 785	31 753 771
Actif immobilisé	37 850 620	20 302 048	17 548 572	18 783 370
Actif circulant	13 727 423	45 210	13 682 213	12 970 401
Stocks et créances	2 738 047	45 210	2 692 837	3 358 944
VMP et Disponibilités	10 839 938	0	10 839 938	9 528 975
Comptes transitoires & régularisations	149 438		149 438	82 482
PASSIF	31 230 785		31 230 785	31 753 771
Fonds associatifs	7 355 067		7 355 067	8 616 812
dont report à nouveau	-597 573		-597 573	-397 041
dont provisions réglementées	252 983		252 983	252 983
Autres fonds associatifs	3 427 492		3 427 492	3 621 514
dont subventions d'investissement	2 813 469		2 813 469	2 991 088
Provisions pour risques et charges	1 904 222		1 904 222	1 732 887
Fonds dédiés	361 040		361 040	377 443
Dettes	18 544 004		18 544 004	17 766 608
dont emprunts	12 267 037		12 267 037	13 097 747
dont CBC	2 519 090		2 519 090	1 648 236
Comptes transitoires & régularisations	0		0	15 950
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	26 204 309		26 204 309	26 268 536
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-27 099 092		-27 099 092	-26 817 985
dont masse salariale chargée	-13 415 464		-13 415 464	-14 083 412
Résultat d'exploitation	-894 783		-894 783	-549 449
Résultat financier	-408 421		-408 421	-359 985
Résultat exceptionnel	45 969		45 969	263 904
Autres	-4 510		-4 510	-6 099
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-1 261 745		-1 261 745	616 863

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

CAISSE D'ENCOURAGEMENT MISSIONNAIRE MR ESPERANCE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/05/2022

Tiers : 119425

SIRET : 78182039400018

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	75 985 429	21 565 778	54 419 651	51 006 231
Actif immobilisé	41 727 739	21 565 778	20 161 961	21 420 502
Actif circulant	34 257 690	0	34 257 690	29 585 729
Stocks et créances	268 220	0	268 220	357 217
VMP et Disponibilités	33 944 470	0	33 944 470	29 228 512
Comptes transitoires & régularisations	45 000		45 000	0
PASSIF	54 419 651		54 419 651	51 006 231
Fonds associatifs	43 509 506		43 509 506	39 270 881
dont report à nouveau	33 386 208		33 386 208	39 270 305
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	2 681 533		2 681 533	2 911 161
dont subventions d'investissement	2 681 533		2 681 533	2 911 161
Provisions pour risques et charges	113 850		113 850	113 850
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	8 114 762		8 114 762	8 710 339
dont emprunts	7 966 964		7 966 964	8 531 911
dont CBC	80		80	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 098 940		2 098 940	2 089 828
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 955 085		-1 955 085	-2 317 471
dont masse salariale chargée	-101 266		-101 266	-160 170
Résultat d'exploitation	143 855		143 855	-227 643
Résultat financier	4 171 392		4 171 392	-2 104 491
Résultat exceptionnel	29 629		29 629	-3 551 962
Autres	-106 250		-106 250	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	4 238 626		4 238 626	-5 884 096

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

CDC Habitat

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 25/04/2022
en Euros

Tiers : 14668
SIRET : 47080116802296

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	13 120 595 953	2 230 239 798	10 890 356 155	9 571 432 897
Actif immobilisé	11 703 572 280	2 204 360 584	9 499 211 696	7 482 490 053
Actif circulant	1 417 023 673	25 879 214	1 391 144 459	2 088 942 844
Stocks et en-cours	50 605 238	479 205	50 126 033	19 696 717
Créances clients	89 149 007	22 909 622	66 239 385	66 167 514
Autres créances	367 368 652	2 490 387	364 878 265	359 168 468
VMP	623 562 290	0	623 562 290	671 664 036
Disponibilités	277 794 534		277 794 534	216 485 357
Comptes transitoires & régularisations	8 543 952		8 543 952	755 760 752
PASSIF	10 890 356 155		10 890 356 155	9 571 432 897
Capitaux propres			3 650 010 771	3 568 726 337
Autres fonds propres			156 164 339	162 848 258
Provisions pour risques et charges			79 835 133	85 667 822
Dettes			6 932 096 498	5 696 314 671
Comptes transitoires & régularisations			72 249 414	57 875 809
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			808 631 202	733 283 312
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-761 077 141	-688 030 265
Résultat d'exploitation			47 554 061	45 253 047
Résultat financier			-64 165 576	-86 227 371
Résultat exceptionnel			201 566 097	119 244 048
Participation des salariés			-4 893 997	-3 374 245
Impôts bénéfices & assimilés			-48 896 896	-21 513 623
Résultat de l'exercice			131 163 689	53 381 856

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

CDC HABITAT SOCIAL

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 155874

SIRET : 33088181400074

en Euros

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

ACTIF

Actif immobilisé	17 451 187 571	5 372 829 504	12 078 358 067	11 619 120 019
Actif circulant	1 138 315 418	63 751 114	1 074 564 304	1 215 563 465
Stocks et en-cours	67 856 566	11 567	67 844 999	47 695 779
Créances clients	206 131 791	63 609 498	142 522 293	130 176 068
Autres créances	411 013 622	130 049	410 883 573	361 896 098
VMP	203 000 000	0	203 000 000	273 000 000
Disponibilités	242 949 232		242 949 232	396 256 152
Comptes transitoires & régularisations	7 364 207		7 364 207	6 539 368

PASSIF

Capitaux propres	13 152 922		13 152 922	12 834 683
Autres fonds propres	3 210 768 323		3 210 768 323	3 103 357 639
Provisions pour risques et charges	1 197 639 331		1 197 639 331	1 211 522 737
Dettes	99 365 767		99 365 767	92 698 786
Comptes transitoires & régularisations	8 620 926 615		8 620 926 615	8 411 832 728
	24 222 335		24 222 335	15 271 594

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	1 315 836 703		1 315 836 703	1 284 913 014
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 240 991 698		-1 240 991 698	-1 175 558 169
Résultat d'exploitation	74 845 005		74 845 005	109 354 845
Résultat financier	-140 098 859		-140 098 859	-150 574 274
Résultat exceptionnel	182 550 223		182 550 223	181 192 719
Participation des salariés	-6 606 887		-6 606 887	-7 246 391
Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	110 689 482		110 689 482	132 726 899

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD COGOLIN (PEIRIN)

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Conseil d'administration le 15/04/2022

Tiers : 3691
SIRET : 26830030800015

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	16 554 045	1 913 557	14 640 488	14 242 128
Actif immobilisé	11 847 277	1 913 491	9 933 786	10 127 562
Actif circulant	4 706 768	66	4 706 702	4 114 566
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	600 431	66	600 365	463 915
Autres créances	415 631	0	415 631	54 113
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	3 690 706		3 690 706	3 587 954
Comptes transitoires & régularisations	0		0	8 584
PASSIF			14 640 488	14 242 128
Capitaux propres			5 059 975	4 521 808
Autres fonds propres			3 036 198	3 104 198
Provisions pour risques et charges			831 072	917 277
Dettes			5 333 446	5 508 327
Comptes transitoires & régularisations			379 797	190 518
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			4 266 271	3 493 615
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-3 738 209	-3 674 741
Résultat d'exploitation			528 062	-181 126
Résultat financier			-100 606	-104 435
Résultat exceptionnel			110 712	194 194
Participation des salariés			0	0
Impôts bénéfices & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			538 168	-91 367

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD FLASSANS (L'ESCANDIHADO)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Directeur le 30/11/2022

Tiers : 107645

SIRET : 26830355900010

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

ACTIF

Actif immobilisé
Actif circulant
Stocks et créances
VMP et Disponibilités
Comptes transitoires & régularisations

7 705 335
7 005 036
700 299
343 883
351 833
4 583

3 214 330
3 186 283
28 047
28 047
0

4 491 005
3 818 753
672 252
315 836
351 833
4 583

4 804 152
3 974 710
829 442
526 134
303 308
0

PASSIF

Fonds associatifs
dont report à nouveau
dont provisions réglementées
Autres fonds associatifs
dont subventions d'investissement
Provisions pour risques et charges
Fonds dédiés
Dettes
dont emprunts
dont CBC
Comptes transitoires & régularisations

4 491 005
99 510
199 086
0
993 139
993 139
127 416
0
3 103 268
2 785 105
0
167 672

4 804 152
385 801
-124 797
0
1 038 139
1 038 139
127 416
0
3 245 443
2 957 182
0
7 353

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation
dont subvention de la collectivité
dont subvention FSE avancée
Charges d'exploitation
dont masse salariale chargée
Résultat d'exploitation
Résultat financier
Résultat exceptionnel
Autres
dont participation des salariés et Impôts bénéfiques & assimilés
Résultat de l'exercice

3 700 292
0
0
-4 025 237
-3 065 846
-324 945
-52 143
90 796
0
0
-286 292

4 029 293
0
0
-4 000 392
-2 850 892
28 901
-57 878
123 406
0
0
94 429

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD LE BEAUSSET (MANON DES SOURCES)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président du Conseil d'administration

Tiers : 830101242

SIRET : 26830001900026

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Net 2021	Net 2020
ACTIF	11 462 179	7 778 897
Actif immobilisé	10 227 203	6 543 921
Actif circulant	1 234 976	1 234 976
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients	571 125	571 125
Autres créances	19 311	19 311
VMP	0	0
Disponibilités	644 540	644 540
Comptes transitoires & régularisations	0	0
PASSIF	7 778 897	7 796 906
Capitaux propres	3 242 389	3 252 810
Autres fonds propres	2 705 484	2 715 004
Provisions pour risques et charges	22 240	31 777
Dettes	1 698 964	1 735 134
Comptes transitoires & régularisations	109 820	62 181
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	4 087 430	3 912 602
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-4 066 894	-3 802 344
Résultat d'exploitation	20 536	110 258
Résultat financier	-50 011	-51 273
Résultat exceptionnel	9 518	-1 331
Participation des salariés	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	-19 957	57 654

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

EHPAD PIERREFEU (ANDRE BLANC)**LE DÉPARTEMENT**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Président du Conseil d'administration le 11/05/2022

Tiers : 3393

SIRET : 26830356700013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	7 235 895	2 793 834	4 442 061	4 592 248
Actif immobilisé	6 514 185	2 793 834	3 720 351	3 887 258
Actif circulant	721 710	0	721 710	704 990
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	462 220	0	462 220	398 134
Autres créances	53 513	0	53 513	54 679
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	202 956		202 956	251 161
Comptes transitoires & régularisations	3 021		3 021	1 016
PASSIF	4 442 061		4 442 061	4 592 248
Capitaux propres	344 097		344 097	695 397
Autres fonds propres	1 198 301		1 198 301	1 181 861
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Dettes	2 668 278		2 668 278	2 677 376
Comptes transitoires & régularisations	231 385		231 385	37 614
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 172 292		3 172 292	3 259 165
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-3 199 509		-3 199 509	-3 055 907
Résultat d'exploitation	-27 217		-27 217	203 258
Résultat financier	-312 590		-312 590	-120 326
Résultat exceptionnel	-11 493		-11 493	-73 736
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-351 300		-351 300	9 196

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD PIGNANS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Directeur le 31/03/2022
en Euros

Tiers :
SIRET : 26830033200023

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	12 072 044	4 923 143	7 148 901	7 015 325
Actif immobilisé	7 629 135	4 923 143	2 705 992	2 657 994
Actif circulant	4 442 909	0	4 442 909	4 357 331
Stocks et créances	722 381	0	722 381	389 055
VMP et Disponibilités	3 652 983	0	3 652 983	3 968 185
Comptes transitoires & régularisations	67 545		67 545	91
PASSIF	7 148 901		7 148 901	7 015 328
Fonds associatifs	6 245 161		6 245 161	6 158 982
dont report à nouveau	0		0	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	132 837		132 837	14 184
dont subventions d'investissement	132 837		132 837	14 184
Provisions pour risques et charges	199 548		199 548	255 148
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	571 355		571 355	546 054
dont emprunts	235 672		235 672	121 092
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	40 960
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 996 460		4 996 460	5 107 160
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-5 024 520		-5 024 520	-4 622 248
dont masse salariale chargée	-3 633 654		-3 633 654	-3 409 303
Résultat d'exploitation	-28 060		-28 060	484 912
Résultat financier	0		0	0
Résultat exceptionnel	114 242		114 242	46 787
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	86 182		86 182	531 699

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD SALERNES (LA SOURCE)

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Conseil d'administration le 14/06/2022

Tiers : 3714
SIRET : 2683003200012

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	17 567 745	2 924 953	14 642 792	9 970 375
Actif immobilisé	15 919 342	2 924 953	12 994 389	6 548 559
Actif circulant	1 648 403	0	1 648 403	3 421 816
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	981 243	0	981 243	792 066
Autres créances	259 417	0	259 417	468 480
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	407 743	0	407 743	2 153 334
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	7 936
PASSIF	14 642 792		14 642 792	9 970 375
Capitaux propres	2 316 412		2 316 412	2 669 537
Autres fonds propres	2 887 635		2 887 635	1 325 943
Provisions pour risques et charges	1 002 073		1 002 073	1 002 073
Dettes	8 436 672		8 436 672	4 944 764
Comptes transitoires & régularisations	0		0	28 058
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	4 056 903		4 056 903	4 787 875
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-4 410 618		-4 410 618	-4 756 605
Résultat d'exploitation	-353 715		-353 715	31 270
Résultat financier	-13 364		-13 364	-15 904
Résultat exceptionnel	13 956		13 956	114 238
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-353 123		-353 123	129 604

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

EHPAD SEILLANS (RIOU BLANC-CHATEAU MAUNIER)

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 3727

Comptes certifiés par le Président du Conseil d'administration le 22/06/2022

SIRET : 26830022500029

en Euros

Net 2021 Net 2020

	Net 2021	Net 2020
ACTIF	9 638 700	9 540 131
Actif immobilisé	5 853 951	5 841 048
Actif circulant	3 784 749	3 699 083
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients	1 200 797	612 048
Autres créances	294 676	106 266
VMP	0	0
Disponibilités	2 288 342	2 979 934
Comptes transitoires & régularisations	934	835

PASSIF

Capitaux propres	4 905 463	4 919 613
Autres fonds propres	1 278 604	1 335 961
Provisions pour risques et charges	1 028 046	1 193 046
Dettes	2 270 380	1 949 207
Comptes transitoires & régularisations	156 207	142 304
PASSIF	9 638 700	9 540 131

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	5 843 933	5 159 467
dont subvention de la collectivité	0	43 366
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-5 962 888	-5 327 508
Résultat d'exploitation	-118 955	-168 041
Résultat financier	-23 347	-25 505
Résultat exceptionnel	107 113	74 065
Participation des salariés	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	-35 189	-119 481

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

EHPAD VIDAUBAN (LES CLEMATITES)**LE DÉPARTEMENT**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Conseil d'administration le 26/07/2022

Tiers : 118084

SIRET : 26830357500016

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	9 112 354	1 506 213	7 606 141	7 901 191
Actif immobilisé	8 195 048	1 506 213	6 688 835	6 809 678
Actif circulant	917 306	0	917 306	1 091 513
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	448 696	0	448 696	579 673
Autres créances	156 027	0	156 027	117 321
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	165 319		165 319	246 807
Comptes transitoires & régularisations	147 264		147 264	147 712
PASSIF	7 606 141		7 606 141	7 901 191
Capitaux propres	648 861		648 861	419 741
Autres fonds propres	2 104 664		2 104 664	2 159 664
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Dettes	4 583 289		4 583 289	4 926 877
Comptes transitoires & régularisations	269 327		269 327	394 909
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	3 627 170		3 627 170	3 170 017
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-3 386 739		-3 386 739	-3 386 664
Résultat d'exploitation	240 431		240 431	-216 647
Résultat financier	-91 727		-91 727	-95 608
Résultat exceptionnel	80 415		80 415	325 426
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	229 119		229 119	13 171

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ENFANTS DE LA BAIE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022
en Euros

Tiers : 2466
SIRET : 33215081200011

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF			3 089 907	1 610 147
Actif immobilisé	4 230 601	1 140 694	2 219 883	363 410
Actif circulant	3 360 577	1 140 694	870 024	1 246 737
Stocks et créances	870 024	0	68 790	0
VMP et Disponibilités	68 790	0	801 234	1 246 481
Comptes transitoires & régularisations	801 234	0	0	256
	0	0		
PASSIF			3 089 907	1 610 147
Fonds associatifs	4 709		-9 724	
dont report à nouveau				
dont provisions réglementées				
Autres fonds associatifs	-364 095		566 335	-386 783
dont subventions d'investissement	566 335		1 053 563	944 591
Provisions pour risques et charges	1 053 563		80 528	80 528
Fonds dédiés	80 528		187 830	179 440
Dettes	187 830		406 700	300 000
dont emprunts	406 700		1 843 805	495 840
dont CBC	1 843 805		1 315 753	0
Comptes transitoires & régularisations	1 315 753		0	0
	0		0	0
	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	2 834 202			2 736 684
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-2 834 062			-2 713 612
dont masse salariale chargée	-2 028 909			-1 754 502
Résultat d'exploitation	140			23 072
Résultat financier	-4 928			6 282
Résultat exceptionnel	19 434			-6 453
Autres	0			0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	14 646			22 901

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ERILIA

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 14641

SIRET : 05881167000015

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	6 891 383 213	1 981 086 194	4 910 297 019	4 543 739 735
ACTIF				
Actif immobilisé	6 475 643 660	1 958 679 169	4 516 964 491	4 119 796 744
Actif circulant	415 739 553	22 407 025	393 332 528	423 942 991
Stocks et en-cours	29 010 004	0	29 010 004	20 937 641
Créances clients	55 512 091	21 652 711	33 859 380	31 757 376
Autres créances	88 481 114	263 810	88 217 304	107 175 158
VMP	11 497 167	490 504	11 006 663	10 977 413
Disponibilités	203 426 226		203 426 226	224 171 952
Comptes transitoires & régularisations	27 812 951		27 812 951	28 923 451

PASSIF				
Capitaux propres			4 910 297 019	4 543 739 735
Autres fonds propres	633 220 249		633 220 249	614 176 455
Provisions pour risques et charges	564 917 002		564 917 002	530 197 619
Dettes	72 500 275		72 500 275	74 100 577
Comptes transitoires & régularisations	3 633 378 045		3 633 378 045	3 320 407 419
	6 281 448		6 281 448	4 857 665

COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	480 220 948		480 220 948	445 007 292
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-421 945 066		-421 945 066	-402 305 836
Résultat d'exploitation	58 275 882		58 275 882	42 701 456
Résultat financier	-48 310 169		-48 310 169	-45 244 585
Résultat exceptionnel	40 635 412		40 635 412	42 820 702
Participation des salariés				
Impôts bénéfiques & assimilés	-681 684		-681 684	-546 895
Résultat de l'exercice	0		0	0
	49 919 441		49 919 441	39 730 678

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/05/2022

Tiers : 187764
SIRET : 77568879900631

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF					
Actif immobilisé	1 244 570 303	497 341 036	747 229 267	713 770 853	
Actif circulant	1 000 341 078	488 921 982	511 419 096	495 155 496	
Stocks et créances	244 229 225	8 419 054	235 810 171	218 615 357	
VMP et Disponibilités	150 100 961	8 419 054	141 681 907	133 025 739	
Comptes transitoires & régularisations	93 002 977	0	93 002 977	84 590 352	
	1 125 287	1 125 287	1 125 287	999 266	
PASSIF					
Fonds associatifs	747 229 267	747 229 267	713 770 853		
dont report à nouveau	298 618 392	298 618 392	273 312 378		
dont provisions réglementées	62 956 122	62 956 122	136 951 476		
Autres fonds associatifs	964 234	964 234	964 234		
dont subventions d'investissement	240 782 563	240 782 563	231 756 601		
Fonds dédiés	32 427 365	32 427 365	33 356 396		
Dettes	32 795 276	32 795 276	34 542 377		
dont emprunts	207 390 964	207 390 964	197 435 971		
dont CBC	162 452 570	162 452 570	163 798 305		
Comptes transitoires & régularisations	77 128 450	77 128 450	82 463 682		
	0	0	0		
	12 580 466	12 580 466	10 361 192		
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation	457 470 259	457 470 259	406 122 366		
dont subvention de la collectivité	363 816	363 816	133 660		0%
dont subvention FSE avancée	0	0	0		
Charges d'exploitation	-436 260 989	-436 260 989	-400 779 642		
dont masse salariale chargée	-233 709 195	-233 709 195	-216 892 466		
Résultat d'exploitation	21 209 270	21 209 270	5 342 724		
Résultat financier	861 556	861 556	-372 128		
Résultat exceptionnel	2 081 873	2 081 873	1 097 797		
Autres	0	0	0		
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0	0	0		
Résultat de l'exercice	24 152 699	24 152 699	10 811 149		

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 75 000 € (363 816 € dont subvention d'investissement : 0 €)
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

Fondation L'ARMEE DU SALUT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 24/06/2022

Tiers : 107631

SIRET : 43196860100010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	484 722 297	153 346 608	331 375 689	325 673 112
Actif immobilisé	373 588 116	151 927 850	221 660 266	217 685 344
Actif circulant	111 134 181	1 418 758	109 715 423	107 987 768
Stocks et créances	26 449 604	1 178 076	25 271 528	31 475 064
VMP et Disponibilités	84 214 126	240 682	83 973 444	75 746 315
Comptes transitoires & régularisations	470 451		470 451	766 389
PASSIF	331 375 689		331 375 689	325 520 732
Fonds associatifs	164 995 222		164 995 222	163 026 444
dont report à nouveau	14 919 213		14 919 213	13 134 135
dont provisions réglementées	6 532 735		6 532 735	6 240 168
Autres fonds associatifs	56 852 789		56 852 789	52 697 101
dont subventions d'investissement	22 398 670		22 118 352	22 118 352
Provisions pour risques et charges	2 307 835		2 307 835	2 354 689
Fonds dédiés	27 921 384		27 921 384	24 338 581
Dettes	103 841 009		103 841 009	104 737 554
dont emprunts	67 867 045		67 867 045	71 331 188
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	3 378 834		3 378 834	2 704 944
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	207 163 868		207 163 868	200 075 188
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-206 001 925		-206 001 925	-194 923 790
dont masse salariale chargée	-99 177 132		-99 177 132	-93 205 887
Résultat d'exploitation	1 161 943		1 161 943	5 151 398
Résultat financier	-1 137 902		-1 137 902	-370 134
Résultat exceptionnel	1 765 561		1 765 561	1 412 504
Autres	-14 923		-14 923	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	1 774 679		1 774 679	6 193 768

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

GRAND DELTA HABITAT

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/05/2022

Tiers : 199082

SIRET : 66262007900043

	en Euros	Net 2021	Net 2020
ACTIF			
Actif immobilisé	2 349 054 098	1 825 889 834	1 678 665 688
Actif circulant	2 089 553 704	1 570 863 549	1 497 708 155
Stocks et en-cours	259 500 394	255 026 285	180 957 533
Créances clients	19 386 910	19 306 008	16 391 286
Autres créances	14 387 294	9 994 087	8 545 626
VMP	25 758 779	0	23 090 620
Disponibilités	1 300 146	1 300 146	1 300 146
Comptes transitoires & régularisations	194 115 978	194 115 978	127 607 984
	4 551 287	4 551 287	4 021 871
PASSIF			
Capitaux propres	1 825 889 834	1 825 889 834	1 678 665 688
Autres fonds propres	273 719 861	250 644 084	250 644 084
Provisions pour risques et charges	98 608 947	93 882 020	93 882 020
Dettes	10 795 243	9 670 576	9 670 576
Comptes transitoires & régularisations	1 441 426 144	1 324 360 144	1 324 360 508
	1 339 639	1 339 639	1 08 500
COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	142 767 653	142 767 653	133 214 626
dont subvention de la collectivité	0	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0	0
Charges d'exploitation	-121 862 468	-121 862 468	-112 442 662
Résultat d'exploitation	20 905 185	20 905 185	20 771 964
Résultat financier	-14 398 968	-14 398 968	-14 288 923
Résultat exceptionnel	16 566 725	16 566 725	14 260 623
Participation des salariés	0	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0	0	0
Résultat de l'exercice	23 072 942	23 072 942	20 743 664

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

HABITAT PLUS

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Président le 17/07/2022

Tiers : 128965
SIRET : 39038002000011

en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	812 663	468 158	344 505	273 222
Actif immobilisé	706 258	468 158	238 100	251 743
Actif circulant	106 405	0	106 405	21 479
Stocks et créances	5 529	0	5 529	19 965
VMP et Disponibilités	99 212	0	99 212	1 435
Comptes transitoires & régularisations	1 664	1 664	1 664	79
PASSIF	344 505		344 505	273 222
Fonds associatifs	157 945		157 945	60 593
dont report à nouveau	60 593		60 593	0
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	56 389		56 389	73 085
dont subventions d'investissement	56 389		56 389	73 085
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	130 171		130 171	139 544
dont emprunts	51 533		51 533	75 935
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	37 560		37 560	44 577
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-64 556		-64 556	-98 441
dont masse salariale chargée	0		0	0
Résultat d'exploitation	-26 996		-26 996	-53 864
Résultat financier	-899		-899	-1 322
Résultat exceptionnel	125 247		125 247	25 624
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	97 352		97 352	-29 562

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

HAUTS DE L'ARC

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 09/06/2022

Tiers : 14754

SIRET : 32078812800025

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	21 622 875	8 153 793	13 469 082	14 230 089
Actif immobilisé	19 327 857	8 153 793	11 174 064	11 177 222
Actif circulant	2 295 018	0	2 295 018	3 052 867
Stocks et créances	685 678	0	685 678	1 237 626
VMP et Disponibilités	1 609 340	0	1 609 340	1 815 241
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	0
PASSIF	13 469 082		13 469 082	24 551 347
Fonds associatifs	2 006 088		2 006 088	2 082 257
dont report à nouveau	-378 695		-378 695	105 567
dont provisions réglementées	113 814		113 814	113 814
Autres fonds associatifs	397 706		397 706	433 376
dont subventions d'investissement	246 812		246 812	319 562
Provisions pour risques et charges	537 384		537 384	499 701
Fonds dédiés	37 080		37 080	0
Dettes	10 527 904		10 527 904	20 655 249
dont emprunts	8 784 240		8 784 240	9 270 230
dont CBC	521 616		521 616	726 376
Comptes transitoires & régularisations	0		0	880 764
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	9 228 619		9 228 619	9 121 822
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-9 161 963		-9 161 963	-9 156 933
dont masse salariale chargée	-5 285 087		-5 285 087	-5 547 900
Résultat d'exploitation	66 656		66 656	-35 111
Résultat financier	-215 315		-215 315	-225 065
Résultat exceptionnel	72 490		72 490	58 482
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-76 169		-76 169	-201 694

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

HOPITAL Léon BERARD

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 02/06/2022
en Euros

Tiers : 149356
SIRET : 77564746400038



LE DÉPARTEMENT

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	48 778 884	20 582 216	28 196 668	26 532 562
Actif immobilisé	43 442 126	20 582 216	22 859 910	20 888 678
Actif circulant	5 336 758	0	5 336 758	5 643 884
Stocks et créances	3 585 052	0	3 585 052	3 652 297
VMP et Disponibilités	1 677 007	0	1 677 007	1 980 914
Comptes transitoires & régularisations	74 699		74 699	10 673
PASSIF	28 196 668		28 196 668	26 532 562
Fonds associatifs	17 233 159		17 233 159	16 930 801
dont report à nouveau	0		0	1 914
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	0		0	0
dont subventions d'investissement	0		0	0
Provisions pour risques et charges	638 000		638 000	798 000
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	10 325 509		10 325 509	8 755 135
dont emprunts	7 642 184		7 642 184	5 385 371
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	48 626
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	28 761 409		28 761 409	26 682 404
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-28 627 129		-28 627 129	-26 728 982
dont masse salariale chargée	-18 466 487		-18 466 487	-17 217 252
Résultat d'exploitation	134 280		134 280	-46 578
Résultat financier	-99 975		-99 975	-60 212
Résultat exceptionnel	-31 947		-31 947	108 706
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	2 358		2 358	1 916

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 01/04/2022

Tiers : 105652

SIRET : 77569094400118

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 577 655 833	424 859 824	1 152 796 009	1 138 305 096
Actif immobilisé	1 464 807 474	420 091 262	1 044 716 212	1 017 774 477
Actif circulant	112 848 359	4 768 562	108 079 797	120 530 619
Stocks et en-cours	2 415 792	0	2 415 792	1 484 232
Créances clients	14 298 335	4 768 562	9 529 773	9 319 664
Autres créances	19 606 100	0	19 606 100	20 846 719
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	76 110 505		76 110 505	88 474 787
Comptes transitoires & régularisations	417 627		417 627	405 217
PASSIF	1 152 796 009		1 152 796 009	1 138 305 096
Capitaux propres	406 827 060		406 827 060	390 872 649
Autres fonds propres	123 059 099		123 059 099	123 924 700
Provisions pour risques et charges	6 051 100		6 051 100	6 771 582
Dettes	615 744 686		615 744 686	611 681 995
Comptes transitoires & régularisations	1 114 064		1 114 064	5 054 170
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	116 073 827		116 073 827	110 266 236
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-103 429 729		-103 429 729	-100 267 977
Résultat d'exploitation	12 644 098		12 644 098	9 998 259
Résultat financier	-7 898 410		-7 898 410	-7 644 343
Résultat exceptionnel	12 190 778		12 190 778	6 280 163
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	-657 632		-657 632	-239 000
Résultat de l'exercice	16 278 834		16 278 834	8 395 079

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

LOGIREM SA d'HLM

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 88545

SIRET : 06080477000075

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF					
Actif immobilisé		1 961 952 555	530 535 988	1 431 416 567	1 346 757 005
Actif circulant		1 716 117 850	522 757 475	1 193 360 375	1 141 163 263
Stocks et en-cours		245 834 705	7 778 513	238 056 192	205 593 742
Créances clients		3 665 828	0	3 665 828	6 133 853
Autres créances		22 614 399	7 778 513	14 835 886	14 631 652
VMP		58 937 220	0	58 937 220	55 238 113
Disponibilités		0	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations		158 431 428		158 431 428	127 398 807
		2 185 830		2 185 830	2 191 317
PASSIF					
Capitaux propres				1 431 416 567	1 346 757 005
Autres fonds propres				276 103 473	257 988 560
Provisions pour risques et charges				206 802 888	200 257 089
Dettes				15 348 521	20 414 379
Comptes transitoires & régularisations				921 684 557	861 147 270
				11 477 128	6 949 707
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation				160 330 385	157 945 200
dont subvention de la collectivité				0	0
dont subvention FSE avancée				0	0
Charges d'exploitation				-153 224 376	-150 843 152
Résultat d'exploitation				7 106 009	7 102 048
Résultat financier				-10 146 870	-12 293 698
Résultat exceptionnel				21 339 847	8 525 259
Participation des salariés				0	0
Impôts bénéfices & assimilés				-118 487	0
Résultat de l'exercice				18 180 499	3 333 609

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

LOGIS FAMILIAL VAROIS (SA HLM)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 30/09/2022

Tiers : 14642

SIRET : 61950079600021

en Euros

Net 2021

AMT / PRO

Brut

Net 2020

	Net 2021	AMT / PRO	Brut	Net 2020
ACTIF	630 320 821	174 154 144	804 474 965	592 609 803
Actif immobilisé	578 291 723	171 508 638	749 800 361	545 418 371
Actif circulant	52 029 098	2 645 506	54 674 604	47 191 432
Stocks et en-cours	2 188 948	0	2 188 948	2 296 136
Créances clients	5 449 944	2 645 506	8 095 450	5 321 524
Autres créances	19 961 184	0	19 961 184	19 372 263
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	24 360 021	0	24 360 021	20 180 767
Comptes transitoires & régularisations	69 001	0	69 001	20 742

PASSIF

630 320 821

592 609 803

Capitaux propres	92 403 987			86 039 352
Autres fonds propres	82 926 661			83 383 143
Provisions pour risques et charges	781 030			1 053 026
Dettes	453 574 643			421 452 782
Comptes transitoires & régularisations	634 500			681 500

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	47 381 502			45 439 267
dont subvention de la collectivité	0			0
dont subvention FSE avancée	0			0
Charges d'exploitation	-40 101 119			-37 250 729
Résultat d'exploitation	7 280 383			8 188 538
Résultat financier	-4 167 110			-4 517 073
Résultat exceptionnel	3 270 862			2 380 947
Participation des salariés	0			0
Impôts bénéfices & assimilés	0			0
Résultat de l'exercice	6 384 135			6 052 412

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Participation dans le capital

- Garantie d'emprunt

**LE DÉPARTEMENT****LOGIVAR**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 08/06/2022

Tiers : 24072

SIRET : 38029740800029

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 095 533	936 797	1 158 736	1 107 465
Actif immobilisé	1 829 770	936 797	892 973	970 156
Actif circulant	265 763	0	265 763	137 309
Stocks et créances	23 523	0	23 523	92 807
VMP et Disponibilités	240 904	0	240 904	41 643
Comptes transitoires & régularisations	1 336		1 336	2 859
PASSIF	1 158 736		1 158 736	1 107 465
Fonds associatifs	-69 582		-69 582	-94 750
dont report à nouveau	-94 750		-94 750	-80 574
dont provisions réglementées	109 772		109 772	29 772
Autres fonds associatifs	695 678		695 678	677 031
dont subventions d'investissement	585 906		585 906	647 259
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Fonds dédiés	0		0	0
Dettes	532 640		532 640	525 184
dont emprunts	287 415		287 415	299 562
dont CBC	50 000		50 000	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	1 445 192		1 445 192	1 297 645
dont subvention de la collectivité	53 000		53 000	50 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-1 426 580		-1 426 580	-1 367 268
dont masse salariale chargée	-960 660		-960 660	-914 188
Résultat d'exploitation	18 612		18 612	-69 623
Résultat financier	-797		-797	-1 628
Résultat exceptionnel	7 353		7 353	57 076
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	25 168		25 168	-14 175

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Subventions totales supérieures ou égales à 23 000 € (53 000 € dont subvention d'investissement : 0 €)

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

MOISSONS NOUVELLES

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 29/04/2022.

Tiers : 154806

SIRET : 77567243900129

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	95 529 318	42 728 030	52 801 288	50 483 267
Actif immobilisé	66 013 426	42 718 269	23 295 157	23 256 128
Actif circulant	29 515 892	9 761	29 506 131	27 227 139
Stocks et créances	3 634 039	9 761	3 624 278	4 281 292
VMP et Disponibilités	25 736 114	0	25 736 114	22 821 633
Comptes transitoires & régularisations	145 739		145 739	124 214
PASSIF	52 801 288		52 801 288	50 483 267
Fonds associatifs	22 163 990		22 163 990	20 817 379
dont report à nouveau	-475 347		-475 347	-4 542 003
dont provisions réglementées	1 474 523		1 474 523	1 012 270
Autres fonds associatifs	6 487 392		6 487 392	5 974 697
dont subventions d'investissement	3 210 418		3 210 418	3 468 010
Provisions pour risques et charges	2 728 018		2 728 018	2 175 969
Fonds dédiés	1 802 451		1 802 451	1 494 417
Dettes	21 409 976		21 409 976	21 503 268
dont emprunts	9 057 117		9 057 117	10 015 910
dont CBC	4 237 959		4 237 959	4 740 125
Comptes transitoires & régularisations	11 912		11 912	11 954
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	52 482 179		52 482 179	50 536 855
dont subvention de la collectivité	0		0	85 000
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-51 319 841		-51 319 841	-49 028 189
dont masse salariale chargée	-33 050 608		-33 050 608	-31 446 125
Résultat d'exploitation	1 162 338		1 162 338	1 508 666
Résultat financier	-97 198		-97 198	-129 762
Résultat exceptionnel	424 614		424 614	383 246
Autres	0		0	0
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	1 489 754		1 489 754	1 762 150

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt

PHAR83**LE DÉPARTEMENT**

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

Tiers : 154960
SIRET : 63950077600070

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	73 744 966	32 741 549	41 003 417	41 339 095
Actif immobilisé	56 572 207	32 741 549	23 830 658	22 715 121
Actif circulant	17 172 759	0	17 172 759	18 623 974
Stocks et créances	1 892 083	0	1 892 083	2 766 732
VMP et Disponibilités	15 156 444	0	15 156 444	15 796 447
Comptes transitoires & régularisations	124 232		124 232	60 795
PASSIF	41 003 417		41 339 095	
Fonds associatifs	6 973 744		6 715 082	
dont report à nouveau	733 669		-476 915	
dont provisions réglementées	2 536 624		2 499 934	
Autres fonds associatifs	9 590 393		9 498 757	
dont subventions d'investissement	4 559 182		5 047 330	
Provisions pour risques et charges	4 052 395		3 697 580	
Fonds décaillés	2 494 587		1 951 493	
Dettes	20 383 973		21 307 862	
dont emprunts	11 560 869		12 551 585	
dont CBC	3 231 092		3 285 262	
Comptes transitoires & régularisations	2 912		119 814	
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	32 837 334		32 852 585	
dont subvention de la collectivité	0		0	
dont subvention FSE avancée	0		0	
Charges d'exploitation	-32 612 855		-32 182 248	
dont masse salariale chargée	-16 956 432		-17 666 498	
Résultat d'exploitation	224 479		670 337	
Résultat financier	-250 527		-282 801	
Résultat exceptionnel	322 874		283 703	
Autres	-890		-1 070	
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	
Résultat de l'exercice	295 936		670 169	

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

PROLETAZUR

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 13711

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 12/06/2022

SIRET : 30324233300019

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	45 840 592	11 397 383	34 443 209	34 896 070
Actif immobilisé	42 312 894	11 178 917	31 133 977	31 481 952
Actif circulant	3 527 698	218 466	3 309 232	3 414 118
Stocks et en-cours	339	0	339	295
Créances clients	514 019	218 466	295 553	284 528
Autres créances	372 574	0	372 574	662 541
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	2 537 682		2 537 682	2 370 603
Comptes transitoires & régularisations	103 084		103 084	96 151
PASSIF			34 443 209	34 896 070
Capitaux propres			9 113 862	9 114 164
Autres fonds propres			4 100 324	4 203 666
Provisions pour risques et charges			261 619	260 357
Dettes			20 954 343	21 294 817
Comptes transitoires & régularisations			13 061	23 066
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			2 910 778	2 844 038
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-2 821 677	-2 431 073
Résultat d'exploitation			89 101	412 965
Résultat financier			-208 546	-269 768
Résultat exceptionnel			121 907	-1 303
Participation des salariés			0	0
Impôts bénéfices & assimilés			0	-13 359
Résultat de l'exercice			2 462	128 852

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SAGEM

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 31/05/2022

Tiers : 132057
SIRET : 31196302900013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	167 708 381	64 618 739	103 089 642	107 683 208
Actif immobilisé	154 082 470	64 053 016	90 029 454	88 345 568
Actif circulant	13 625 911	565 723	13 060 188	19 337 640
Stocks et en-cours	898 160	0	898 160	1 839 074
Créances clients	2 949 395	565 723	2 383 672	1 627 329
Autres créances	1 689 767	0	1 689 767	2 698 280
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	6 110 054	0	6 110 054	11 291 092
Comptes transitoires & régularisations	1 978 535	0	1 978 535	1 881 865
PASSIF	103 089 642		103 089 642	107 683 208
Capitaux propres	25 901 413		25 901 413	25 867 762
Autres fonds propres	8 434 557		8 434 557	8 788 722
Provisions pour risques et charges	5 488 735		5 488 735	5 982 848
Dettes	63 264 904		63 264 904	66 967 943
Comptes transitoires & régularisations	33		33	75 933
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	17 077 187		17 077 187	18 307 211
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-17 309 234		-17 309 234	-16 674 388
Résultat d'exploitation	-232 047		-232 047	1 632 823
Résultat financier	-564 614		-564 614	-695 524
Résultat exceptionnel	851 961		851 961	789 703
Participation des salariés	-33 650		-33 650	-56 769
Impôts bénéfiques & assimilés	12 000		12 000	13 800
Résultat de l'exercice	33 650		33 650	1 300 701

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SAIEM de CONSTRUCTION de DRAGUIGNAN

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 03/06/2022

Tiers : 64878

SIRET : 72285022900013

Net 2020

Net 2021

AMT / PRO

Brut

	103 503 041	28 371 380	75 131 661	73 213 599
ACTIF				
Actif immobilisé	92 267 176	28 082 113	64 185 063	64 088 143
Actif circulant	11 235 865	289 267	10 946 598	9 125 456
Stocks et en-cours	5 113 506	54 349	5 059 157	5 268 861
Créances clients	653 988	234 918	419 070	376 967
Autres créances	2 381 383	0	2 381 383	1 847 218
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	3 008 992	3 008 992	3 008 992	1 541 013
Comptes transitoires & régularisations	77 996	77 996	77 996	91 397

PASSIF	73 213 599			
Capitaux propres	15 905 245			15 246 566
Autres fonds propres	13 035 579			12 436 941
Provisions pour risques et charges	2 077 619			2 002 102
Dettes	43 482 227			42 978 247
Comptes transitoires & régularisations	630 991			549 743

COMPTE DE RESULTAT	
Produits d'exploitation	7 622 900
dont subvention de la collectivité	0
dont subvention FSE avancée	0
Charges d'exploitation	-6 876 691
Résultat d'exploitation	746 209
Résultat financier	-424 914
Résultat exceptionnel	178 137
Participation des salariés	0
Impôts bénéfices & assimilés	-1 913
Résultat de l'exercice	497 519

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SAINT MAUR ASSOCIATION

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/04/2022

Tiers : 3639

SIRET : 78315182200013

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	19 158 559	8 173 546	10 985 013	11 336 098
Actif immobilisé	16 452 019	8 173 546	8 278 473	8 524 928
Actif circulant	2 706 540	0	2 706 540	2 811 170
Stocks et créances	515 889	0	515 889	309 169
VMP et Disponibilités	2 184 811	0	2 184 811	2 484 311
Comptes transitoires & régularisations	5 840	5 840	5 840	17 690
PASSIF	10 985 013		10 985 013	11 336 098
Fonds associatifs	2 590 696		2 590 696	2 697 696
dont report à nouveau	0		0	969 090
dont provisions réglementées	0		0	0
Autres fonds associatifs	2 847 543		2 847 543	2 954 722
dont subventions d'investissement	2 843 093		2 843 093	2 950 272
Provisions pour risques et charges	250 272		250 272	184 599
Fonds dédiés	4 450		4 450	4 450
Dettes	5 296 502		5 296 502	5 499 081
dont emprunts	4 506 759		4 506 759	4 790 801
dont CBC	0		0	0
Comptes transitoires & régularisations	0		0	0
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	6 118 599		6 118 599	5 732 252
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-6 182 211		-6 182 211	-5 571 217
dont masse salariale chargée	-3 256 388		-3 256 388	-2 779 709
Résultat d'exploitation	-63 612		-63 612	161 035
Résultat financier	-170 263		-170 263	-173 778
Résultat exceptionnel	128 249		128 249	162 153
Autres	-1 373		-1 373	-2 086
dont participation des salariés et impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	-106 999		-106 999	147 324

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SFHE

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 05/05/2022

Tiers : 132874
SIRET : 642016703

	en Euros	Net 2021	Net 2020
ACTIF			
Actif immobilisé	1 534 405 138	1 241 314 727	1 153 237 823
Actif circulant	1 443 029 966	1 155 566 857	1 045 147 887
Stocks et en-cours	91 375 172	85 747 870	108 089 936
Créances clients	9 980 298	213 000	8 615 980
Autres créances	13 857 765	5 347 746	7 141 152
VMP	34 982 893	34 916 337	38 644 714
Disponibilités	0	0	0
Comptes transitoires & régularisations	31 345 168	31 345 168	52 516 994
	1 209 048	1 209 048	1 171 096
PASSIF			
Capitaux propres		1 241 314 727	1 153 237 823
Autres fonds propres		214 851 412	204 371 607
Provisions pour risques et charges		73 377 783	71 969 171
Dettes		9 442 854	7 930 239
Comptes transitoires & régularisations		941 684 135	868 667 914
		1 958 543	298 892
COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation		90 209 296	81 544 846
dont subvention de la collectivité		0	0
dont subvention FSE avancée		0	0
Charges d'exploitation		-77 813 825	-70 733 721
Résultat d'exploitation		12 395 471	10 811 125
Résultat financier		-9 002 293	-10 258 806
Résultat exceptionnel		7 119 938	9 747 468
Participation des salariés		0	0
Impôts bénéfices & assimilés		0	0
Résultat de l'exercice		10 513 116	10 530 268

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 13/05/2022

Tiers : 14644

SIRET : 339804858

	en Euros	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF		681 984 571	103 055 034	578 929 537	524 524 214
Actif immobilisé		566 520 710	101 211 039	465 309 671	430 117 287
Actif circulant		115 463 861	1 843 995	113 619 866	94 406 927
Stocks et en-cours		0	0	0	0
Créances clients		3 690 764	1 679 817	2 010 947	2 615 379
Autres créances		51 700 800	0	51 700 800	34 738 677
VMP		16 760 300	164 178	16 596 122	6 803 793
Disponibilités		43 271 206		43 271 206	50 085 998
Comptes transitoires & régularisations		40 791		40 791	163 080
PASSIF		578 929 537		578 929 537	524 524 214
Capitaux propres		301 577 065		301 577 065	274 010 872
Autres fonds propres		129 267 351		129 267 351	121 296 155
Provisions pour risques et charges		1 105 735		1 105 735	786 974
Dettes		146 979 386		146 979 386	128 340 260
Comptes transitoires & régularisations		0		0	89 953
COMPTE DE RESULTAT					
Produits d'exploitation				26 548 227	25 818 951
dont subvention de la collectivité				0	0
dont subvention FSE avancée				0	0
Charges d'exploitation				-25 589 091	-25 190 387
Résultat d'exploitation				959 136	628 564
Résultat financier				-454 266	-313 325
Résultat exceptionnel				137 392	-341 617
Participation des salariés				0	0
Impôts bénéfices & assimilés				-22 500	-23 500
Résultat de l'exercice				619 762	-49 878

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

TOULON HABITAT MEDITERRANEE

Exercice clos le 31/12/2021

Tiers : 14639

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 15/06/2022

SIRET : 27830001700029

en Euros

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	756 824 773	330 224 213	426 600 560	273 058 185
Actif immobilisé	695 251 820	322 391 959	372 859 861	227 059 939
Actif circulant	61 572 953	7 832 254	53 740 699	45 998 246
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances clients	11 908 225	7 391 865	4 516 360	2 946 758
Autres créances	8 962 505	440 389	8 522 116	6 519 947
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	40 702 223	0	40 702 223	36 528 544
Comptes transitoires & régularisations	0	0	0	2 997
PASSIF	426 600 560		426 600 560	273 058 185
Capitaux propres	106 548 056		106 548 056	98 982 979
Autres fonds propres	108 205 576		108 205 576	57 311 180
Provisions pour risques et charges	4 928 709		4 928 709	2 594 923
Dettes	205 923 754		205 923 754	113 326 320
Comptes transitoires & régularisations	994 465		994 465	842 783
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	77 660 126		77 660 126	45 925 946
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-84 013 447		-84 013 447	-44 499 120
Résultat d'exploitation	-6 353 321		-6 353 321	1 426 826
Résultat financier	-1 854 111		-1 854 111	-1 027 110
Résultat exceptionnel	11 742 624		11 742 624	4 723 848
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	3 535 192		3 535 192	5 123 564

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

UNICIL

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 16/06/2022

Tiers : 143558

SIRET : 57362075400032

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	2 697 492 511	732 748 309	1 964 744 202	1 760 552 806
Actif immobilisé	2 508 829 019	725 021 312	1 783 807 707	1 615 894 361
Actif circulant	188 663 492	7 726 997	180 936 495	144 658 445
Stocks et en-cours	19 798 407	0	19 798 407	16 699 632
Créances clients	25 384 499	7 726 997	17 657 502	14 797 280
Autres créances	63 624 910	0	63 624 910	54 863 271
VMP	109 530	0	109 530	111 135
Disponibilités	78 609 909	0	78 609 909	58 046 318
Comptes transitoires & régularisations	1 136 237	0	1 136 237	140 809
PASSIF	1 964 744 202		1 964 744 202	1 760 552 806
Capitaux propres			382 785 624	347 179 658
Autres fonds propres			163 951 069	156 802 398
Provisions pour risques et charges			14 893 851	8 345 170
Dettes			1 402 628 658	1 246 955 545
Comptes transitoires & régularisations			485 000	1 270 035
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation			197 454 836	187 415 905
dont subvention de la collectivité			0	0
dont subvention FSE avancée			0	0
Charges d'exploitation			-184 725 037	-173 254 791
Résultat d'exploitation			12 729 799	14 161 114
Résultat financier			-18 336 667	-14 267 965
Résultat exceptionnel			28 562 571	29 320 736
Participation des salariés			0	0
Impôts bénéfiques & assimilés			0	0
Résultat de l'exercice			24 267 893	29 213 885

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

VAR HABITAT**LE DÉPARTEMENT**

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 10/06/2022

Tiers : 6702

SIRET : 78315441200010

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	1 046 395 388	329 351 872	717 043 516	694 022 893
Actif immobilisé	990 217 960	327 015 447	663 202 513	642 092 079
Actif circulant	56 177 428	2 336 425	53 841 003	51 930 814
Stocks et en-cours	1 024 382	5 875	1 018 507	1 130 991
Créances clients	8 646 858	2 330 550	6 316 308	5 397 898
Autres créances	7 698 051	0	7 698 051	12 205 339
VMP	0	0	0	0
Disponibilités	36 950 914		36 950 914	31 473 179
Comptes transitoires & régularisations	1 857 223		1 857 223	1 723 407
PASSIF	717 043 516		717 043 516	694 022 893
Capitaux propres	177 446 047		177 446 047	165 646 285
Autres fonds propres	93 500 174		93 500 174	92 979 056
Provisions pour risques et charges	2 548 555		2 548 555	2 744 877
Dettes	442 220 881		442 220 881	432 295 077
Comptes transitoires & régularisations	1 327 859		1 327 859	357 598
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	77 636 698		77 636 698	77 799 209
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-68 258 356		-68 258 356	-65 296 720
Résultat d'exploitation	9 378 342		9 378 342	12 502 489
Résultat financier	-4 127 254		-4 127 254	-4 746 866
Résultat exceptionnel	4 720 500		4 720 500	3 106 911
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés	0		0	0
Résultat de l'exercice	11 799 767		11 799 767	11 763 322

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

VILOGIA

Exercice clos le 31/12/2021
Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 04/05/2022
en Euros

Tiers :
SIRET : 475680815

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	8 038 109 413	1 811 415 559	6 226 693 854	5 692 983 473
Actif immobilisé	6 858 671 755	1 761 014 847	5 097 656 908	4 591 853 869
Actif circulant	1 179 437 658	50 400 712	1 129 036 946	1 101 129 604
Stocks et en-cours	190 048 218	8 938 205	181 110 013	168 646 999
Créances clients	102 832 717	40 377 989	62 454 728	57 775 913
Autres créances	327 098 991	287 479	326 811 512	162 249 631
VMP	184 758 677	797 039	183 961 638	148 312 934
Disponibilités	361 211 716		361 211 716	554 198 062
Comptes transitoires & régularisations	13 487 339		13 487 339	9 946 065
PASSIF	6 226 693 854		6 226 693 854	5 692 983 473
Capitaux propres	892 838 243		892 838 243	879 473 002
Autres fonds propres	326 993 137		326 993 137	311 383 911
Provisions pour risques et charges	45 972 588		45 972 588	42 372 128
Dettes	4 934 934 208		4 934 934 208	4 438 638 893
Comptes transitoires & régularisations	25 955 678		25 955 678	21 115 539
COMPTE DE RESULTAT				
Produits d'exploitation	505 237 626		505 237 626	472 539 258
dont subvention de la collectivité	0		0	0
dont subvention FSE avancée	0		0	0
Charges d'exploitation	-465 707 465		-465 707 465	-446 118 262
Résultat d'exploitation	39 530 161		39 530 161	26 420 996
Résultat financier	-43 148 050		-43 148 050	-43 956 209
Résultat exceptionnel	18 305 834		18 305 834	32 092 796
Participation des salariés	0		0	0
Impôts bénéfiques & assimilés	-1 279 152		-1 279 152	-1 993 638
Résultat de l'exercice	13 365 241		13 365 241	20 053 778

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :
- Garantie d'emprunt



LE DÉPARTEMENT

VYV 3 Sud Est (ex HARMONIE SANTE)

Exercice clos le 31/12/2021

Comptes certifiés par le Commissaire aux comptes le 23/05/2022

Tiers : 181172

SIRET : 51261178100299

en Euros

Net 2021

Net 2020

	Brut	AMT / PRO	Net 2021	Net 2020
ACTIF	76 917 867	21 350 814	55 567 053	60 282 539
Actif immobilisé	50 333 924	20 772 323	29 561 601	31 103 323
Actif circulant	26 583 943	578 491	26 005 452	29 179 216
Stocks et en-cours	2 852 422	257 495	2 594 927	2 478 681
Créances clients	2 985 409	320 996	2 664 413	2 930 572
Autres créances	4 024 514	0	4 024 514	3 392 584
VMP	4 254 941	0	4 254 941	3 992 091
Disponibilités	12 303 013		12 303 013	16 245 344
Comptes transitoires & régularisations	163 644		163 644	139 944

PASSIF

Capitaux propres	55 567 053	60 282 539
Autres fonds propres	30 287 643	29 537 519
Provisions pour risques et charges	1 190 912	1 261 034
Dettes	4 027 471	3 025 040
Comptes transitoires & régularisations	19 923 244	26 332 051
	137 783	126 895

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	52 195 355	44 001 389
dont subvention de la collectivité	0	0
dont subvention FSE avancée	0	0
Charges d'exploitation	-50 091 044	-45 474 367
Résultat d'exploitation	2 104 311	-1 472 978
Résultat financier	-353 664	-96 901
Résultat exceptionnel	-1 000 523	-412 487
Participation des salariés	0	0
Impôts bénéfices & assimilés	0	0
Résultat de l'exercice	750 124	-1 982 366

Publicité annuelle dans les documents budgétaires pour :

- Garantie d'emprunt

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A25

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget de la collectivité au cours de l'année civile.

Pour 2022, le compte administratif du budget principal présente, en mouvements réels, toutes sections confondues, un volume de recettes de 1 581,9 millions d'euros pour 1 509,7 millions d'euros de dépenses. L'excédent net de gestion 2022, après intégration des résultats antérieurs, présente un solde positif de 294,7 M€, en augmentation de 32 % par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2022 confirme ainsi la bonne santé financière du Département.

Depuis plusieurs années, le département du Var gère avec rigueur et lucidité ses finances.

L'épargne brute est en forte hausse. Elle s'élève, à la fin de l'année, à 259 M€, grâce au produit conjugué de la dynamique exceptionnelle des droits de mutation à titre onéreux et des efforts soutenus pour garder la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les mesures réglementaires dans le domaine salarial qui ont fortement pesé sur les dépenses de solidarité et les dépenses de personnel.

Les dépenses d'équipement, entièrement autofinancées, progressent en 2022 pour s'établir à 141,4 M€ avec un taux d'exécution des crédits budgétaires de 80%.

En 2022, la trajectoire de désendettement a été poursuivie et accentuée avec une opération de renégociation de la dette.

L'encours de dette s'établit à 449,3 M€ fin 2022 avec un ratio de désendettement qui se situe à 1,7 années, en dessous de la moyenne des départements (3,5 ans).

Ce bilan positif ne doit toutefois pas faire oublier l'incertitude qui pèse sur les finances départementales depuis la perte du pouvoir de taux pour les départements.

A la fin du premier quadrimestre 2023, les encaissements des droits de mutation à titre onéreux, qui représentent en 2022 plus de 40% des recettes totales, chutent de 19 % entre le 30 avril 2022 et le 30 avril 2023, en raison de l'érosion constatée du marché de l'immobilier ancien.

Le poids des dépenses de solidarité poursuit sa courbe ascendante sous l'effet conjugué, d'une part, des mesures réglementaires récentes (Ségur de la santé et tarif plancher des services d'aide et accompagnement à domicile), et d'autre part du nombre croissant des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

Par ailleurs, le haut niveau d'inflation constaté en 2022, qui avait conduit à l'augmentation de + 3,5% du point d'indice au 1er juillet 2022 et pesé sur les finances départementales, se maintient en ce début d'année 2023, rendant probable une nouvelle augmentation du point en 2023.

Les constats chiffrés de l'exercice 2022, exposés ci-après, retracent les opérations réelles du budget principal.

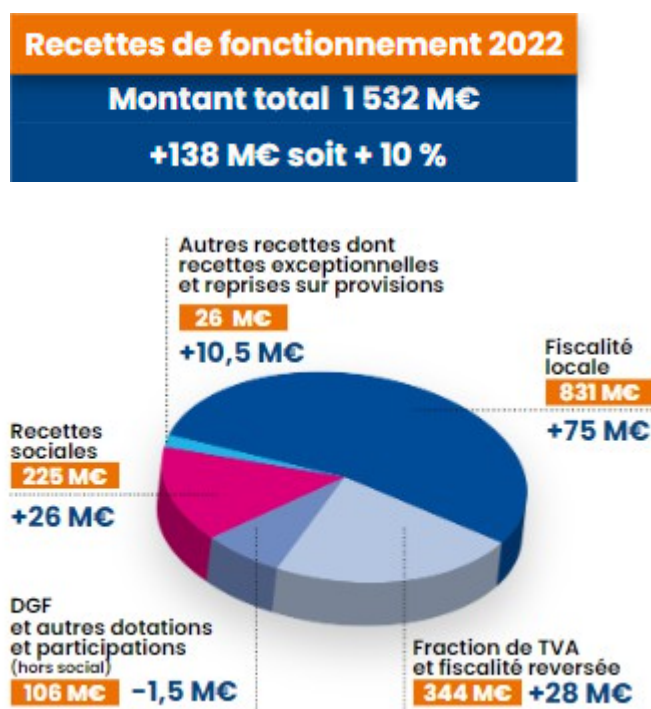
1- La situation des recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes et les dépenses se chiffrent respectivement à 1 532 M€ et à 1 273 M€ en fonctionnement.

Les écarts présentés en valeur ou en pourcentage dans le corps du rapport, correspondent aux variations entre les crédits constatés au compte administratif 2022 et ceux du compte administratif 2021.

1.1 – Les recettes de fonctionnement augmentent de + 10%

Les recettes de fonctionnement, qui s'établissent à 1 532 M€, contre 1 394 M€ en 2021, augmentent de 138 M€, soit + 10 % après une hausse de + 12,5 % en 2021.



1.1.1- la fiscalité locale : 831 M€

La fiscalité locale augmente de 75 M€, essentiellement en raison de la forte croissance des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

- Les droits de mutation à titre onéreux ont progressé en 2022 de 67 M€, soit + 12 %, pour atteindre 616 M€ contre 549 M€ en 2021.

Les droits de mutation à titre onéreux sont des impôts perçus sur toutes les transactions immobilières portant sur des terrains ou immeubles de plus de 5 ans. L'assiette est constituée par le montant total des transactions et dépend donc du prix et du nombre de ventes. Le taux plafond de 4,5% est appliqué à cette assiette depuis 2015.

Après une année 2020 où le marché immobilier varois a fait preuve de résilience et s'est maintenu au niveau de 2019 (+2 M€ entre 2019 et 2020), les transactions immobilières ont connu une forte augmentation en 2021 (+ 149 M€ entre 2020 et 2021) et 2022 (+ 67 M€ entre 2022 et 2021).

Or, dans le passé, le produit des DMTO s'est montré particulièrement sensible à la conjoncture puisqu'il a été affecté en 2009 par la crise économique et financière de 2008-2009 (- 31% entre 2007 et 2009), en 2012-2013 par la crise des dettes souveraines (- 18% entre 2011 et 2013) et en 2020 par la crise sanitaire (dynamique cassée brutalement pendant 3 mois en 2020).

En ce début d'année 2023, le marché de l'immobilier ancien présente des signes de fragilité avec d'une part, la contraction du volume d'octroi des crédits bancaires due à la remontée des taux et à une inflation élevée ayant des conséquences sur la capacité d'endettement et, d'autre part, un moindre volume de biens à vendre.

Ces signes sont d'ores et déjà visibles sur l'évolution de l'encaissement des DMTO qui marque le pas, à la fin du premier quadrimestre : 143 M€ encaissés au 30 avril 2023 contre 177 M€ au 30 avril 2022 soit une baisse constatée de 34 M€ (- 19 %).

- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) progresse de 6M€ (+ 5%) pour s'établir à 125 M€ contre 119 M€ en 2021.

Cet impôt de stock (prime versée au titre des contrats déjà signés) progresse régulièrement.

- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE), qui remplace la taxe locale sur les consommations finales d'électricité (TLCFE), s'est établie à 19 M€ en 2022, contre 15 M€ 2021 soit une hausse de 4 M€ (+ 24%)

- Le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est en légère baisse de 1,5 M€ (- 3%), 44,5 M€ en 2022 contre 46 M€ en 2021, conséquence du mode de recouvrement de ce produit, l'impact de la crise sanitaire sur la dynamique économique ayant été différé d'une année.

- La taxe d'aménagement sur les espaces naturels sensibles (TAENS) diminue de 0,5 M€ (- 4%) pour s'établir à 11,5 M€ contre 12 M€ en 2021. Cette baisse, liée à la crise sanitaire, s'explique par le décalage des reversements de la taxe de 12 et 24 mois.

- Les autres recettes, issues de la fiscalité locale, s'élèvent à 15 M€. Elles sont relativement stables.

1.1.2- La fraction de TVA et fiscalité reversée : 344 M€

Les recettes issues de la fraction de TVA et fiscalité reversée augmentent de 28 M€ en raison de la forte croissance de la fraction nationale de TVA reversée.

En 2022, la fraction compensatoire de TVA s'est élevée à 315 M€ contre 287 M€ en 2021, soit une hausse de + 10%.

Les autres recettes, issues de ce chapitre, s'élèvent à 29 M€. Elles sont globalement stables.

1.1.3- Les dotations et participations (hors recettes sociales) : 106 M€

Les dotations et participations (hors recettes sociales) diminuent légèrement de - 1,5 M€, essentiellement en raison du décalage d'encaissement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

➤ La dotation globale de fonctionnement s'établit à 75,6 M€, contre 76 M€ en 2021, soit une diminution de 0,4 M€. La péréquation défavorable au département du Var et le transfert de la compétence vaccination contre la tuberculose expliquent cette baisse.

➤ Le fonds de compensation de la TVA n'a pas été encaissé en 2022 (1,1 M€ encaissé en 2021) à la suite de problèmes techniques liés à la transmission des données servant au calcul de ce fonds. Il le sera en 2023. Cette absence d'encaissement se traduit par une moindre recette de 1,1 M€.

➤ Les autres dotations et participations, qui s'élèvent à 30,4 M€, sont globalement stables.

1.1.4- Les recettes sociales : 225 M€

Les recettes sociales augmentent de 26 M€ en raison principalement des nouvelles compensations perçues relatives à l'augmentation exceptionnelle de l'allocation du revenu de solidarité (RSA) de + 4% à compter du 1er juillet 2022, à la compensation des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé et à l'augmentation du tarif plancher des services d'aide et accompagnement à domicile.

➤ La compensation de l'aide sociale, assurée par la caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA) est en augmentation de 4,5 M€.

Elle concerne pour partie la compensation versée pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui s'établit à hauteur de 56,2 M€ contre 54,7 M€ en 2021, soit une augmentation de 1,5 M€, et pour partie le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui s'établit à hauteur de 13 M€, contre 10 M€ en 2021, soit une augmentation de 3 M€.

➤ Le fonds départemental de mobilisation pour l'insertion (FDMI), perçu en 2022 pour 9,1 M€, contre 7,6 M€ en 2021, présente une variation positive de 1,5 M€.

Cette variation correspond d'une part à une baisse du FDMI historique de 0,5 M€ et d'autre part à une compensation exceptionnelle de 2 M€ correspondant à l'augmentation de + 4% de l'allocation RSA appliquée à compter du 1er juillet 2022.

➤ La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE), taxe qui compense le financement du revenu de solidarité active (RSA), s'élève à 102 M€, cette compensation est stable depuis plusieurs années.

➤ Au titre des recettes sociales exceptionnelles, le Département a encaissé, en 2022, 14 M€ pour compenser les dépenses d'autonomie supplémentaires liées aux revalorisations salariales issues du Ségur de la santé et l'augmentation du tarif plancher des services d'aide et accompagnement à domicile (évolution du tarif : de 20,5 € l'heure à 22 € l'heure).

➤ Les recettes issues du fonds social européen (FSE) s'établissent à 6 M€, contre 1 M€ en 2021, en augmentation de 5 M€.

Là encore, cette variation s'explique par le décalage dans le temps des remontées de dépenses des années précédentes, en raison de la crise sanitaire passée.

- Les autres recettes sociales, qui s'élèvent à 24,7 M€, augmentent de 1 M€.

Cumulées, les compensations versées au titre de l'insertion ne couvrent, en 2022, que 49 % des dépenses totales. Pour mémoire, cette couverture était de 64 % en 2015.

Le reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité, non compensé par l'État et financé par le Département du Var sur ses ressources propres, s'élève à 189 M€.

1.1.5- Les autres recettes dont les recettes exceptionnelles et les reprises sur provisions : 26 M€

Les autres recettes, dont les recettes exceptionnelles et les reprises sur provisions, s'établissent à 26 M€ contre 15,5 M€ en 2021, en augmentation de 10,5 M€ en raison principalement des reprises sur provisions.

- Les autres produits de gestion courante (hors recettes sociales), revenus des immeubles, divers recouvrements, et redevances, s'établissent à 9,5 M€, contre 8,5 M€ en 2021, en augmentation de 1 M€.

- Les recettes exceptionnelles, retracées au chapitre 77, s'élèvent à 2 M€ en 2022 contre 6 M€ en 2021. Elles diminuent de 4 M€, cette variation étant la conséquence du changement de méthode comptable avec le passage de la M52 à la M57.

- 14,5 M€ de reprises sur provisions ont été effectuées en 2022, contre 1 M€ en 2021, soit une augmentation de 13,5 M€.

Il s'agit essentiellement de la reprise d'une provision relative à la péréquation des DMTO (dont le paiement s'effectue avec une année de décalage), constituée en raison de la constatation en fin d'exercice 2021 d'une très forte progression des produits encaissés par rapport aux prévisions budgétaires.

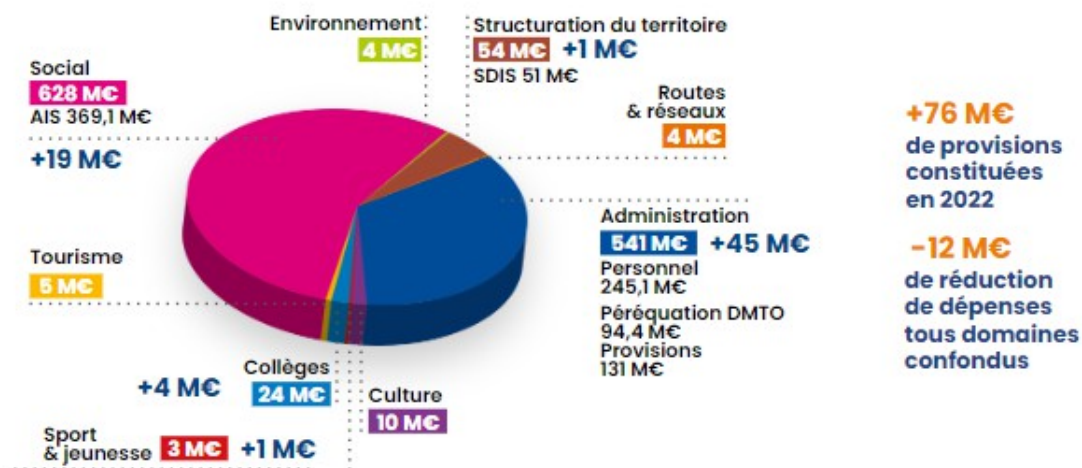
1.2- Les dépenses de fonctionnement (hors provisions) augmentent de + 5 %

Les dépenses de fonctionnement, qui s'établissent à 1 273 M€ contre 1 139 M€ en 2021, augmentent de 134 M€.

Cette augmentation, qui comprend la variation relative aux dotations aux provisions supplémentaires de 76 M€ (dépenses ne faisant pas l'objet d'un décaissement), n'est pas représentative de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Hors provisions, les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2022 à 1 142 M€ contre 1 084 M€ en 2021, soit une augmentation limitée à 58 M€, soit + 5%.





1.2.1- Les dépenses sociales : 628 M€

Les dépenses de solidarité s'établissent à 628 M€ contre 609 M€ en 2021, soit une progression de 19 M€ (+ 3 %).

➤ Les allocations individuelles de solidarité (AIS) s'établissent à 369 M€ contre 361 M€ en 2021, soit une augmentation de 8 M€ (+ 2 %).

➤ Les dépenses réalisées au titre du revenu de solidarité active (RSA) sont de 194 M€ contre 201 M€ en 2021, en baisse de 7 M€ (- 3 %).

Le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué en 2022 de 2 % pour s'établir à 33 692 fin décembre en raison principalement de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi, l'évolution du chômage et l'évolution des allocataires du RSA étant fortement corrélée.

Cette baisse du nombre d'allocataires explique la diminution des dépenses de RSA, malgré les augmentations de l'allocation de + 2 % en avril 2022 et de + 4 % en juillet 2022.

➤ Les dépenses réalisées au titre de la prestation de compensation du handicap sont de 62 M€ contre 53 M€ en 2021, soit une augmentation significative de 9 M€ (+ 17 %).

La poursuite de la forte croissance de la PCH est la conséquence de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 294 par rapport à 2021, ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 5 323) ainsi que du coût moyen par mois et par bénéficiaire de près de 100 € (coût qui atteint 971 € par mois et par bénéficiaire en 2022).

Cette augmentation du coût s'explique par l'application des mesures salariales issues du Ségur de la santé, par l'augmentation des tarifs des SAAD et par l'augmentation du SMIC (hausse de 6, 6 % sur un an).

➤ Les dépenses réalisées au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie sont de 113 M€ contre 107 M€ en 2021, soit une augmentation de 6 M€ (+ 17 %).

Cette hausse est liée d'une part à l'application, en année pleine, de l'augmentation de la rémunération des salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant au domicile des personnes âgées dépendantes, et d'autre part, à un recours plus important à l'emploi direct d'aide à domicile en raison des difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés les SAAD qui, de ce fait, ne parviennent plus à répondre à l'ensemble des demandes.

➤ Les frais de séjour en établissement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'établissent à 105 M€ contre 102 M€ en 2021, soit une augmentation de 3 M€ (+ 3 %) qui s'explique, là encore, par l'application des mesures salariales issues du Ségur de la santé.

➤ Les frais d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établissent à 109 M€ contre 101 M€ en 2021, soit une augmentation de 8 M€ (+ 8 %) ; 25 % de cette augmentation (soit 2 M€) concernent le centre départemental de l'enfance (CDE).

L'augmentation des dépenses de la protection de l'enfance est principalement la conséquence des créations de places nouvelles en maison de l'enfance à caractère social (MECS) pour faire face à l'augmentation des prescriptions de placement, et de l'application des mesures salariales issues du Ségur de la santé qui majorent le prix de journée des MECS.

La dépense relative à la prise en charge des mineurs isolés est contenue à 20 M€, en très légère progression. 388 mineurs isolés étaient suivis par la protection de l'enfance au 31 décembre 2022 contre 340 au 31 décembre 2021.

➤ Les dépenses liées aux frais de transport des enfants en situation de handicap s'établissent à 4 M€ contre 3 M€ en 2021, soit une augmentation de 1 M€ (+ 33 %).

➤ Les autres dépenses sociales, qui s'établissent à 41 M€ contre 42 M€ en 2022, sont en légère baisse de 1 M€.

1.2.2- Les dépenses à caractère général (hors provisions) : 410 M€

Les dépenses à caractère général (hors provisions) s'élèvent à 410 M€ contre 365 M€ en 2021, en progression de 45 M€ (+ 12 %).

➤ Les dépenses de personnel (chapitre 012), qui s'établissent à 245 M€ contre 231,5 M€ en 2022, augmentent de 13,5 M€.

La progression des dépenses de personnel, outre l'augmentation mécanique relative aux avancements, provient principalement de l'augmentation du point d'indice de +3,5 % au 1er juillet 2022, de la mise en place en année pleine du Rifseep et du CIA et des autres évolutions réglementaires (dispositions relatives aux réévaluations indiciaires des catégories C et revalorisation du SMIC).

➤ Les dépenses de péréquation, relatives aux droits de mutation à titre onéreux, s'établissent à 94 M€ contre 76 M€ en 2021, soit une augmentation de 18 M€.

L'écrêtement des DMTO représente 17 % des produits encaissés.

➤ Les dépenses de transfert sont stables à 18 M€.

➤ Les charges financières s'établissent à 16 M€ contre 14 M€ en 2021.

L'intérêt de la dette baisse de 0,7 M€ : 12,1 M€ contre 12,8 M€ en 2021.

L'augmentation de + 2 M€ s'explique par le versement exceptionnel d'indemnités de remboursements anticipés (IRA), de 2,7 M€, consécutives à l'opération de renégociation de la dette réalisée en 2022 (refinancement des emprunts indexés sur le livret A). Cette charge, étalée sur 10 ans, se traduira par un gain net d'IRA de 4 M€, sur la durée d'amortissement des emprunts.

➤ Les autres dépenses à caractère général s'établissent à 37 M€ contre 25,5 M€ en 2021, soit une

augmentation de 11,5 M€.

Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des prix. Le taux d'inflation pour l'année 2022 s'est établi à 5,2 % contre 1,6 % en 2021.

1.2.3- Les dotations aux provisions : 131 M€

Les dotations aux provisions (chapitre 68) et la dotation contracyclique (chapitre 65) s'élèvent à 131 M€ contre 55 M€ en 2021, soit une augmentation de + 76 M€.

Au-delà des provisions pour risques de contentieux, une partie significative des dotations concerne le risque d'effondrement des DMTO, dont les premiers signes sont manifestes à la fin du premier quadrimestre 2023 (- 34 M€ de DMTO perçus entre le 30 avril 2022 et le 30 avril 2021).

En l'absence de pouvoir de taux sur la fiscalité, le Département a opté pour une gestion prudentielle des produits exceptionnels des DMTO perçus en 2021 et 2022, en mettant en réserve budgétaire une partie de ces produits.

1.2.4- Les dépenses des autres domaines d'intervention : 104 M€

Les dépenses relatives aux autres domaines d'intervention s'établissent à 104 M€ contre 110 M€ en 2021.

Globalement, les dépenses diminuent de 12 M€ en raison, principalement, de la baisse des dépenses d'intervention apportées par le Département en 2021 pour soutenir ses partenaires pendant la crise sanitaire.

A contrario, certaines dépenses ont été constatées en augmentation : les dépenses de fluides des collèges augmentent de 4 M€, les subventions versées pour la promotion du sport augmentent de 1 M€ et la contribution au service départemental d'incendie et de secours du Var augmente également de 1 M€ pour s'établir à 51 M€ en 2022.

Ces dépenses se répartissent entre les domaines d'intervention de la façon suivante :

- domaine "routes et réseaux" : 4 M€
- domaine "culture" : 10 M€
- domaine "tourisme" : 5 M€
- domaine "collèges" : 24 M€
- domaine "sport et jeunesse" : 3 M€
- domaine "environnement" : 4 M€
- domaine "territoire" : 54 M€, dont 51 M€ versés au SDIS du Var.

2- L'épargne brute augmente de 2 %

En 2022, l'épargne brute atteint 259 M€, contre 255 M€ fin 2021, soit une hausse de 4 M€ (+ 2 %).

Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) est légèrement en baisse entre 2022 et 2021 (respectivement 17% et 18%), sans toutefois que cette variation soit significative en raison du niveau élevé de provisions effectuées en 2022.

En neutralisant les provisions, le taux serait en progression de + 3% (25% pour 2022 contre 22% pour 2021).

3- La situation des recettes et dépenses d'investissement

3.1- Les recettes d'investissement (hors dettes) s'établissent à 9,7 M€

En 2022, l'encaissement du fonds de compensation de la TVA n'a pu être réalisé pour des raisons techniques, il s'était élevé à 12,6 M€ en 2021.

Les autres dotations et subventions d'équipement s'établissent à 9,7 M€, confirmant ainsi leur faible dynamisme.

Les ressources propres de la collectivité, constituées de l'épargne brute et des recettes d'investissement hors emprunts, financent totalement les dépenses d'investissement.

3.2- Les dépenses d'investissement augmentent de 12 %

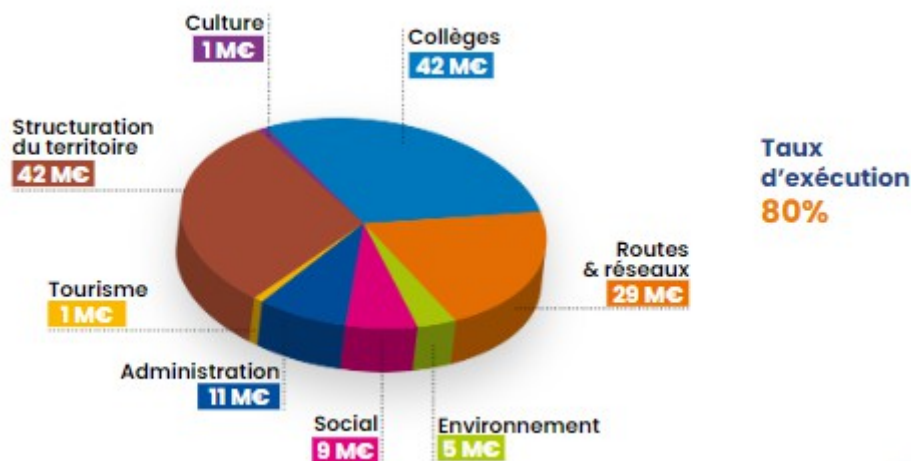
Les dépenses d'équipement s'établissent à 141,4 M€ en 2022 contre 126,3 M€ en 2021, soit une progression de 15,1 M€ (+ 12 %).

Le taux d'exécution de ces dépenses reste élevé à 80%.

Les domaines de l'aide aux communes, des collèges et des bâtiments administratifs demeurent les principales dépenses.

Pour la cinquième année consécutive, ces dépenses d'équipement sont entièrement autofinancées.

Investissement 2022
Montant total 141,4 M€
+15 M€ soit +12 %



3.3 – Le remboursement net de la dette s'établit à 55,2 M€

Le Département du Var poursuit sa politique de désendettement en 2022 avec le remboursement anticipé des emprunts indexés sur le livret A dont le taux est passé de 0,5 % à 1% le 1^{er} février puis 2% au 1^{er} août 2022 (3 % au 1^{er} janvier 2023).

Cette opération de refinancement devrait permettre, sur la durée totale des emprunts, un gain net des indemnités de remboursement anticipé de 4 M€.

L'encours de dette atteint 449,3 M€ à la fin de l'exercice 2022 contre 504,7 M€ en 2021.

La capacité de désendettement, mesurée par le ratio encours de dette/épargne brute, indicateur de solvabilité de la collectivité, est passé de 9,7 ans en 2015 à 1,7 ans fin 2022, bien en deçà du ratio préconisé de 10 ans.

4- L'excédent net de l'année 2022 s'établit à 72,1 M€ et excédent cumulé à 294,7 M€

Pour le budget principal, l'excédent net dégagé sur l'exercice 2022, s'élève à 72,1 M€.

Cet excédent se calcule en faisant la somme de l'épargne brute (259 M€) avec les recettes d'investissement (9,7 M€), de laquelle sont retranchées les dépenses d'équipement (141,4 M€) et le remboursement net de la dette (55,2 M€).

L'excédent cumulé, après intégration des résultats antérieurs, 222,6 M€ en 2021, s'élève à 294,7 M€.

Ce résultat, libre d'affectation, représente 23 % des dépenses réelles contre 20 % en 2021.

La consolidation du résultat cumulé du budget principal et des résultats cumulés de l'ensemble des budgets annexes donne un excédent net consolidé, tous budget confondus, de 299,9 M€.

Les résultats consolidés qui apparaissent à la clôture de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-après (opérations réelles et d'ordre) :

	Dépenses	Recettes	Reprise des résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Budget Principal					
Investissement	257 293 894,80 €	220 333 393,19 €	-38 678 669,22 €	-36 960 501,61 €	-75 639 170,83 €
Fonctionnement	1 394 594 082,43 €	1 542 405 576,05 €	222 569 141,00 €	147 811 493,62 €	370 380 634,62 €
TOTAL	1 651 887 977,23 €	1 762 738 969,24 €	183 890 471,78 €	110 850 992,01 €	294 741 463,79 €
Budgets annexes					
Centre Départemental de l'Enfance					
Investissement	281 269,30 €	1 050 250,51 €	2 802 850,50 €	768 981,21 €	3 571 831,71 €
Fonctionnement	22 722 659,96 €	22 480 925,16 €	582 848,94 €	-241 734,80 €	336 136,54 €
Laboratoire d'analyses et d'ingénierie					
Investissement	221 316,34 €	199 299,92 €	399 687,81 €	-22 016,42 €	377 671,39 €
Fonctionnement	3 361 882,71 €	3 613 749,94 €	617 615,76 €	251 867,23 €	869 482,99 €
Organisme d'inspection					
Fonctionnement	21 590,68 €	17 337,87 €	15 189,38 €	-4 252,81 €	10 936,57 €
TOTAL DES BA	26 608 718,99 €	27 361 563,40 €	4 418 192,39 €	752 844,41 €	5 166 059,20 €
Consolidation					
Investissement	257 796 480,44 €	221 582 943,62 €	-35 476 130,91 €	-36 213 536,82 €	-71 689 667,73 €
Fonctionnement	1 420 700 215,78 €	1 568 517 589,02 €	223 784 795,08 €	147 817 373,24 €	371 597 190,72 €
Total	1 678 496 696,22 €	1 790 100 532,64 €	188 308 664,17 €	111 603 836,42 €	299 907 522,99 €

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget principal, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 1 651 887 977,23 euros,
- recettes totales : 1 762 738 969,24 euros,

- compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent net de clôture est de **294 741 463,79 euros**.

MPA/DF/



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A26

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Didier BREMOND, Premier Vice-président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : M. Jean-Louis MASSON, Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-5,

Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 3 583 199,05 €,

- recettes totales : 3 813 049,86 €,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture avec prise en compte des reports est de 1 247 154,38 € euros.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Didier BREMOND
Premier Vice-président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167487-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A26

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L.3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget de la collectivité au cours de l'année civile.

Pour 2022, le compte administratif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var présente, en mouvements réels, les résultats suivants:

- dépenses totales : 3 583 199,05 €

- recettes totales : 3 813 049,86 €

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs qui s'élevait à 1 017 303,57 €, l'excédent global cumulé de clôture, avec prise en compte des reports, est de 1 247 154,38 €.

En 2022, en recettes de fonctionnement, la contribution du Département s'élève à 1 109 684,24 d'€, en baisse de - 14,7 % par rapport à 2021.

Les autres recettes s'élèvent à 2 502 676,55 euros, en hausse de +58,6 % qui s'explique, en grande partie, par la régularisation de titres de recettes de 2021.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, d'un montant de 3 361 882,71 €, sont en augmentation de +15,7 % par rapport à 2021.

Deux facteurs expliquent cette évolution:

D'une part, les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 2 123 006,92 €, sont en hausse de + 10,4 % en raison notamment de la revalorisation du point d'indice.

D'autre part, les charges à caractère général s'élèvent à 1 010 352,51 €, en hausse de + 24,6 %. Cette

évolution est principalement liée à l'augmentation des frais de déplacements, des frais de carburants et d'autoroutes, suite à la reprise d'activité du laboratoire post Covid. Les fournitures administratives, numériques et les équipements de protection individuelle sont également en augmentation tout comme les prestations de services.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 221 316,34 € et sont en baisse de - 46,5 % par rapport à 2021. Elles concernent l'acquisition d'équipements et de matériel informatique.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 3 583 199,05 €,

- recettes totales : 3 813 049,86 €,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture avec prise en compte des reports est de 1 247 154,38 € euros.

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A27**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Didier BREMOND, Premier Vice-président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : M. Jean-Louis MASSON, Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-5,

Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe du centre départemental de l'enfance, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants:

- dépenses totales : 23 003 929,26€,

- recettes totales : 23 531 175,67€,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture est de 3 912 213,41€.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Didier BREMOND
Premier Vice-président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167462-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A27

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Résumé synthétique du rapport:

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport:

Conformément aux dispositions de l'article L3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget de la collectivité au cours de l'année civile.

Pour 2022, la présentation du compte administratif du budget annexe du centre départemental de l'enfance donne les résultats suivants :

- dépenses totales: 23 003 929,26€,

- recettes totales: 23 531 175,67€,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture est de 3 912 213,41 €.

Ce montant fera l'objet d'un ajustement lors de l'affectation du résultat afin d'être en conformité avec le solde comptable du compte de report à nouveau.

En 2022, en recettes de fonctionnement, la contribution du Département s'élève à 22 377 400 d'€, en progression de + 8,61% par rapport à 2021. Elle représente l'essentiel des recettes.

Les dépenses, quant à elles, d'un montant de 22 722 659,96 €, sont en augmentation de + 8,43% par rapport à 2021.

Trois facteurs expliquent cette évolution:

D'une part, les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 18 785 783,92, sont en hausse de + 1,4 million d'€ soit une évolution de + 8,01% en raison principalement de la revalorisation du point d'indice, du versement de la prime Ségur et du recours aux intérimaires.

D'autre part, les charges à caractère général, qui s'élèvent à 1 840 845,10€ sont en hausse de + 15,55%. Cette hausse est liée au haut niveau d'inflation constaté en 2022 (5,2%) qui a pesé sur le prix des fluides et de l'alimentation ainsi qu'à la révision des prix des marchés publics et aux coûts supplémentaires induits par les recours à des séjours de répit pour les mineurs.

Enfin, les charges liées à l'entretien de la structure, qui s'élèvent à 2 096 030,94€ sont en hausse de + 6,33%. Cette hausse est liée notamment à la prise en compte des révisions de prix du marché de maintenance et réparations des bâtiments.

Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 281 269, 30€, sont en baisse de - 31,86% par rapport à 2021. Elles concernent l'acquisition de matériel technique, informatique, pédagogique, et de mobilier.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe du centre départemental de l'enfance, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants:

- dépenses totales : 23 003 929,26€,

- recettes totales : 23 531 175,67€,

Compte-tenu de la reprise des résultats antérieurs, l'excédent global cumulé de clôture est de 3 912 213,41€.

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A28**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Didier BREMOND, Premier Vice-président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : M. Jean-Louis MASSON, Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3312-5,

Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'organisme d'Inspection, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

Les dépenses totales s'élèvent à 21 590,68 € dont 2 400 € au titre des dépenses de personnel et le reliquat relève des dépenses d'exploitation.

Les recettes totales s'élèvent quant à elle à 32 527,25€ dont 17 337,87 € de résultat d'activités lié à la gestion des prestations de contrôle et d'inspection des domaines viticoles.

L'excédent global cumulé de clôture pour l'exercice 2022, avec prise en compte des reports, s'élève à **10 936,57 €**.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Didier BREMOND
Premier Vice-président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167467-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

Conseil départemental du mardi 13 juin 2023

RAPPORT

N° : A28

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

Corps du rapport :

Conformément aux dispositions de l'article L3312.5 du code général des collectivités territoriales, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

L'organisme d'inspection est un organisme accrédité par le comité français d'accréditation - COFRAC - pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var.

Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indication géographique protégée.

La présentation du compte administratif donne les résultats suivants :

- dépenses totales : 21 590,68 €

- recettes totales : 32 527,25 €

En 2022, les recettes de fonctionnement proviennent du contrôle et de l'inspection des producteurs viticoles. Elles sont stables d'une année sur l'autre car le nombre de producteurs n'augmente pas.

En 2022, les dépenses de fonctionnement sont réparties sur deux postes comprenant principalement, la refacturation par le laboratoire départemental d'analyse et d'ingénierie à l'organisme d'inspection des dépenses de personnel des agents départementaux mis à disposition ainsi que la redevance due au comité français d'accréditation.

L'excédent global cumulé de clôture de l'exercice 2022, avec prise en compte des reports, s'établit à 10 936,57 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'organisme d'Inspection, joint en annexe, pour l'exercice 2022 dont la présentation donne les résultats suivants :

Les dépenses totales s'élèvent à 21 590,68 € dont 2 400 € au titre des dépenses de personnel et le reliquat relève des dépenses d'exploitation.

Les recettes totales s'élèvent quant à elle à 32 527,25€ dont 17 337,87 € de résultat d'activités lié à la gestion des prestations de contrôle et d'inspection des domaines vinicoles.

L'excédent global cumulé de clôture pour l'exercice 2022, avec prise en compte des reports, s'élève à **10 936,57 €**.

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A29

OBJET : CONSTATATION DE LA PLUS-VALUE 2022 AU BUDGET DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE EN APPLICATION DE L'INSTRUCTION M22

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.3312-6,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et ses articles R.314-11 et R.314-235,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental A52 du 24 mai 2022 portant vote du budget supplémentaire du centre départemental de l'enfance pour l'exercice 2022,

Vu la délibération du Conseil départemental A31 du 10 novembre 2022 portant vote de la décision modificative du centre départemental de l'enfance pour l'exercice 2022,

Vu la délibération du Conseil départemental A24 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif du centre départemental de l'enfance pour l'exercice 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la constatation de la plus-value nette de cession d'un montant de 4 977,60 € en section d'investissement. Cette plus-value nette de cession est inscrite au budget supplémentaire 2023 du centre départemental de l'enfance,

- d'approuver la régularisation de la reprise en section d'investissement, de la plus-value nette de cession au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 5 250,88€ réalisée en 2021.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166684-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DF/



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A30**

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3312-6,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A48 du 24 mai 2022 adoptant l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Vu le compte administratif 2022 adopté par délibération en date du 13 juin 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 du budget principal, pour un montant de **370 380 634,62 €** comme suit :

- **75 639 170,83 €** en section d'investissement au compte 1068, afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ;

- le solde, soit **294 741 463,79 €** en section de fonctionnement au compte 002.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **336 136,54 €** du budget annexe du centre départemental de l'enfance en section de fonctionnement au compte 002, après déduction de **4 977,60 €** relative à la constatation de la plus-value 2022.

- de procéder à l'affectation du solde de la section d'investissement 2022 du budget annexe du centre départemental de l'enfance comme suit : en section d'investissement, **3 571 831,71 €** au compte 001 et **4 977,60 €** au compte 10682.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **869 482,99 €** du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses en section de fonctionnement au compte 002.

- de procéder à l'affectation du solde de la section d'investissement 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses comme suit : **377 671,39 €** en **section d'investissement au compte 001**.

- de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 de **10 936,57 €** du budget annexe de l'organisme d'inspection en section de fonctionnement au compte 002.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc166759-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DF/



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A31**

OBJET : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3321-1 et D3321-2, relatifs aux provisions pour risques et charges,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics et administratifs, notamment les procédures budgétaires et comptables relatives aux provisions,

Vu le règlement budgétaire et financier départemental adopté par délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A22 du 3 avril 2023 relative à la constitution des provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2023,

Vu le rapport du président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la constitution d'une provision pour litiges et contentieux, d'un montant de 6 000 000 €. Cette dépense est inscrite au budget supplémentaire 2023, chapitre 68, compte 6815,

- d'approuver la constitution d'une provision pour gros entretien et rénovation, d'un montant de 46 000 000 €. Cette dépense est inscrite au budget supplémentaire 2023, chapitre 68, compte 6815,

- d'approuver les reprises de provisions constituées pour litiges et contentieux pour un montant total de 1 839 822,60 €. Cette recette est inscrite au budget supplémentaire 2023, chapitre 78, compte 7815.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc165269-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DF/
PF

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A32

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-11, L.3312-1 et L.3312-6,

Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental A23 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget principal conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167397-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A33

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.3312-6,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu la délibération du Conseil départemental A25 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe du laboratoire d'analyses et d'ingénierie du Var conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167599-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : A34

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.3312-6,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu la délibération du Conseil départemental A24 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe du centre départemental de l'enfance conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167469-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DF/



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A35**

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ORGANISME D'INSPECTION

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.3312-6,
Vu la délibération du Conseil départemental A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
Vu la délibération du Conseil départemental A26 du 3 avril 2023 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 juin 2023
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget annexe de l'organisme d'inspection pour un montant de 10 936,57 € conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Ce montant, correspondant à l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, sera intégré au chapitre 002 "excédent de la section de fonctionnement" pour les recettes.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc167585-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

MPA/DRH/
NB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 juin 2023

N° : **A36**

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR MENER A BIEN DES PROJETS DEPARTEMENTAUX

La séance du 13 juin 2023 s'est tenue à 10h30 à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : M. Robert BENEVENTI à Mme Laetitia QUILICI, Mme Véronique BERNARDINI à M. Francis ROUX, M. Michel BONNUS à Mme Valérie MONDONE, Mme Christine AMRANE à M. Dominique LAIN, Mme Françoise DUMONT à Mme Martine ARENAS, Mme Chantal LASSOUTANIE à M. Didier BREMOND, M. Guillaume DECARD à M. Thierry ALBERTINI.

Excusés : .

Absents : Mme Nathalie PEREZ LEROUX.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24 à L.332-26,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le rapport du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents pour mener à bien les projets suivants :

- la réhabilitation du couvent royal, estimée à 20 millions d'euros, et du jardin de l'Enclos à Saint-Maximin, qui doivent permettre de faire de cet ensemble patrimonial un lieu de vie culturelle de premier ordre ;
- la création d'un musée médiéval au sein de cet ensemble ; afin de permettre des dépôts de longue durée de musées, il est nécessaire de rédiger un projet scientifique et culturel pour obtenir le label « musée de France » ;
- les opérations routières et cyclables, en cours ou à mener ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer un emploi non permanent de chargé de projet scientifique et culturel, issu de la filière culturelle, attaché territorial de conservation ou conservateur, et spécialisé en histoire et art médiéval, pour une durée minimale de trois ans et maximale de six ans ;
- de créer un emploi non permanent de chargé d'opérations expérimenté, de niveau ingénieur, en contrat de projet, pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 15 juin 2023
Référence technique : 083-228300018-20230613-lmc168308-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 16/06/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/06/2023

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex